
44 103 181 707


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

France

MÉMOIRES

DE CANLER

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS.

MÉMOIRES

DE

CANLER

ANCIEN CHEF

DU SERVICE DE SURETÉ



TOME II

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

F. ROY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

185, RUE SAINT-ANTOINE, 185

1882

MÉMOIRES DE CANLER

ANCIEN CHEF DU SERVICE DE SURETÉ

I

ASSASSINAT COMMIS PAR UN AGENT PROVOCATEUR

Un nommé B*** avait été condamné à cinq ans de prison et à la surveillance de la police. Après sa libération, il s'était rendu dans la capitale, dont le séjour lui était interdit. Quoi qu'il fût peu connu des agents, il n'en pensa pas moins qu'un jour ou l'autre il serait arrêté pour rupture de ban, et pour obvier à cet inconvénient, il se rendit à la sûreté pour lui offrir ses services en assurant que, par les relations qu'il avait eues dans les prisons avec les malfaiteurs, il était à même de pouvoir être très utile à la police. Il demanda en même temps d'être autorisé à rester huit jours à Paris, pour donner des preuves de son savoir-faire; on y consentit. Pendant ce temps on demanda sur lui des renseignements à la maison-

centrale où il avait été détenu ; le directeur répondit que son ancien pensionnaire était un vantard, un menteur, un homme dangereux, et que si l'administration l'employait à quoi que ce soit, il la compromettrait.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis sa visite au bureau de sûreté sans qu'on eût eu de ses nouvelles. On le fit rechercher et amener à la préfecture, où on lui délivra un passeport pour le Havre, en le faisant accompagner par un agent jusqu'à la barrière Saint-Denis. Mais lorsqu'il fut arrivé à l'extrémité de la Chapelle, il rebroussa chemin, et rentra par la barrière de la Villette dans Paris, où il se cacha sous un faux nom. Il ne sortait qu'à nuit close. Cette espèce de séquestration qu'il s'était imposée ne tarda pas à lui paraître insupportable, et il résolut, pour mettre fin à cette fâcheuse position, de s'adresser à la police politique, pensant que celle-ci serait moins scrupuleuse que sa sœur la sûreté, et qu'en lui forgeant à sa façon un petit complot contre la vie du roi, elle accepterait ses offres de services.

Après avoir fait connaître sa position au chef auquel il s'était adressé, il lui dit : Je connais tous les fils d'une conspiration contre la vie du souverain ; je tiens essentiellement à rester à Paris, et si vous voulez me faire obtenir la permission d'habiter la capitale, je me fais fort, dans huit jours, de vous livrer les auteurs de cette machination infernale. Sa proposition fut favorablement accueillie, et on lui donna en quelque sorte carte blanche pour agir. B*** con-

naissait Paris et sa banlieue ; il savait parfaitement que les mauvais sujets, les désœuvrés, les vagabonds et généralement tous les paresseux qui n'ont rien à perdre et tout à gagner dans les bouleversements politiques se réunissent habituellement dans les bouges des barrières. Il pensa qu'il pourrait trouver dans ces établissements les individus qu'il voulait sacrifier à ses intérêts.

Quelques jours de pérégrinations s'étant écoulés sans succès dans ces cloaques, il entra un soir dans une de ces maisons de filles qui sont tout à la fois estaminets et débits de vin. Deux individus, les nommés P*** et D*** étaient seuls assis à une table en compagnie d'un petit broc de vin ; ceux-ci parurent à l'œil exercé de B*** être les personnages qu'il recherchait. Il s'attable auprès d'eux en demandant un litre à douze, et bientôt il trinque avec eux. La connaissance se fit au milieu de copieuses libations que le repris de justice paya. A onze heures, on se quitta bon ami, en se donnant rendez-vous pour le lendemain. Lorsque B*** eut amené ses nouveaux camarades à parler politique, on arriva bientôt à prononcer le mot : complot. P*** et D*** ne tardèrent pas à tomber dans le piège qui leur était tendu et consentirent sans difficulté à tout ce que le provocateur voulut ; il prévint alors la police que ces deux hommes n'attendaient qne l'occasion favorable pour mettre leur exécrable projet à exécution.

Des agents furent chargés de les suivre partout où ils iraient, et chaque jour les agents dans leur

rapport disaient qu'ils n'avaient rien remarqué de répréhensible dans les allures et les démarches de leurs surveillés. Ces renseignements éveillèrent l'attention de la préfecture de police, et des soupçons commencèrent à s'élever sur la véracité des allégations du dénonciateur. On lui avait donné connaissance de ces rapports, sans qu'il en fût déconcerté ; mais, prévoyant que sa ruse allait être démasquée, il prit la résolution de terminer cette affaire par un coup d'éclat qui engagerait en même temps la responsabilité de la police. Ce plan arrêté, il suivit à certaine distance les agents chargés de la surveillance. Vers une heure après midi, P*** et D*** entrèrent dans un cabaret et s'attablèrent dans une salle où il n'y avait personne. Les agents se tenaient en observation, de manière à ne pas les perdre de vue. Un quart d'heure après, B*** trompant la surveillance des agents, se précipita dans la salle, tenant à la main un pistolet qu'il déchargea sur R***; celui-ci fut atteint d'une balle et expira le lendemain. D*** prit alors la fuite, mais il fut aussitôt frappé par une autre balle qui heureusement ne lui fit qu'une légère blessure ; les agents arrêtèrent et conduisirent à la préfecture P*** et D***.

Cette affaire resta secrète. Le survivant fut envoyé sans autre forme de procès rejoindre au Sénégal la victime de l'agent T*** et du prétendu officier des invalides dont nous avons raconté la déconvenue.

Que devint le provocateur? Il fut attaché à la police.

II

LES RECRUTEURS A PARIS

Sous Louis XV et Louis XVI, le recrutement pour l'armée se faisait dans la capitale au moyen de sergents racoleurs. Tout le monde connaît les ruses qu'ils employaient pour enrôler les provinciaux. Les engagements sur la place publique disparurent à l'avènement de l'empire, et dès lors ce fut la voix du sort qui décida de ceux qui, parmi les enfants de la France, devaient consacrer leur vie à défendre la mère commune.

Alors, celui qui possédait quelque fortune put éviter les ennuis, les fatigues et les dangers de la guerre. Plus d'un fils de famille paya huit et dix mille francs un remplaçant. Cependant les guerres continuèrent et dévorèrent tant d'hommes, que, la voix du sort ne suffisant plus, on dut recourir à un autre système. Des levées extraordinaires étant décrétées, ce ne fut qu'au moyen de sommes fabuleuses que quelques jeunes gens purent se faire remplacer; encore furent-ils presque tous forcés de partir un peu plus tard.

Après la chute de l'empire, le nombre des soldats sous les drapeaux fut considérablement diminué. Beaucoup de jeunes conscrits purent échapper aux désagréments de la vie de caserne, en achetant pour 800 ou 1,000 francs un homme chargé de les représenter au corps.

Les recruteurs reparurent dans la capitale, mais cette fois moins ostensiblement et avec un caractère plus modeste sous la dénomination d'agents de remplacements militaires. Ils s'étaient posés comme intermédiaires entre les familles des jeunes conscrits et leurs remplaçants, et faisaient d'abord assez loyalement leurs transactions; mais bientôt le goût du gain, la soif du bénéfice, l'emporta sur la bonne foi, et l'on vit paraître dans toute son impudence ce honteux trafic, dont les auteurs ont été si justement désignés par le mépris public sous le nom de marchands de chair humaine.

Après la révolution de 1830, une guerre générale sembla imminente; le remplacement militaire prit une extension incroyable. On vit un essaim de recruteurs de province fondre sur la capitale comme une nuée de corbeaux acharnés à la curée. Partout, à tous les coins de rue, sur toutes les places publiques, on put voir des annonces mensongères placardées par ces commerçants de nouvelle espèce. Cordonniers, cochers, escrocs, repris de justice, tout le monde voulut être agent de remplacement. Le personnel de ces sortes d'agences se composait d'un secrétaire chargé des écritures, et de plusieurs commis

ayant pour mission d'aller racoler les mauvais sujets, les désœuvrés, les paresseux qui voulaient se vendre. Mais le nombre en ayant été bientôt insuffisant pour le besoins des recruteurs, quelques-uns de ceux-ci imaginèrent de fabriquer des papiers, de falsifier des congés ou certificats au profit des repris de justice qui sortaient ainsi de l'état d'interdiction où les avait placés la peine infamante qu'ils avaient subie.

A cette époque existait à Paris un ancien sergent-major de la garde royale qui possédait une adresse toute particulière pour contrefaire les signatures et falsifier les pièces authentiques. Travaillant pour le premier marchand d'hommes venu qui mettait son talent à contribution, il commettait, pour la modeste somme de dix francs, un faux qui pouvait l'envoyer aux galères. Cependant, par une chance toute particulière et un bonheur incroyable, il sut déjouer la surveillance de la police et ne fut jamais arrêté.

La grande question pour les agents de remplacement était le résultat du conseil de révision. En effet, un recruteur assure contre les chances du sort vingt jeunes conscrits, et, d'un autre côté, il présente dix remplaçants. Admettons un moment que les jeunes gens qu'il a assurés aient amené de mauvais numéros, qu'ils soient acceptés par le conseil, et que les remplaçants soient refusés ; il en résulte que le recruteur perd les avances qu'il a faites à ceux-ci sur leur prix de vente, et il n'en est pas moins obligé de fournir des hommes pour la modique somme versée par

chaque conscrit assuré; il y a donc là toute perte. Pour obvier à ce double inconvénient, certains recruteurs cherchaient à atténuer plus ou moins la puissance du conseil, en essayant de corrompre quelques-uns des chirurgiens chargés de la visite des recrues.

Un de ces marchands de chair humaine, le sieur B***, avait épousé une femme jeune, fort jolie, très distinguée de manières, possédant autant d'esprit que de grâces et d'instruction, mais très habile en coquetterie. Son mari, peu délicat et fort avide, sut utiliser toutes les belles dispositions de sa femme pour corrompre certains médecins attachés aux conseils de révision, soit en laissant adroitement faire la cour à celle-ci, soit en sachant remettre à propos et en secret quelques billets de mille francs.

Le médecin était-il incorruptible, résistait-il à l'appât de l'argent et aux avances de la femme? celle-ci cherchait à voir l'épouse du docteur, s'introduisait sous un prétexte dans la maison, s'y rendait libre, familière, intime, et bientôt, par l'influence de l'épouse subjuguée, l'Esculape était circonvenu.

A l'appui de ce que je viens d'avancer, je vais citer sur ce couple adroit un fait dont j'ai reçu, il y a peu de temps, l'aveu du recruteur lui-même.

Notre homme et un de ses collègues devaient présenter au conseil de révision d'un des départements voisins de la capitale un assez grand nombre de remplaçants militaires. Ils avaient en outre assuré contre les chances du sort, un certain nombre de jeunes

conscrits auxquels de mauvais numéros étaient échus : c'était, comme on le voit, une affaire capitale. Il se rendit au chef-lieu du département pour prendre sur les médecins ou chirurgiens du conseil des renseignements qui pussent lui servir dans son œuvre de corruption ; mais tous jouissaient de la meilleure réputation, tous offraient des gages d'intégrité. Il apprit que l'un d'eux avait une nombreuse famille et n'était pas dans une position aisée, mais que c'était un homme d'une telle probité qu'on ne pouvait songer à traiter directement avec lui.

Le recruteur revint alors à Paris, chargea sa femme du soin de circonvenir ce docteur, et voici comment madame B*** s'y prit... Arrivée dans la ville en question, elle alla se loger dans un hôtel voisin de de la demeure du médecin, et le lendemain, à l'heure où elle savait bien ne pas le trouver chez lui, elle se présenta à son domicile sous prétexte de le consulter sur une prétendue maladie. La femme du docteur la reçut avec affabilité, regretta que son mari fût sorti, et pria la visiteuse de se reposer au salon. Entre femmes on va vite, on ne parla que de choses insignifiantes, et pourtant on se quitta dans un enchantement réciproque. Le lendemain, la visiteuse revint ; le docteur, bien entendu, était encore absent. La conversation s'engagea de nouveau, mais cette fois elle fut plus confidentielle. Le médecin devait rentrer dans une heure et la malade voulut l'attendre. On parla ménage, enfants, position sociale, et la femme du marchand d'hommes, qui n'oubliait pas l'objet

de sa visite, exposa assez naturellement que son mari, qui tenait un bureau de remplacement militaire, devait présenter au premier conseil de révision du département un certain nombre de remplaçants, de même qu'il avait assuré contre les chances du sort plusieurs jeunes conscrits de ce tirage.

— Eh bien, continua-t-elle, si les remplaçants qu'il présente ne sont pas acceptés par le conseil, ou si les jeunes gens qu'il a assurés et qui ont de mauvais numéros ne sont pas réformés pour quelque infirmité cachée, il faudra qu'il les fasse remplacer à ses frais, et cette affaire sera ruineuse pour nous. Et pourtant, mon Dieu ! il serait si facile d'arranger ceci, en trouvant un médecin qui, sans se compromettre le moins du monde, voulût bien agir dans nos intérêts en prononçant pour ou contre la réforme, suivant les indications de mon mari ; il ne ferait en cela aucun tort à personne et serait récompensé très généreusement, car voici deux mille francs que je lui remettrais comme arrhes, et il lui serait compté deux cent cinquante francs par homme qu'il ferait admettre ou refuser, selon notre avis.

La conversation continua sur ce ton, et, lorsque la femme du recruteur se retira, le marché était conclu avec l'épouse du docteur ; la mère de famille, assurée de son influence, s'était engagée pour son mari.

Celui-ci opposa-t-il d'abord quelque résistance aux désirs de sa femme, ou se rendit-il à la première attaque, je l'ignore ; mais ce qu'il y a de certain,

c'est que sa femme reçut pour cette affaire six billets de mille francs.

Comme on le voit, tous les moyens étaient employés par les recruteurs pour tromper les autorités. Beaucoup d'entre eux eurent de nombreux démêlés avec la justice ; leurs bureaux et leur domicile étaient souvent soumis à des perquisitions, leurs personnes arrêtées ou placées sous la surveillance de la police ; mais l'appât du lucre fut toujours plus fort chez eux que la crainte d'une punition même infamante.

En 1844, un enfant de l'Auvergne, nommé K***, exercait à Paris le métier d'agent de remplacement. Il eut l'idée, pour augmenter ses bénéfices, d'établir une association pour la substitution devant les conseils de révision d'hommes impropres au service militaire au lieu et place de conscrits sains et valides.— Voici comment le rusé compère opérait : il avait à sa solde et à sa dévotion plusieurs jeunes gens atteints d'infirmités cachées, entre autres un certain Gaillard, qui plus tard, en 1850, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat de la veuve T***. Un conscrit assuré contre les chances du sort devait-il passer devant le conseil de révision, K*** envoyait à sa place et avec ses papiers Gaillard, par exemple, et le jeune conscrit était rayé des cadres de l'armée, comme impropre au service militaire. K*** s'amassa de cette façon dix mille livres de rente ; mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle... s'emplit ! Un beau jour, Gaillard fut arrêté pour vol, fit des révélations, raconta tout au long ses relations avec K***,

et le genre de service auquel celui ci l'employait. Le recruteur fut arrêté à son tour et parut devant la cour d'assises en compagnie de dix-sept de ses complices. L'accusé était riche, il choisit un avocat qui lui coûta 6,000 fr., et qui, malgré son talent, ne put l'empêcher d'être condamné aux travaux forcés. La révolution de 1848 arriva, et K*** trouva moyen d'obtenir la remise du reste de la peine qu'il avait encore à subir. D'un autre côté, l'Auvergnat, après sa condamnation, n'avait pas été moins adroit, car, au moyen d'une somme d'argent remise à un hypocrite intrigant, il avait pu rester dans les prisons de Paris, et s'éviter ainsi de porter l'uniforme et la chaîne du galérien.

Le décret du 26 avril 1855, qui instituait la caisse de l'armée pour l'exonération des jeunes conscrits, est enfin venu faire rentrer dans le néant le commerce des agents de remplacements, subi trop longtemps comme une triste nécessité. Mais s'il y avait des dangers à courir en employant des moyens frauduleux dans l'exercice de ce métier, il y avait aussi de belles et bonnes rentes à gagner, et la plupart de ces trafiquants de chair humaine se sont retirés gros capitalistes ou gros propriétaires. Entre toutes les fortunes de ce genre, la plus incroyable, la plus extraordinaire, la plus invraisemblable, est celle qu'a faite un ancien palefrenier, puis cocher de voiture dite coucou, aujourd'hui trois fois millionnaire!

III

1820-1830

LE PEINTRE ET LA GRANDE DAME

Dans un des beaux quartiers de la capitale habitait M. X***, vieillard septuagénaire et millionnaire, marié depuis cinq ans avec une jeune fille de vingt ans, sans fortune, mais appartenant à une noble famille de province ; aucun héritier n'éatit venu apporter le bonheur au vieillard, qui était tourmenté par la pensée que s'il mourait sans laisser de postérité, une partie de sa fortune reviendrait à des ascendants dont il avait beaucoup à se plaindre. Sa femme, de son côté, n'avait pas moins que lui le désir d'une postérité qui assurerait à celle-ci la disposition d'une grande fortune et les joies de la maternité. Cette idée était, pour la jeune femme, la cause d'une continuelle préoccupation, et lui faisait souvent verser des larmes. M. X*** l'ayant surprise le visage triste et les yeux rouges, lui avait demandé s'il était la cause de ses pleurs : — Non, mon ami, avait-elle répondu, vous êtes le meilleur des hommes, et

ma peine vient de ce que, jusqu'à présent, je n'ai pas été assez heureuse pour vous rendre père. Le vieillard touché, embrassa sa femme en lui disant. — Le jour n'est peut-être pas éloigné où Dieu, en comblant tous nos vœux, récompensera ta vertu et l'attachement sincère que tu as pour ton mari.

La santé de l'épouse était un peu altérée, lorsque M. X*** reçut la nouvelle que son frère cadet, célibataire habitant la Bretagne, était mort des suites d'une congestion cérébrale ; il fit aussitôt ses préparatifs de départ pour aller recueillir la succession du défunt, et, comme il ne devait être que quelques jours absent, il ne crut pas devoir emmener sa femme, qui, d'ailleurs, n'était pas en état de supporter les fatigues du voyage. Aussitôt son mari parti, il lui vint à l'idée de faire remettre ses appartements à neuf pour se distraire de ses ennuis et en même temps pour faire une surprise agréable à M. X***. L'entrepreneur de peinture lui envoya ses deux meilleurs ouvriers. Le lendemain, un petit garçon de quatre ans, les cheveux blonds et soyeux, la peau lisse, les joues colorées, les dents blanches et bien rangées, se présenta à l'un des peintres, en lui disant : Papa, maman t'attend chez le marchand de vins en bas, pour dîner. La femme de chambre, qui se trouvait là, courut au salon dire à sa maîtresse : Madame, venez donc dans la salle à manger voir un petit garçon qui ressemble à s'y méprendre à l'un des anges qui se trouvent sur l'un de vos tableaux ! Madame X*** s'empressa de prendre l'enfant dans

ses bras, l'embrassa plusieurs fois en répétant : « Mon Dieu, le beau petit garçon! que je serais heureuse. si j'en avais un comme celui-là! Puis s'adressant à l'ouvrier que le petit bonhomme venait d'appeler papa : — C'est à vous, ce petit ange? — Oui, madame, répondit le peintre. Elle embrassa de nouveau l'enfant et, le remettant à son père, elle lui dit : — Comment se nomme-t-il? — Alphonse H***, madame. — Vous me feriez bien plaisir, monsieur, si vous vouliez faire venir demain matin votre enfant ici, je le garderai jusqu'à la fin de votre journée? — Le lendemain matin, à neuf heures, sa mère l'amenait, frisé, pommadé et habillé avec ses effets du dimanche, la femme de chambre; qui avait reçu ses ordres, le conduisit près de sa maîtresse, qui le prit dans ses bras, le combla de caresses et lui fit prendre une tasse de chocolat.

Pendant que l'enfant déjeunait, elle ne cessait de l'embrasser en disant : — Mon Dieu, qu'il est beau! je donnerais tout au monde pour en avoir un comme ça! Dieu sait quelles pensées lui vinrent à l'esprit dans ce moment; était-ce désir unique d'assurer sa fortune pour l'avenir ou passion de maternité? Peut-être s'inspirait-elle de ces deux sentiments à la fois. Quoi qu'il en soit, elle sonna sa femme de chambre : — Allez dire au père de cet enfant que je désire l'entretenir un moment. Lorsque le peintre fut en sa présence, elle lui dit : Ce soir, quand vous vous en irez, je vous prie de venir vous-même chercher votre fils. L'ouvrier salua de la tête en signe d'assenti-

ment. Mme X***, qui jusqu'alors n'avait pas daigné jeter un regard sur lui, remarqua alors que c'était un homme de vingt-cinq ans, d'une physionomie intelligente, n'ayant rien de vulgaire, et qu'il était un fort bel homme à tous égards. Un projet qui lui avait passé dans l'esprit fut irrévocablement arrêté.

Lorsque l'ouvrier revint prendre son enfant, Mme X*** le pria de l'amener tous les jours avec lui. Elle se coucha plus tôt que d'habitude et passa une nuit très agitée; sa pensée revenait constamment sur le peintre et son fils ; elle envisageait qu'il lui fallait renoncer à tout espoir d'être mère avec son mari et que la fortune lui échapperait. Enfin, après bien des réflexions, des irrésolutions et des inquiétudes, elle prit son parti et se promit d'avoir un enfant. Le peintre n'avait vu dans la bienveillance de Mme X*** pour son petit Alphonse qu'un caprice causé par sa gentillesse; le père, qui adorait son enfant, pensa devoir profiter de la circonstance et entretenir, sinon augmenter, l'intérêt de la dame pour son fils. Il espérait que la protection de la noble dame pourrait un jour être utile à cet enfant. H*** ramena son fils comme il l'avait promis; on le conduisit près de Mme X***, qui était encore au lit, elle fit asseoir près d'elle, l'embrassa avec une telle effusion qu'elle lui déchira sa blouse; lorsqu'elle fut levée elle envoya chercher le peintre et lui dit : Monsieur, j'ai déchiré la blouse de votre enfant, voici de quoi la remplacer; et en même temps elle lui remettait cinq pièces de vingt francs, et, pour éviter ses remerciements, elle le

questionna sur sa famille et sa position pécuniaire.

— Je n'ai, madame, répondit-il, pour famille que ma femme et mon fils, et pour fortune que mes bras ; les ouvriers, ajouta-t-il, ne peuvent faire que de bien faibles économies ; les entrepreneurs seuls arrivent, sinon à la fortune, du moins à une honorable aisance. — Eh bien, reprit Mme X***, j'ai beaucoup de travaux à faire dans nos propriétés de Paris et de province ; si vous le voulez, je vous en donnerai l'entreprise.

Le peintre accepta avec reconnaissance et, six jours après, il faisait travailler quatre compagnons dans une maison appartenant à sa généreuse bienfaitrice, dont le mari était de retour. Mme X*** avait donné l'ordre à son nouvel entrepreneur de venir tous les dimanches régler ses comptes avec elle ; chaque fois que H*** se trouvait seul en sa présence, elle lui parlait avec un laisser-aller qui flattait l'amour-propre de l'ouvrier et éveillait en lui des pensées de convoitise. Un jour que M. X*** était avec sa femme dans le salon, le peintre entra : — Vous arrivez fort à propos, monsieur, lui dit Mme X***, nous avons, à quelques lieues de Paris, une maison de campagne qui a besoin d'un peu d'embellissements : mon mari et moi connaissons votre bon goût, et nous désirons que vous vous occupiez vous-même de ce soin.

— Madame, répondit l'entrepreneur, je suis prêt à partir.

— Oui, c'est très bien, reprit-elle, mais je vous prie d'emmener avec vous votre petit Alphonse.

Peu de jours après, le père et fils étaient à la maison de campagne où le jardinier, qui avait été prévenu, les installait. Le dimanche suivant, Mme X*** arrivait incognito et faisait demander H*** au salon, où elle le recevait très gracieusement et le sourire sur les lèvres. — Mon mari, lui dit-elle, m'a engagée à venir passer quelques jours ici, pour dissiper une affreuse migraine qui, depuis trois jours, me rend folle. M. X*** est retenu à Paris pour une affaire pressante. Quatre mois se passèrent ainsi. Le peintre était tout à fait dans les bonnes grâces de la maîtresse de la maison; mais le petit Alphonse avait perdu dans les affections de la noble dame tout ce que son père y avait gagné.

Quelques jours après leur retour dans la capitale, Mme X*** entra un matin dans la chambre de son mari, lui sauta au cou et lui dit en l'embrassant étroitement : — Ah ! mon ami, que je suis heureuse, je porte dans mon sein un gage de votre amour.

Cette nouvelle remplit de joie le bon vieillard. « Madame, lui dit-il, remercions Dieu d'avoir exaucé nos vœux. » A partir de ce moment, l'épouse redoubla de soins et d'attentions pour son mari, mais au fur et à mesure que la grossesse avançait, elle manifestait de l'éloignement pour le peintre, et bientôt, sous le prétexte d'indisposition, refusait non seulement de le recevoir, mais lui faisait donner l'ordre par son mari de cesser immédiatement ses travaux. H***, jusque-là, n'avait cru voir dans la froideur de Mme X*** à son égard que l'effet d'une

grossesse laborieuse ; il reconnut bientôt qu'il s'était trompé et que c'était un congé en bonne forme qu'on lui donnait.

Cette rupture, qui trompait ses espérances, lui fut d'un vif chagrin ; peu de temps après, une fièvre accompagnée de délire mettait ses jours en danger ; mais de bons soins, et la force de la jeunesse aidant, le rappelèrent promptement à la vie. En recouvrant la santé, la passion reprit toute son impétuosité ; une idée fixe le dominait, il pensait que, s'il pouvait obtenir un entretien avec Mme X*** elle s'humaniserait et reviendrait à de meilleurs sentiments pour lui. A cet effet, il alla guetter la sortie de son mari, et, sans se faire annoncer, s'introduisit dans la chambre à coucher de l'objet de toutes ses pensées. Il se jeta aux genoux de Mme X*** en la suppliant les mains jointes de lui pardonner s'il avait eu le malheur de l'offenser. Pour toute réponse. elle lui proposa une somme de vingt mille francs s'il consentait à quitter Paris. Cette proposition fit monter le rouge au visage du peintre ; il en avait été réellement humilié et sa réponse ne manqua pas de dignité ; il ajouta : « Je vous aime et rien ne pourra vous remplacer dans mon cœur. »

Troublée et furieuse de cette réplique, elle le menaça de le faire jeter à la porte par ses domestiques, s'il ne se retirait à l'instant. Le peintre sortit, les larmes dans les yeux et sans pouvoir prononcer une parole. Le dédain de cette femme, qui aurait dû la lui faire oublier, ne fit qu'exaspérer son amour ; la

voir était pour lui un besoin impérieux; aussi négligeait-il sa famille et ses intérêts pour aller rôder aux alentours de son hôtel, dans l'espérance de pouvoir la contempler un moment. Il apprit qu'elle était en Bretagne où elle était accouchée d'une fille, et que, peu de temps après, son mari était tombé en paralysie, puis décédé. L'ambition de la veuve était satisfaite, elle avait un enfant qui la faisait héritière de toute la fortune du défunt. Mme X*** revint à Paris en grand deuil. Le peintre se présenta à l'hôtel de la noble veuve, qui refusa de le recevoir et lui fit défendre sa porte.

Désespéré, mais plus amoureux que jamais, il prit la résolution de la suivre partout où elle irait. Il savait qu'elle avait l'habidude d'aller vers quatre heures se promener avec sa femme de chambre au jardin du Luxembourg; il la vit sortir de son hôtel, il s'approcha d'elle; mais avant qu'il eût pu articuler un seul mot, elle lui dit avec mépris : Que demandez-vous, monsieur? je ne vous connais pas, retirez-vous! Puis elle lui tourna le dos. Cette apostrophe produisit une impression si profonde sur le peintre, qu'il resta cloué à sa place. H***, ne pouvant surmonter sa passion, continua ses excursions dans les environs de la demeure de Mme X***, qui était parfaitement au courant de toutes ses démarcbes; aussi ne sortait-elle plus qu'en voiture et stores baissés.

La belle veuve, qui craignait une explication, se décida à avoir recours à la préfecture de police, où elle alla se plaindre qu'un ouvrier peintre nommé

H***, espèce de monomane, la persécutait de son amour insensé. On fit venir ce pauvre diab'e au bureau de police ; on le menaça de l'arrêter s'il continuait ses importunités ; on lui défendit d'approcher de l'hôtel de la noble dame sous quelque prétexte que ce fût. Il promit tout ce que l'on voulut, mais ne tint aucune de ses promesses. Le jour, il écrivit à Mme X*** une lettre dans laquelle il rappelait certaines circonstances de leur séjour à la maison de campagne. Cette lettre fit penser à la jeune femme que pour assurer son repos elle devait recourir de nouveau à l'intervention de la police, et pour prouver à celle-ci que le peintre ne jouissait pas de toute sa raison, elle communiqua la lettre qu'il lui avait écrite. On le fit arrêter, en lui disant qu'on allait l'envoyer à Bicêtre pour le faire guérir de sa monomanie, puis on le conduisit au Dépôt, où il fut mis au secret.

Si la nuit porte conseil, trois jours d'isolement dans une cellule portent bien autrement conseil que la nuit. Il pensa alors à sa femme, à son enfant, à la misère où ils se trouveraient s'ils étaient privés de son travail ; l'amour de la famille qu'il avait oubliée depuis longtemps reprit son empire. Il écrivit une lettre dans laquelle il déclarait que pour toujours il renonçait à s'occuper de Mme X***. Après avoir renouvelé de vive voix cette promesse, il fut relâché, mais avant de se retirer, il raconta toutes les particularités de cette histoire, en ajoutant : Vous voyez, messieurs, que je ne suis ni fou, ni monomane.

IV

22 MARS 1832!!!

Au souvenir de cette date, le cœur se serre, car ce fut ce jour-là, jour à jamais néfaste, qu'un fléau epouvantable, une épidémie effroyable, le choléra, en un mot, fit son apparition à Paris!

Inconnu dans ses causes, implacable dans ses effets, le fléau avait parcouru le nord de l'Europe et couvert de deuil une partie du vieux monde. Des bruits, des fables ridicules se répandirent bientôt dans la multitude et acquirent tout à coup une importance regrettable. Suivant ces on dit : des hommes infâmes, soudoyés par une puissance infernale, auraient formé le projet d'empoisonner les habitants de la capitale, en jetant sur les aliments et dans les liquides des substances vénéneuses et mortelles. Ces bruits, quelque absurdes qu'ils paraissent, reçurent cependant en quelque sorte une sanction officielle.

Le préfet de police crut faire cesser les craintes de la population, à l'égard des prétendus empoi-

sonneurs, en publiant une ordonnance tendant à calmer les esprits surexcités par la malveillance. Il enjoignait aux débitants de liquides, tels que marchands de vins, cafetiers, laitiers, porteurs d'eau et autres, ainsi qu'aux bouchers, charcutiers, de couvrir avec soin leurs marchandises pour déjouer ainsi les projets des ennemis de l'ordre public.

Mais qu'arriva-t-il?

C'est que cette proclamation produisit malheureusement l'effet contraire de celui qu'on en attendait.

Le choléra continuant ses ravages et le soi-disant poison se révélant chaque jour par les mêmes symptômes, l'ignorance venant en aide à ces apparences trompeuses, fit passer du doute à la persuasion, et la malencontreuse circulaire ne servit, hélas! qu'à accréditer dans l'esprit du peuple les bruits ridicules et alarmants déjà répandus.

C'est alors qu'on vit dans nos rues, sur nos quais, sur nos places publiques, des scènes d'une atroce barbarie dont l'histoire aura à rougir : des infortunés qui, victimes d'une fatale méprise, étaient massacrés par la populace furieuse! Qu'on lise le *Juif-Errant*, d'Eugène Suë, et au milieu des pages qu'il savait si bien écrire, on trouvera le tableau parfait d'une de ces terribles scènes de férocité et de barbarie.

Pour être fidèle au programme que je me suis tracé, je crois devoir raconter ici quelques-uns de ces épisodes déplorables.

J'étais à cette époque chef de la brigade des Brocanteurs et du marché du Temple. Ainsi que je l'ai dit en parlant de l'organisation de cette brigade, j'avais alors sous mes ordres le sieur Fraudin en qualité d'inspecteur. Un matin, en passant rue Royale-Saint-Martin pour se rendre à son service, il vit un grand rassemblement, et peut-être serait-il passé sans s'inquiéter de la cause qui l'avait occasionné, lorsque des cris discordants partirent du centre du groupe et furent bientôt répétés partout :

— C'est un empoisonneur ! à mort !

— Il a été pris sur le fait ! à mort !

— Écharpons-le !

— Pendons-le au réverbère !

— Oui, c'est cela ! pendons-le ! il servira d'exemple aux autres !

— Oui, mais avant de le pendre, déchirons-le un peu en morceaux, pour qu'il sache ce que c'est que d'empoisonner le peuple !

A ces vociférations, mon inspecteur s'élance, se fraye un passage parmi cette foule et parvient, non sans peine, à pénétrer au cœur du rassemblement, où il trouve un homme qui, ballotté de mains en mains, la figure couverte de contusions et les habits en lambeaux, semblait offert en holocauste à la fureur populaire.

« Arrêtez ! s'écrie Fraudin, cet homme m'appartient et je le réclame ! Je suis agent de police et je me charge de lui, il servira d'exemple pour les autres. »

Quelques témoins de cette scène émouvante, bons ouvriers moins crédules sur ces bruits d'empoisonnement, ou moins portés à vouloir se faire justice eux-mêmes, s'écrièrent :

« Oui! oui! emmenez-le! et qu'on en fasse un exemple! »

Mais comme ce mouvement favorable pouvait s'échapper et le peuple reprendre sa colère, Fraudin s'empressa d'entraîner ce malheureux qui était déjà à moitié mort; au même instant deux gardes municipaux passèrent; mon agent requit leur assistance et ils purent arriver sans encombre au poste voisin. Mais, hélas! l'infortuné, victime de l'erreur populaire, ne put survivre aux émotions et aux mauvais traitements qu'il avait subis.

Divers groupes sont formés dans la rue du Faubourg Saint-Antoine et là, comme ailleurs, la voix publique attribue la mortalité générale à l'œuvre d'habiles et perfides empoisonneurs.

— Oui, dit l'un des orateurs, j'ai vu ce matin un homme qu'on a massacré rue Saint-Sauveur, au moment où il venait de jeter du poison dans la boîte d'une laitière.

— Le brigand!

— L'assassin!

— Et dire qu'il y a encore de pareils monstres!

— Empoisonner le pauvre peuple! Seigneur Jésus! s'écrie une vieille femme; quelle horreur!

— Ah! si jamais nous en attrapons un!

— Oui, si j'en pince jamais un, il payera pour les autres !

— A mort! à mort les empoisonneurs! s'écrie un gamin de sa voix de fausset.

— A mort les empoisonneurs! répond la foule...

Mais laissons un peu ces pauvres gens soulager leurs peines par des cris sanguinaires et jetons les yeux dans la même rue, à quelques cents pas plus haut.

Voyez ces deux hommes qui descendent le faubourg en causant de leurs affaires ou de leurs plaisirs, et se tenant cordialement par le bras; l'un est gros, l'autre est maigre, et ce dernier vient de fouiller dans sa poche, d'y prendre un sac de papier contenant des boules de gomme et d'en offrir à son ami qui, étant en train de fumer un cigare, refusa.

A ce moment nos deux promeneurs étaient à la hauteur de la rue Saint-Nicolas : une petite mendiante nu-pieds, à peine couverte de quelques lambeaux de toile figurant des vêtements, vint leur demander l'aumône. L'homme au cigare lui donna un sou, l'homme au sac lui en donna également un et lui offrit une boule de gomme.

— N'prends pas ça, p'tiote, cria un chiffonnier qui passait, ça t'ferait mourir!

— Comment! mourir? exclama l'homme aux boules.

Ces mots avaient été entendus; quelques hommes s'arrêtèrent, on les entoura, on les pressa; le groupe que j'ai signalé tout à l'heure était à deux pas;

voyant un rassemblement se former, il s'approcha et se mêla à celui-ci. Tous ces pauvres ouvriers, encore effrayés du nombre des victimes qui succombaient, l'esprit troublé par les clameurs qu'ils venaient de proférer, apportaient une sorte de fièvre haineuse et des dispositions hostiles. Le chiffonnier, premier instigateur de cet attroupement, tenait à son idée sur les boules de gomme; on interpella les deux individus, on leur fit des questions et des menaces, on cria, on vociféra, puis des paroles on passa aux actions, on les poussa, on les ballotta, puis ensuite on parla de les pendre ou de les massacrer, et passant de la menace à l'exécution, on finit par les rouer de coups.

Mais détournez un instant les yeux; voyez cet homme qui accourt et se presse; vient-il aussi prendre sa part de la curée? vient-il donner un coup, arracher une poignée de cheveux? Non! aux cris qu'il a entendus, il est accouru pour pacifier, s'il était possible, l'effervescence populaire et arracher une malheureuse victime à la mort, car il s'est bien douté de ce qui se passait. Cet homme fouille dans sa poche, non pour chercher une arme, mais pour y prendre une égide protectrice; il en tire une écharpe tricolore qu'il ceint tout en courant; c'est un commissaire de police : M. Jacquemin. A sa vue les rangs pressés s'ouvrent pour se refermer immédiatement sur lui; mais lorsqu'il parle de délivrer ces deux malheureux, sa voix est couverte par des cris de mort; en vain il veut interposer son autorité;

ballotté, bousculé, porté d'un côté et d'autre, M. Jacquemin voit que les deux victimes vont périr sous ses yeux; mais heureusement un piquet de gardes municipaux à cheval vient à passer, et le commissaire de police, les requérant aussitôt, réussit à faire mener à son bureau ces deux infortunés et leur sauve ainsi la vie.

V

ASSASSINAT DE LA VEUVE DENIOT

A dix kilomètres d'Évreux, sur la route de Paris à Caen, on trouve Miserey, petit village composé de quelques fermes et d'une auberge dont le bouchon de houx frappe tout d'abord les yeux du passant. En 1842, la veuve Deniot, femme déjà d'un certain âge, tenait seule cette auberge; sa clientèle, du reste, était excessivement restreinte.

Un jour, un individu qui était logé depuis peu de temps chez elle, lui tira un coup de fusil à bout portant; l'infortunée tomba, et l'assassin, croyant qu'elle était morte, se mit à fouiller partout, prit ce qui lui convenait et s'enfuit.

La veuve Deniot n'avait pas succombé, et, grâce aux soins qui lui furent donnés, elle put reprendre connaissance et déclarer que l'individu qui l'avait assassinée et volée se nommait Amédée. Mais la gravité de sa situation ne lui permit pas de donner aucun autre renseignement.

A la première nouvelle de cet événement, le juge

2.

d'instruction d'Évreux se transporta sur les lieux et pensa que l'assassin, après la perpétration de son crime, avait dû se diriger vers Paris; il décerna contre le meurtrier un mandat d'arrêt qu'il envoya à la Préfecture de police.

La pièce me fut remise avec ordre de prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'assassin ; mais la chose n'était pas facile, car le mandat ne portait que le nom d'Amédée et ne contenait aucun signalement. Dans une ville comme Paris, trouver un homme sur la connaissance de son nom de baptême est chose presque impossible. Cependant il fallait réussir, ou tout au moins faire tout ce qu'il était possible pour cela. Je fis donc prendre des renseignements au bureau des garnis, où l'on ne trouva pas une seule personne ayant Amédée pour nom de famille ; plusieurs le portaient comme prénom. Les investigations les plus minutieuses furent faites sur leur compte sans succès.

Les recherches dans Paris ayant été vaines, j'envoyai des agents intelligents visiter les garnis des banlieues et se renseigner près des rôdeurs de barrières. Bientôt l'agent le Petit-Pompier, chargé d'explorer la Villette, la Chapelle et Montmartre, vint m'avertir que, dans un bouge de cette dernière commune, route de l'Empereur, il avait trouvé sur le registre de police un nom d'Amédée François, porté présent. Je lui adjoignis deux autres inspecteurs, et, en leur remettant le mandat d'arrêt, je donnai l'ordre d'aller à la pointe du jour rendre une

petite visite à cet individu. Effectivement, l'aurore se levait à peine que mes trois agents, heurtant violemment à la porte du garni, se faisaient ouvrir d'autorité.

L'hôtesse arriva à moitié vêtue et elle entendit à peine la question que lui fit celui des agents qui était porteur du mandat :

— Tous les individus qui sont portés présents sur votre livre sont-ils rentrés pour coucher !

— Oui, monsieur! pourquoi cette question ?

— Pour rien ! Menez-nous à la chambre d'Amédée François.

A ces mots, la maîtresse du garni balbutia, changea de couleur, laissa tomber le mauvais châle qu'elle avait jeté sur ses épaules et finit par dire :

— Ah ! mon Dieu ! messieurs ! c'est une erreur, j'ai oublié de rayer cet individu ; depuis huit jours il a quitté ma maison.

— Mais alors, ma petite mère, vous êtes en contravention, vous savez bien que la police ne plaisante pas avec les livres de garnis.

— Dame ! que voulez-vous? je payerai l'amende.

Après s'être assurés qu'Amédée n'était pas dans la maison, les agents demandèrent à l'hôtesse si elle savait où il était allé loger. Mais la fine commère avait eu le temps de se remettre et de reprendre son sang-froid, aussi répondit-elle avec la plus grande audace :

— Son adresse? Eh bien, vous devriez me la dire, vous! vous me rendriez un fameux service, car il

est parti en me devant de l'argent, et je voudrais bien mettre la main dessus !

Après une telle réponse, il n'y avait plus rien à lui dire. L'agent revint à la préfecture me rendre compte de ce qui s'était passé ; je le renvoyai à Montmartre établir avec ses camarades une surveillance des plus actives sur le garni en question pour suivre l'hôte et l'hôtesse lorsqu'ils sortiraient, afin de s'assurer s'ils n'iraient pas prévenir Amédée que la police le recherchait. Cette surveillance eut un plein succès, car, à peine était-elle commencée, que la petite-fille du logeur étant sortie, l'un des agents la suivit et la vit entrer dans un garni situé à Batignolles, près de la brasserie. Aussitôt qu'elle eut quitté cette maison, l'agent y entra et demanda à voir le livre de police sur lequel il vit François Amédée, présent.

Courant aussitôt chercher ses camarades, ils revinrent tous trois au garni. La chambre d'Amédée était au premier, sa fenêtre donnait sur une cour n'ayant issue que par une allée et servant également de débouché à l'escalier. Un agent se plaça dans la cour, sous la fenêtre d'Amédée, un second resta à la porte de l'allée et le troisième, le Petit-Pompier, monta au premier et frappa à la porte sans obtenir de réponse ; il frappa plus fort, on ne répondit pas. Alors, regardant par le trou de la serrure, il vit Amédée en train d'attacher à la barre d'appui de la croisée les draps de son lit, et prendre ensuite sous sa paillasse un grand pistolet d'arçon,

puis se diriger vers la croisée pour s'échapper; mais à la vue de l'agent qui, au pied de la fenêtre, le nez en l'air, l'accueillit à son arrivée par un petit ricanement sec et sonore, Amédée poussa une exclamation de rage, arma son pistolet, visa l'agent et lâcha la détente; mais, l'amorce n'ayant pas pris feu, il saisit son pistolet par le bout du canon et le lança à la tête de l'agent, sans l'atteindre.

L'inspecteur qui était sur le palier, réunissant alors toutes ses forces, se mit en devoir d'enfoncer la porte avec ses reins; il parvint non sans peine à dépointer les ais, puis il se précipita dans la chambre où l'assassin, qui l'attendait avec un énorme couteau à la main, s'écria : *C'est égal, j'en buterai toujours un!*

Mais l'intrépide agent, prévenant l'attaque, se jeta brusquement sur son adversaire, para adroitement le coup que celui-ci lui portait, et le renversant d'un coup de tête dans le ventre, il parvint à s'en rendre maître. Aux cris de leur collègue, les deux autres inspecteurs arrivèrent et garrottèrent leur prisonnier.

La perquisition faite dans sa chambre procura la saisie de nombreuses pièces de conviction, telles que linge de femme, collerettes, bonnets, fichus et jusqu'au bouquet de mariage de sa victime. Enfin, 400 francs en or furent trouvés sur lui. Amené à la Prefecture de police, il fut reconnu pour être le nommé Louis Dargel, cordonnier, âgé de trente-deux ans, libéré depuis peu de la maison centrale

de Melun, où il avait subi une condamnation à cinq années de réclusion.

Traduit devant la Cour d'assises de l'Eure, Dargel vit de nouvelles charges peser contre lui, car indépendamment de l'assassinat commis sur la veuve Deniot, il fut reconnu coupable d'homicide volontaire, avec préméditation, sur la personne d'un sieur Saint-Omer, à Puteaux, près Paris. En conséquence, il fut condamné à la peine de mort et exécuté à Évreux, le 20 janvier 1843.

VI

UN BRÉSILIEN ARCHI-MILLIONNAIRE

On a beaucoup vanté le luxe oriental de quelques nababs qui sont venus visiter la France ; on s'est plu à faire remarquer le faste vaniteux que nos voisins d'outre-Manche ont étalé à Paris dans certaines occasions, surtout à des époques déjà loin de nous ; pour moi, qui ai pu voir de près et connaître de piquantes particularités sur les opulents étrangers qui ont séjourné dans la capitale, je crois que les Brésiliens peuvent revendiquer le premier rang parmi les voyageurs qui ne reculent devant aucune dépense pour satisfaire leurs désirs.

J'en citerai un entre autres avec lequel j'ai été mis plusieurs fois en relations.

Ce Brésilien possédait une fortune tellement considérable, qu'il aurait été fort embarrassé s'il avait été forcé, pour quelque cause que ce fût, d'en fixer le chiffre exact.

Jeune, d'une physionomie agréable, plein de distinction dans son parler, dans ses manières ; mais de

mœurs complètement dissolues, choisissant indistinctement pour maîtresses la femme mariée, l'actrice, ou la grisette, il avait toujours simultanément attelées à son char plusieurs de ces malheureuses, auxquelles il ne s'attachait même passagèrement que lorsqu'elles pouvaient parvenir pour un instant à ranimer ses appétits blasés, et fort souvent il les traitait comme on traite les esclaves en son pays. Par un de ces abus dont si souvent l'argent est la source, ce riche étranger était en relations suivies avec un employé bien posé à la préfecture de police, et il savait, calculant la vénalité de cet individu, se faire de celui qui devait être le défenseur des bonnes mœurs un auxiliaire qu'il employait tout différemment.

Avait-il besoin de renseignements sur telle ou telle jeune fille? convoitait-il la possession de telle ou telle femme mariée? Voulait-il échapper aux obsessions d'une amante abandonnée, excitée par la jalousie ou par le désir de recevoir quelque argent; vite, il arrivait dans les bureaux de la police, et là, au moyen de l'or, cette clef qui sait ouvrir tant de consciences, il obtenait facilement ce qu'il désirait.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'abus affligeant qui en résultait. La police, que l'on devrait exercer comme un sacerdoce et qui a pour but de protéger la société contre les malfaiteurs, la vertu contre le vice, la faiblesse contre la force brutale, était ici tellement détournée de la voie qu'elle devait suivre, qu'elle était arrivée à prêter son concours à

la séduction contre l'innocence, à la luxure contre l'honnêteté, à l'immoralité contre les bonnes mœurs.

Un jour d'hiver, je reçus l'ordre de me rendre le soir, à neuf heures, à l'hôtel habité par ce Sardanapale. Les domestiques, prévenus à l'avance, devaient me laisser pénétrer sans difficulté dans ce sanctuaire de grand seigneur.

A l'heure dite, je déclinai ma qualité au suisse, qui s'inclinant profondément, me fit traverser une grande cour. Arrivé à un majestueux escalier de marbre conduisant aux appartements du moderne sybarite, je fus arrêté sur la première marche par un valet de pied qui me pria d'attendre un instant. Quelques secondes à peine s'écoulèrent, et le valet reparut. Il m'invita à monter au premier, où un huissier, tout de noir habillé, m'arrêta de nouveau, et m'engagea à m'asseoir en me disant qu'il allait s'assurer si Monseigneur pouvait me recevoir.

Pendant que ce troisième interlocuteur accomplissait sa mission, j'examinai avec attention et curiosité les objets qui m'entouraient : partout la lumière se reflétait sur l'or et la soie, et jusque dans les plus petits détails, on retrouvait un luxe princier relevé par le bon goût d'un artiste éminent. L'huissier revint et m'invita à le suivre. Nous entrâmes dans la chambre à coucher. L'opulent Brésilien était nonchalamment étendu dans un fauteuil devant une magnifique cheminée de marbre blanc. Je renonce à dépeindre l'ensemble coquet et admirable que présentait cette chambre. Lorsque l'huissier m'eut

annoncé, le personnage que je venais visiter me fit, sans se lever, une gracieuse salutation.

— Je suis fâché, monsieur, que mon ami ne soit pas aussi exact que vous au rendez-vous.

— Ah! vous attendez quelqu'un?

— Oui, et, lorsque cette personne sera arrivée, nous causerons de l'affaire pour laquelle je vous ai fait prier de vouloir bien vous rendre à mon hôtel. Du reste, je pense que cet ami ne peut tarder à venir.

— Permettez-moi, monsieur, en attendant, d'admirer les belles choses qui ornent cette pièce.

A ces mots, mon interlocuteur se leva, me conduisit lui-même devant chaque meuble, chaque tableau, m'expliquant avec la plus parfaite urbanité chaque curiosité, chaque œuvre de nos premiers artistes; puis il sonna son intendant et lui dit: Faites voir à monsieur mon petit musée.

Je fus alors conduit dans plusieurs salons contigus, qui étaient tellement pleins de belles, de riches, de magnifiques choses que pendant un instant mes yeux en furent éblouis : je regardai sans rien voir, mais bientôt je pus examiner à mon aise les curiosités que mon guide complaisant s'empressait de m'expliquer, ou, pour mieux dire, de me mettre en main.

Je ne parlerai ni des tableaux de grands maîtres qui couvraient les murs, ni des peintures à fresque qui ornaient les plafonds, ni des meubles splendides qui remplissaient ces pièces, ni des bronzes, des

porcelaines, des objets d'art qui garnissaient les étagères; je ne citerai qu'une paire de pistolets enrichis de pierres précieuses de toutes les dimensions et de toutes les couleurs. Ces pistolets, me dit l'intendant, valent deux cent mille francs!

La visite terminée, je revins auprès de mon hôte, qui me reçut en riant et me dit avec un air de satisfaction très visible.

— Eh bien, êtes-vous content de mon petit musée?

— J'en suis émerveillé, monsieur, cela dépasse tout ce que j'avais pu imaginer. Je vous avouerai franchement qu'en matière de peinture, je suis un médiocre appréciateur, mais, pour vos armes de luxe et de curiosités, je déclare n'avoir rien vu d'aussi remarquable, et je suis sûr que toutes ces raretés valent plusieurs millions.

— Ces objets, me répondit-il avec le ton d'un homme supérieur aux petites vanités, ont une certaine valeur, en effet.

La conversation fut interrompue par l'arrivée de l'ami attendu. C'était aussi un Brésilien, âgé de trente à trente-cinq ans, fort bel homme et aux manières pleines de distinction.

— Voici, dit mon hôte au nouveau venu en me désignant de la tête, voici le sous-chef de la police de sûreté; c'est lui qui a découvert que le fameux Lacenaire était un des assassins du fameux garçon de banque.

Cette entrée en matière me plaçait sur un terrain où devait nécessairement me poursuivre leur cu-

riosité, et je dus raconter avec quelques détails comment les voleurs s'y prennent pour commettre leurs méfaits et quels moyens la police emploie pour découvrir et arrêter les voleurs.

Lorsque j'eus terminé, nous nous rapprochâmes de la cheminée, et mon interlocuteur prit la parole :

— Messieurs, nous dit-il, je vous ai priés de me venir voir pour vous demander vos conseils dans une affaire qui me cause beaucoup d'ennuis et que je voudrais terminer au plus tôt.

J'ai eu pour maîtresse une jeune fille de la classe ouvrière, une grisette fort jolie, qui s'est follement éprise de moi. Pendant longtemps je l'ai entretenue très confortablement ; mais on se lasse de tout, et depuis un an j'ai cessé toute relation avec elle, toutefois en lui faisant une pension.

J'avais cru m'en être entièrement débarrassé ; mais il n'en est rien, car je la trouve constamment sur mon passage, et elle m'accable de lettres où elle me menace de faire du scandale. Plusieurs fois j'ai cherché, par des envois d'argent à la ramener à de meilleurs sentiments, mais sans succès ; je pense qu'il y a quelqu'un derrière le rideau qui la pousse à me harceler de la sorte.

— Mais non, mon cher ! interrompit l'ami, c'est tout bonnement une femme qui, ne se rappelant plus son état primitif, ne peut supporter la médiocrité comparative où elle est tombée en ce moment ; vous l'avez gâtée en lui donnant un luxe auquel elle n'était pas habituée et qui l'a éblouie. Aujourd'hui

elle ne cherche qu'une chose : à être réintégrée dans le confort dont vous l'aviez entourée.

— Peut-être, dis-je à mon tour, n'y a-t-il dans cette affaire qu'un seul mobile, la jalousie, et si cette fille vous aime réellement, ce qui est très possible, c'est vous et non votre fortune qu'elle recherche.

— Quoi qu'il en soit, répondit le crésus après un moment de réflexion, je ne vois qu'un seul moyen pour en finir avec cette femme; nous la ferons venir ici, la chose ne sera certainement pas difficile, et alors nous la ferons déshabiller, puis nous la fouetterons jusqu'à ce qu'elle demande merci et jure de ne plus me tourmenter. Après cela, si elle a l'audace de m'importuner de nouveau, nous recommencerons la correction, mais de telle façon cette fois qu'elle n'ait pas envie d'y revenir.

— Oh! oh! messieurs, m'écriai-je, comme vous y allez! Vous vous croyez sans doute encore au milieu de vos esclaves! Mais détrompez-vous, nous sommes ici en France, où il existe des lois protectrices pour le riche comme pour le pauvre, pour le fort comme pour le faible ; les moyens coërcitifs ne sont tolérés qu'en Russie, où le principal auxiliaire de la police est le knout. Et, à cette occasion, je vais vous raconter une anecdote que vous ignorez probablement et qui certes n'est pas à la louange de la police de ce pays, où on a la prétention de réprimer non seulement les faits hostiles au gouvernement, mais encore de vouloir punir les pensées qui ne sont pas parfaitement d'accord avec sa politique, prétention qui me

paraît exagérée, mais qui puise son principe dans les abus d'un pouvoir absolu.

La comtesse de R***, belle-fille d'un homme qui a rendu son nom célèbre par une action désespérée pendant la guerre de 1812, avait commis le crime d'écrire quelques vers en faveur des Polonais. Une telle audace ne pouvait rester impunie, le crime attendait un châtiment, il ne tarda point. Le chef de police fit prier cette noble dame de vouloir bien passer à son cabinet pour s'entendre avec lui sur une affaire qui la regardait personnellement.

Mme de R***, se rendit à l'invitation qu'elle avait recue, car, dans cet aimable pays, une invitation semblable est un ordre.

Lorsque le chef de la police la vit entrer dans son cabinet, il la salua gracieusement de la tête, et, le sourire sur les lèvres, l'invita à s'approcher de son bureau. A peine avait-elle obéi à cette injonction, qu'une trappe pratiquée dans le plancher s'enfonçait sous ses pieds; puis, à mesure que la trappe descendait, elle sentait ses vêtements se relever, car la circonférence de l'ouverture ne permettait le passage qu'à un corps nu. Bientôt des cris de douleur, mêlés de sanglots, retentirent dans le cabinet du policier, des Cosaques, postés sous le plancher, avaient ordre de fustiger de toutes leurs forces, et sans relâche, la partie qui se montrerait ainsi à eux.

Cette malheureuse femme fut donc flagellée, malgré ses cris déchirants, jusqu'à ce que son bourreau pensât que la correction avait été suffisante. Alors,

au moyen d'un mécanisme particulier, la trappe reprit sa position primitive, et la triste victime de cette barbarie fut renvoyée, non sans être menacée d'une punition plus rigoureuse, si jamais elle s'avisait encore de s'occuper de politique. Voilà, messieurs, voilà ce que vous voulez faire; seulement, comme il vous manque une trappe ici, vous descendrez vous-même à remplir vos ignobles fonctions du bourreau!

Pendant ce récit, ému par ma propre indignation, ma voix s'était progressivement élevée, mais aux dernières paroles, elle atteignit presque le diapason de la colère, et mes deux auditeurs stupéfaits et peut-être intérieurement émus, se regardèrent en silence.

— Mais alors, reprit le principal personnage après un moment, si vous ne pouvez rien faire pour me délivrer des importunités de cette femme, il faudra donc que je reste continuellement sous sa dépendance?

— Pardonnez-moi, monsieur, il y aurait un moyen, et c'est, je crois, le meilleur que vous puissiez employer : il s'agirait de faire savoir à cette personne que la police a reçu ordre de prévenir et au besoin de réprimer toute démarche scandaleuse de sa part, et pour lui prouver qu'on la surveille, on chargerait deux hommes de la suivre ostensiblement partout où elle dirigerait ses pas. Or, il est certain que d'une part, la peur de la police, et de l'autre l'ennui d'être continuellement suivie par ces

deux individus, la détermineront à cesser contre vous toutes poursuites et toutes obsessions nouvelles.

Ce moyen fut mis à exécution et obtint un plein succès.

Notre opulent Brésilien avait un parent à Rio-de-Janeiro, mais qui pendant plusieurs années habita Paris. Or, à l'époque de son séjour dans notre capitale, il avait une maîtresse. Des affaires de famille l'ayant rappelé dans son pays, il partit en laissant à sa maîtresse hôtel, voitures et domestiques.

Fort désireux de savoir combien cette femme coûtait à son amant, le noble Brésilien s'adressa à la police, mais toujours à la même personne, pour obtenir ce renseignement.

Le brigadier Fraudin et l'agent Galbie furent chargés de faire les démarches nécessaires à ce sujet; ils se livrèrent pendant quinze jours à d'incessantes investigations sans avoir pu apprendre la plus petite particularité de ce que l'on désirait savoir. Ce ne fut qu'alors, et en désespoir de cause, que l'on me chargea de cette affaire.

Sous divers prétextes, j'interrogeai le personnel de la maison, les fournisseurs et les amis intimes de cette dame, sans pouvoir obtenir le moindre résultat, mais fort heureusement que ma mémoire, on ne peut plus locale, vint comme toujours à mon aide. Je me rappelai que quelques années auparavant j'avais fait exercer une surveillance dans l'hôtel d'une noble dame de Bahia qui avait été victime de nombreuses soustractions, et qu'en allant contrôler les agents,

j'avais appris de l'intendant de cette dame que le parent de mon opulent Brésilien était on ne peut plus généreux et qu'il avait emmené de Paris au Brésil un garçon coiffeur qui, après avoir séjourné pendant trois ans dans ce pays, était tombé malade et avait manisfesté à son maître le désir de retourner en France; celui-ci, en accédant à ce désir lui avait assuré une pension de dix-huit cents francs. Cette anecdote me fit penser que si je pouvais découvrir ce coiffeur, je pourrais obtenir de lui tous les renseignements dont j'avais besoin.

J'allai en conséquence aux bureaux des garçons coiffeurs m'informer si l'on connaissait celui d'entre eux qui avait été au service d'un riche Brésilien.

J'appris que cet individu connu sous le nom de Léon, n'exerçait plus son métier et qu'il demeurait dans l'une des rues du faubourg Montmartre. Muni de ce renseignement, je m'acheminai vers ce faubourg, dont je parcourus toutes les rues en allant de maison en maison demander Léon, le coiffeur pensionné. Partout la réponse était négative.

Je commençais à désespérer du succès de ma mission, lorsqu'en passant à la hauteur de la rue Bergère, je m'entendis héler, et appeler par mon nom. Surpris, je me retournai et je vis sur le seuil d'une boutique, me saluant à la fois de la main, de la tête et du sourire, une de mes anciennes connaissances du marché du Temple, établi alors marchand-tailleur dans la rue où je passais. Je l'abordai, et sur ses instances j'entrai chez lui. La conversation s'en-

gagea sur mon changement de position, l'activité des affaires, puis, tout en causant je finis par lui annoncer que je me disposais à partir pour le Brésil, et lui demandai si par hasard, il ne connaîtrait pas dans son voisinage un ancien garçon coiffeur, vivant d'une pension que lui avait faite son ancien maître.

— Parbleu ! répondit mon tailleur, vous ne pouvez mieux vous adresser qu'à moi, car, il demeure à deux pas d'ici. C'est une de mes pratiques, et, si vous le voulez, je vais l'envoyer chercher par mon garçon.

— Vous me ferez d'autant plus de plaisir que je suis à sa recherche, car mon perruquier, qui n'a pu me préciser sa demeure, m'a parlé de lui comme d'un ancien confrère ayant passé plusieurs années à Rio de Janeiro, et étant par conséquent en position de me donner d'utiles renseignements sur les mœurs et les usages des habitants de cette ville.

Quelques instants après, l'ex-coiffeur, arriva, et le but de mon entrevue avec lui fut bientôt expliqué, il parut flatté de la confiance que je manifestais dans les appréciations que je sollicitais de sa part, et se mit à ma disposition. Je le remerciai en ajoutant que je le priais d'accepter pour le lendemain, en compagnie du tailleur, un déjeuner chez le restaurateur Deffieux, afin d'y causer à notre aise. Mon offre fut amicalement accueillie, et rendez-vous fut pris.

Le lendemain, à l'heure dite, nous étions réunis tous trois dans un cabinet du restaurateur, et, tout

en déjeunant, nous buvions bravement à la prospérité de mon prochain voyage. Les têtes s'échauffèrent, le champagne arriva, et j'attaquai ma grande affaire.

On parla du Brésil, de ses habitants, du genre de vie qu'ils mènent, et tout naturellement l'ex-coiffeur arrira à me citer comme exemple son ancien maître. Je l'encourageai dans cette voie, et bientôt je connus les plus petits détails de l'existence de celui-ci, ses occupations, sa vie intime, ses relations, jusqu'au nom de la dame qu'il affectionnait au-dessus de tout, et les dépenses qu'il faisait pour elle, j'appris quelle était l'heure et la façon dont il se faisait faire la barbe, puis l'ex-coiffeur me désigna ses habillements, me révéla certaines particularités de sa toilette, et enfin me fit connaître jusqu'à ses mets favoris.

Mon maître, ajouta le barbier, avait anciennement à Paris une maitresse qui ne lui coûtait rien moins que deux cent mille francs par an, mais, dans ce moment-ci, les affaires vont mal : nos amoureux sont en froid.

J'avais obtenu des renseignements qui dépassaient de beaucoup ceux que je désirais. Je n'avais plus rien à attendre de l'indiscrétion de l'ex-coiffeur, et nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre.

De tout ce que j'avais appris, je fis un rapport très minutieux, qui fut mis sous les yeux du Brésilien archi-millionnaire.

En voyant toutes les particularités décrites sur son parent : Il faut, exclama-t-il, que la police fran-

çaise soit sorcière, car, autrement je ne sais vraiment pas comment elle pourrait savoir à Paris ce qui se passe dans une maison de Rio de Janeiro et connaître non seulement ce qu'on pourrait voir si on y était soi-même, mais encore les détails les plus secrets de la vie intime, et jusqu'aux vêtements cachés de celui qui l'habite. Oui, je le reconnais, la police de France est la première police du monde entier! Quelque temps après j'eus l'occasion de revoir notre sybarite, qui ignorait que j'étais l'auteur de ce rapport. Après avoir causé de la mission dont j'étais chargé près de lui, je fis tomber la conversation sur ce rapport, et je lui demandai s'il en avait été satisfait. — Comment, satisfait? dites enchanté; extasié, émerveillé! Je ne me serais jamais imaginé qu'on aurait pu me donner autant de détails et je suis encore à me demander comment diable on a pu parvenir à découvrir ici ce que mon parent fait chez lui au Brésil. Du reste, les agents ont dû être contents, car j'ai donné à leur intention trois mille francs.

Je ne détrompai pas mon Brésilien sur son opinion qu'un certain nombre d'agents avait été nécessaire; encore bien que nul autre que moi n'eût agi dans cette circonstance.

J'avais reçu cinquante francs, sur lesquels j'en avais dépensé quarante-cinq pour le déjeuner. Qu'était donc devenu le surplus de cette gratification qu'avait donnée le magnifique étranger? Cet argent, comme tant d'autre, était resté dans la main où il avait été déposé. *Sic vos non vobis.* Du reste, j'étais

déjà à peu près fixé sur ce point, et cette déclaration ne faisait qu'affirmer ma conviction, en me précisant un chiffre ; aussi, laissant de côté cette question, je priai mon noble Brésilien de me faire connaître les motifs pour lesquels j'avais reçu l'ordre de me présenter devant lui. Il me répondit aussitôt et sans périphrase.

— Voici ce dont il s'agit.

Depuis longtemps, je suis amoureux fou des charmes de la gracieuse M* Z***, actrice du théâtre de la Porte-Saint-Martin, mais elle a constamment repoussé les brillantes propositions que je lui ai faites. Ses refus n'ont fait qu'augmenter ma passion, et j'ai résolu de la posséder n'importe à quel prix, je comptais sur votre imagination, que l'on m'a dit être fertile en expédients, pour la mettre à ma discrétion. Quelques billets de mille francs seront votre récompense.

Cette proposition catégorique et sans ambiguité me fit monter le sang au visage, mais je réfléchis aussitôt que je n'avais pas le droit de m'en offenser, car les honteuses complaisances que le millionnaire avait trouvées à la préfecture l'autorisaient en quelque sorte à penser que je m'empresserais me de mettre à sa disposition.

— Monsieur, lui répondis-je, je suis désespéré de ne pas pouvoir m'occuper de votre affaire ; si j'ai l'imagination fertile en expédients, comme vous le dites, je vous prie de croire que ce n'est jamais que lorsqu'il s'agit de prendre les malfaiteurs dans mes filets, ou d'assurer la sécurité des habitants. Tout ce que je

puis faire dans cette circonstance pour vous être agréable, c'est de rendre compte de notre conversation à la personne qui m'a envoyé auprès de vous afin qu'elle mette à votre disposition un agent moins srupuleux qui pourra satisfaire à vos désirs.

Je le saluai et me retirai.

Le lendemain, il venait à la préfecture se plaindre de mon arrogance et demander qu'on ne me renvoyât jamais près de lui; aussi, à partir de ce moment, je n'eus plus aucune relation avec ce personnage, qui, quelques années plus tard, se mariait avec une jeune fille appartenant à une noble famille. Mais, peu de temps après cette union, la jeune femme fut forcée de rompre avec son mari pour ne pas subir ses mauvais traitements et ne pas être en quelque sorte témoin de ses passions désordonnées.

VII

UNE ÉVASION DE LA FORCE

C'est une curieuse chose que la volonté d'un prisonnier qui veut fuir de son cachot; c'est surtout une chose étonnante de voir l'énergie, la prudence, la sagacité, la constance qu'il faut à un homme pour s'attaquer à cette masse de pierres qui l'enveloppe comme d'un linceul, à ces masses de fer qui, sous la forme de chaînes, verrous, serrures et barreaux, le séparent de la société, du soleil, de la vie en plein air. Mais si le cœur est sympathique à l'évasion d'un Latude, par exemple, s'attaquant énergiquement aux épaisses murailles de la Bastille avec un simple clou, parvenant après des annés de travail à préparer son évasion, et, se voyant découvert, recommençant à nouveau le grand œuvre de sa délivrance; il n'en est pas de même à la nouvelle de l'évasion d'un voleur dangereux, d'un assassin redoutable. Tous les honnêtes gens sont alors émus de crainte, car la liberté pour le bandit évadé, c'est la perspective qu'un nouveau crime viendra épouvanter le public.

Le 3 août 1843, quinze prisonniers, détenus sous la prévention de crimes plus ou moins graves, s'échappèrent de la Force au moyen d'un souterrain qu'ils avaient pratiqué à l'aide de couteaux et de morceaux de fer dans la fosse d'aisances qu'on venait de vider. Ce travail extraordinaire, exécuté simultanément par les quinze reclus, devait passer sous le chemin de ronde de la prison et aller jusqu'à la maison des bains donnant sur la rue Culture-Sainte-Catherine ; mais au lieu d'aboutir à côté de l'habitation, le souterrain vint prendre issue dans un cabinet dont le calorifère fut renversé. Les malfaiteurs, qui croyaient arriver dans le jardin, trouvèrent donc là un obstacle sur lequel ils ne comptaient pas, et se fut à l'aide de leurs reins qu'ils soulevèrent le parquet et purent enfin s'échapper. Cette évasion, exécutée avec tant de persévérance et dont le secret avait été si admirablement gardé, ne devait pas être heureuse pour tous ceux qui l'avaient tentée ; l'éveil fut donné par une personne occupée dans la maison des bains, la plupart des évadés furent arrêtés à l'instant même par les habitants des maisons voisines, non toutefois sans danger pour ces courageux citoyens, car les prisonniers, voyant leur peine perdue et leur plan d'évasion déjoué, devinrent furieux et cherchèrent à s'ouvrir un passage à coups de couteaux. Trois seulement parvinrent à s'enfuir, et parmi eux se trouvait l'âme du complot, Jules Courteau, homme d'une rare énergie, d'une force exceptionnelle et d'une audace sans pareille.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans que la police eût découvert la moindre trace de ces fugitifs. Un matin, le chef du service me fit appeler et me dit qu'il serait très fâcheux pour la police de sûreté qu'on n'arrivât pas à arrêter au moins un de ces trois malfaiteurs. Nous serions perdus de réputation, ajouta-t-il (c'était sa manière de voir); ainsi faites pour le mieux.

Courteau avait habité fort longtemps la rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, il y était parfaitement connu. Je pensais qu'après son évasion il avait dû y aller voir quelques-unes de ses anciennes connaissances; mais on ne pouvait compter sur les habitants pour obtenir à ce sujet le moindre renseignement, car Courteau inspirait un tel effroi que personne n'eût voulu concourir, soit directement, soit indirectement à son arrestation, dans la crainte d'appeler sa vengeance ou celle des malfaiteurs ses camarades, dont les garnis de la rue Sainte-Marguerite pullulaient à cette époque.

Je connaissais un jeune homme de seize ou dix-sept ans qui demeurait aux environs; il m'avait en plusieurs circonstances rendu maints petits services en matière de police, sans que personne pût se douter de sa coopération. Je lui fis dire de venir me voir chez moi à sept heures du matin; il ne manqua pas au rendez-vous, et répondit affirmativement lorsque je lui demandai s'il connaissait Courteau.

— Veux-tu, lui dis-je, me rendre un service que je n'oublierai pas?

— Volontiers, monsieur Canler; que voulez-vous que je fasse?

— Quelque chose de très facile : la première fois que tu verras Courteau, tu le suivras adroitement pour savoir où il va, et tu viendras tout de suite m'en prévenir chez moi, si c'est la nuit; à mon bureau, de huit heures du matin à dix heures du soir. Est-ce convenu?

— Vous pouvez compter sur moi.

Trois jours après, il venait à dix heures du soir, à la préfecture, m'informer qu'il avait vu Courteau partir de la rue Sainte-Marguerite, accompagné de deux de ses camarades auxquels il avait montré un couteau catalan, en leur disant : « Voilà pour *butter* (tuer) le premier *rousse* (agent) qui se présentera pour *m'agraffer* (m'arrêter) ! » Il ajouta que ces trois malfaiteurs étaient en ce moment à la barrière de Montreuil, dans le cabaret du père Martin. Je résolus de profiter aussitôt de ce renseignement, et à dix heures et demie je montai en fiacre avec deux agents et mon petit indicateur, pour nous rendre à la barrière de Montreuil; mais, vers le milieu de la rue de ce nom, nous rencontrâmes Courteau qui revenait de la barrière avec ses deux camarades. Tenter de l'arrêter immédiatement eût été une folie, car avec l'énergie que je lui connaissais, il fallait le saisir à l'improviste, de façon qu'il ne pût faire usage de son couteau ; d'un autre côté, en descendant tous quatre de voiture au milieu de cette rue déserte, c'était lui donner le temps de fuir du côté opposé.

J'arrêtai à l'instant même mon plan, certain que j'étais de l'adroite coopération d'un de mes agents nommé Laporte, jeune, petit, replet, vif, doué de courage et d'intelligence. Je laissai continuer la route au cocher, et lorsque je jugeai que la voiture était assez éloignée pour que Courteau n'entendit plus le roulement produit par les pavés, je fis retourner le cocher sur ses pas en lui recommandant de nous conduire avec vitesse jusqu'à la rue Saint-Antoine. Je pensai que par ce manège notre voleur serait loin de se méfier que notre voiture était la même que celle qui venait de passer auprès de lui.

— Vous allez, dis-je à mon agent, tenir la portière de droite ouverte de façon que les cahots ne la fassent pas heurter contre la voiture; je vais en faire autant à la portière de gauche, et quand nous arriverons à la hauteur de notre gibier, nous sauterons dessus, sans que pour cela le fiacre s'arrête, afin de nous donner ainsi tout l'avantage de la surprise et du saisissement.

Le fiacre fait volte-face et reprend sa course de toute la vitesse de ses chevaux. Il brûle le pavé autant qu'un fiacre en est capable ; nous arrivons près de l'objet de notre poursuite : je m'élance, Laporte me suit ; la secousse que je reçois en sautant est tellement forte, que je rebondis comme une balle sur Courteau, qui se trouve là fort heureusement pour m'empêcher de me briser la tête contre le mur qui est en face de moi ; Laporte qui a failli se casser bras et jambes, vient par soubresauts s'accrocher à

notre voleur, et tous trois nous roulons dans le ruisseau. Jamais arrestation n'a peut-être été faite d'une manière aussi inattendue et avec une telle promptitude.

Nous nous relevons, mais en tenant chacun un bras de Courteau, et c'est ainsi que nous le conduisons au poste de Montreuil, pendant que notre fiacre continue à rouler vers l'intérieur de la ville et que les deux camarades de notre capture fuient à toutes jambes, surpris et épouvantés.

Courteau fut trouvé possesseur du couteau catalan dont il a été question plus haut; le lendemain, il était conduit au dépôt de la préfecture de police et de là réincarcéré à la Force.

VIII

ASSASSINAT CATAIGNE

Le 3 avril 1842, vers cinq heures du matin, des ouvriers carriers et un entrepreneur de terrassements venaient de descendre dans une carrière à plâtre située aux buttes Chaumont, pour s'y livrer à leurs travaux, lorsqu'ils découvrirent le cadavre d'un homme d'une cinquantaine d'années, dont la mise, sans être élégante, annonçait une certaine aisance. Un ruban de la Légion d'honneur, attaché à la boutonnière de sa redingote de drap noir, aurait pu faire croire à un accident ou à un suicide; mais la figure et le corps, couverts de blessures faites avec un instrument tranchant, démontraient clairement qu'il y avait eu un assassinat. Le corps fut porté à la Morgue, et il ne tarda pas à être reconnu pour être celui du sieur Cataigne, cocher attaché à l'entreprise du sieur Julian, loueur de cabriolets, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Cataigne avait une fille âgée de vingt-six ans, bordeuse de souliers, demeurant rue Saint-Merri; elle

savait que son père avait engagé au mont-de-piété de la rue du Dauphin une chaîne et une clef en or, et qu'il portait constamment dans son portefeuille la reconnaissance de cet engagement. Aussitôt qu'elle apprit la mort de son père, elle eut la rare présence d'esprit de courir chez le commissionnaire qui dirigeait ce bureau de prêts sur gages, pour le prier de faire arrêter l'individu qui se présenterait avec cette reconnaissance.

La police fit d'inutiles recherches pour arriver à découvrir l'auteur ou les auteurs de ce crime. On n'avait aucun indice, aucun renseignement qui pût guider dans cette affaire ténébreuse, lorsqu'un nommé Moller, ouvrier ferblantier, d'origine russe, d'épaisse encolure et d'intelligence obtuse, se présenta au mont-de-piété de la rue du Dauphin pour retirer les ojbets engagés. Il s'exprimait très difficilement, et il fallait une grande complaisance pour trouver du français dans son jargon.

Conformément au désir manifesté par la fille de la victime, on fit attendre le porteur de la reconnaissance et on envoya chercher le commissaire du quartier des Tuileries, qui procéda à son arrestation.

Moller déclara que cette reconnaissance lui avait été vendue la veille, à neuf heures du soir, pour la somme de deux francs vingt-cinq centimes, par trois individus qu'il ne connaissait pas, mais qui se trouvaient à la même table que lui au cabaret du Petit-Ramponneau, à la Courtille. Conduit à la préfecture,

il y passa la nuit, et le lendemain à midi il me fut remis pour m'aider dans mes recherches et me signaler, s'il était possible, les individus qui lui avaient vendu la reconnaissance. Je me mis donc en route avec cet homme et trois agents pour explorer tous les cabarets de la Courtille. En passant à la place de Grève, j'aperçus une fille publique du plus bas étage, rôdeuse de barrière et voleuse à l'occasion, que le commissaire de police de Belleville envoyait par la garde à la préfecture sous inculpation de voies de fait.

En arrivant à la Courtille, je visitai, mais inutilement, tous les cabarets. Vers sept heures du soir, les agents et Moller, qui depuis midi marchaient sans s'arrêter, manifestèrent le désir de prendre un peu de repos et de nourriture; nous entrâmes à cet effet dans un cabaret, où je commandai le traditionnel morceau de veau et la salade séculaire de toutes les guinguettes de barrières. En attendant la pitance, j'adressai, pour mettre le temps à profit, quelques questions à mon indicateur, et, entre autres, celle-ci :

— N'avez-vous pas vu, avec les hommes qui vous ont vendu la reconnaissance, une ou plusieurs femmes ?

— Si, me répondit-il dans son baragouin presque inintelligible, j'ai vu celle que la garde conduisait ce matin et que nous avons rencontré à la place de Grève.

Je lui reprochai doucement de ne m'avoir pas fait connaître plus tôt cette circonstance, et, laissant

mon Russe et mes agents engloutir leur dîner, je pris un cabriolet et me rendis en toute hâte à la préfecture, où je fis venir en ma présence la fille en question.

Elle se nommait Annette Lenoir et paraissait très chagrine de son arrestation; aussi ne fit-elle aucune difficulté pour me répondre.

— N'étiez-vous pas, lui dis-je, à la Courtille, samedi soir, au cabaret du Petit-Ramponneau?

— Oui, monsieur.

— Avec qui étiez-vous?

— Avec trois individus dont j'ignore les noms, excepté pour l'un, toutefois, qui porte le sobriquet de Délicat.

— Donnez-moi aussi exactement que possible le signalement de Délicat et de ses camarades.

Elle satisfit à ma question.

— Maintenant, dites-moi, n'avez-vous pas vu un de ces individus vendre des reconnaissances du mont-de-piété?

— En vendre? non, monsieur; mais j'ai vu Délicat en tenir dans ses mains et les montrer à ses camarades. Il avait également un grand papier de couleur sur lequel il y avait un cachet; j'ai pensé que c'était un congé, parce que celui qui le regardait a dit : « Au moins, avec ça, on est en règle. »

Je quittai la fille Lenoir en lui promettant de la faire mettre en liberté si les renseignements qu'elle venait de me donner étaient véridiques. Je retournai à Belleville continuer la visite des cabarets et

des garnis qui avoisinent la barrière. A minuit, j'arrivai passage Philibert, j'entrai dans le garni tenu par le père Joseph; je lui demandai s'il n'avait pas pour locataire un individu que je lui dépeignis et auquel ses camarades donnaient le surnom de Délicat.

— Je crois avoir votre affaire, me répondit-il; j'ai ici un garçon qui porte ce sobriquet, mais il n'est pas encore rentré.

— N'a-t-il pas des camarades chez vous?

— Oui, il a un intime qu'on appelle le grand Charles et qui est absent aussi pour le moment.

Je me fis donner le signalement de ce dernier; il répondait à peu près à celui indiqué par la fille Lenoir. J'installai aussitôt deux agents dans l'intérieur du garni, avec ordre de ne pas perdre de vue le logeur, car je craignais une indiscrétion de sa part, indiscrétion qui n'aurait rien eu d'extraordinaire et qui rentre dans les habitudes des logeurs *francs* pour les voleurs. Je conservai avec moi l'autre agent et nous surveillâmes les abords de la maison; mais les deux individus ne rentrèrent pas de la nuit. A neuf heures du matin, le grand Charles arriva et fut arrêté; Délicat le fut également dans la journée.

L'instruction fit connaître que le grand Charles s'appelait Joseph Mirault; il était âgé de vingt-neuf ans et exerçait la profession d'ouvrier sellier. Délicat se nommait Victor Vallée, était né à Sens, était âgé de vingt-quatre ans, et ouvrier sur les ports. Ces deux

criminels furent condamnés à la peine de mort ; le premier fut exécuté ; le second vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Quant au troisième complice, Édouard Villetard, plus avisé que ses deux camarades, le lendemain même du crime il était entré à l'hôpital du Midi, espérant par là se créer un alibi sauveur ; mais il n'en fut pas moins condamné à vingt ans de travaux forcés.

Ces trois misérables appartenaient à cette classe infâme dont Eugène Suë nous a donné le type assez exact dans ses *Mystères de Paris*.

IX

UNE NOTABILITÉ DE PROVINCE

A la suite des troubles et des émeutes que la révolution de 1830 suscita, une dame dont le fils était détenu pour vol qualifié, dans une maison centrale éloignée de Paris, vint au bureau de la police de sûreté faire connaître la retraite de quelques hommes compromis dans un complot contre la sûreté de l'État. Lorsque leur capture fut opérée, la dénonciatrice demanda pour récompense de ses services, que son fils fût transféré de la maison centrale dans la prison de Sainte-Pélagie. On obtempéra à sa réclamation et peu de temps après, Joseph obtenait la remise d'une année de sa peine ; aussitôt sa libération, il s'accoupla avec une fille Adrienne qui vivait du produit de sa débauche. Adrienne demanda à la Préfecture de police l'autorisation d'ouvrir une maison de tolérance, ce qui lui fut refusé, parce qu'elle vivait avec un voleur repris de justice. Joseph pensa alors que s'il se mariait avec sa maîtresse, la police n'aurait plus de motif pour refuser cette permission ; il se

maria et sa femme renouvela aussitôt sa demande qui, cette fois, lui fut accordée comme si le mari n'était plus le même individu que lorsqu'il était l'amant. Après quelques années d'exploitation de leur sale industrie, ils avaient amassé, je ne sais trop comment, une somme considérable, vendaient leur établissement et se retiraient à une vingtaine de lieues de la capitale dans une belle maison de campagne. Joseph ne tarda pas à être marguillier de sa paroisse et à jouer dans son village le rôle de seigneur ; sa noble dame faisait la quête le dimanche à l'église, ils avaient domestiques des deux sexes, chevaux et voiture, et les paysans qui ignoraient l'origine de leur fortune témoignaient à leur égard la déférence qu'ils avaient pour leur curé. Un jour, je les rencontrai sur les boulevards, Joseph m'aborda en me disant entre autres choses qu'il espérait être bientôt nommé maire de sa commune. Pourquoi répliquai-je, ne seriez-vous pas aussi nommé chevalier de la Légion d'honneur ? Puis je lui tournai les talons en levant les épaules en signe de pitié.

X

L'HORLOGER DÉVALISÉ LA NUIT

L'événement le plus ordinaire a toujours une cause. Pour la découvrir, il ne faut pas dédaigner les petits particularités qui ont précédé l'effet produit ; il faut en analyser les motifs probables, les conséquences possibles, pour arriver à la vérité par induction raisonnée. C'est par ce système mis en pratique que je suis parvenu à placer un grand nombre de malfaiteurs sous la main de la justice, et entre autres dans l'affaire suivante.

Un vol avec effraction avait été commis pendant une nuit dans la boutique d'un sieur S***, horloger, rue Saint-Denis. Les voleurs, après s'être introduits dans l'allée de la maison, étaient entrés dans la boutique au moyen d'une porte donnant sur cette allée. Ils s'étaient emparés d'une certaine quantité de montres en or et en argent suspendues aux tringles de l'étalage, puis s'étaient retires laissant sur le théâtre de leurs exploits un *monseigneur* à manche de bois dont ils s'étaient servis pour forcer la porte,

et un bout de chandelle enveloppé d'un morceau de papier grand comme la moitié de la main.

M. S*** ne s'aperçut de la soustraction dont il avait été victime que le matin lorsqu'il descendit dans son établissement, et ce ne fut qu'à dix heures que j'eus connaissance de ce vol audacieux. Je me rendis aussitôt avec un agent à la boutique de l'horloger, afin de recueillir quelques indices qui pussent m'aider à découvrir la piste des voleurs ; mais il n'existait aucune trace, personne ne les avait vus, et, sauf les deux objets dont je viens de parler, il n'était resté dans la boutique aucun objet propre à faciliter les recherches. A défaut de tout renseignement, je me décidai à aller voir le commissaire de police du quartier de la porte Saint-Denis qui, ayant été chargé de verbaliser, possédait peut-être quelques données plus précises ; mais ce magistrat me dit qu'il n'y avait rien à faire pour le moment, que ce qu'on pouvait imaginer de mieux était de se tenir tranquille, attendu que toutes les démarches ne pourraient aboutir qu'à une perte de temps et à des fatigues inutiles. Puis la conversation changea, et, tout en parlant de choses et d'autres, je pris machinalement le bout de papier, long de trois doigts au plus, qui entourait la chandelle en question. Tout à coup mes yeux furent frappés comme d'un rayon de soleil ; je venais de lire, à demi cachés sous la crasse que les doigts y avaient laissée, ces quatre mots :

Deux livres de beurre,

écrits d'une manière illisible et avec une encre dont la blancheur les rendait plus illisibles encore.

— Parbleu ! m'écriai-je, voici un hasard prodigieux ! il faut que je découvre la personne qui a écrit ces quelques mots, et, lorsque je l'aurai trouvée, peut-être découvrirai-je mes voleurs.

— Mon cher, répondit en riant le commissaire, j'ai entendu faire bien des châteaux en Espagne, mais aucun jusqu'à présent ne m'a semblé aussi invraisemblable et je dirais presque aussi impossible que le vôtre !

— Peut-être ! peut-être ! Qui sait si je ne réussirai pas ? Mais pour cela, il faut que vous me prêtiez ce bout de papier.

— Volontiers ; seulement je vous préviens qu'à quatre heures je veux clore mon procès-verbal et envoyer toutes ces pièces à la préfecture.

— C'est bien, je me hâterai.

— Allez, bon courage et bonne chance !

Et je partis, accompagné de mon agent et muni du petit morceau de papier.

Je pris un cabriolet et je visitai sans succès tous les marchands de beurre des halles, des marchés Saint-Germain, Saint-Honoré, Saint-Joseph, etc... Désappointé, je revenais au bureau du commissaire de police, lorsqu'en passant rue Aubry-le-Boucher, j'avisai un marchand de beurre auquel je présentai mon morceau de papier, en répétant ma formule ordinaire. Après avoir tourné et retourné ce papier, le marchand me dit : « Mais, c'est moi qui ai écrit ces

mots, seulement j'ignore à qui je les ai adressés; c'est une étiquette que j'aurai placée sur deux livres de beurre vendu à quelque passant ou à quelque pratique. A cette réponse,je retombai du septième ciel sur la terre et je m'éloignai.

De deux choses l'une, me dis-je, ou le vol a été commis au commencement de la nuit, c'est-à-dire vers une heure du matin, ou mes larrons ont attendu que la nuit fût plus avancée, et cette dernière hypothèse est inadmissible, car plus tard la rue Saint-Denis est sillonnée de charrettes se rendant à la halle et d'ouvriers se rendant à leurs travaux. Donc, le vol a été commis *vers une heure du matin*. S'il en est ainsi, les voleurs, pour ne pas éveiller les soupçons des personnes qui habitent la même maison qu'eux, ne seront pas rentrés se coucher; ils auront passé la soirée chez quelques marchands de vin, dans quelque bouge, à la Courtille, par exemple, et cela expliquerait parfaitement qu'en descendant le faubourg du Temple pour accomplir leur vol, ils aient acheté la chandelle dans ce faubourg. Tout en discutant ainsi les circonstances qui avaient dû précéder le vol, j'entrai dans la rue du faubourg-du-Temple où j'allai d'épicier en épicier demander à chacun d'eux s'il reconnaissait mon petit bout de papier; c'est la lanterne avec laquelle Diogène cherchait un homme. Enfin, j'arrivai au n° 62, près la caserne de la Courtille, et à ma grande satisfaction mon interlocuteur répondit à ma question :

— Effectivement, monsieur, hier soir, vers onze

heures et demie, j'ai vendu une chandelle *d'un sou*, enveloppée dans le papier que vous me présentez, à deux jeunes gens qui demeurent dans la maison voisine.

— Et que font-ils ?

— Ah ! monsieur ! *c'est* doux comme des agneaux ! Tous deux commis voyageurs, ils se trouvent en ce moment sans place. Ils font la contrebande avec la Belgique pour les dentelles, mais c'est rangé, comme deux vraies filles, quoi ! ne voyant personne, ne fréquentant aucune mauvaise compagnie, jamais en ribote, jamais de disputes...

Je remerciai mon épicier de ses renseignements en lui disant que ce n'était pas à ces jeunes gens-là que j'avais affaire, et je me retirai. Mais comme je craignais qu'il avertît les voleurs, ou que par son bavardage il leur donnât l'alarme, j'envoyai mon agent chercher un de mes camarades. Pendant ce temps, je faisais causer les voisins et j'obtenais le signalement des deux malfaiteurs. A l'arrivée des inspecteurs, je les établis en surveillance avec mission d'arrêter les voleurs s'ils sortaient ; et le lendemain, à quatre heures du matin, je me présentai chez eux et les arrêtai dans leur lit. Rien de suspect n'apparaissait dans leur chambre : je fis avertir le commissaire, on fit une perquisition qui n'amena aucun résultat ; je commençais à craindre, non pas de m'être trompé, mais d'être arrivé trop tard et que les montres fussent déjà envolées. Il existait dans la chambre une fenêtre donnant sur la cour de la

maison, je l'ouvris pour donner de l'air. En me penchant, je remarquai un atelier de serrurier. — Parbleu, me dis-je, il n'y aurait rien d'extraordinaire que ce fût ce serrurier qui ait fait le monseigneur, sans savoir à quel usage il devait servir; et, m'emparant de l'instrument qui avait été apporté, je descendis à la forge, où je demandai au patron si cet outil ne sortait pas de chez lui.

— Non, monsieur, me répondit-il, mais c'est moi qui l'ai emmanché pour un des jeunes gens chez qui vous êtes en ce moment. Il m'a dit que cela lui servait pour remuer les ballots de marchandises.

Il n'y avait donc plus à douter, c'étaient bien les voleurs. Aussi je m'empressai de remonter, et la perquisition recommença de plus belle. Les matelas furent décousus, la paillasse vidée, les murs sondés, les carreaux descellés, les cheminées, les placards visités dans tous les coins. Nous étions désespérés; nous ne trouvions rien. Enfin, après trois quarts d'heure de recherches inutiles, nous nous décidâmes à partir. Mais le lendemain une nouvelle perquisition fut opérée dans leur chambre. En examinant le plafond, on remarqua qu'au-dessus du lit il existait une nuance presque imperceptible faisant tache sur la blancheur générale; on monta sur le lit, et un coup de poing, vigoureusement appliqué à cet endroit, pratiqua une ouverture d'où s'échappèrent pêle-mêle, pour tomber sur la couverture, montres d'or et montres d'argent, à cylindres ou à ancres, mais toutes volées chez M. S***. Nos deux voleurs, pour cacher

ces objets, avaient fait un trou dans le plafond, puis l'avaient bouché avec du gros papier recouvert d'une couche de détrempe, et celle-ci ne paraissait plus foncée que parce qu'elle n'était pas assez sèche.

Quelque temps après ces deux malfaiteurs passèrent devant la cour d'assises et furent condamnés à dix ans de travaux forcés.

Et pourtant, à quoi a tenu le succès de cette affaire? A un bout de papier auquel on n'apportait nulle attention!

XI

ASSASSINAT SÉCHEPINE

Dans a matinée du 11 juin 1843, des promeneurs découvraient au bois de Vincennes, à peu de distance de l'allée dite de la Belle-Étoile, le cadavre nu d'un homme récemment et imparfaitement enterré dans un taillis. A six mètres plus loin, une large mare de sang, qu'on avait cherché à dissimuler par quelques poignées de sable et d'herbes, attestait que ce lieu avait été le théâtre du crime. Enfin, on trouvait près de là des vêtements et un marteau ensanglantés, abandonnés sans doute par l'assassin.

Les plaies nombreuses dont le corps était couvert et les fractures que présentait le crâne indiquaient que le marteau avait été le principal instrument du crime. On fouilla dans les poches des vêtements, mais on n'y trouva qu'un petit billet sur lequel étaient écrits ces mots : *Pour avoir un bon numéro; il faut dire trois* Pater *et trois* Ave. On transporta la victime à la Morgue.

L'agent Balestrino fut envoyé sur les lieux pour se

livrer à une enquête, mais n'ayant pu recueillir aucun renseignement de nature à mettre sur les traces du coupable, il se contenta de faire un rapport sur le résultat négatif de sa mission.

Je ne comprenais pas l'indifférence de cet agent, car j'ai toujours pensé qu'en présence d'un crime d'assassinat, la police ne devait jamais s'arrêter dans ses recherches.

J'allai rendre compte au chef du service de ces circonstances, et je lui demandai s'il croyait qu'on dût attendre d'un hasard plus ou moins éloigné la découverte du criminel?

— Non certes, répondit-il, il doit toujours y avoir quelque chose à faire.

— Eh bien, voulez-vous que je m'en occupe?

— Oui; chargez-vous exclusivement de cette affaire.

Il était onze heures du matin, je pris deux agents, et je me mis en route en donnant cours à mes réflexions : la victime était jeune, aucun papier ne constatait son identité, mais le petit billet trouvé dans sa poche me faisait présumer que ce malheureux avait pu être employé à quelque affaire de remplacement militaire, ou tout au moins faire partie d'une classe de jeunes soldats. Je pensai que peut-être c'était en sortant de quelque maison de prostitution du cours de Vincennes, située à proximité du lieu où le crime avait été commis, qu'il était tombé sous les coups de quelques misérables habitués de ces établissements. Muni du signalement de la vic-

time, j'allai dans toutes les maisous de tolérance des environs de la barrière du Trône m'informer si l'on avait vu un jeune homme tel que je le dépeignais. Toutes les réponses furent négatives. Alors j'envoyai chercher deux fiacres dans lesquels j'entassai les maîtresses et les bonnes de ces maisons; je les emmenai à la Morgue, mais aucune de ces femmes ne reconnut le corps. Sur ces entrefaites, un jeune homme entra et me déclara que le cadavre était celui d'un de ses compatriotes nommé Séchepine. Profitant de ce précieux renseignement, je fis immédiatement mettre ce nom en recherche au bureau des hôtels garnis, où l'on trouva *Séchepine, âgé de vingt-quatre ans, domestique, né dans le département de la Meurthe, entré le* 10 *rue Phélippeaux, numéro* 33.

Je me rendis à cette adresse et demandai à l'hôtesse si Séchepine demeurait encore chez elle?.

— Non, monsieur, me répondit-elle; il est entré samedi soir et sorti dimanche à neuf heures du matin.

— Pardon, madame, répliquai-je, vous devez faire erreur, car il est impossible, et pour raison, que Séchepine soit parti d'ici dimanche à neuf heures, Veuillez, je vous prie, rappeler vos souvenirs.

Je pouvais largement affirmer cela : le cadavre avait été trouvé à sept heures du matin, c'est-à-dire deux heures plus tôt que le prétendu départ de Séchepine.

— Monsieur, je vous assure que je ne me trompe pas.

Et, pour m'en donner la preuve elle appela sa fille et lui dit

— Viens donc un peu préciser ici quel jour et à quelle heure ce monsieur, dont je n'ai pas voulu te dire le nom, a quitté l'hôtel ?

— Mais maman, tu sais bien que c'est dimanche à neuf heures du matin.

Cette seconde affirmation me semblait fort étrange, je repris alors :

— Pendant le court séjour que Séchepine a fait chez vous, ne vous a-t-il parlé d'aucune de ses connaissances ?

— Non, monsieur, seulement il m'a dit que ma maison lui avait été indiquée par un nommé Drouin, remplaçant dans un régiment d'artillerie, et qui a logé chez moi il y a longtemps.

— Lorsque ce militaire demeurait dans votre maison, fréquentait-il quelques personnes, recevait-il des visites ?

— Je n'ai jamais vu qu'un M. Boutin, qui demeure passage de la Marmite, et chez lequel Séchepine m'a dit avoir travaillé.

Je me rendis chez le sieur Boutin, auquel je demandai si Séchepine avait été occupé dans son atelier.

— Je n'ai jamais, me dit-il, entendu parler de ce nom.

— Connaissez-vous l'artilleur Drouin ?

— Quant à celui-là, je le connais parfaitement, il doit être en ce moment à Vincennes.

Puis, rappelant ses souvenirs, il ajouta :

— J'ai, pendant quelque temps, employé un jeune homme qui avait travaillé à Joigny, à la construction des bateaux.

— Comment se nomme-t-il ?

— Je ne me le rappelle pas, mais il a laissé dans une de ses vestes une lettre non cachetée qu'il voulait envoyer à son père.

— Pourrais-je la voir ?

— Certainement...

Cette lettre était signée Salmon.

Persuadé jusque-là que les trois personnes que j'avais questionnées étaient dans l'erreur, et que Salmon n'était autre que Séchepine, je priai un ouvrier de M. Boutin de vouloir bien m'accompagner à la Morgue ; mais cet homme ne reconnut point le cadavre pour être celui de son ancien camarade. J'envoyai un de mes inspecteurs au garni de la rue Phélippeaux chercher l'hôtesse, qui confirma la déclaration de l'ouvrier, en affirmant qu'elle ne reconnaissait point la figure ni les vêtements de l'exposé, et que rien de ce qu'on lui représentait ne pouvait s'appliquer à l'individu qui avait couché chez elle dans la nuit du samedi au dimanche; elle me donna son signalement, il concordait avec celui qui m'avait été donné par le sieur Boutin. Je conclus alors que l'individu qui avait couché rue Phélippeaux devait être Salmon, et qu'il s'était emparé des papiers de Séchepine après l'avoir assassiné, es-

pérant ainsi cacher l'identité du coupable sous les noms de la victime.

Je me disposais à sortir de la Morgue, lorsqu'un jeune homme vint me dire qu'il venait de reconnaître le cadavre pour être celui d'un nommé Séchepine.

— Nous sommes, me dit-il, nés au même village, et nous demeurions ensemble rue des Blancs-Manteaux, nº 1. Samedi dernier, il m'a quitté pour aller chercher une place de domestique dans un bureau de placement, rue Grenétat, nº 1 ; et, depuis lors, je ne l'avais pas revu, quand je l'ai retrouvé malheureusement ici.

Ce renseignement me permettait d'espérer que je pourrais enfin suivre la piste du scélérat que je cherchais. J'envoyai des agents se mettre en surveillance au garni de la rue Phélippeaux et au passage de la Marmite, pour y arrêter Salmon dans le cas où il s'y présenterait. Puis je me hâtai de me rendre chez le placeur de la rue Grenétat, et là j'appris qu'en effet Séchepine était venu le samedi pour avoir une place, mais qu'il avait été emmené par un nommé Salmon, qui prétendait le faire entrer à Nogent chez le maître où lui-même servait. Je sus également que ce n'était qu'à la tombée de la nuit que Salmon et sa victime étaient partis. Voici donc ce qui s'était passé. Salmon avait emporté avec lui le marteau trouvé sur le théâtre du crime. Arrivé dans le bois de Vincennes, il avait profité de l'isolement et de l'obscurité de la nuit pour frapper son compagnon à coups

de marteau; et, comme celui-ci respirait encore, il l'avait achevé avec son couteau; après quoi, il avait creusé avec son marteau une fosse qui n'était pas assez profonde pour cacher le cadavre. Il l'avait entièrement dépouillé de ses vêtements, et l'avait recouvert d'herbes, de sable et de feuilles.

Après avoir établi mes surveillances, je me rendis, accompagné de deux agents, au fort de Vincennes pour y procéder à l'arrestation de l'artilleur Drouin, que je soupçonnais alors être complice de Salmon. Mais l'adjudant-major auquel je m'adressai fit d'inutiles recherches, et me déclara que cet artilleur, tout à fait inconnu à Vincennes, était probablement caserné à l'École militaire En conséquence, je donnai ordre à mes deux agents de se transporter immédiatement à cette caserne pour opérer l'arrestation de Drouin et je rentrai à Paris. Je me trouvai alors conduit par le cours de mes investigations au garni de la rue Phélippeaux. Les agents en surveillance me déclarèrent que Salmon n'avait pas paru. De là, j'allai chez la dame Boutin, qui m'annonça que Salmon était venu en cabriolet la prier de lui prêter quinze francs, qu'elle lui avait refusés, et qu'il était reparti dans sa voiture. Pendant ce temps, les agents chargés de la surveillance du passage avaient abandonné leur poste pour aller se rafraîchir avec leurs camarades placés rue Phélippeaux. J'allai interroger le concierge du passage pour en obtenir quelques renseignements; mais je ne pouvais plus mal tomber. Quoique pressé par mes questions, il

ne put me dire la couleur du cabriolet, ni son numéro, ni la robe du cheval; il ignorait même si le cabriolet était de place ou de remise, et, à chaque demande, il répondait invariablement : Je ne sais pas, monsieur; je n'ai pas remarqué; je n'ai pas fait attention; je ne me rappelle pas.

— Mais enfin, lui dis-je, le cocher est-il descendu de sa voiture?

— Ah!... oui... je me rappelle... Il paraissait même fort en colère.

— Vous a-t-il parlé?

— Non, monsieur; mais quand il a eu allumé sa pipe, je l'ai entendu marmotter entre ses dents :

« En v'là un animal! il m'a pris ce matin à la barrière de Grenelle; il me doit quinze francs; et, après m'avoir fait courir toute la journée, il n'a pas le sou pour me payer! »

Cette indication fut pour moi un jet de lumière. Il était neuf heures du soir; je retournai à la préfecture, j'y pris quatre agents, et nous nous rendîmes à Grenelle; et là, allant de cabaret en cabaret, nous fîmes jusqu'à la fermeture de ces établisements des recherches aussi minutieuses qu'inutiles. Vers onze heures et demie, comme je me disposais à rentrer dans Paris, triste de l'insuccès de mon entreprise, j'aperçus de loin un gendarme de la commune qui, après avoir fait sa ronde, rentrait chez lui. A sa vue, une heureuse inspiration me vint. Je courus à lui, et, après lui avoir fait connaître ma qualité, je lui demandai s'il n'avait point eu connaissance d'une

querelle qui serait survenue à la barrière entre un individu et un cocher de cabriolet, auquel le premier devait une certaine somme d'argent pour l'emploi de sa journée.

— Oui, me répondit-il, il y a en ce moment au poste de la barrière un individu qu'un cocher a fait arrêter pour s'être fait conduire à Paris et ramener ici sans payer.

Cinq minutes plus tard, je m'étais fait reconnaître par l'officier du poste, et le prisonnier, extrait du violon où il s'était endormi, me fut amené.

— Comment vous appelez-vous? lui dis-je.

— Séchepine, répondit-il d'une voix assurée.

— Où sont vos papiers?

— Je les ai perdus.

— Vous mentez!... Et, le regardant en face, j'ajoutai, en appuyant sur chaque mot : Vous êtes l'assassin de Séchepine!

Le plus habile observateur n'aurait pu découvrir la moindre altération sur son visage. Il voulut pourtant répliquer, mais je lui coupai la parole en lui disant : Je vais vous prouver que je suis bien informé. En sortant du bureau de placement, rue Grenétat, nº 1, vous vous êtes rendu au bois de Vincennes, où vous avez assassiné Séchepine; et, après lui avoir volé ses papiers, vous êtes allé dans le garni de la rue Phélippeaux, nº 33, où vous vous êtes fait inscrire sous le nom de votre victime. Vous avez travaillé chez M. Boutin, passage de la Marmite; vous avez été arrêté à Joigny pour avoir, à l'aide d'effrac-

tion, commis un vol d'une somme de 1.000 francs; vous vous êtes évadé des mains de la gendarmerie; et, comme il vous fallait à tout prix des papiers pour cacher votre identité, vous vous êtes emparé de ceux du malheureux que vous avez assassiné!

— Tout ce que vous dites là est vrai, sauf ce qui a rapport à l'assassinat de Séchepine, que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu. Quant aux papiers que j'ai présentés à la logeuse, je les avais trouvés dans la rue.

Je le fis déshabiller par mes agents. La chemise qu'il portait avait sur la poitrine et sur les reins de larges taches de sang; elle était marquée aux initiales de Séchepine : c'était celle dont son assassin l'avait dépouillé.

— D'où viennent ces taches de sang? lui demandai-je.

— J'ai saigné du nez.

— Comment voulez-vous qu'un saignement de nez ait ainsi taché votre chemise par derrière? Expliquez-vous.

— Je ne sais pas, mais cela vient tout de même du nez.

— D'où proviennent ces deux mouchoirs blancs et ce gilet qui, comme la chemise, sont tachés de sang?

— Je les ai achetés vingt sous à un homme qui passait dans la rue.

Je fis rhabiller Salmon, et, à minuit, je le ramenai en fiacre à la préfecture de police. Pendant le

trajet, il s'endormit profondément. Le préfet, ayant été informé de cette arrestation, me donna ordre de retourner sur-le-champ à Grenelle pour faire dresser procès-verbal par le commissaire de police de la saisie des vêtements ensanglantés. J'allai chercher Salmon au Dépôt, où il s'était de nouveau endormi. Dans le fiacre, il dormit encore; il dormit pareillement pendant que le commissaire de police dressait procès-verbal.

De retour à Paris, à peine réintégré au Dépôt, il se rendormit. Le lendemain, il avoua son crime, et fit connaître toutes les circonstances de cet horrible assassinat.

Je n'aurais rien à ajouter à ce qui précède si je ne devais faire remarquer une particularité qui décida de l'existence du malheureux Séchepine, car c'était à un autre que la mort avait d'abord été destinée. Salmon s'était présenté chez le placeur de la rue Grenétat comme étant domestique à Nogent, et venant de la part de son maître, M. K***, chercher un nouvel employé. Or, la veille du crime. il avait été convenu entre lui et un jeune garçon coiffeur, demeurant rue Popincourt, que le lendemain celui-ci se rendrait à trois heures de l'après-midi au bureau du placeur, muni de ses papiers en règle, et que le premier viendrait le prendre pour le conduire à son maître. Le garçon coiffeur ayant manqué au rendez-vous, Salmon manifesta la plus grande contrariété, en prétendant que son maître serait fort mécontent de ce retard. C'est alors qu'il proposa à Séchepine,

venu aussi pour trouver une place, de l'accompagner à Nogent. La proposition fut acceptée avec empressement, et on sait ce qu'il en advint.

Salmon était brun, petit, mais d'une constitution très robuste ; ses yeux renfoncés ajoutaient encore à la dureté d'un regard naturellement farouche. Il semblait privé de toute intelligence, et les instincts féroces de la brute étaient seuls développés chez lui. Il porta sur l'échafaud la même impassibilité qu'il avait montrée lors de son arrestation et de sa condamnation. Cet homme qui, sous la main de la justice, sous le poids d'une accusation capitale, ne trouvait pas en lui-même assez d'énergie ou d'instinct de sa conservation pour se tenir éveillé, est peut-être le seul qui ait eu la *sauvagerie* de mettre sur sa propre chair la chemise imprégnée du sang encore tiède du malheureux qu'il venait de massacrer. Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'un assassinat pareil, en ce qu'il fut accompli comme un acte ordinaire de la vie, sans nulle passion. Et à quelle fin ? Pour s'emparer d'un livret d'ouvrier !

XII

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE

M. D*** honnête cultivateur de la Touraine, qui était veuf depuis plusieus années, avait deux enfants, une jeune fille de quinze ans et un garçon de dix-huit; la fille était chargée des soins du ménage, le fils était au collège d'où son père le faisait sortir à vingt ans pour le marier et gérer sa maison et ses propriétés. Malheureusement, Daniel avait eu au collège pour condisciples des jeunes gens de famille qui lui avaient laissé des idées de luxe que sa position ne lui permettait pas de satisfaire, et, sous différents prétextes, il reculait toujours le moment du mariage. Enfin, il tomba malade, le médecin déclara au père que la maladie de son fils était l'ennui et qu'il fallait le faire voyager pour le distraire. Daniel visita plusieurs grandes villes où il joua le rôle de gentilhomme. Ses ressources s'étant bientôt épuisées, il eut recours à des subterfuges pour se procurer de l'argent; mais, la supercherie découverte, il prit la fuite et se réfugia à Paris où il espérait trouver

d'autant plus d'occasions pour exercer son industrie qu'il y était inconnu, qu'il était spirituel, intrigant, rusé, persuasif et audacieux. On conçoit que ceci peut mener loin surtout avec la population la plus civilisée, la plus intelligente, la plus confiante et par cela même la plus facile à tromper. La Bourse fut d'abord son point de mire, il ne lui fut pas difficile de s'y faire des amis, et peu à peu il capta si bien l'amitié et la confiance d'un homme opulent, qu'il épousait bientôt une de ses parentes. Une fois marié et la dot touchée, il jeta le masque, mena grand train et joua gros jeu à la Bourse où il perdit de fortes sommes; alors il eut recours à des moyens frauduleux pour se procurer de l'argent, il changea de nom et, après avoir commis de nombreuses escroqueries, il prit la fuite et fut condamné par contumace à la prison, mais il se cacha de manière qu'il ne put être arrêté. On ne pensait plus à lui depuis longtemps, lorsque l'on apprit tout à coup qu'il était de retour à Paris; il fut aussitôt appréhendé, mais on ne put le traduire devant les tribunaux, attendu que la date de sa condamnation remontait à plus de trois ans et, par conséquent, lui avait acquis le bénéfice de la prescription. Toutes ces particularités s'étaient passées sans publicité et pour ainsi dire à la sourdine, à cause de son changement de nom, et, peu après, grâce à ses protecteurs, il fut placé à la tête d'une importante compagnie industrielle où il jouit, ainsi que dans le monde, de la réputation d'un parfait honnête homme.

XIII

LE POISSON D'AVRIL

Aide-toi, le ciel t'aidera!

Ce vieil adage, qui remonte au temps des apôtres, doit être mis en pratique plus souvent dans la police que partout ailleurs.

Chargé de rechercher les criminels, forcé de déjouer les ruses des malfaiteurs qui font leur principale étude des moyens propres à tromper toute surveillance, contraint de marcher souvent à l'aventure, presqu'à tâtons, sans données certaines, sans renseignements, sans indications, l'agent de police doit s'aider souvent, s'aider toujours même, heureux quand le ciel répond à son appel.

J'avais appris que chez Pageot, ce maître de garni où avaient logé Lacenaire, François et tant d'autres criminels, demeurait depuis quelque temps un adroit voleur de profession, un dangereux *carroubleur* nommé C***, qui se livrait au vol avec fausses clefs en compagnie des nommés L***, forçat libéré, G***, et de la fille Angélique, concubine de L***.

C'était principalement le dimanche, à l'heure où le rentier, le négociant, l'employé, abandonnent leur demeure pour aller respirer l'air de la campagne, ou se mêler à la foule compacte qui envahit nos promenades, que C*** et ses dignes associés, semblables à l'abeille ouvrière, quittaient leur retraite pour aller butiner quelquefois au hasard, mais souvent à coup sûr.

Je connaissais l'adresse de C***, mais j'ignorais celle de ses complices; en conséquence, je chargeai quatre agents de surveiller les démarches de notre voleur et de l'arrêter en flagrant délit, s'il y avait lieu.

C'est aujourd'hui dimanche, leur dis-je, C*** en profitera probablement pour commettre quelque nouveau méfait, vous le suivrez de façon à n'être point aperçus, et peut-être pourrez-vous prendre d'un même coup de filet toute l'association. — Et m'adressant à l'un des agents, le Petit-Pompier : Vous dirigerez lui dis-je, la surveillance; je vous rends responsable du succès.

— Vous en parlez à votre aise, monsieur Canler, répondit l'agent, mais nous ne connaissons pas C***, et ce gaillard-là doit être sur ses gardes; si nous montrons seulement le bout du nez, il nous verra, et alors, adieu l'opération.

— Quel jour sommes-nous? répondis-je après avoir un peu réfléchi.

— Le 1er avril.

— Eh bien, il faut justement profiter de cette cir-

constance, et grâce à l'usage assez répandu du *poisson d'avril*, monter un coup à votre voleur.

— Comment cela ?

— C'est bien simple : vous allez envoyer un commissionnaire lui dire que son ami Charles l'attend chez le marchand de vin qui fait le coin de la rue Saint-Maur et du faubourg, pour manger une côtelette. Très probablement C*** viendra voir quel est cet ami, et alors vous pourrez facilement prendre connaissance de sa personne. Allez.

Conformément à ce plan, les agents envoyèrent un commissionnaire à notre *carroubleur*, qui se hâta de descendre en manches de chemise chez le marchand de vins, et lui dit :

— Eh bien, où donc est cet ami qui m'offre à déjeuner ?

— Quel ami ? demanda le détaillant.

— Je ne sais ! Il vient de venir un commissionnaire chez moi, m'avertir que mon ami Charles m'attendait chez le *manezingue* (marchand de vins) du coin, pour vider une fiole et manger une côtelette.

— Ah ! ah ! répondit en riant le cabaretier, vous n'avez donc pas pensé au premier avril ? On vient de vous faire avaler un poisson.

— C'est ma foi vrai, repartit C*** sur le même ton ; on peut dire que je l'ai bien gobé ! Je m'en souviendrai longtemps. Puis il remonta dans son garni, qu'il ne quitta qu'à onze heures du matin pour se rendre directement rue Saint-Denis, n° 140.

Les agents, qui l'avaient suivi de loin, se placèrent

dans les allées avoisinantes pour attendre sa sortie. Après deux heures de faction, ils le virent reparaître avec les trois personnes signalées comme étant ses complices. L'un des hommes portait une blouse et une casquette, l'autre avait, ainsi que C***, un habit-veste et une casquette, la fille Angélique portait un cabas à son bras. Tous quatre se dirigèrent vers le pont Neuf, qu'ils traversèrent pour aller s'asseoir sur les marches de l'hôtel de la Monnaie, afin d'y tenir conseil. Le conciliabule dura une demi-heure; les agents, à demi-agenouillés derrière le parapet du pont, ne les perdaient pas de vue et épiaient attentivement leurs moindres gestes. Enfin la colonne se remit en marche; arrivés rue des Saints-Pères, 43, les trois hommes montèrent dans la maison, pendant que la fille Angélique se tenait en face sur le trottoir pour faire le guet. Les agents, échelonnés dans diverses maisons, attendirent quarante minutes; puis ils virent leurs voleurs qui étaient entrés dans cette maison en blouse, habit-veste et casquette, en sortir en redingote et en chapeau, et de plus, chargés d'énormes paquets. La fille Angélique se joignit à eux, et tous quatre se dirigèrent vers le quai Malaquais. A peine y furent-ils arrivés que les agents fondirent sur eux et essayèrent de s'en rendre maîtres, mais ils avaient affaire à forte partie : les hommes, qui avaient pour toute perspective non pas une cravate de chanvre, comme on disait anciennement, mais bien une condamnation aux travaux forcés, se défendaient comme des lions, en

faisant arme de tout contre leurs assaillants. L'un de ceux-ci fut obligé, pour contenir C***, avec lequel il se roulait par terre, de mettre le pistolet au poing et le menacer de lui casser la tête.

Au moment où cette lutte désespérée avait lieu, M. le préfet de police Delessert, parcourant à cheval la capitale, selon son habitude, vint à passer sur le quai et put se convaincre par lui-même du zèle et du dévouement que ses agents apportaient à remplir leurs devoirs.

Bientôt la garde du poste des Saints-Pères accourut : agents de police et voleurs furent ramassés au milieu des ruisseaux et marchèrent ensemble vers le corps de garde, où les paquets saisis furent examinés. Ils contenaient, outre une grande quantité de linge de corps et de lit, six redingotes, deux paletots, des foulards, une montre et sa chaîne en or, deux boutons en brillants, une pendule, etc., le tout appartenant à un rentier qui, chaque dimanche, quittait son domicile pour passer la journée à la campagne.

La fille Angélique, qui avait dans son cabas vingt fausses clefs, fut condamnée à cinq ans de travaux forcés, C*** et G*** à sept ans de la même peine, et L***, comme récidiviste, à vingt ans.

C***, ainsi qu'il l'avait dit, a dû se souvenir du poisson d'avril.

XIV

ASSASSINAT DE LA VEUVE SÉNÉPART

Le 6 décembre 1843, M. Virgile Sénépart, dont le père avait été fournisseur des armées impériales, directeur du théâtre de l'Ambigu et colonel de la 6e légion de la garde nationale après la révolution de 1830, vint, les larmes aux yeux, annoncer au chef du service de sûreté que sa mère, la veuve Sénépart, demeurant boulevard du Temple, nº 24, avait été assassinée par strangulation dans son appartement, situé au deuxième étage, et que de nombreux coups avaient été portés à la tête de la victime avec un instrument contondant. L'assassinat ne pouvait être le résultat d'une vengeance, car une somme de mille ou douze cents francs, tant en or qu'en argent, avait été dérobée dans un secrétaire fracturé à cet effet.

M. Sénépart désigna comme l'objet de ses soupçons un jeune Toulousain, nommé Pagès ou Magnès, dont il donna le signalement. Ce jeune homme était arrivé depuis quelques jours de Toulouse à Paris ;

l'avant-veille du crime, il s'était présenté au domicile de la veuve Sénépart pour lui donner des nouvelles de ses nièces; puis il était allé chez M. Virgile lui remettre une lettre de son oncle paternel, M. Sénépart, chef d'escadron d'artillerie en retraite, habitant la ville de Toulouse.

Les noms de Pagès et Magnès furent mis immédiatement en recherche aux hôtels garnis, et le soir même, à huit heures, un sieur Pagès, demeurant rue de l'Estrapade, n° 1, fut arrêté. Mais le fils de la victime ne le reconnaissant pas pour être la personne qu'il avait désignée, il fut relaxé.

Le chef du service, accompagné d'agents, s'était transporté au domicile de la victime pour tâcher d'obtenir quelques indications qui pussent le mettre sur la trace du coupable. N'ayant pu recueillir aucun renseignement, il alla aux messageries vérifier les feuilles d'arrivée; comme aucune d'elles ne contenait les noms indiqués par le fils Sénépart, M. Allard fit un rapport pour annoncer l'insuccès de ses démarches, et le lendemain on me chargea de me livrer seul à de nouvelles investigations. A cet effet, je me rendis sur le théâtre du crime pour prendre connaissance des lieux et interroger le concierge de la maison. Le signalement de la personne qu'il indiquait comme devant être l'assassin concordait parfaitement avec les observations données par le fils de la victime, et, comme dernière particularité, le concierge ajouta qu'il portait une redingote doublée de soie à carreaux dits écossais. Je montai à l'apparte-

ment de la dame Sénépart, où se trouvait encore son cadavre ; le juge d'instruction attendait l'arrivée du docteur pour faire pratiquer l'autopsie ; je n'avais donc rien à faire là en cette circonstance et je me retirai. J'avais amené avec moi une personne étrangère à la police, un de mes bons amis qui m'attendait à la porte.

— Il faut, lui dis-je en l'abordant, que j'aille voir M. Sénépart, que je connais depuis longtemps ; j'obtiendrai peut-être de lui quelques renseignements propres à me servir de point de départ.

Je trouvai ce malheureux homme dans un état de douleur difficile à décrire.

— Ah ! monsieur Canler, s'écria-t-il, vous qui me connaissez, venez à mon secours ! Croiriez-vous que l'on vient aggraver le malheur qui m'accable en insinuant que j'ai pu faire assassiner ma mère pour me débarrasser d'une pension de quinze cents francs par an que je lui faisais ! C'est abominable, n'est-ce pas ? Ma pauvre mère, que j'aimais tant ! Ah ! je vous en prie, je vous en supplie, monsieur Canler, faites tout votre possible pour découvrir le jeune homme que je vous ai signalé, car bien certainement c'est lui qui a commis le crime dont on ose me soupçonner.

— Soyez tranquille, monsieur, lui dis-je ; j'avais déjà une grave raison pour rechercher le coupable, celle de l'énormité du crime ; aujourd'hui, une seconde considération ne me laissera négliger aucune chance de le placer sous la main de la justice.

Puis je le quittai en l'assurant de nouveau que

j'allais mettre tout en œuvre, et que, s'il n'était pas arrêté, ce ne serait pas la bonne volonté qui m'aurait manqué.

Je rejoignis mon ami, auquel je racontai cette scène. J'avais le cœur navré de la désolation de ce pauvre homme, et certes je partageais entièrement l'indignation qu'avait soulevée en lui l'affreuse accusation dont il avait été l'objet.

— J'ai envie, dis-je à mon ami, d'aller examiner aux messageries les feuilles d'arrivée.

— A quoi bon, puisqu'elles ont déjà été vérifiées plusieurs fois?

— Je ne pense pas que ce soit du temps perdu, lui répondis-je, et en voici la raison : le rapport que le chef du service a adressé au préfet rend compte que les recherches faites sur les feuilles des messageries ont été infructueuses pour découvrir les noms de Pagès ou de Magnès. On a cru que tout était terminé de ce côté ; mais moi, je ne conclus pas ainsi, car il y avait autre chose à faire dans cette circonstance, par la raison que le jeune Toulousain, en venant à Paris, n'avait jamais vu Mme Sénépart. Je conclus de là qu'il ne pouvait tout d'abord avoir idée du crime qu'il a commis plus tard. D'ailleurs, une aussi longue route ne se fait pas sans qu'il s'établisse entre les voyageurs une certaine familiarité de conversation : on aurait donc dû examiner les feuilles non seulement du jour indiqué par M. Sénépart, mais encore celles de la veille et du lendemain, dans la crainte d'une erreur de date, puis prendre

tous les noms et qualités des personnes parties de Toulouse pour Paris, afin de les retrouver en interrogeant les conducteurs et les commissionnaires chargés de porter les bagages. Une fois ces voyageurs découverts, il fallait prendre auprès d'eux des informations sur le coupable à l'aide de son signalement, et savoir par ce moyen si, dans la conversation, rien n'avait transpiré qui pût faire connaître le but de son voyage à Paris.

Nous nous dirigeâmes vers les messageries royales, rue Montmartre. Les feuilles des conducteurs ne contenaient aucun nom de voyageurs venant de Toulouse. Je me rendis aux messageries Laffitte et Caillard, où les noms de Pagès ou Magnès n'existaient sur aucune feuille ; mais j'y remarquai celui de Graves, suivi de la qualification de colonel d'artillerie, et indiqué comme venant de Toulouse. Je m'attachai aussitôt à ce nom, et voici pourquoi : le beau-frère de la victime, le sieur Sénépart, avait, je l'ai dit plus haut, servi dans l'arme de l'artillerie, et habitait Toulouse. Je pensai qu'il se pourrait que M. Graves se fût trouvé en rapport avec cet ancien officier, et qu'il lui serait peut-être possible de me donner quelques renseignements sur l'assassin. Je me mis à la recherche du colonel, que je trouvai à grand'peine rue des Petits-Champs, n° 97.

— Colonel, lui dis-je, après lui avoir fait connaître ma qualité, connaissez-vous la famille Sénépart de Toulouse ?...

— Oui, monsieur, j'ai cet honneur.

— Vous n'ignorez probablement pas le tragique événement qui vient de la plonger dans le deuil?

— Je viens d'apprendre à l'instant par la *Gazette des Tribunaux* le malheur qui vient de fondre sur elle; et, en disant ces mots, le colonel me montrait le journal ouvert devant lui.

— Permettez-moi alors, colonel, de vous adresser quelques questions.

— Faites, monsieur, je suis tout disposé à y répondre.

Après avoir fait connaître les circonstances qui avaient suivi la découverte du crime, les dépositions et soupçons du fils de la victime, et enfin le signalement de l'individu soupçonné, je lui demandai s'il ne se rappelait pas avoir vu, parmi les jeunes gens admis dans la famille Sénépart, de Toulouse, un individu ayant quelque ressemblance avec celui que je venais de lui dépeindre.

— Je me rappelle très confusément, me répondit-il, avoir vu un jeune homme auquel pourrait s'appliquer le signalement que vous venez de me donner; mais ce ne sont que des souvenirs vagues, incertains, et je ne pourrais rien affirmer à ce sujet.

Je le remerciai de son obligeance et je me retirai; mais à peine étais-je au bas de l'escalier qu'une idée me frappa; je remontai aussitôt lui demander s'il n'avait pas connaissance d'une personne demeurant à Paris qui fût en relation avec la famille si cruellement éprouvée.

— Si, me dit-il, une dame Gibou, demeurant rue d Orléans.

— Laquelle? Il y a trois rues de ce nom dans la capitale.

— Ah ! je l'ignore, de même que le numéro.

Et me voilà parti rue d'Orléans-Saint-Honoré, allant de maison en maison demander :

— Madame Gibou?

— Qu'est-ce qu'elle fait ?

— Je n'en sais rien.

— C'est pas ici...

Heureux quand les concierges, connaissant le célèbre vaudeville de *M'ame Gibou et M'ame Pochet*, ne se fâchaient pas à ma première demande !

Contrarié, mais non découragé, j'abandonnai le quartier commerçant pour me rabattre sur les habitations plus paisibles du Marais, et là, au cinquième étage de la maison portant le nº 25, je trouvai enfin la personne que je cherchais.

Ici, nouvelle présentation, nouveaux détails déjà donnés à M. Graves ; puis je demandai à la veuve Gibou si l'individu dont je lui donnais le signalement n'était pas venu lui apporter des nouvelles de la famille Sénépart, de Toulouse.

— Pardonnez-moi, monsieur ; le mercredi 4, il est venu ici un jeune homme, ressemblant parfaitement au portrait que vous m'en faites, m'apporter des lettres des demoiselles Sénépart ; il m'a, de plus, demandé la permission de revenir me voir, mais je ne connais ni son nom, ni son adresse.

— Eh bien, madame, ce jeune homme est l'assassin de madame Sénépart.

A ces mots, la bonne dame faillit se trouver mal.

— Est-il possible!

— Oui, madame, et j'ose espérer que je pourrai compter sur vous pour m'aider à m'emparer de ce misérable.

— Dites, monsieur, et soyez persuadé que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous aider en cette circonstance.

— La chose sera très facile. Ce jeune homme a demandé à venir vous revoir et il reviendra, car il sait bien que la victime n'a pu parler, et il se croit parfaitement en sûreté. Quand il se présentera, recevez-le comme la première fois, c'est-à-dire comme un ami de la famille; que rien ne puisse lui faire soupçonner que vous voyez en lui l'assassin; puis, sans trouble et sans affectation, contentez-vous d'ouvrir votre fenêtre. A ce signal, des agents que je vais placer jour et nuit devant votre maison se hâteront de monter chez vous et opéreront l'arrestation.

Le surlendemain, l'assassin se présentait chez Mme Gibou et était arrêté. Il fut immédiatement amené à mon bureau; c'était un garçon de vingt et un ans, de petite taille, mince de corps, imberbe, d'une figure efféminée, rendue plus féminine encore par de longs cheveux blonds; il déclara se nommer Ducroc et être fils d'un coutelier de Toulouse. Je le conduisis au cabinet du juge d'instruction où il fut

confronté avec M. Sénépart, qui en le voyant s'écria : « Voilà l'assassin de ma mère ! c'est lui qui a commis le crime ! » Puis, se retournant vers moi, il me dit tout en larmes en se jetant à mon cou : « Ah ! « monsieur Canler, quel service immense vous m'avez « rendu ! On ne pourra donc plus me soupçonner « d'avoir fait assassiner ma mère ! »

Ducroc avoua qu'il n'avait commis ce crime que pour s'acheter de la toilette et pour s'amuser dans les bals publics avec les femmes. Condamné à mort, il manifesta un grand repentir, et, vaincu par ses remords, il monta sur l'échafaud avec résignation.

XV

MA NOMINATION AUX FONCTIONS D'OFFICIER DE PAIX ET MES MOYENS DE POLICE

Vers la fin de 1842, je fus appelé à prêter mon concours à M. Eloin, commissaire de police aux délégations judiciaires, pour arrêter Vidocq, qui, après avoir été voleur, forçat et policier, tenait une sorte de bureau d'affaires ou plutôt faisait de la contre-police. Depuis 1833, c'était la troisième fois que j'étais chargé de le conduire au Dépôt de la préfecture. Pendant l'opération, j'exprimai à M. Eloin le désir d'être nommé officier de paix.

— Pourquoi? me dit-il, vous êtes pourtant bien, au service de sûreté?

— C'est vrai, mais les époques se suivent et ne se ressemblent pas. De 1832 à 1839, mes relations avec le chef du service avaient toujours été agréables; mais depuis que l'agent B*** est parvenu à lui persuader que l'activité que je déploie n'a pour but que de le renverser pour prendre sa place, il en est résulté pour moi bien des ennuis que je désire voir se terminer le plus tôt possible.

Et la conversation en resta là. Mais le 1er janvier 1844, M. Eloin, ayant été nommé chef de la police municipale, se rappela mon désir; il en parla au secrétaire général, et tous deux me promirent qu'à la première vacance je recevrais ma promotion. En effet, l'officier de paix chargé du sixième arrondissement et de la surveillance des théâtres du boulevard du Temple ayant été mis à la retraite, je fus nommé en son lieu et place le 1er septembre 1844. Le lendemain, le secrétaire général me conduisit au cabinet du préfet, entre les mains duquel je prêtai serment. A cette occasion, M. Delessert me fit une allocution toute paternelle sur les nouveaux devoirs que j'allais remplir, puis il ajouta : « M. le secrétaire général et M. le chef de la police municipale m'ont parlé plusieurs fois des services importants que vous avez rendus à mon administration. Je pense donc que vous n'oublierez pas que vous avez appartenu au service de sûreté, et que les soins de la police municipale ne vous empêcheront pas de surveiller et d'arrêter les malfaiteurs dans votre arrondissement. »

Comme on le pense bien, je n'hésitai pas à prendre cet engagement.

Une fois installé dans mon nouveau poste, je réfléchis sérieusement à la promesse que j'avais faite au préfet et aux difficultés que j'aurais à vaincre.

En effet, quelle est l'âme de la police? l'argent! car il faut qu'elle ait à sa solde : 1° des agents, hommes du métier, adroits, actifs, intelligents, secondant leur chef dans ses desseins, ses volontés, accomplis-

sant ses ordres, suivant le plan de campagne qu'il a dressé, en un mot, réalisant la pensée qu'il a conçue.

2° Des indicateurs, êtres méprisables, arrachés au crime par la crainte, et vendant à la police, pour une faible rétribution, les secrets de leurs camarades.

Enfin, quels sont les moyens donnés au chef du service de sûreté pour simplifier, faciliter, favoriser ses opérations ? La centralisation des renseignements, qui vient lui apprendre chaque jour quels crimes ont été commis, quels repris de justice sont en rupture de ban, quels malfaiteurs sont entrés dans les hôtels et maisons garnis, et mille autres renseignements non seulement utiles, mais indispensables.

Or, je n'avais pas à ma disposition un sou des 31,200 francs alloués alors au service de sûreté pour payer chaque année les indicateurs et stimuler par des récompenses le zèle des agents. J'étais seul, sans ressources, sans renseignements, sans un homme du métier pour seconder l'exécution de la tâche que je m'étais imposée. Il me fallait donc chercher des auxiliaires assez désintéressés pour me servir gratuitement ; mais, comme le complet désintéressement est fort rare, je cherchai parmi ceux que j'avais à surveiller les individus qui pouvaient utilement me servir d'indicateurs et d'auxiliaires. Je pensai ne pouvoir trouver ces instruments que parmi les maîtresses ou filles de maisons de tolérance, ou les maîtres de maisons garnies dites à voleurs, ou les marchands de contremarques à la porte des théâtres, ou enfin les

marchands ambulants dits *camelots*, qui possèdent souvent de précieux renseignements. Au lieu de m'attacher à une seule classe d'individus, je les mis tous à mon service. Voici comment.

Les filles publiques sont fort souvent arrêtées pour des misères qu'on est obligé cependant de réprimer, afin de tenir sous un joug de fer ces créatures dégradées et portées à la licence. Or, après en avoir référé au chef de la police municipale, j'allai faire ma visite aux maîtresses des maisons de tolérance de mon arrondissement; je leur promis de les protéger en cas de contravention, mais à la condition que lorsqu'il viendrait des voleurs chez elles, ou qu'elles apprendraient par leur filles quelques particularités sur les malfaiteurs, elles me le feraient savoir immédiatement.

Ce point établi, je me tournai vers les maîtres de garnis dits à voleurs : tous promirent de me renseigner sincèrement. Toutefois, la plupart de ces individus, *affranchis* pour les malfaiteurs, ne tinrent point leur promesse. Je n'avais qu'un seul moyen de les y contraindre, je le mis à exécution. J'allai à toute heure de nuit, avec le commissaire de police, faire perquisition dans leurs garnis, enlevant tous ceux des locataires dont les papiers n'étaient pas parfaitement en règle ou qui n'en avaient pas. Quelquefois aussi, me rendant avec mes sergents de ville dans ces maisons vers trois ou quatre heures du matin, je visitais toutes les chambres, faisant relever et habiller tous les locataires, sous prétexte de rechercher

un malfaiteur qui n'y était pas. Bientôt MM. les logeurs s'aperçurent que leur clientèle, ennuyée de ces dérangements continuels, disparaissait peu à peu et que par la suite ils n'auraient à offrir à mes investigations que des chambres vides. Ma surveillance menaçait de ne pas se lasser de sitôt, et ils comprirent enfin qu'il valait mieux entrer en composition avec moi que de continuer à lutter aussi désavantageusement; ils firent de force ce que les maîtresses de maison de tolérance avaient fait de bonne volonté et tout fut encore pour le mieux de ce côté.

Il s'agissait ensuite de m'assurer des marchands de contremarques. Ceux-là n'étaient pas très difficiles à réduire : une surveillance soutenue aux abords des théâtres amenait l'arrestation des contrevenants, et leur consignation au poste pour être conduits le lendemain à dix heures du matin chez le commissaire de police. On y dressait procès-verbal de la contravention, qui entraînait presque toujours une condamnation à la prison. Tels furent les moyens qui me les soumirent et les tinrent à ma dévotion.

En quatrième lieu, je m'adjoignis pour auxiliaires les marchands ambulants dits *camelots*, colportant de droite et de gauche, sans autorisation, des articles vendus à bas prix, achetés par eux à plus bas prix encore et provenant de fonds de magasins ou de ventes par autorité de justice. Pour ceux-ci, j'employai le même système qui m'avait si bien réussi avec les maîtresses de maisons, et ce fut en tolérant leur stationnement au coin d'un passage, à

certains endroits des rues et des boulevards, que j'obtins d'eux de précieux renseignements que leur vie nomade leur permettait de se procurer.

Ces jalons posés, je me créai de nouveaux auxiliaires en attachant entièrement à mon service des indicateurs que je choisis parmi les forçats, les réclusionnaires et autres libérés auxquels le séjour de la capitale était interdit, et que j'avais arrêtés pour ce fait. J'en avais distingué quelques-uns d'une intelligence rare; je demandai et obtins pour ceux-ci l'autorisation temporaire d'habiter Paris.

Un de ces hommes, nommé Charles R***, déjà condamné deux fois et se trouvant en rupture de ban, était doué d'une intelligence peu commune; il possédait une mémoire et un coup d'œil si extraordinaires qu'il reconnaissait à première vue et sans hésitation un homme avec qui il avait vécu en prison et dont il avait été séparé depuis plusieurs années; un individu cherchait-il à se dissimuler sous un faux nom, Charles lui disait immédiatement : « Ce n'est pas votre nom, vous vous appelez un tel, à telle époque vous étiez dans telle salle de telle prison. »

Avec de telles qualités, R*** ne pouvait que me rendre d'importants services. Malheureusement il me fallait subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de mes autres indicateurs pour éviter qu'ils ne retombassent dans leurs anciennes habitudes perverses, et n'ayant, comme je l'ai dit, aucune somme à ma disposition, voici ce que j'imaginai : chaque jour, je [illegible]s remettre à ces individus quelques cartons

d'entrée sur la masse de ceux qu'on confiait à cette époque aux commissionnaires qui stationnaient devant les théâtres. Ces cartons revendus avec un bénéfice de cinquante centimes aux personnes qui voulaient entrer sans faire queue, procuraient à chacun de mes hommes environ trois ou quatre francs par jour; cette vente leur assurait une existence modeste et leur permettait de me consacrer tout leur temps.

Après avoir pris ces dispositions préliminaires, je choisis parmi les seize sergents de ville placés sous mes ordres les sieurs Sallier et Toisoul, en qui j'avais pleine confiance; jamais je n'ai rencontré deux hommes plus dévoués à leur besogne. C'est ainsi que je parvins à me créer des auxiliaires habiles, adroits, infatigables, qui me rendirent les plus grands services et facilitèrent au suprême degré le succès de mes opérations. Grâce à leur concours, je pus enfin pourchasser à outrance les malfaiteurs de mon arrondissement, et voici quelle fut ma première affaire.

Peu de jours avant mon installation, un jeune clerc d'huissier de province, nouvellement débarqué à Paris, avait été assailli vers minuit dans la rue du Haut-Moulin par quatre individus qui l'avaient bâillonné et lui avaient soustrait sa montre, sa bourse, son chapeau et un couteau catalan. Depuis trois semaines, le service de sûreté faisait d'inutiles recherches, et l'affaire en serait probablement restée là, si un contrôleur de théâtre demeurant dans la même maison que ce clerc, n'avait eu l'idée de me l'envoyer en lui disant : « Allez trouver l'officier de paix,

contez-lui ce qui vous est arrivé, et s'il ne trouve pas vos voleurs, personne ne les trouvera. » Le jeune provincial vint en effet me voir et me raconta tous les détails de cette attaque nocturne; il me donna tant bien que mal le signalement des quatre individus qui l'avaient assailli : « Ce qui me fait peine, ajouta-t-il, c'est qu'à la préfecture on m'a dit qu'on ne croyait pas à cette histoire ; et pourtant, monsieur, je vous jure bien que c'est l'exacte vérité. »

Persuadé que le jeune homme disait vrai, je le congédiai en lui promettant de faire des recherches actives et de l'avertir si je pouvais mettre la main sur ses voleurs. « Diable ! ne pus-je m'empêcher de dire quand il fut parti, voici une affaire épineuse; le service de sûreté a renoncé à la poursuivre; ce serait, ma foi, un heureux début si je pouvais réussir. »

Le lendemain je me mis en quête avec mes deux agents, Sallier, Toisoul, et un de mes indicateurs, qui, à la révolution de 1848, s'engagea dans la garde mobile et fut tué par les insurgés de la barricade de la rue Saint-Maur et du faubourg du Temple. Après trois jours de démarches incessantes, nous mettions enfin la main sur les quatre voleurs, et l'un d'eux était trouvé porteur du couteau catalan et de la reconnaissance de la montre, qui avait été mise au mont-de-piété. Le préfet, instruit du résultat que j'avais obtenu, m'en fit témoigner sa satisfaction.

Une autre affaire de vol qui avait bien aussi son importance, quoiqu'elle fût d'une toute autre catégorie, ne tarda pas à succéder à celle-là. Un de nos

auxiliaires de la classe des *camelots* vint m'avertir qu'il avait appris que trois jeunes gens, dont il me donna les signalements, avaient commis la veille un vol au préjudice d'un individu qu'ils avaient préalablement endormi au moyen d'un narcotique et qu'ils avaient ensuite transporté chez lui comme un homme mort.

Il était huit heures du matin, quand je reçus cette révélation. A l'instant même, je fis partir Toisoul, Sallier et l'indicateur R***, avec ordre de visiter tous les cabarets et guinguettes du faubourg du Temple et de Belleville qui, assez ordinairement sont fréquentés par les voleurs ; à onze heures, les trois voleurs étaient arrêtés. J'interrogeai le moins âgé, jeune imberbe de dix-sept ans, qui, à la première parole que je lui adressai, se mit à pleurer ; je profitai de ce moment pour lui parler de son père et de sa mère, je lui fis remarquer la fâcheuse position où il se trouvait et le chagrin que ses parents en auraient ; je lui laissait entrevoir que, par une entière franchise, il pourrait peut-être se tirer du mauvais pas où il était engagé, puis j'ajoutai en forme de péroraison : « Que tu parles ou que tu te taises, l'affaire n'en aura pas moins son cours, car dans une heure je saurai dans quelle maison le vol a été commis et vous serez confrontés avec votre victime ; mais alors ne compte plus sur mon indulgence, je serai sans pitié pour toi ! » A ces mots, il se jeta à mes genoux en jurant au milieu de sanglots qu'il allait tout m'avouer et il me dit :

« Hier, à onze heures du soir, nous étions, mes deux camarades et moi, sur la place du Châtelet, lorsque nous avons vu venir à nous un homme tellement soûl qu'il pouvait à peine se tenir. Tiens! dit le plus âgé de nous trois (il avait vingt-quatre ans), v'là un *pentre* qui est bon à lever! Suivez-moi! Il aborda le pochard, lia conversation avec lui et l'emmena sans peine chez un marchand de vin où bientôt nous fûmes attablés autour d'un litre de vin. Alors mon camarade, qui avait porté la parole, mit du tabac dans sa bouche, le mâcha et pendant que nous causions avec notre ami de rencontre, il pressa fortement sa chique dans le verre de l'individu. A minuit, nous nous en allâmes. Le pauvre homme ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, nous le portâmes à son domicile, rue Saint-Denis, où il n'y a pas de concierge. Après avoir déshabillé et couché notre ivrogne comme un enfant, nous le quittâmes en emportant sa clef.

« A une heure du matin nous sommes revenus, notre homme dormait profondément; nous avons fait un paquet de ses vêtements, nous avons pris son argent, puis nous sommes partis. Voilà, monsieur, l'exacte vérité! Je sais bien que j'ai commis une grande faute; mais, voyez-vous, je ne suis pas un voleur, et j'ai été obligé de faire comme mes deux camarades parce qu'ils m'auraient battu. »

Après cette révélation, j'allai, accompagné des agents Toisoul et Sallier, rue Saint-Denis, au numéro indiqué. Nous y trouvâmes le volé qui ne s'en dou-

tait guère et qui était encore couché. Tout surpris de ce que nous lui annonçions, il se précipita en bas de son lit, mit les matelas sens dessus dessous, puis, saisissant un portefeuille qui s'y trouvait, il poussa un cri de joie indescriptible en nous disant : Ah! messieurs, que je suis donc heureux d'en être quitte à si bon marché! Si mes voleurs avaient eu l'idée de chercher entre mes deux matelas, j'étais ruiné, car ce portefeuille contient 80,000 francs en billets de banque que j'ai reçus avant-hier, Mais aujourd'hui même je vais les mettre en sûreté. Notre individu nous confirma, autant que sa mémoire le lui permettait, une partie des détails révélés par l'apprenti voleur, et il s'empressa de nous accompagner chez le commissaire de police, qui dressa procès-verbal et envoya à la préfecture les trois jeunes coquins.

A la même époque, une sollicitation à laquelle j'étais loin de m'attendre m'amena à m'occuper d'une autre soustraction. M. Allard avait un frère qui était sergent de ville et dont la femme vendait du bouillon dans une échoppe à l'Entrepôt; deux voleurs pénétrèrent dans cette espèce de boutique et s'emparèrent d'un sac en toile contenant 1,200 francs en pièces de cinq francs. Le chef de la sûreté avait été immédiatement prévenu par son frère, les voleurs étaient connus, il n'y avait donc plus qu'à mettre la main sur eux; mais Allard n'ayant pu parvenir à faire opérer leur arrestation, se décida à me prier d'arrêter ces deux individus dans le cas où je pourrais les découvrir.

Je me mis en campagne, assisté de mon brigadier, des agents Toisoul et Sallier, ainsi que de quelques auxiliaires; je visitai tous les établissements mal famés de mon arrondissement et bien m'en prit, car le lendemain, à dix heures et demie du soir, j'arrêtai les deux malfaiteurs dans le cabaret d'un marchand de vins liquoriste de la rue des Fossés-du-Temple, sorte de bouge où se réunissaient fréquemment tous les mauvais garnements du boulevard. Au moment de l'arrestation, l'un des deux voleurs, vétéran dans le crime; se jeta sur moi pour me frapper avec un couteau catalan qu'il tenait à la main; je n'aurais certainement pas échappé au coup qu'il voulait me porter sans la présence d'esprit et le sang-froid de mon brigadier Labrue, qui repoussa brusquement le misérable, et, lui saisissant le bras qu'il dirigeait contre moi, me donna ainsi le temps de désarmer ce forcené. Une perquisition faite au domicile des deux inculpés amena la découverte du sac en toile contenant primitivement les 1,200 francs, mais de pièces de cent sous, point; elles avaient disparu.

Cette affaire venait d'être terminée, quand je rencontrai sur le boulevard un agent du service de sûreté, qui, entre autres choses, me dit que depuis trois semaines la brigade de la voie publique était à la recherche d'un nommé Schneider et de deux de ses camarades, voleurs de profession, inculpés dans des vols qualifiés, et contre lesquels il existait des mandats d'arrêt. Je crois bien, ajouta l'agent, qu'on ne les trouvera jamais, car ils savent qu'on les re-

cherche, et ils sont trop malins pour se laisser prendre.

— C'est ce que l'avenir nous apprendra! pensai-je. De retour à mon bureau, je communiquai à Toisoul, à Sallier ainsi qu'à quelques-uns de mes bons auxiliaires, ce que l'agent de la sûreté m'avait raconté.

Deux ou trois jours s'étaient à peine écoulés qu'un de mes auxiliaires, appartenant à la classe des *camelots*, m'annonçait que les individus recherchés se tenaient cachés dans une chambre située au cinquième étage d'une maison de la rue de Lourcine, et que, ne sortant jamais pendant le jour, ils profitaient de la nuit pour aller prendre leurs ébats. Le lendemain, à quatre heures du matin, Schneider était arrêté avec ses deux complices, et, par ordre, le service de sûreté me remettait les mandats d'arrêt qu'elle avait entre les mains et dont elle n'avait pu faire usage.

Je ne raconterai pas ici les diverses opérations que j'ai faites pendant les cinq années qu'ont duré mes fonctions d'officier de paix du VI[e] arrondissement; je me bornerai à dire que j'ai placé sous la main de la justice des malfaiteurs de toutes les catégories : voleurs à la tire, à l'américaine, au bonjour, à la carre, à la détourne, aux carroubles (fausses clefs), au poivrier, fabrication de fausses monnaies, attaques nocturnes, etc. Aussi, fort souvent M. Éloin me félicitait-il et se plaisait-il à me répéter que j'étais le premier officier de paix qui se fût occupé de police

de sûreté. Je devais être le seul, car mes successeurs se retranchèrent dans leurs fonctions municipales.

Je crois devoir terminer ce chapitre par une affaire assez curieuse à cause de sa fin tragique. C'était en décembre 1844. On se plaignait fréquemment de vols commis dans les théâtres, principalement aux avant-scènes. Dans le cours des représentations de deux dimanches consécutifs, il avait été dérobé un pardessus dans chacun des théâtres des Folies-Dramatiques et des Délassements-Comiques. Je me fis donner par les ouvreuses le signalement de l'individu qu'elles soupçonnaient être l'auteur de ces soustractions; prévoyant que le dimanche suivant l'adroit filou continuerait la série qu'il avait commencée, je plaçai un agent en surveillance au contrôle de chaque théâtre, excepté à celui de la Gaîté que je m'étais réservé. Chaque agent avait le signalement de l'individu, ainsi que l'ordre de le suivre s'il se présentait, et de n'opérer son arrestation que preuves en main.

Pour rester dans ce plan d'action, je me plaçai derrière la petite barrière de bois qui sépare le contrôle, et de là je pouvais voir tout le monde sans être remarqué; on donnait ce soir là les *Sept châteaux du Diable*. Le premier acte se joua sans que mon homme parût; je pensais qu'il s'était peut-être présenté dans un autre théâtre; mais au moment où la cloche appelait les acteurs pour le deuxième acte, je vis entrer un individu que je reconnus aus-

sitôt pour être un repris de justice nommé Joseph Martin, ancien professeur de mathématiques; il présenta au contrôle un billet d'avant-scène des premières et se dirigea du côté droit. Je donnai immédiatement la consigne à mon secrétaire de rester en observation dans le corridor, puis j'allai me placer dans ma loge d'où je pouvais, du coin de l'œil, sans me déranger, suivre tous les mouvements de mon individu. A la fin du second acte, je le vis lever le bras, le baisser et le porter à la poche de son paletot, puis sortir de la loge; je quittai aussitôt la mienne pour courir me saisir de ses mains, afin qu'il ne pût faire disparaître l'objet soustrait. Je l'emmenai au bureau de police où il fut fouillé : on trouva dans la poche de son pardessus la voilette de la dame qui était placée devant lui. J'avais dans mon portefeuille l'adresse des deux personnes qui avaient été volées les dimanches précédents; je les envoyai chercher, et quand elles arrivèrent, l'une reconnut sur les épaules du voleur son propre pardessus, et, parmi les objets qui en garnissaient les poches, l'autre personne retrouva un porte-cigares qui, huit jours auparavant, était dans une poche du vêtement qu'on lui avait volé. En présence de preuves aussi accablantes, mon voleur ne chercha pas à nier, il avoua tout avec indifférence, et fut, par suite de cette arrestation, condamné à quinze mois de prison et à la surveillance.

Ce voleur était un homme de bonnes manières, il avait reçu une excellente instruction, il s'exprimait

avec facilité et même avec élégance. Quelques années plus tard, ses prétentions furent d'un ordre plus élevé, et voici en quelles circonstances :

La révolution de février 1848 arriva. Sous un faux nom, et grâce à sa jactance, notre voleur sut se faire admettre parmi les sous-commissaires qui momentanément remplacèrent les sous-préfets ; il fut envoyé dans une ville riche et populeuse ; mais, quelque temps après son entrée en fonctions, il rencontra dans sa nouvelle résidence un de ses anciens camarades de prison nommé Fouqué, comme lui soumis à la surveillance de la haute police, et, comme lu aussi, en état de rupture de ban. Ce repris de justice vint sans hésitation raconter au nouveau fonctionnaire l'état de gêne dans lequel il se trouvait, et le représentant de la sécurité lui glissa une petite somme d'argent dans la main, en lui recommandant le plus scrupuleux silence et en promettant de subvenir à ses besoins. Pendant quelque temps tout alla bien : l'ancien collègue de prison de M. le sous-commissaire se trouvait tout aise d'avoir des rentes et en usait avec modération ; mais bientôt les demandes d'argent devinrent plus fréquentes et plus élevées. Le fonctionnaire public fit des observations, on éleva la voix, et notre ancien voleur paya au plus vite pour obtenir le silence. Les demandes s'accrurent encore ; à des refus, on répondit par de telles menaces que Martin se décida à donner ce qu'on exigeait. Cependant, comme ce n'était plus une existence supportable d'avoir continuellement cette

épée de Damoclès suspendue sur la tête, notre magistrat, prenant pour prétexte une excursion aux environs de la ville, engagea son parasite à l'accompagner, ce qui fut accepté. Ils se mirent en route, et, en traversant un petit bois, Martin assassina Fouqué en lui tirant deux coups de pistolet à bout portant et, comme sa victime respirait encore, il l'acheva en le frappant de quarante et un coups de poignard.

Un mois après ce crime, le meurtrier fut découvert et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

XVI

LES ANTIPHYSITIQUES ET LES CHANTEURS

De même qu'en présence de certains animaux, de certains objets, nos sens éprouvent une impression spontanée et indéfinissable de répugnance et de dégoût, de même au contact de certains individus, à la pensée de certaines actions, notre âme se replie sur elle-même en cachant avec peine ou quelquefois en manifestant hautement la réprobation que lui inspirent ces actions ou ces individus.

Mais si le vice blesse un cœur bien placé, si l'homme d'honneur repousse avec indignation tout ce qui est odieux, de quel dégoût ne sera-t-il pas saisi en voyant que le vice le plus honteux peut engendrer un métier encore plus réprouvé? Devrait-on soupçonner que des misérables puissent trop souvent avec impunité exciter, et à la longue enraciner chez des adolescents une passion infâme, au point de les réduire au niveau de la brute, pour en faire un instrument de vols aux dépens d'autres misérables gangrenés par les mêmes passions?

Les souillures dont les jeunes garçons de huit à douze ans peuvent être victimes sont le résultat de coupables promesses d'abord, puis de cette promiscuité qui règne dans les pauvres réduits des grandes villes, d'une instruction morale entièrement négligée, des mauvais exemples et des conversations corruptrices de l'atelier.

Le vice antiphysitique a pris dans l'ombre un accroissement presque incroyable, et ceux qui exploitent cette abominable impureté se sont créé une véritable organisation qui destine de jeunes hommes à servir d'appât et conséquemment d'auxiliaires à une industrie connue sous le nom de *chantage*. Des escrocs, spéculant sur la passion d'individus plus ou moins opulents, les attirent dans des pièges, où, au lieu de pouvoir assouvir leurs appétits secrets, ils se trouvent rançonnés et payent cher leur aveuglement.

Ce vol, d'une espèce toute particulière, qui s'accomplit dans des circonstances toutes différentes de celles qui précèdent généralement l'accomplissement d'un crime, offre des allures qui lui sont propres et qu'il est bon d'étudier. Mais, avant de suivre ces voleurs dans les différentes particularités de leur coupable industrie, je vais parler de ceux qui leur servent d'instrument et d'appeau.

Les *antiphysitiques*, que l'on nomme ordinairement *tantes*, se divisent en quatre catégories entièrement distinctes les unes des autres par les habitudes, le costume et le caractère.

Ce sont :

1° Les persilleuses ;

2° Les honteuses ;

3° Les travailleuses ;

4° Les rivettes.

La première catégorie est entièrement composée de jeunes gens appartenant pour la plupart à la classe ouvrière, et qui ont été amenés à ce degré d'abjection par le désir du luxe, du plaisir, par la gourmandise ou la fainéantise, cette cause première de la dépravation du plus grand nombre. D'un tempérament apathique, ils ont fui le labeur de l'atelier et demandé à la débauche les moyens d'une existence souvent précaire, toujours misérable. Désignés sous le nom de *persilleuses*, par analogie avec les filles qui, sur la voie publique, excitent les passants au libertinage, ces jeunes gens diffèrent entièrement des autres hommes par la figure, le langage, l'habillement, les manières et la tournure. On peut les reconnaître facilement d'après le type suivant : la barbe est entièrement rasée et de très près, les cheveux se portent longs, pommadés, presque toujours roulés par le bas ; le regard est doux, langoureux ; la voix traînante, faible et féminine ajoute encore à l'illusion. Les vêtements, sans être à proprement dire d'une espèce particulière, présentent par leur assemblage, un aspect exceptionnel. La *persilleuse* est toujours cravatée (*cravaté*, voulais-je dire), à la colin ; sa coiffure est une casquette, dont la visière de cuir verni tombe sur les yeux et sert en quelque

sorte de voile, elle porte une redingote courte ou une veste boutonnée de manière à dessiner fortement la taille qui déjà est maintenue dans un corset; le pantalon, cet inexprimable des Anglais, est sans boucle, parfaitement ajusté sur les reins; enfin la toilette se complète par des souliers vernis ou des escarpins. Remarquables par leur figure et leur costume, les *persilleuses* se reconnaissent encore à la manière dont elles ou *ils* cherchent par leur maintien à imiter autant que possible la démarche de la femme, dont ces individus affectent en outre tous les goûts et tous les caprices. Elles ou ils fréquentent habituellement le soir les passages des Panoramas, de l'Opéra, la galerie d'Orléans au Palais-Royal, où ils se promènent deux à deux. Lorsque leur présence en ces lieux cause trop de scandale, lorsque les habitants se plaignent et que la police est enfin forcée de sévir contre ces individus qui offensent la morale publique, une douzaine d'agents opèrent une razzia, conduisent au poste du palais une dizaine de ces individus qui, mis à la disposition du commissaire de police, sont envoyés le lendemain matin à la préfecture. Là, on les garde administrativement en prison pendant quelques jours, puis on les relâche, et un ou deux mois après, il faut recommencer à les pourchasser de nouveau. Ce moyen est donc insuffisant pour prévenir ou réprimer un scandale permanent, mais il n'est guère possible d'agir autrement contre des hommes qui ne sont point passibles de la loi pénale pour ce seul fait. A moins de flagrant

délit et sauf l'application, souvent difficile, de simples règlements de police, que faire? Peut-être serait-ce une lacune à remplir dans notre Code, ou peut-être l'esprit du législateur a-t-il reculé devant la délicatesse d'une pareille tâche?

Les *honteuses* forment la deuxième classe. On les appelle ainsi parce que les individus qui la composent cachent avec le plus grand soin à tous les yeux le vice qui les domine. Autant les *persilleuses* cherchent à se faire remarquer, autant les *honteuses* évitent les regards; *ceux* ou celles-là en ont fait un métier; *ceux* ou celles-ci n'en font qu'une affaire de goût. Les premières veulent satisfaire leurs penchants brutaux en retirant de là un salaire qu'elles ne veulent pas demander au travail; les dernières ne cherchent qu'à apaiser leurs propres désirs, qu'à éteindre le feu impur qui les consume. Les *honteuses* rejettent et écartent avec le plus grand soin tout ce qui pourrait les faire reconnaître. Du reste, comme ils sont habillés comme tout le monde, rien ne pourrait les trahir, si ce n'est leur voix féminine. Cette catégorie est composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société, sans aucune exception.

La troisième classe est entièrement formée d'individus appartenant à la grande famille des ouvriers et ne vivant que du produit de leur travail. De là est venu leur nom de *travailleuses*. Vêtus d'une blouse fort propre et d'une casquette de drap à visière tombante, ils sont parfaitement reconnaissables à

leur voix langoureuse et traînante, ainsi qu'à leur démarche qui ne diffère en rien de celle des *persilleuses*. Chez eux comme chez les *honteuses*, c'est une affaire de goût ; seulement ici, il y a en moins le sentiment de la honte.

La quatrième catégorie se compose des *rivettes*. Ceux-ci n'ont rien qui puisse les faire distinguer des autres hommes, et il faut à l'observateur, pour les deviner, la plus grande attention jointe à la plus grande habitude. On en rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale. Pour satisfaire leur penchant, ces individus s'adressent de préférence à la jeunesse. Aussi, les *chanteurs* s'attachent-ils plus particulièrement aux *rivettes*, qu'ils exploitent presque toujours avec succès. Cependant quelques-uns de ces derniers ont pu se soustraire à l'étreinte des *chanteurs* en prenant à leur solde une *persilleuse*, une *travailleuse* ou une *honteuse*. Je citerai, entre autres, un riche étranger, vieillard de soixante-dix ans, allié à l'une des plus grandes familles du nord de l'Europe, qui vint à Paris s'installer dans un somptueux hôtel pour y vivre loin des exigences du grand monde et être complètement libre de ses actions. Il avait amené avec lui un jeune néophyte de la classe des *honteuses*, garçon de dix-huit ans, à moustaches soyeuses, au nez retroussé, à la voix et aux allures féminines, qu'il faisait passer pour son neveu. Il ne le quittait pas plus que son ombre, et, comme Henri III avec ses mignons, il passait ses journées enfermé dans son appartement, où son jeune homme habillé en

femme se livrait à des travaux d'aiguille et faisait soit de la broderie, soit de la tapisserie. A l'heure du dîner, le prétendu neveu reprenait son costume masculin, et, le repas terminé, les deux inséparables montaient dans leur équipage pour aller au café prendre une demi-tasse et lire les journaux ; puis, à dix heures, ils remontaient en voiture et rentraient à l'hôtel. Telle était leur existence de chaque jour. Aussi les *chanteurs* ne purent jamais trouver l'occasion de mettre à contribution ce grand seigneur.

Les quatre catégories que je viens d'esquisser, quoique très ressemblantes quant au fond, se connaissent à peine entre elles. Les *persillèuses* et les *travailleuses* affectent au dehors une propreté extraordinaire, une sorte de coquetterie féminine, tandis que dans leur intérieur elles sont d'une saleté repoussante. On ne peut se figurer la négligence qu'elles apportent dans ces simples soins de toilette que demande la propreté la plus ordinaire. Ce corps qui se trouve caché sous les vêtements n'est jamais baigné ; ces mains, qui paraissent blanches, douces et bien soignées, font injure à des bras plus sales que ceux d'un ramoneur. On ne peut comparer ces êtres qu'à des sépulcres blanchis qui, parfaitement propres à l'extérieur, ne renferment cependant que de la pourriture. Les *persilleuses* se complaisent à prendre le nom d'une des courtisanes célèbres dans l'histoire ; les uns s'appellent *la Marion Delorme*, *la Dubarry*, *la Ninon de l'Enclos;* d'autres joignent à leur nom d'homme une épithète féminine et se font appeler *la*

belle Adolphe, la belle Alexandre; d'autres enfin se sont rendus célèbres parmi tous sous les noms de *la Palissandre, la Pasoir, la Négresse, la Marinière*, etc. Tous ou presque tous vivent de vols et de rapines. Quant aux *honteuses* et aux *travailleuses*, à défaut de moralité, ils possèdent une certaine probité de laquelle, sauf quelques exceptions, ils ne s'écartent jamais.

En résumé, semblable au caméléon qui change, non de forme, mais de couleur, la *tante* est tantôt appelée *tapette*, tantôt *serinette;* elle est designée par les marins sous le nom de *corvette*, mais elle reste toujours un objet d'opprobre.

Si, chez un grand nombre d'individus, ce penchant contre nature est en quelque sorte inné, chez beaucoup d'autres il n'est venu qu'à la suite de circonstances de séquestration, et il disparaît avec ces mêmes circonstances. Dans les bagnes, dans les prisons, dans les maisons de détention, dans tous ces lieux de souffrance où l'homme coupable expie par des privations de toutes sortes les crimes dont il est chargé, comme il est privé de toute relation avec des êtres d'un autre sexe, il ne faut pas trop s'étonner que ce misérable devienne insensiblement coupable de la pire impureté. Mais lorsqu'il sort de prison et qu'il retrouve sa liberté, il est rare qu il ne reprenne pas aussitôt son ancien penchant pour le sexe féminin et qu'il ne répudie pas ses honteuses habitudes de prison.

Lacenaire, qu'on s'est plu à représenter comme

une *tante*, était à peine sorti de la prison de Poissy qu'il s'empressa d'avoir une maîtresse. Dans les longues conversations que nous eûmes ensemble à la Conciergerie, j'attaquai plusieurs fois ce sujet, et chaque fois, il m'avoua que ce goût ne lui était venu en prison que par la force de la privation, mais que du jour où il s'était vu libre, ses penchants naturels avaient repris sur lui le premier empire.

Je reviens maintenant au *chantage*, car après avoir étudié les instruments, il est utile de suivre les diverses phases de l'exploitation. Les *chanteurs* se divisent en deux classes. La première et la plus remarquable comprend les sommités en ce genre : les *rupins !*

Ceux-ci ne s'attaquent, comme je l'ai dit, qu'aux *rivettes* qui leur paraissent ou qu'ils savent être dans l'aisance ; et c'est en spéculant sur la crainte du scandale, la peur de l'infamie, la honte de la dépravation divulguée, que ces misérables trouvent moyen d'exploiter leur victime et souvent de s'emparer d'une grande partie de sa fortune.

J'ai connu dans Paris une quinzaine de ces individus qui, pendant plusieurs années, ont exploité leur industrie avec le plus grand succès et sans que la police pût les atteindre. La raison de cette apparente impunité est facile à comprendre ; il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, en ces circonstances, de trouver des plaignants ; car tous sont retenus par la honte qu'entraînerait pour eux la plainte même qu'ils déposeraient. On ne va pas bénévolement et de

gaieté de cœur s'adresser à la justice pour être ensuite obligé de dire en pleine police correctionnelle et eu présence d'un nombreux auditoire : « Je suis un misérable ; j'ai un vice infâme, il est vrai ; mais voici un autre individu qui est encore plus infâme que moi ; il m'a indignement trompé, abusé, exploité ; en conséquence, je viens demander à la justice, aux lois de mon pays, à des hommes vertueux, de me fournir les moyens de satisfaire tranquillement mes instincts brutaux, mes appétits secrets, et de me protéger contre ce misérable qui est venu troubler la douce quiétude de mon existence. »

Voilà, ou à peu près, le langage qu'on serait obligé de tenir ; or, je l'ai dit, il est fort difficile de trouver des hommes assez peu scrupuleux de leur réputation pour aller dévoiler ainsi ce qu'ils ont de plus caché. Cependant on est parvenu, non sans peine, à réunir çà et là quelques dépositions, et certains *chanteurs* ont été garnir les prisons. Malheureusement la mesure ne put être générale. Quatre de ces *chanteurs* vivent à Paris dans une condition de fortune très confortable. Le premier, ancien secrétaire de commissaire de police, s'est amassé dix mille francs de rente. Le deuxième demeure aux Champs-Élysées ; il possède une collection de tableaux de plus de cent mille francs et un château dans la Touraine. Le troisième, propriétaire aux environs de la barrière de Courcelles, vit en bon rentier et a su s'acquérir l'estime de tout son quartier, qui ignore ses antécédents. Enfin, le quatrième est également

dans la plus grande aisance. Aussi, ces quatre *chanteurs*, les plus renommés, les plus audacieux, les plus habiles, se sont-ils empressés de quitter leur commerce illicite, dès qu'ils ont vu leur fortune assurée, et ont-ils sagement mis à l'abri, sous l'apparence d'une conduite irréprochable, le produit de toute une vie de honte, de fraude ou de machinations.

Ces industriels ne sont pas les moins dangereux, car ils sont en général doués de beaucoup d'intelligence et fort prévoyants. Tous leurs calculs sont faits à l'avance et mûrement combinés, et comme ils s'attaquent principalement à ceux qui sont riches, il n'est pas de meilleure mine à exploiter pour ces dignitaires de l'escroquerie.

Le *chanteur* est un homme jeune encore, mis avec élégance, mais cependant d'une manière simple et de bon goût. Sa tournure est irréprochable, sa parole facile, ses expressions sont choisies. Toutefois, seul, il ne peut *travailler;* il lui faut un compère, un complice qu'il lancera au moment opportun, puis un jeune et beau garçon qu'il a l'impudence d'appeler *Jésus*, entièrement vendu à ses intérêts, ayant perdu tout sentiment d'honnêteté, de pudeur. Celui-ci doit servir d'appeau, attirer dans le piège la victime qu'on veut rançonner, et faire ainsi, peut-être en une heure, la fortune du misérable qui l'a perverti et amené à ce degré d'avilissement.

Le soir, lorsque Paris est éclairé par ses cent mille becs de gaz, le *chanteur* commence son excursion

avec son compère et son *Jésus*. Il se dirige vers les Champs-Élysées, la place de la Concorde, le quai des Tuileries, le faubourg Saint-Honoré, et en général dans tout ce vaste quartier peuplé de millionnaires, et dont les larges voies de communication, sans boutiques, presque sans lumière, sont propres à ses desseins. Là, le *Jésus* est lancé en avant sur le premier individu d'extérieur confortable et qui semble au *chanteur* expérimenté devoir faire partie de la caste *sodomite*. Le *Jésus* s'approche de la proie qu'il doit lever, et de sa voix enfantine lui adresse la parole sous un prétexte quelconque, l'indication de son chemin, l'heure qu'il peut être, ou toute autre futilité; puis il se met à lui raconter une histoire faite d'avance, qu'il a déjà dite bien souvent et qu'il répétera encore bien d'autres fois. Si l'individu l'écoute et lui répond, la conversation s'engage tout en cheminant, et lorsque le *Jésus* n'aperçoit dans les environs que le *chanteur*, il s'arrête, soi-disant pour satisfaire un besoin. Son compagnon de route s'arrête aussi, et à ce moment le *chanteur* s'avance avec son compère, s'empare de sa proie en l'apostrophant ainsi :

— Vous venez de commettre avec ce jeune homme un outrage aux mœurs et à la morale, vous allez nous suivre à la préfecture de police.

— Mais, monsieur, je vous assure que vous faites erreur, je...

— Du tout! nous avons vu et bien vu!... En route!

— Encore une fois, monsieur...

— C'est bien, marchez! vous vous expliquerez plus tard.

— Mais enfin, monsieur... qui êtes vous?

— Je suis commissaire de police, monsieur! Et à ces mots, pour mieux convaincre sa victime, le *chanteur* tire de sa poche une écharpé tricolore et la ceint par-dessus ses vêtements. Le compère, qui joue le rôle d'agent de police, passe son bras sous celui du prétendu inculpé et l'emmène en prenant la direction de la préfecture de police, tandis que le *chanteur* les suit à quelque distance avec le *Jésus*, qui est censé arrêté, et qui pendant toute cette scène fait semblant de pleurer ou de se lamenter.

Le faux agent marche en silence. C'est Gil Blas jouant avec ses acolytes le rôle d'inquisiteur. Le pauvre diable, qui croit aller directement à la préfecture, fait *in petto* les réflexions les plus tristes et les plus désagréables. Il a une position, une famille, des amis; que pensera-t-on de lui? Que dira-t-on lorsqu'on saura qu'il est passé en police correctionnelle pour une action semblable? De quel œil le verra-t-on lorsqu'il se présentera dans un salon? Ces réflexions et mille autres se présentent en foule à son esprit et l'attristent tellement qu'il ne peut s'empêcher d'en faire part à son conducteur. Celui-ci s'informe adroitement de la position du pigeon qu'il tient dans ses griffes, il s'instruit de son nom, de sa demeure, de ses relations, puis il s'appesantit à son tour, sur les conséquences probables qui vont découler de cette arrestation.

— Ce sera un procès fort scandaleux, dit-il, et vous serez certainement perdu de réputation; si j'étais à votre place, il me semble que je ferais tous les sacrifices possibles pour empêcher que l'affaire ait des suites.

— Mais comment pourrais-je arriver à cet heureux résultat?

— Dame! je ne sais! cependant peut-être pourriez-vous vous entendre avec M. le commissaire, le procès-verbal n'étant pas encore fait.

— Vous pensez alors que si je lui offrais...

— Peut-être! mais il faudrait lui offrir une somme qui en valût la peine, car vous comprenez bien que s'il faisait une chose pareille, il manquerait à son devoir, et si cela venait à être connu, il perdrait sa place. Il en serait de même pour moi, et vous pensez bien que l'on ne joue pas ainsi son pain et celui de sa famille pour le roi de Prusse; enfin, parlez-lui, et peut-être parviendrez-vous à vous arranger avec lui.

— Je ne sais vraiment pas comment lui faire cette proposition; si vous vouliez lui offrir deux mille francs (plus ou moins, suivant la position de l'individu), vous me rendriez grand service.

Alors les groupes se rapprochent. L'agent fait la proposition que le faux commissaire repousse avec indignation, en menaçant de relater au procès-verbal qu'on a cherché à le corrompre, à lui faire vendre sa conscience. Mais le compère ne se rebute pas, il continue, et à force de raisonnements, de

prières, de supplications, et surtout en montant de sa propre autorité le chiffre de la somme primitivement offerte, il parvient, à la grande joie du délinquant, à arracher un consentement au commissaire improvisé.

Le *Jésus,* qui, depuis le commencement de cette petite comédie, n'a pas cessé de pleurnicher, est renvoyé avec menace d'être jeté en prison si on le rattrape une seconde fois. Puis les deux compères accompagnent leur victime à son domicile et ne le quittent que lorsque, ayant touché la somme promise, ils se sont assurés du nom et de la position de celui qui désormais va devenir leur vache à lait.

Ceci n'est que le premier acte ou, pour mieux dire, le prologue d'un drame qui se continue quelquefois bien longtemps. Deux, trois jours se passent, la victime est à peine remise des émotions qui se sont succédé dans cette fâcheuse soirée, que l'individu qui faisait l'agent de police se présente d'un air triste et abattu.

— Monsieur, lui dit-il, vous voyez un malheureux qui n'a plus d'espoir qu'en vous! Le petit jeune homme qui était avec vous l'autre soir a, en rentrant chez lui, tout raconté à ses parents, et ceux-ci ont fait au préfet de police une plainte qui a amené ma révocation. Me voilà maintenant sur le pavé! c'est votre faute pourtant; si vous ne m'aviez pas conté vos ennuis, si je n'avais pas eu la sottise de m'apitoyer sur votre sort, cela ne serait pas arrivé! Enfin, j'ai une femme, trois enfants, qui, grâce à

vous, vont se trouver sans pain; mais jespère bien que vous leur viendrez en aide.

La *rivette* se récrie; le faux agent persiste, s'emporte, jure. A force de prières, de raisonnements, d'imprécations, en tenant continuellement en alerte la peur de sa victime par des menaces incessantes de scandale et de publicité, il finit par obtenir une somme d'argent, puis il se retire.

Le lendemain, le *chanteur* arrive à son tour; il expose d'une manière grave et triste que, par suite de la plainte dont son prétendu agent a parlé la veille, il a été révoqué de ses fonctions de commissaire de police, pour avoir manqué à ses devoirs. Alors la même scène recommence : refus d'une part, insistance de l'autre. Par les mêmes moyens, en un mot, un résultat identique re produit, et le *chanteur* ne sort qu'en ayant dans sa poche la somme d'argent qu'il a demandée.

Si la personne ainsi rançonnée est riche, si elle tient dans la société un certain rang, si elle a un nom à préserver du scandale et de la honte, elle est obligée d'entretenir ces deux misérables, de subvenir non seulement à leurs besoins, mais à leurs caprices, à leur avidité sans cesse assouvie et sans cesse renaissante.

Deux de ces *chanteurs*, dont l'un, connu sous le sobriquet de P*** V***, était frère d'une célèbre cantatrice et cumulait le métier de *chanteur* avec celui de marchand de billets à la porte de l'Opéra, et et l'autre, le nommé S***, dit L***, le possesseur de

la collection de tableaux, trouvèrent en 1844 l'occasion de faire tomber dans leurs filets un personnage appartenant à une noble et respectable famille, et en plusieurs années ils en tirèrent des sommes considérables. La victime ne fut débarrassée de l'étreinte de P*** V***, que parce qu'il fut arrêté pour un autre méfait; quant au second, il continua pour son compte particulier ses persécutions; mais, après 1848, l'exploité ayant occupé une haute position, notre industriel, craignant de justes représailles, se tint prudemment à l'écart et cessa à tout jamais ses visites au noble personnage.

Ce même S***, dit L***, inventa une autre extorsion dont les conséquences eurent un résultat des plus désastreux.

Un soir, il se promenait comme d'habitude aux Champs-Élysées en compagnie de l'un de ses acolytes, l'ancien secrétaire de commissaire de police; ils aperçurent vers onze heures, dans un coin obscur, deux hommes qui se trouvaient en conversation antiphystique. Nos deux larrons s'approchèrent dans l'ombre et les surprirent en flagrant délit : l'un appartenait à une grande famille de l'ancienne noblesse, dont le blason datait de plusieurs siècles; l'autre était un domestique . Ils ne se connaissaient nullement. Les moyens ordinaires furent mis en œuvre dans cette circonstance par nos deux *chanteurs :* le personnage fut reconduit à son hôtel et laissé libre, après avoir remis à ses conducteurs une somme de dix mille francs. Il en fut avec lui comme

avec ses prédécesseurs. Les deux industriels le firent chanter tour à tour, jusqu'à ce que la victime, fatiguée de donner de l'argent, se décida à quitter la France et passa en Angleterre pour se soustraire aux obsessions et aux menaces de ses persécuteurs; mais cette précaution fut inutile. Un si petit obstacle ne pouvait arrêter des hommes comme ceux-là. Aussi, en apprenant la fuite de leur gibier, ils partirent incontinent pour Londres, où ils lui extorquèrent de nouvelles sommes; puis ils revinrent à Paris le portefeuille bien garni de billets de banque. De plus, pendant le séjour que ces deux fripons avaient fait à Londres, ils avaient rencontré le plus fin, le plus adroit, le plus audacieux, enfin le roi des *chanteurs*, le nommé Costain, qui avait abandonné la France depuis quelques années pour se soustraire à une condamnation par contumace. Ils lui avaient appris le motif qui les avait amenés sur la terre d'Albion, ainsi que tous les détails de cette affaire. Donc, quelque temps après le retour en France des deux premiers, celui-ci, dont l'imagination était extrêmement féconde en expédients, pensa qu'il pourrait tirer bon parti des confidences qui lui avaient été faites, et aussitôt il se dit : « Ce personnage ne connaissait point le domestique qui a été trouvé avec lui ; il ne l'a vu qu'un moment, le soir, dans l'ombre, il ne pourra par conséquent pas se rappeler ses traits; je puis donc sans crainte me présenter à lui comme étant ce domestique : je connais toutes les particularités de cette aventure, je

pourrais les lui répéter sans qu'il pût avoir le moindre soupçon sur mon identité. » Costain se rendit à l'hôtel de celui qu'il voulait exploiter : « Monsieur, lui dit le fourbe à brûle-pourpoint, je suis le domestique qui a été arrêté avec vous aux Champs-Élysées par la police. J'ai été relâché à la vérité; mais depuis ce moment je suis dans le malheur. J'ai perdu ma place, j'ai une femme et trois enfants qui sont dans la misère; j'ai appris, par l'un des agents qui nous ont arrêtés, votre nom et votre position, je me suis décidé à venir vous prier de me faire quelque avance de fonds pour prendre un petit commerce que j'ai en vue et avec lequel j'espère pouvoir faire vivre honnêtement ma famille. — Mais, répliqua le personnage, savez-vous que j'ai donné aux agents des sommes considérables pour qu'ils me laissent libre ainsi que vous! Vous devez comprendre que je ne puis pas subvenir aux besoins de votre famille! — Alors, monsieur, dit Costain, c'est un refus formel que vous faites à ma demande? Eh bien, monsieur, je me retire; mais, demain, tout Londres connaîtra cette histoire. Quant à moi qui n'ai ni nom, ni position, ni honneur à conserver, je n'ai rien à craindre de l'opinion publique. » Cette menace produisit l'effet que ce misérable en attendait, et il exigea de son prétendu complice une somme de vingt mille francs. Comme on le pense bien, Costain revint à la charge, mais la malheureuse victime des trois *chanteurs*, ne pouvant supporter une telle existence, en conçut un si violent chagrin qu'elle en mourut. La tombe seule

pouvait lui offrir un asile contre la persistance de ces misérables.

Parmi tous les *chanteurs*, un des plus émérites fut certainement un nommé Cortier, qui exploita indignement un notaire de province, et sut non seulement tirer de cet individu de grosses sommes d'argent, mais encore eut l'adresse de se faire constituer une rente viagère de deux mille quatre cents francs.

Un acolyte de Cortier, en tous points digne de son ignoble amitié et connaissant tous les détails de cette affaire, résolut de travailler à son tour l'agent ministériel, et voici quels moyens il employa pour parvenir à ses fins. Il se rendit un jour à la résidence du notaire en province, et il entra tout de suite en matière afin d'éviter et des préliminaires oiseux et le résultat fâcheux de trop sérieuses réflexions.

— Monsieur, lui dit-il, je suis ami d'enfance de Cortier; nos pères se connaissaient, nous avons été élevés ensemble et, pendant de longues années, l'intimité la plus étroite nous a unis par des rapports journaliers. C'est assez vous dire que je n'ignore aucune des particularités de son existence; je connais les motifs qui ont amené vos relations avec lui, il m'a confié tous les détails de cette malheureuse aventure, et je sais que ce misérable, non seulement vous a extorqué des sommes d'argent fort considérables, mais encore s'est fait assurer par vous, grâce aux plus basses menaces, une pension viagère de deux mille quatre cents francs. Je dois vous l'avouer, c'est une sangsue qui sucera le meilleur de votre

sang; c'est un coquin qui vous ruinera et qui mettra tout en œuvre pour vous perdre dans le monde; un seul fait suffira pour vous convaincre. Il y a quelques jours, nous dînions ensemble; au dessert, on causait de choses et d'autres, la conversation tomba sur ses moyens d'existence; alors, il se vanta du projet qu'il a conçu de vous faire changer bientôt sa rente de deux mille quatre cents francs en une autre de six mille; et vous le connaissez assez bien pour savoir qu'avec un homme de sa trempe vous serez forcé de céder. Du reste il possède un secret qui vous perdrait infailliblement de réputation, et dans votre position on y regarde à deux fois. Bref, effrayé d'un tel cynisme et plaignant en moi-même la malheureuse victime d'un tel vampire, j'ai pris la résolution de venir vous avertir des intentions de votre persécuteur et vous proposer en même temps de vous en débarrasser à tout jamais.

— Comment, monsieur? Je ne vous comprends pas.

— Voilà! Rien n'est plus simple. Seulement cela vous coûtera peut-être un peu cher : trente mille francs environ. Je viens vous offrir de faire disparaître Cortier.

— Mais, monsieur, s'écria le notaire épouvanté et reculant vivement son fauteuil, c'est un meurtre, un assassinat que vous me proposez-là?

— Nullement! ce n'est ni l'un ni l'autre. Tous les jours un homme disparaît, sans pour cela avoir été assassiné; c'est un membre de la société qui est

supprimé, voilà tout, et personne ne s'en occupe.

— Mais enfin, par quels moyens ?...

— Oh ! cela ne doit point vous tourmenter, c'est mon secret ; seulement voici comment les choses se passeraient : un mien ami, aussi camarade d'enfance de Cortier, se chargerait de la besogne ; de cette façon, vous n'auriez rien à craindre, car, les pourparlers n'ayant lieu que de lui à moi, toute indiscrétion de sa part serait impossible. Vous me donneriez immédiatement dix mille francs pour embaucher l'affaire, puis pareille somme lors de la disparition de Cortier, et les derniers dix mille un mois après.

— Ceci est très grave et demande de mûres réflexions ; veuillez me laisser votre adresse, je vous reverrai si je crois devoir donner suite à cette proposition.

— Parfaitement, monsieur ; je me nomme L***, je demeure rue Saint-Honoré, tel numéro. Si vous croyez devoir prendre quelques renseignements sur moi, je vous engage à voir l'homme qui connaît l'histoire de tous les habitants de Paris, c'est-à-dire Vidocq, dont les bureaux sont installés passage Colbert.

— C'est bien, je vous remercie ; dans quelques jours, j'aurai occasion d'aller à Paris, et alors je vous rendrai visite.

Le lendemain même, M. P*** prenait la diligence et arrivait chez Vidocq.

— Connaissez-vous L*** ? lui dit-il.

— Si je le connais?... Il n'y a pas de coquin, d'escroc pareil à lui! Il vendrait père et mère pour un denier, et serait, je crois, capable de se vendre lui-même s'il espérait retirer quelque argent d'un tel marché. C'est un homme de sac et de corde qui ne eculerait devan t aucun obstacle pour se procurer une somme, quelque minime qu'elle soit!

— Merci! exclama le provincial, enchanté de savoir qu'il avait trouvé un homme capable de tout, et tout de suite il se dirigea vers la rue Saint-Honoré.

Persuadé que notre honnête notaire ne pouvait tarder à venir, P*** l'attendait tranquillement. Ainsi que l'araignée qui a tissé sa toile se retire au centre et attend patiemment que le moucheron imprudent vienne se prendre dans le piège, de même le *chanteur*, certain du succès de sa fourberie, guettait de loin sa proie et s'apprêtait à la saisir lorsqu'elle serait à sa portée.

L*** et l'officier ministériel s'enfermèrent avec le plus grand soin pour éviter toute interruption fâcheuse.

Les préliminaires de cette œuvre ténébreuse ayant été arrêtés d'un commun accord, les premiers dix mille francs furent versés entre les mains de l'ancien acolyte de Cortier, puis nos deux hommes se séparèrent enchantés l'un de l'autre.

Quinze jours après cette entrevue, L*** se présentait de nouveau à l'étude du notaire et déclarait à celui-ci que l'ami qui devait se charger de la *suppression* de Cortier avait positivement refusé

d'accomplir sa promesse, avant d'avoir touché les seconds dix mille francs. M. P*** se fit bien un peu tirer l'oreille, mais l'affaire était pressante; il fallait s'exécuter immédiatement ou y renoncer. En outre, il ne pouvait perdre d'un seul coup et par suite d'un fâcheux entêtement les premiers dix mille francs avancés, ainsi que l'espoir d'être débarrassé de Cortier; il remit au fripon la somme demandée, et ce ne fut que huit jours plus tard que celui-ci reparut à l'étude pour la troisième fois.

Ce jour-là, il était vêtu tout de noir et s'était composé une figure de circonstance.

— Tout est fini!... s'écria-t-il en se laissant tomber dans un fauteuil, et du ton d'un traître de mélodrame.

— Quoi!... Cortier?...

— Cortier est...

Le notaire tressaillit, devint pâle comme Balthazar apercevant sur la muraille les trois mots condamnateurs. Il essuya lentement la sueur froide qui inondait son crâne dénudé et ses lunettes bleues. On n'apprend pas sans une certaine émotion que le crime que l'on a soudoyé a été commis.

— Mais, s'écria-t-il d'une voix altérée, je croyais... vous m'aviez dit... je supposais...

— On ne choisit pas les moyens, monsieur, et, ne pouvant faire disparaître Cortier autrement, nous avons voulu, coûte que coûte, remplir nos promesses, nos engagements.

— Et quel moyen... avez-vous employé?

— Voilà. Mon ami est peut-être le premier plongeur de Paris; c'est un poisson, un triton qui passerait son existence sous l'eau s'il y trouvait une compagnie qui lui plût. Comme moi, il connaissait Cortier depuis l'enfance; comme moi encore, il le voyait fréquemment. Il lui fut donc facile de l'engager dans une partie de plaisir nautique, ayant pour but de manger une matelotte et une friture à Créteil. On embarqua à la pointe de l'île Saint-Louis, chez Pinel. La frêle embarcation contenait six personnes, c'est-à-dire l'équipage au grand complet. Au pont d'Austerlitz, on s'arrêta pour se rafraîchir, et mon ami soigna tout particulièrement Cortier. A Bercy, on fit chez Julien une nouvelle halte, c'est-à-dire de nouvelles libations; puis, lorsqu'on eut dépassé Charenton, mon ami, profitant d'une circonstance favorable, et pendant que les autres convives s'occupaient de la conduite du bateau, imprima à celui-ci une forte secousse de droite à gauche. Cortier, qui se tenait debout à l'extrémité du canot pour voir de plus loin, trébucha et tomba dans la rivière. Aussitôt mon ami, feignant le plus grand désespoir, se précipita tout habillé à l'eau et plongea pour retrouver le corps qui avait disparu momentanément. Mais, en réalité, l'ayant saisi par un pied, il le tint au fond jusqu'à ce que l'asphyxie fût complète, et il ne ramena à la surface qu'un cadavre !... Voilà comment, en présence de quatre témoins, mon ami vous a débarrassé de votre persécuteur, en s'assurant, non seulement de l'impunité la plus complète, mais en-

core des félicitations pour le courage qu'il avait déployé dans une circonstance aussi périlleuse.

Pendant que L*** débitait ce récit assez vraisemblable avec un aplomb et une richesse d'élocution dignes d'une meilleure cause, le notaire se tenait à peu près ce raisonnement : « J'ai déjà remis vingt mille francs à cet homme que je ne connais que comme une franche canaille. Il vient de nouveau m'en réclamer dix mille! Qui me prouve que ce qu'il avance soit vrai? Qui me dit que je ne suis point encore une fois dupe d'un fripon? Au pis-aller, je ne risque rien de le faire attendre jusqu'à demain pour toucher la somme, et, d'ici là, je me serai convaincu de la vérité de ce qu'il vient m'annoncer.»

Et, prétextant qu'il n'avait point sous la main la somme entière, il pria L*** de vouloir bien repasser le lendemain vers deux heures, lui promettant que l'argent serait à sa disposition. Le lendemain, à l'heure dite, le *chanteur* se présenta à l'étude du notaire.

— M. P*** est-il visible? demanda-t-il au premier clerc.

— Non, monsieur. Parti pour Paris, il n'est pas encore de retour; mais il ne peut tarder, car il a dit qu'on vous fasse attendre.

— C'est bien, j'attendrai. Puis, mentalement, il ajouta : C'est mon Waterloo, il faut vaincre ou mourir!

Une demi-heure après, le notaire rentrait chez lui; il arrivait de Paris, et, en proie à la plus grande

exaspération, il fit introduire L*** dans son cabinet.

— Monsieur, lui dit-il, vous êtes une canaille, un fripon, un voleur !

— Après ?

— Comment, après ! C'est à n'y pas croire ! J'arrive de Paris, je suis allé rue Duphot, et là, qu'ai-je vu ? Cortier, Cortier en personne, qui sortait de chez sa fruitière, un morceau de fromage de Brie à la main ! Je ne pouvais en croire mes yeux ; j'ai parlé à ce prétendu mort : c'était bien mon misérable ! Croyez-vous que j'aie été assez volé ? Répondez donc, monsieur. Voilà une mystification qui me coûte vingt mille francs ! Est-ce assez ? Je ne sais ce qui me retient de vous faire jeter en prison.

— Tout beau ! cher maître, reprit L*** avec un flegme qui contrastait singulièrement avec la fureur toujours croissante du notaire : me jeter en prison ? Comme vous y allez ! peste, quel gaillard vous faites ! Je vous ai fait des contes ? Eh bien, oui, j'en conviens ; mais il n'en résulte pas moins que vous allez sur l'heure me compter les dix mille francs *que vous me devez encore...*

— Moi ? jamais !

— Jamais, dites-vous ? Allons-donc ! Vous oubliez probablement que je suis de moitié dans le secret de Cortier. Que voulez-vous ? si les loups ne se mangent pas entre eux, ils épargnent peu les autres ; et si vous refusez de me donner la somme promise, je vous ferai connaître dans toute la ville pour ce que vous êtes. Bien plus, j'irai disant partout que vous

m'avez offert trente mille francs pour assassiner Cortier. Ainsi, choisissez entre la honte et l'infamie, ou le payement immédiat des dix mille francs convenus.

Frémissant de rage et d'humiliation, le notaire s'exécuta pour se débarrasser du perfide *chanteur;* mais, le lendemain, il était au lit. L'officier ministériel avait la jaunisse, non pas par suite du remords d'avoir été assassin d'intention, mais bien par désespoir d'avoir été joué de nouveau par un fripon dont il ne pouvait se venger.

Après avoir soulevé un coin du voile qui cache aux yeux de la société les faits et gestes de ces diplomates du chantage, j'arrive à la seconde classe des *chanteurs;* mais celle-ci est bien différente de la première. Ce sont les deux échelons opposés de l'échelle.

La première est composée d'individus qui, par leurs manières, leur langage, leur tenue, se rapprochent de ceux qu'ils exploitent, et, quoique étant le rebut de la société, semblent avoir conservé le cachet de cette même société d'élite dont ils sont les parasites. La seconde classe, au contraire, ne compte dans ses rangs que les êtres les plus infimes, les plus abjects; ce sont pour la plupart des vauriens, de misérables souteneurs de filles du plus bas étage, qui exploitent les honteuses passions des petits rentiers, des boutiquiers et même des ouvriers, et qui ne pouvant, comme leurs illustres confrères, exiger des billets de mille francs ou des bons sur le

Trésor, se contentent de la menue monnaie contenue dans la bourse, de la montre d'argent renfermée dans le gousset et du vieux paletot qui garantit les épaules de leurs victimes. Les bords de la Seine, les quais des Invalides et de Billy, les rues désertes sont le théâtre de leurs exploits. Mais ici ce n'est plus le chantage raffiné des Cortier, des L*** et des Costain. Le *Jésus* est remplacé par une *persilleuse*, car il est quelquefois utile d'avoir une main plus robuste que celle d'un enfant pour mener à bonne fin l'entreprise. Souvent l'affaire se termine le jour même, car le pauvre diable qu'on a rançonné n'est pas dans une position à pouvoir faire de grands sacrifices ; et puis, dans la classe ouvrière, on peut, sous l'empire de la peur instantanée que vous inspire la crainte de passer en jugement, se débarrasser de son argent et d'une partie de ses vêtements. Mais le lendemain, le surlendemain, on s'aperçoit qu'on a été volé, et, ma foi... un petit moment de honte est bientôt passé ; et les *chanteurs* courraient grand risque d'aller expliquer chez le commissaire le motif qui les a fait se parer du titre d'agent de police. En conséquence, la *persilleuse* entraîne l'individu, manifeste le désir de satisfaire un besoin quelconque, et lorsqu'elle s'apprête à réaliser son désir, ses deux acolytes accourent, s'affublent du titre d'inspecteurs de police, prononcent d'une manière incompréhensible les mots d'attentat aux mœurs, de préfecture de police, de rapport, de police correctionnelle, et saisissent les deux délin-

quants par le bras. La *persilleuse* propose elle-même d'assoupir l'affaire en intéressant la cupidité des faux agents, qui, certes, ne font pas la sourde oreille; elle donne l'exemple, et, tout en feignant vouloir rendre service au malheureux qui est tombé dans ses filets, prête la main à le dépouiller promptement.

— En 1851, un jeune homme, étudiant en droit, vint un matin à la préfecture demander le chef du service de sûreté, et fut introduit dans mon cabinet. Aux premières paroles qu'il prononça, je reconnus que j'avais affaire à un antiphysitique.

— Monsieur, me dit-il, je viens me plaindre de plusieurs individus qui m'ont volé, escroqué, dévalisé de tout ce que je possédais, et dont l'obsession continuelle menace de durer encore longtemps. Voici comment les choses se sont passées : un soir, je me promenais dans la galerie d'Orléans au Palais-Royal, le nez au vent, les mains dans mes poches, lorsque je fus accosté par un jeune homme dont la figure douce et féminine, les yeux charmants et les manières distinguées me flattèrent tout d'abord. Il m'adressa la parole sous un prétexte futile ; puis, tout en causant, nous fîmes trois ou quatre fois le tour de la galerie. Neuf heures venaient de sonner, mon inconnu m'invita à prendre quelque chose. Comme je sentais en moi je ne sais quoi qui m'entraînait vers lui, j'acceptai avec plaisir son invitation, et nous allâmes daus un petit café situé rue Saint-Honoré. Là, commodément assis l'un près de

l'autre, nous nous mîmes à causer. La confiance s'établit vite entre nous; c'est sitôt fait entre jeunes gens! Une heure ne s'était pas écoulée, que j'avais appris qu'il appartenait à une riche famille d'Angers, que ses parents l'avaient envoyé à Paris pour apprendre le commerce. Ne voulant pas rester en arrière de confidences, et désirant lui prouver toute la sympathie qu'il m'inspirait, je lui fis connaître ma position, mon nom et ma demeure; puis, nous nous séparâmes vers minuit, nous promettant de nous retrouver le lendemain à neuf heures du soir dans la galerie d'Orléans. Exact au rendez-vous, j'arrivai à l'heure dite au Palais-Royal, où mon jeune camarade m'avait devancé. Après un tour de promenade, nous nous dirigeâmes bras dessus bras dessous vers le même café où nous étions allés la veille et que nous quittâmes cette fois à onze heures. Arrivés sur la place du Palais-Royal, mon compagnon me dit :

— Si cela vous était indifférent, nous nous rendrions au bord de l'eau, car j'ai un besoin pressant auquel il m'est impossible de résister plus longtemps.

— Volontiers; d'ailleurs il n'est pas tard et j'ai toujours bien le temps de me coucher.

Nous voilà donc partis; nous traversons la place du Carrousel, puis, descendant la rampe du pont Royal, nous nous arrêtons sur la berge ; mais à peine y sommes-nous depuis quelques minutes, que trois hommes s'élançent sur nous en nous disant : « Vous êtes des infâmes, vous venez de commettre un

attentat aux mœurs et vous allez nous suivre à la préfecture de police! » Mon camarade se met à pleurer et à se lamenter; la surprise, la honte, la peur du scandale me lient la langue et semblent m'avoir changé en statue. Enfin mon jeune Angevin, ne cessant de pleurer, et laissant échapper au milieu de ses sanglots les mots de parents, de réputation, de famille, je propose aux agents de police de nous relâcher à condition de leur donner tout l'argent que j'ai sur moi.

— Combien avez-vous? dit l'un, d'un ton bourru.

— Trente francs.

— Trente francs? c'est trop peu; mais donnez toujours!...

— Il nous faut votre montre, dit le second.

Et ma montre suit mes trente francs dans leur poche. « Maintenant, ajoute le troisième, nous allons vous reconduire chez vous. » Et donnant le bras à chacun d'eux, escorté du dernier, nous nous rendons à mon domicile dont ces messieurs passent l'inspection la plus minutieuse. Tout à coup, celui qui paraissait être le chef avise un paletot que mon tailleur m'avait apporté la veille et que je n'avais pas encore mis. « Tiens, me dit-il, nous sommes à peu près de la même taille, voilà un paletot qui ferait admirablement mon affaire; je vais à la noce demain, et comme je n'en ai pas, vous allez me le prêter... » Sans attendre ma réponse, il s'en empare; puis ces individus me souhaitent le bonsoir et me laissent stupéfait de leurs procédés.

Quant à mon jeune ami, il avait disparu pendant le trajet.

Inutile de vous dire que je ne revis plus mon paletot; mais le surlendemain matin, étant en train de m'habiller, j'entends frapper à la porte de ma chambre et je vois apparaître un de mes trois escrocs.

— Que voulez-vous?

— Je veux, mon cher, que vous me prêtiez soixante francs.

— Je n'ai pas d'argent.

— Vous en trouverez toujours bien pour moi.

— Cependant, monsieur, vous devez savoir que ce n'est pas chez un étudiant qu'il faut chercher des capitaux.

— Ta! ta! vous en emprunterez, mon bon! Je vous ai dit qu'il me les fallait, c'est entendu.

— Mais enfin, il me semble que j'ai déjà payé bien assez cher...

— Ah! bah! Qu'est-ce que c'est que ces manières-là? Vous vous figurez qu'il n'y a qu'à dire mon bel ami !... Dépêchez-vous de me donner ce que je vous demande, ou je vous fais connaître à tous les locataires pour ce que vous êtes.

— Craignant les cris de cet individu, je descendis chez un voisin auquel j'empruntai la somme destinée à payer le silence de ce misérable.

Je croyais en être entièrement débarrassé, mais huit jours s'étaient à peine écoulés, qu'à six heures du matin je vis arriver son camarade avec trois

grands sacripants que je n'avais jamais vus. Il m'aborda cavalièrement en me disant :

« — J'ai l'honneur de vous présenter trois de mes amis qui, par l'indiscrétion de mon collègue, ont appris la cause de votre arrestation; ils voulaient non seulement vous dénoncer, mais venir ici faire un charivari et vous signaler à toute la maison. Je m'y suis fortement opposé; mais comme ils sont dans le besoin et qu'ils manquent complètement de linge, ainsi que de vêtements, il a été convenu que, pour les engager à se taire, vous leur fourniriez ce dont ils ont besoin. » A vous parler franchement, je sentis à ce discours comme une sueur froide couler sur tous mes membres. Mes yeux s'obscurcirent, je crus voir à travers un voile mes quatre gaillards vider ma commode, piller mes armoires, faire des paquets, puis disparaître en m'enlevant tout ce que je possédais, sans même m'adresser la parole. Je vous avouerai que la crainte du scandale et la surprise d'une pareille audace m'avaient paralysé. Pour éviter toute publicité, je me gardai bien de raconter cette histoire, mais un ami intime auquel il me fut impossible de garder le secret, m'a conseillé de venir vous voir pour me faire restituer ce qui m'a été volé.

Après cette narration, j'envoyai mon étudiant faire sa déclaration au commissaire de police de son quartier ; puis je le fis revenir à mon bureau, afin de prendre le signalement des six individus dont il avait été victime, mais dont il ignorait complètement les noms. Les recherches commencèrent : deux jours

après, les six flibustiers étaient arrêtés, et plus tard passaient en police correctionnelle. Des perquisitions opérées à leur domicile amenèrent la saisie d'une foule d'objets volés ou pour mieux dire escroqués de la même façon; mais la saisie la plus curieuse fut celle que l'on fit, rue Roquepine, au domicile d'un de ces individus : on y trouva un costume complet de mariée; rien n'y manquait : la robe blanche, le voile, la couronne et le bouquet virginal. Interrogé sur la possession de ces objets, il répondit qu'il les avait achetés pour son usage particulier, afin de satisfaire les caprices de certaines personnes qui lui rendaient visite et dont il entretenait ainsi à son profit les honteuses passions.

Un autre *chanteur*, homme d'une corpulence remarquable, d'une taille gigantesque et d'une force athlétique, joignait aux différentes manœuvres que je viens de dévoiler des ressources empruntées à un tempérament violent, à son système nerveux. Je veux parler de voies de fait, de violences qui, après lui avoir réussi quelque temps, finirent un beau jour par le faire condamner aux travaux forcés. Il est actuellement dans une ville d'Amérique, où il exerce les fonctions de chef de la police; mais, comme la caque sent toujours le hareng, il est probable que ce fonctionnaire utilise ses facultés à son profit et au détriment des habitants dont la sécurité est confiée à ses soins.

Si les *chanteurs* sont d'un cynisme déplorable, les *tantes*, de leur côté, ne le sont pas moins : lorsqu'ils

où elles ont jeté le masque, rien ne les fait rougir, et leur assurance impose souvent aux gens inexpérimentés : aussi, quand l'une d'elles est expulsée d'un endroit public, sans qu'on en fasse connaître à haute voix les motifs, il arrive parfois qu'un pareil acte semble arbitraire aux yeux de ceux qui ignorent le fond des choses. C'est la situation dans laquelle je me suis trouvé un instant à l'occasion suivante.

Le jour de l'exécution de Poulmann, l'assassin d'un aubergiste, près de Meaux, j'aperçus parmi les charpentiers et les charretiers qui entouraient l'échafaud un jeune et beau garçon aux manières délicates et en quelque sorte féminines. Une longue chevelure, un visage entièrement dépourvu de barbe, des yeux noirs bien fendus en amande, un léger incarnat colorant les joues, enfin une voix douce et enfantine, lui donnaient une apparence peu ordinaire à notre sexe, apparence encore rehaussée par une mise recherchée, mais composée invariablement d'une redingote de drap noir bien courte et bien étroite, toujours boutonnée de façon à dessiner nettement les formes. C'était le nommé X***, dit *la belle J****. J'envoyai un agent l'inviter à sortir hors du cercle formé par la troupe à distance de l'échafaud. L'agent revint bientôt me dire :

« — Je vous promets, monsieur, que vous êtes dans l'erreur; cette personne est une femme habillée en homme, elle n'a pu déguiser sa voix quand elle m'a répondu qu'elle faisait partie des aides chargés des préparatifs.

— Eh bien, repris-je, que je sois ou non dans l'erreur, retournez exécuter l'ordre que je vous ai donné, et si cette personne ne veut pas se retirer, employez même la force pour l'y contraindre, car elle ment et n'appartient pas au service.

Ce que j'avais dit fut fait : X*** ayant voulu résister, l'agent dut le prendre par le bras pour le forcer à s'éloigner.

Le secrétaire général de la préfecture de police était venu ce jour-là assister à l'exécution ; il remarqua mon insistance à faire éloigner ce jeune homme et m'en demanda la cause. Je lui appris en deux mots la position de cet individu :

— Vous connaissez ces gens-là ? me dit-il.

— Parfaitement, monsieur ! personne à la préfecture ne les connaît mieux que moi.

— Vous pourriez alors me faire un rapport détaillé, une sorte d'histoire circonstanciée de cette clique ?

— Très facilement, monsieur.

— Eh bien, apportez-le-moi à mon cabinet, ce doit être très curieux ; seulement, n'en parlez à qui que ce soit.

— Le rapport fut fait, long, minutieux, détaillé ; j'y racontai plusieurs aventures de fraîche date et je terminai par une longue liste d'individus appartenant en même temps à la haute société et à la honteuse classe dont il est ici question.

Parmi tous ces noms, se trouvait celui d'un ancien camarade de collège du secrétaire général. Ce dernier n'en pouvait croire ses yeux, mais les faits étaient

là, cités à l'appui, d'une manière précise pour tous ces noms; il n'y avait pas moyen de douter

Mon rapport fut communiqué au préfet de police, et comme ce magistrat est appelé par ses fonctions à connaître et réprimer tout ce qui se passe de répréhensible dans toutes les classes de la société, je fus autorisé à prendre, à titre d'agent secret, un de ces antiphysitiques qui, moyennant 125 francs par mois, eut pour mission de me tenir constamment au courant de tout ce qui se passait dans ce sale monde.

Pour compléter le tableau des mœurs honteuses que je viens de signaler, j'ajouterai que, de 1834 à 1840, un nommé C***, portant le sobriquet de *mère des tantes*, tint une maison garnie rue de Grenelle-Saint-Honoré; c'était le réceptacle de ce qu'il y avait de plus immonde dans la capitale; une sorte de maison de tolérance en partie double, au choix des amateurs, et où la dépravation la plus dégoûtante entretenait incessamment des orgies dont l'idée seule répugne.

Traqué continuellement par la police qui chaque jour faisait des visites et des arrestations dans ce cloaque impur, C*** transporta ses pénates dans le quartier Saint-Antoine, espérant y être moins inquiété; mais obligé de fermer de nouveau son établissement après la saisie qu'on y opéra d'une quantité considérable de fausses pièces de cinq francs, il renonça complètement à ce commerce ignoble.

Indépendamment des *chanteurs* qui exploitent les individus atteints d'un vice honteux il en existe d'au-

tres qui s'attaquent aux infortunés qui, après avoir manqué à l'honneur et expié une première faute, cherchent par une conduite irréprochable à reconquérir l'estime générale. Les *chanteurs* de cette autre espèce ont presque tous gagné aux bagnes leurs chevrons de forfaiture, et l'épiderme de leur conscience est cuirassé depuis longtemps par l'habitude du crime. Anciens forçats ou repris de justice autorisés à habiter la capitale, ils recherchent avec soin un de leurs anciens compagnons de prison, flétri aux yeux du monde par le fait seul de son séjour au bagne, mais qui, rentré dans la société, a caché avec soin à tous les regards sa flétrissure passée, et, par une vie nouvelle de travail et d'honnêteté a su se créer une existence honorable, acquérir une réputation respectée. Dès que ces misérables ont découvert le malheureux qui doit devenir leur victime, ils se font reconnaître à lui, le circonscrivent dans un système perpétuel de craintes qu'ils savent traîtreusement lui inspirer, en le menaçant continuellement de leurs révélations, et finissent ainsi par lui arracher des sommes plus ou moins fortes, suivant la position qu'il occupe.

Un jour, je vis entrer dans mon bureau un monsieur de bonne mine et confortablement vêtu. Il me dit :

— Monsieur, je me nomme H***, je possède un établissement qui prospère et prend chaque jour plus d'importance; je suis en outre marié et père de deux enfants que j'adore ainsi que leur mère. Enfin, monsieur, depuis plusieurs années, je jouissais d'un bon-

heur en quelque sorte parfait, lorsqu'un misérable est venu m'enlever toutes mes joies, me ravir ma tranquillité et ternir les beaux rêves que j'avais faits pour l'avenir. Je dois avouer (et ici une vive rougeur couvrit son front) qu'il y a quinze ans je passai en jugement pour faux en écritures commerciales, et, pour cette action criminelle, résultat d'un moment de folie, je m'entendis condamner à cinq ans de travaux forcés. Ce fut au milieu des êtres ignobles dont les bagnes sont remplis que je subis ma peine; ce fut en les voyant chaque jour, en les entendant causer, en vivant ainsi avec eux, que je compris encore mieux l'énormité de ma faute, et que je résolus fermement de la racheter, autant qu'il serait en mon pouvoir, par une vie entièrement consacrée au labeur et à la probité. Dieu sembla bénir mon repentir, mes cinq années s'écoulèrent bien lentement, hélas! Mais enfin un jour, je vis se briser les chaînes qui étaient rivées à mes pieds. Je me sentis libre, je fus heureux Je voulus prendre mon essor vers cette société dont je m'étais fait exclure; mais, lorsque j'essayai de me relever, je me sentis flétri et reprouvé à tout jamais. Cependant je pris courage, je vins à Paris, et à force de travail je me créai une petite position. Ce fut alors que j'épousai une femme charmante, qui ignore, ainsi que sa famille, mon malheureux passé et exhorte chaque jour ses enfants à imiter la conduite de leur père.

Ici l'émotion le força à s'arrêter, mais bientôt il reprit :

— Je croyais que l'expiation avait été proportionnée à la faute et qu'il m'était enfin permis de goûter quelque repos, lorsqu'un misérable nommé B*** me rencontra il y a environ dix-huit mois. Je connaissais cet homme pour m'être trouvé au bagne en même temps que lui; il vint chez moi, me félicita sur mon bonheur, et s'informa adroitement des ressources que ma position pouvait me fournir. Deux jours après, il se présenta de nouveau sous prétexte de m'emprunter une cinquantaine de francs que je n'osai lui refuser, car d'un mot il pouvait me perdre. Quelques jours plus tard, ce fut cent francs qu'il vint chercher, prétextant l'échéance d'un billet pour lequel il n'était pas en règle; puis successivement ce furent de nouvelles demandes toujours plus élevées, plus exorbitantes les unes que les autres, et appuyées toutes par la menace de me dévoiler à ma nouvelle famille. Or, voilà plus de six mille francs que j'ai ainsi donnés à cet individu. Il est évident que si cela continuait je finirais par me ruiner; aussi, monsieur, ai-je pris la résolution, advienne que pourra, de venir mettre mon sort entre vos mains et vous prier de me protéger contre ce misérable.

—Mais, dis-je à H***, n'avez-vous donc jamais cherché à faire comprendre à B*** l'infamie de sa conduite?

— Pardonnez-moi, monsieur, mais lorsque j'essayai de lui faire entendre qu'il me ruinerait, il me répondit : Bah! bah! contes que tout cela! tu financeras ou sans cela je dirai partout, à tout le monde, que tu n'es qu'un forçat!

Et à ces mots, les larmes du malheureux, contenues avec peine pendant son récit, coulèrent avec une telle abondance, que je ne pus m'empêcher d'en être moi-même ému. Je le consolai le mieux qu'il me fut possible, je le congédiai en lui promettant de m'occuper personnellement de son affaire.

D'après mes instructions, le lendemain matin B*** était arrêté par deux agents et amené à mon bureau. Je lui fis les plus sévères reproches sur sa lâche conduite, puis, sur un ordre du préfet il fut expulsé à tout jamais de la capitale.

Le marchand, dès ce moment, cessa d'être inquiété, et sa famille échappa à une révélation qui lui eût été fatale.

Voici un second exemple :

Un menuisier, établi depuis plusieurs années, avait subi préalablement une condamnation à cinq années de réclusion et s'était marié en province à la suite de sa mise en liberté. Travailleur, économe, il put lentement mettre de côté une portion de son salaire et finit par ouvrir un établissement qui lui permit d'élever honorablement sa famille. Seulement, comme le séjour de la capitale lui était interdit en sa qualité de réclusionnaire libéré, notre homme évitait avec soin toute fréquentation, n'allait jamais aux barrières et ne traversait Paris que le plus rarement possible, de peur de rencontrer quelques anciens camarades de prison. Quelles que fussent toutefois les précautions qu'il avait su prendre, quelque changée que fût sa physionomie depuis sa sortie de prison, il ne s'en

trouva pas moins rencontré un jour par un de ses ex-compagnons de captivité, autorisé à habiter Paris et qui, sous prétexte de renouer connaissance, offrit une bouteille de vin. Le menuisier n'osa pas refuser. Une fois au cabaret, on but une bouteille, puis une seconde, et lorsqu'il fallut se quitter, l'ami du menuisier lui proposa de le reconduire à son domicile.

— Non, merci, répondit celui-ci, car j'ai plusieurs courses à faire pour mon commerce, il faut en outre que j'aille chez mon marchand de bois, et cela nous mènerait trop loin.

— Eh bien, tout au moins, donne-moi ton adresse, afin que je puisse te faire une visite d'ami lorsque je passerai dans ton quartier.

— Oh! pour cela volontiers! Je demeure... et le menuisier donna une fausse adresse, puis quitta son ancien camarade; mais ce dernier, aussi rusé que le premier était prudent, se douta de la supercherie, et suivit de loin le menuisier. Le lendemain, la foudre tombant sur sa maison n'aurait pas fait plus d'effet que n'en produisit la visite du repris de justice.

— Vois-tu, dit-il en riant à son ancien compagnon hier tu m'as fait une sottise, mais je suis bon enfant et je ne t'en veux pas; la preuve c'est que je suis venu te voir tout de même.

— Ah!... fit le menuisier encore tout abasourdi.

— Oui!... Mais c'est beau, chez toi, c'est huppé! Tu peux te vanter d'avoir de la chance. Ah! est-ce que tu ne me présentes pas à ton épouse? Je déjeune avec toi ce matin?

— Certainement... mais... c'est que... enfin...

— Enfin, quoi? Est-ce que tu veux m'échapper comme hier? ah! fais attention, si tu veux faire le crâne avec moi, je ferai savoir partout que nous avons été camarades de *collège* (de prison).

A ces mots, le malheureux menuisier pâlit, et la crainte l'emportant, il reçut de son mieux son indigne ami.

Le lendemain, la même comédie eut lieu; seulement le repris de justice emprunta vingt francs à sa victime, puis plus tard, trente, quarante, cinquante francs et plus, si bien que le menuisier, à bout de patience, joua son vatout, en venant me trouver pour me demander aide et protection, au risque d'être arrêté pour rupture de ban.

Après avoir pris des renseignements, j'en référai à M. Carlier, qui fit expulser le repris de justice qui avait exploité le menuisier. Celui-ci obtint l'autorisation de séjourner dans la capitale, et quelques jours après, il venait me remercier de l'avoir tiré des griffes d'un pareil coquin.

On voit, d'après ces exemples, que le chantage est d'autant plus funeste qu'il est plus difficile à prévenir, et que cette coupable industrie est une plaie sociale qui atteint quelquefois les proportions du crime.

XVII

LES ENTREMETTEUSES

« Les femmes ont corrompu plus de femmes que les hommes n'en ont aimé. »
BALZAC.
Philosophie de la vie conjugale à Paris.

Quoique j'aie nommé les *tantes* et les *jésus*, quoique j'aie fait connaître les manœuvres employées par les *chanteurs* et signalé la classe des *macques*, où se recrutent communément les assassins, je n'ai pas terminé cette triste suite de tableaux hideux dont la vue ne peut produire que le dégoût et l'effroi. Mais comme je me suis imposé la tâche de dévoiler *autant que possible* les secrets les plus honteux de la turpitude humaine, je me vois obligé, dans l'intérêt de la famille, de surmonter la répulsion que de pareils sujets peuvent inspirer, pour livrer à la voix vengeresse de la morale publique la classe la plus dangereuse, la plus funeste et pourtant la moins connue de toutes : celle des *procureuses* ou *entremetteuses*. La première se compose d'anciennes femmes

galantes, qui, arrivées à un âge mûr, ne pouvant plus trafiquer d'elles-mêmes, cherchent alors des ressources dans l'inconduite des autres. Elles sont logées somptueusement, car leur abominable intervention est au service des favoris de la fortune, c'est-à-dire des jeunes gens, des hommes mûrs et des vieillards libertins et riches, qui veulent, ou satisfaire un caprice en obtenant à prix d'or certaines femmes à la mode, des lorettes de la scène, ou entrer en relations secrètes et passagères avec de jeunes et jolies femmes qui jouent la pruderie et dont l'aisance apparente ne pourrait se soutenir sans l'entremetteuse.

Les femmes à la mode, cotées comme des actions de chemin de fer, sont obtenues par l'entremetteuse après un débat plus ou moins long, nécessité par l'avidité des intermédiaires et la parcimonie des amateurs. Les deux parties étant enfin d'accord, on décide, séance tenante, le jour et l'heure à laquelle on devra livrer la *chose vendue* en échange de la chose promise. Mais quel que soit en pareil cas le mépris dont on doive payer un semblable trafic, je passerai rapidement sur ces faits où ce concours honteux est également sollicité de part et d'autre, et, pour préserver les familles laborieuses de malheurs irréparables, je m'étendrai davantage sur la seconde catégorie, qui est bien autrement dangereuse que la première, vu l'adresse et la persévérance que ces entremetteuses déploient pour arriver à leur but. Elles s'attachent à corrompre de jeunes filles honnêtes et sages qui vivent sous la tutelle de leur mère.

Elles s'adressent aussi à de jeunes femmes d'ouvriers, qui gagnent de médiocres salaires, et les livrent à des individus qui, possédant de la fortune ou tout au moins de l'aisance, ont des ménagements à garder envers leur famille ou le monde, et qui cherchent à satisfaire en secret une concupiscence effénée.

On est loin de se douter des moyens employés par ces procureuses pour se créer un troupeau d'esclaves soumises à leur volonté, toujours prêtes à se livrer, sur leurs ordres, quels que soient d'ailleurs l'individu proposé et le genre de service demandé. Ces femmes ont d'abord l'immense avantage de n'inspirer aucune défiance et de savoir cacher sous des manières agréables le but détestable qu'elles poursuivent. Appartenant au même sexe que les malheureuses qu'elles veulent perdre, elles les approchent d'autant plus facilement qu'on est plus éloigné de soupçonner leurs funestes desseins. Elles sympathisent à leurs peines, à leurs plaisirs, à leurs chagrins, à leurs espérances. Avec les unes, flatteuses et rampantes; avec les autres, provocantes et tentatrices; près de toutes insinuantes, ces tartuffes femelles prennent tous les visages, toutes les formes. Protées de la débauche, elles se plient à tous les caprices, à toutes les fantaisies de celles qu'elles prétendent amener insensiblement à une prostitution plus ou moins dissimulée. Combien de jeunes filles au front pur, au regard limpide, cachent en elles-mêmes des fautes inexcusables et des regrets amers! Combien n'a-t-on pas vu de familles déshonorées par la conduite d'enfants élevées pourtant par

la tendresse maternelle, mais perverties avant l'âge par ces démons de la corruption qu'on appelle *entremetteuses !*

S'il m'était permis de faire connaître jusqu'où peut descendre la turpitude de ces infâmes créatures, s'il m'était donné de montrer à cette mère si aimante et si crédule sa fille telle qu'on la lui a faite, sa fille chérie qu'elle entoure de ses soins, dont elle est si fière et si glorieuse, sa fille, le front encore marqué d'un baiser sacré et qui tombe dans les bras d'un vieillard immonde qu'elle ne connaît pas, que de colères maternelles ne seraient pas légitimes contre ces empoisonneuses!

Si je pouvais soulever un coin des voiles épais qui cachent ces déplorables mystères, je ferais pénétrer le lecteur dans une de ces maisons maudites, et lui montrerais comment une de ces entremetteuses met en vente, comme une pièce de bétail au marché, sa propre fille, âgée de quatorze ans ; comment elle attire chez elle des enfants de huit à douze ans pour laisser souiller la blanche robe de leur innocence!...

Mais, dira-t-on, comment de semblables monstres peuvent-ils le plus souvent exercer tranquillement leur affreuse industrie ? L'impunité de ces traficantes tient à deux causes ; la première est toute naturelle · de même que dans le chantage, on trouve difficilement des témoins, ou mieux, des accusateurs pour ces sortes d'affaires. Le père qui s'aperçoit un jour de l'inconduite de sa fille, le mari qui découvre enfin l'inconduite de sa femme, se bornent presque

toujours à prendre des mesures efficaces, mais secrètes, car ils veulent éviter de faire connaître leur déshonneur au public par la voix retentissante des feuilles judiciaires. La seconde cause c'est que bien des femmes mariées, bien des jeunes filles ne manquent souvent à leurs devoirs que par surprise, imprudence et ignorance du mal. Alors, placées dans une fausse position que l'entremetteuse exploite avec une infernale adresse, elles ne peuvent plus choisir qu'entre un déshonneur secret ou un éclat qui perdrait leur réputation. Plus d'une, bourrelée de remords, fatiguée d'une vie qui répugnait également à sa loyauté, aux sentiments vrais de son cœur, aux instincts de vertu qu'elle avait conservés même au sein de l'orgie, a demandé au suicide, à la tombe, un asile contre les persécutions de celle qui l'avait perdue! Et qu'on ne croie pas que ce malheur irréparable menace seulement les familles pauvres et nécessiteuses : non! car, par l'entremise de la procureuse, la débauche recrute ses victimes dans tous les rangs de la société.

J'en pourrais malheureusement citer beaucoup d'exemples, mais je me bornerai aux deux suivants :

J'ai connu une fille de dix-sept ans, d'une beauté remarquable, nommée Rosalie T***. Ses parents, j'en avais été témoin, l'avaient élevée dans des principes d'honneur et de religion; malheureusement demeurait non loin de leur domicile une entremetteuse, la femme D***, qui, ayant souvent l'occasion d'apercevoir Rosalie, pensa qu'elle pourrait tirer un parti

avantageux de cette jolie enfant. Bientôt, sous différents prétextes, elle attira chez elle cette innocente créature, lui inspira le goût du luxe, de la paresse et de la gourmandise, et sut faire briller dans sa jeune imagination une existence, un avenir de plaisir, de richesse et de bonheur. Lorsque l'entremetteuse vit sa proie arrivée au point où elle la désirait, elle la livra au vieux comte de X***, pour la somme de 1,500 francs, sur quoi elle remit 50 francs à la jeune fille. Quelque temps après, Rosalie, complètement à la discrétion de la procureuse, s'enfuit du toit paternel pour aller occuper un appartement somptueux que la mégère avait loué dans la chaussée d'Antin. La pauvre enfant passa successivement entre les bras de riches débauchés qui payaient au poids de l'or la possession passagère de ses charmes. Ce trafic dura environ quatre mois. Pendant ce court espace de temps, la malheureuse jeune fille avait rapporté plus de vingt mille francs à l'entremetteuse qui chaque jour donnait dix francs à sa victime. Mais la pauvre égarée finit par réfléchir à la honteuse position où elle était plongée ; elle pensa à son père, à sa mère ; les sentiments honnêtes qu'elle avait reçus d'eux recouvrèrent leur empire ; elle n'avait été qu'étourdie par le luxe et de perfides conseils. Le chagrin et les remords s'emparèrent d'elle, et le désespoir ne tarda pas à entrer dans son cœur ; elle ne put supporter plus longtemps sa honte. L'infortunée prit une détermination virile et bien peu en harmonie avec la faiblesse de son sexe : un matin, après

une nuit d'insomnie et d'amères réflexions, elle se leva résolument, se plaça dans un fauteuil et se brûla la cervelle avec un pistolet qu'elle s'était procuré la veille.

Voici le second exemple. Il y a quelques années, par une froide matinée de mars, deux jeunes gens, amis de fraîche date, qui avaient passé la nuit du jeudi gras au bal de l'Opéra, devisaient joyeusement dans un cabinet de restaurant, en attendant le déjeuner qu'ils avaient commandé.

— Mon cher, s'écria l'un des deux, beau brun d'environ vingt-cinq ans, je ne connais rien de plus insipide que le tête-à-tête de deux hommes, et si les danseuses de cette nuit nous ont déplu, ce n'est pas une raison pour nous résigner à nous priver de la société de deux jolies femmes. Je me charge d'aller à la découverte, et certainement je ne tarderai pas à recruter deux charmantes compagnes pour sabler le champagne avec nous.

— Oh ! quelques filles perdues, quelques coureuses d'aventures en quête d'un déjeuner ! Je suis trop blasé pour m'en accommoder.

— Non pas ! deux petites ouvrières gentilles à croquer, n'ayant que peu ou pas d'amoureux, parties ce matin de chez elles pour aller à leur atelier, et, à l'heure qu'il est, travaillant tranquillement.

— Tu les connais ?

— Moi ? aucunement ! mais je suis sûr de les trouver, et cela, avant une heure d'ici.

— Comment t'y prendras-tu?

— Ne n'en inquiète pas. Fais mettre deux couverts de plus, et profite de mon absence pour te reposer un peu, afin d'être frais et dispos pour accueillir convenablement les séduisantes créatures que je vais chercher.

Notre écervelé saisit son chapeau, se jette dans un coupé de remise et se fait conduire à une maison de belle apparence, où bientôt, nonchalamment étendu sur un divan dans un somptueux salon, il exposait sa demande à une grosse femme dont la mise annonçait autant de coquetterie que de mauvais goût, et dont les doigts boursouflés de graisse étaient chargés de bagues à toutes les phalanges : un luxe de saltimbanque ou de maîtresse de maison! Après avoir grimacé un horrible sourire, ce Mercure femelle sonna sa domestique, lui dit quelques mots à l'oreille, et, dix minutes après, la porte s'ouvrit de nouveau pour livrer passage à deux jeunes personnes. Leur mise décente mais soignée, empreinte d'un certain luxe bien que d'une simplicité charmante, attestait la position aisée dans laquelle elles vivaient. L'aînée pouvait avoir vingt ans, la cadette dix-huit, toutes deux belles et fraîches. Elles étaient sœurs et appartenaient à une honorable famille, jouissant d'une honnête aisance, mais dont le chef avait voulu qu'elles apprissent un état.

— Vous allez accompagner monsieur, leur dit la procureuse d'un ton impératif; voici vingt francs pour chacune de vous; mais surtout ne faites pas les

mijaurées, comme la dernière fois, ou c'est à moi que vous aurez affaire !

On partit... Arrivé au restaurant, le jeune viveur, escorté des deux jeunes filles, ouvrit la porte du cabinet en poussant un joyeux hourra de triomphe, mais à ce vivat, un triple cri répondit, cri de fureur, de honte, de désespoir. Le jeune homme blasé qui attendait était en présence de ses deux sœurs!!!...

Je m'arrête... Puissent ces deux exemples faire ouvrir les yeux aux parents trop confiants, et mettre les jeunes filles en garde contre les menées de ces monstres qu'on nomme les entremetteuses.

XVIII

LES POISSONS ET LES MACQUES

Il existe dans la société qui nous entoure, dans le siècle où nous vivons, certaines mœurs, certaines habitudes basses, ignobles, abjectes, qui forment un contraste pénible avec l'existence laborieuse et honorable imposée à la dignité humaine; mais ces infirmités sociales sont trop répugnantes pour qu'on les analyse complètement. Je serai donc bref.

Les *poissons* sont des individus qui vivent en bons rentiers aux dépens des *filles d'amour*, désignées ainsi parce qu'elles sont attachées aux maisons de tolérance. Quant à celles qui logent dans leurs meubles ou en garni, on les appelle *filles isolées*.

Jeune, beau, fort, le *poisson* ou *barbillon* est à la fois le défenseur et le valet de sa maîtresse. Sa mise est soignée, mais de mauvais goût; son air est commun. Le jour, il se promène, va au café, joue au billard; le soir, il se tient dans la rue où sa maîtresse *fait le trottoir*, c'est-à-dire cherche à faire brèche à la bourse des passants, et partant quelquefois à leur santé.

Toujours prêts à faire le coup de poing, il veille soigneusement à ce qu'elle ne soit pas maltraitée par d'autres *poissons* ou qu'elle ne soit pas insultée par des passants. C'est une sorte de chevalier errant dont les poings sont toujours en arrêt pour sa belle.

Onze heures sonnent : c'est, comme je l'ai déjà dit, l'heure fixée par les règlements de police où les filles inscrites disparaissent de la voie publique. Il faut rentrer à la maison de tolérance ; mais auparavant la malheureuse a soin de remettre une pièce de cinq francs à son fidèle gardien. C'est ce que celui-ci appelle *recevoir son prêt.*

Deux *poissons* vivaient au cloître Saint-Honoré, les frères T***. L'un d'eux avait pour maîtresse la fille C***. Un jour, ils entrèrent chez un marchand de vins, et se placèrent au comptoir auprès de trois ou quatre personnes qui s'y trouvaient déjà. Bientôt une querelle s'éleva entre la fille C*** et son amant. Celui-ci n'était pas patient; celle-là était presque toujours en état d'ivresse. On en vint aux gros mots, puis des injures aux voies de fait ; et lorsque les témoins de cette scène voulurent séparer les combattants, ils virent tout à coup T*** s'affaisser sur lui-même et le sang sortir avec abondance d'une large plaie qu'un coup de couteau venait de lui faire au ventre.

La fille C***, qui appartenait à la classe la plus abjecte, fut arrêtée comme auteur de ce meurtre, puis relaxée à la suite d'une instruction assez longue. Elle reprit son ancien métier, ainsi que ses habitudes

d'ivrognerie. Et pourtant, qui le croirait? Quelques années plus tard, un homme, jouissant d'une certaine position dans le monde et d'un assez belle fortune, eut le courage d'épouser cette femme malgré ses ignobles antécédents. Peu de temps après cette union, on vit la digne épouse trôner dans un établissement public dont le mari s'était fait entrepreneur. C'est elle qui, diamants aux doigts et aux oreilles, accueillait la nombreuse clientèle et en recevait un compliment, un salut amical ou un sourire bienveillant.

Un autre *poisson*, nommé B***, avait joint à son infâme métier celui, bien plus infâme, de recruteur et d'expéditeur de jeunes filles dans les maisons de tolérance de la province, sous prétexte de leur fournir une place, une position, des moyens honnêtes d'existence. Les maîtresses de ces ignobles établissements hébergeaient ces pauvres et innocentes créatures et les tenaient prisonnières jusqu'au jour où, à force de séductions, de mauvais exemples, et quelquefois d'abus de toute espèce, elles consentaient à se livrer à la débauche. Ce honteux trafic procurait à son auteur de gros bénéfices; mais la police eut un jour l'idée de connaître ce nouveau genre de négoce : elle trouva que cette innovation dans nos mœurs et dans le Code commercial était par trop immorale, et B*** alla expier en prison cette traite d'une nouvelle espèce.

Le ***macque*** est dans une position encore plus infime que le ***poisson***. Presque toujours c'est un repris de

justice, un rôdeur de barrières, un voleur de profession ou un floueur; c'est le souteneur des filles de la plus basse classe qui pullulent dans les bouges de la Cité ou du faubourg Saint-Marceau, puis encore des *terrinières*, des *pierreuses* et des *pontonnières*.

Les premières sont ces filles qui, n'ayant pas de domicile, entraînent leurs conquêtes abruties dans les lieux déserts, dans les terrains vagues. Les *pierreuses* vont dans les chantiers, dans les maisons en voie de construction, au milieu des pierres déposées sur la berge du canal ou de la Seine. Les *pontonnières* enfin fréquentent le dessous des ponts, et quelquefois le dessus, lorsqu'il n'y passe que très peu de monde. Toutes ces filles sont des voleuses. Le *macque*, qui joue ici un rôle plus actif que le *barbillon*, ne quitte sa *largue* (sa maîtresse) ni jour ni nuit. Lorsque celle-ci a rencontré un paysan, un ivrogne ou un ouvrier pui a reçu sa paye et qui consent à la suivre, elle l'emmène dans un endroit sombre et écarté, saisit le moment opportun pour *faire le barbot* (le fouiller) et s'emparer de l'argent ou des quelques bijoux qu'il peut avoir sur lui. Si l'individu volé ne s'aperçoit pas immédiatement de la soustraction, tout est pour le mieux ; mais s'il s'avise de se sentir dévaliser et qu'il ait la mauvaise idée de réclamer l'objet dérobé, en menaçant de faire emprisonner la voleuse, alors le *macque*, qui est caché à deux pas et qui a tout entendu, se montre subitement, tombe sans mot dire, à coups de bâton, sur l'individu volé, et s'esquive lestement en laissant le

pauvre diable étendu par terre et baigné dans son sang. Quant à l'ignoble fille, elle a eu soin de disparaître dès le commencement de l'agression; et lorsque le *macque* l'a rejointe, ils vont chercher ailleurs de nouvelles victimes.

Mais je m'arrête, car il est des sujets qui ne laissent après eux que le dégoût, et qu'on ne peut effleurer que dans la seule pensée d'être utile en signalant les dangers qu'ils présentent.

XIX

INFLUENCE DES FILLES PUBLIQUES ET DES LORETTES SUR LES MALFAITEURS.

MM. Trébuchet, chef du bureau sanitaire, et Poirat-Duval, chef du bureau des mœurs à la préfecture de police, ont publié, en 1857, une troisième édition de l'ouvrage de Parent Duchatelet, complétée par des documents nouveaux et des notes puisées dans les archives de la préfecture, avec l'autorisation du préfet de police. Cette édition contient de curieux détails sur la prostitution, mais ne fait aucunement mention de l'influence qu'exercent les filles publiques et les lorettes sur les malfaiteurs ; il est vrai que ce chapitre, vu les relations des personnages dont il s'agit, se rattache plutôt à la police de sûreté qu'au bureau des mœurs.

Je vais, par quelques exemples, essayer de donner une idée de ces influences, quelquefois salutaires, mais presque toujours pernicieuses.

Lorsqu'un voleur a commis un vol de quelque importance, il s'accouple aussitôt avec une fille de son choix, et tant qu'il possède de l'argent, il mène

avec elle joyeuse vie; lorsque les fonds commencent à manquer, il commet une nouvelle soustraction pour continuer ce genre d'existence. La fille (*la menesse*, comme l'appellent les malfaiteurs), qui s'est aperçue, pendant ce laps de temps, qu'elle avait affaire à un *bon* et adroit voleur, a profité des moments d'orgie pour lui inspirer, par des engins plus ou moins infâmes, des passions désordonnées qui ne tardent pas à faire de celui-ci un esclave soumis à ses moindres volontés et prêt à sacrifier, même sa vie, pour conserver ses bonnes grâces, et surtout pour éviter qu'elle ne se jette dans les bras d'un autre malfaiteur.

Mme J***, blanchisseuse au Gros-Caillou, était une digne femme qui avait perdu son mari depuis quelques années, et, de ses six enfants, il ne lui restait qu'une fille de seize ans, qu'elle chérissait et qu'elle élevait dans d'excellents principes de probité et de moralité. Joséphine, quoique bien jeune, aidait sa mère dans ses travaux et dans les soins du ménage; jamais elle ne sortait, que le samedi, avec sa mère, pour porter le linge des pratiques.

La veuve J*** avait à son service une jeune repasseuse, de l'âge de Joséphine, mais qui, sous des dehors décents et honnêtes, cachait de mauvais penchants. La blanchisseuse avait une confiance sans bornes dans cette ouvrièrc, et, lorsque ses occupations ne lui permettaient pas de s'absenter, elle envoyait sans crainte celle-ci avec sa fille porter le linge à sa clientèle.

Les deux amies avaient souvent rencontré, sur leur passage, un jeune homme mis avec recherche et d'une certaine apparence de distinction. Chaque fois la repasseuse avait familièrement causé avec lui; questionnée à ce sujet par Joséphine, Célestine avait répondu, non sans quelque hésitation, que ce jeune homme était son amant, et, en même temps, elle lui avait fait le tableau le plus séduisant du bonheur que l'on avait d'être aimée d'un beau garçon. Bientôt, par ses conseils, Joséphine avait fait connaissance d'un autre jeune homme lié avec l'amant de sa camarade. Rendez-vous fut pris pour le samedi suivant, et, ce jour-là, la fille de la blanchisseuse ne rentra pas sous le toit maternel comme elle en était sortie. Deux mois s'étaient à peine écoulés que la repasseuse, par ses obsessions incessantes, détermina sa compagne à fuir la maison de sa mère pour aller vivre avec leurs amants, qui étaient des voleurs de la haute pègre, mais qui se disaient étudiants en droit.

Les deux jeunes filles devinrent bientôt, sans qu'elles s'en doutassent, des instruments dont ces misérables se servaient pour arriver à commettre plus sûrement leurs méfaits; et, après trois mois d'une existence de plaisir et de débauche, les deux voleurs furent arrêtés en flagrant délit de vol à l'aide d'effraction. Joséphine et Célestine, se trouvant alors sans ressources, se firent inscrire à la préfecture de police et allèrent s'installer dans une maison de tolérance de la rue Saint-Honoré. Six

mois après, Célestine mourait à l'hôpital, des suites d'une maladie secrète, et Joséphine, ayant perdu sa compagne, se plaçait dans une maison de la Cité, où bientôt, par sa beauté, elle devenait l'idole des malfaiteurs de ce quartier. Parmi les plus empressés de ses adorateurs, je citerai un nommé Colet, voleur émérite et doué d'une force herculéenne. Cet individu, qui jusqu'alors n'avait eu que des passions du moment, ou plutôt des caprices, fut, à la vue de la nouvelle débarquée, pris d'un amour si violent que ses camarades crurent qu'il en deviendrait fou. Depuis un mois il vivait avec Joséphine, lorsqu'elle fut arrêtée pour contravention aux règlements de police et condamnée à un mois de détention. En apprenant l'arrestation et la condamnation de sa maîtresse, il manifesta un chagrin profond, dont on ne pouvait le consoler; mais bientôt il n'eut plus qu'une pensée : la liberté de sa maîtresse; il la lui fallait à tout prix! Cette résolution arrêtée, il imagina de faire commettre par ses amis un vol à l'aide d'effraction chez un horloger en chambre. Lorsqu'il eut pris toutes ses mesures pour la réussite de cette affaire, il vint me dénoncer les quatre individus qui devaient opérer la soustraction, et me demanda, en échange de cette révélation, la mise en liberté de sa maîtresse. Je connaissais sa passion pour Joséphine, je le savais capable de commettre même un crime pour obtenir l'élargissement de cette fille; aussi, me défiant des propositions qu'il me faisait, je lui dis : Je veux bien accepter vos services comme indica-

teur, mais faites en sorte de ne pas sortir de ce rôle en quoi que ce soit, car je serais sans miséricorde pour vous : je n'ai jamais souffert, depuis que je suis à la police, aucune provocation, quelque indirecte qu'elle puisse être, et soyez bien persuadé que pas plus pour vous que pour d'autres, je ne dévierai de ce principe.

Je le laissai partir et le fis suivre par un agent, à qui je donnai ordre de ne point le perdre de vue.

En quittant la préfecture, il se dirigea vers la rue de Bondy, entra au café des Quatre-Billards, où il rejoignit quatre individus de mauvaise mine, avec lesquels il alla reconnaître la maison où il voulait faire commettre un vol, puis ils retournèrent tous cinq au café des Quatre-Billards et y restèrent jusqu'à minuit. Lorsqu'ils se séparèrent, l'agent qui les suivit entendit Colet dire aux autres : « Eh ! c'est « cela ! c'est entendu ! Demain, à huit heures, à la « Porte-Saint-Martin. »

A sept heures, j'étais à la Porte-Saint-Martin avec quatre inspecteurs de police ; Colet et ses acolytes arrivèrent bientôt ; lorsqu'ils furent réunis, ils se mirent en marche par la rue Saint-Martin. Arrivés rue Renaud-Lefèvre, les deux qui marchaient en tête montèrent dans la maison, les deux autres se mirent à faire le guet à gauche et à droite dans la rue ; Colet se jeta dans une allée en face, de manière à être vu de ses deux camarades.

Au bout de dix minutes, ne voyant pas les deux premiers sortir de la maison, je jugeai qu'ils étaient

en train de faire les paquets ; alors je fis arrêter le dénonciateur et les deux voleurs qui faisaient le *gaffe* (le guet), puis je montai dans la maison avec deux agents. En arrivant au premier étage, je rencontrai les deux autres voleurs qui redescendaient sans avoir réussi, la porte de l'horloger ayant résisté à neuf pesées faites avec la barre de fer que je trouvai sur l'un d'eux.

La Cour d'assises condamna Colet à cinq ans de travaux forcés et ses complices à la réclusion.

Quelque temps après ce jugement, Joséphine tomba dangereusement malade, sa mère la fit trans porter dans sa maison, où, par ses soins, elle la rappela à la vie et aux bons sentiments qu'elle lui avait inculqués. Joséphine eut horreur de son passé et se maria avec un honnête et laborieux ouvrier. Malheureusement elle avait contracté, pendant ses jours de désordre, le germe d'une affection de poitrine qui bientôt prit de telles proportions qu'elle mourut après une année de mariage.

Colet, après sa libération du bagne, accourut dans la capitale, où il apprit la mort de celle qu'il avait tant aimée. Cette nouvelle fut pour lui un coup de foudre qui l'anéantit d'abord, et opéra aussitôt dans ses idées une transformation complète ; il se hâta de me prier de lui faire obtenir la permission de résider à Paris pour y travailler.

— Puisque Joséphine n'existe plus, me dit-il les larmes dans les yeux, je renonce pour toujours au métier de voleur.

Ses paroles avaient un tel accent de vérité et de repentir, que je crus devoir lui faire accorder l'autorisation qu'il sollicitait, et je n'eus qu'à m'applaudir de ce que j'avais fait pour lui, car de voleur il devint un bon ouvrier.

Angèle B*** était la fille unique d'une marchande de la Halle ; à dix-sept ans, elle était une des plus belles filles de Paris ; sa mère, trop préoccupée de son commerce, négligeait de surveiller son enfant, qui, pour son âge, était sous tous les rapports d'une précocité peu commune. De jeunes marchandes, ses amies, lui avaient inculqué de mauvais principes, et bientôt, par leurs conseils, elle prit la fuite avec un de ses nombreux adorateurs, jeune commis en nouveautés.

Après trois mois passés dans les plaisirs, le jouvenceau était à bout de ressources et avait fait des dettes ; la position était embarrassante, mais Angèle, qui pendant ce temps s'était habituée à ne rien faire et à la bonne chère, se décida aussitôt à abandonner son amant pour vivre avec un nommé Saint-Clair, qu'elle croyait très riche et qui lui avait fait les propositions les plus séduisantes. Saint-Clair ne possédait aucune fortune ; c'était un escroc, dit *grec*, qui n'avait point d'attachement pour cette fille, mais il espérait pouvoir tirer parti de sa beauté, et, à cet effet, il loua dans le quartier de la Chaussée d'Antin un appartement somptueux, où il l'installa, puis il ouvrit une table d'hôte très confortable ; les lorettes les plus à la mode y furent

tive. Le lendemain, on se leva sans que de part et d'autre on s'adressât la parole, mais Lesueur rompit le premier le silence en se jetant de nouveau aux genoux de sa maîtresse, la suppliant de ne point l'abandonner. Angèle, qui avait pris son parti, lui déclara de la manière la plus absolue qu'elle ne vivrait avec lui qu'autant qu'il lui ferait continuer son genre de vie. Notre voleur consentit à tout et le soir même, à minuit, il rentrait avec ses poches pleines d'or.

Lesueur, comme je l'ai dit, était un des plus adroits et des plus prudents voleurs de la capitale, il avait pour complice de ses criminelles opérations un nommé Piednoir, aussi habile et aussi prudent voleur que lui.

Un jour, Lesueur, entra avec sa maîtresse et Piednoir dans la boutique d'un bijoutier du Palais-Royal, où ils firent quelques emplètes de peu d'importance; deux jours après la boutique du bijoutier était dévalisée pendant la nuit.

Les soupçons de la victime de ce vol était tombés sur nos trois individus, il les signala à la police; cette circonstance étant parvenue à la connaissance d'Angèle, elle fit partir son amant en lui disant :

— Tu pourras aussi bien voler dans les grandes villes de province qu'à Paris, et si tu as soin de me faire parvenir l'argent nécessaire à mes besoins, tu peux compter que je te resterai fidèle ; mais, dans le cas contraire, je chercherai un entreteneur.

Lesueur, qui aimait sa maîtresse jusqu'à l'idolatrie, lui promit de ne la laisser manquer de rien.

Piednoir et lui partirent chacun de leur côté.

Quelques jours après, Angèle ayant été rencontrée dans la rue, fut arrêtée, mais, une perquisition opérée à son domicile n'ayant produit aucun résultat, elle fut remise en liberté.

Le complice de Lesueur s'était rendu à Nantes où il fut arrêté sous un faux nom, puis relaxé à cause de la négligence d'un chef de bureau de la Préfecture de police qui n'avait pas envoyé à temps au procureur du Roi de cette ville les pièces concernant ce voleur. Quant à Lesueur, il s'était dirigé vers le midi de la France où il commit de nombreuses soustractions dont il faisait passer le produit à sa maîtresse. Il venait la voir quelquefois à l'improviste et s'en retournait aussitôt, puis ce manège se renouvela pendant deux années, c'est-à-dire jusqu'au moment où il fut arrêté en flagrant délit de vol à Bordeaux et condamné à quinze ans de travaux forcés. Peu de temps après, Angèle se trouvant sans ressources, se fit inscrire au bureau du dispensaire et se plaça dans une maison de tolérance du quartier de la Bourse, où elle prit pour amant un ami de Lacenaire, le nommé Coutellier, l'homme aux six marmittes (voir le chapitre des *poissons* et des *macques*). Mais comme celui-ci la rouait de coups, elle s'enfuit au cloître Saint-Honoré, sous la protection d'une espèce d'hercule, marchand de billets de spectacle. Angèle aimait le plaisir, les orgies, le luxe, et lorsque la bourse du voleur avec lequel elle vivait était vide, elle lui disait : mon vieux, si tu veux que la noce continue, il faut faire un bon

chopin (un vol) ou sinon adieu ! Et aussitôt le voleur commettait un nouveau larcin. Voulait-elle se débarrasser d'un voleur pour en prendre un autre, elle venait à la police de sûreté dénoncer les vols qu'il avait commis et dont elle avait surpris tous les détails pendant qu'il était en état d'ivresse. Elle a envoyé, de cette manière, dans les prisons et dans les bagnes un grand nombre de malfaiteurs.

Angèle, à trente ans, en paraissait quarante-cinq, une maladie occasionnée par l'absorption immodérée d'absinthe, la rendit presque impotente, elle se fit transporter chez sa vieille mère, où elle mourut.

L'impératrice Joséphine, dans un passage de ses Mémoires, parle avec une bienveillance affectueuse de l'un de ses serviteurs, nommé Alphonse B***, qui la suivait dans ses longues promenades à la Malmaison, pour la protéger en cas d'attaque ou de mauvais desseins contre sa personne. B*** lui était profondément attaché et ne la quitta qu'après sa mort, pour se rendre à Paris, où il entra, en qualité de valet de pied, au service du duc de W... Tous les jours, après le dîner de son maître, Alphonse allait passer ses soirées au théâtre de la Montansier[1], où il fit connaissance de la belle Pauline. Cette fille, en 1804, à l'âge de dix-huit ans, avait débuté dans les galeries du Palais-Royal, où sa beauté, sa

1. Ce théâtre était un café où l'on jouait de petits vaudevilles; après la révolution de 1830, il devint théâtre du Palais-Royal.

grâce et son esprit l'avaient mise en vogue et lui avaient fait une telle réputation que plus d'un de nos généraux et officiers supérieurs, qui venaient se reposer de leurs fatigues après une campagne victorieuse, s'étaient trouvés heureux de souper quelquefois avec elle.

Pauline avait une trentaine d'années, et quoique ne possédant plus sa jeunesse et sa fraîcheur, elle n'en était pas moins encore une très belle femme; Alphonse, qui était un beau cavalier, d'une figure aussi belle que gracieuse, n'avait pu la voir sans en être éperdument amoureux; Pauline, de son côté, flattée d'avoir pour amant un jeune homme accompli, consentit à être sa maîtresse. Ils vécurent ainsi pendant quelque temps sans que rien vînt troubler leur bonheur, mais bientôt des scènes de jalousie vinrent assombrir la félicité du ménage; Alphonse, pour soustraire Pauline aux obsessions de ses nombreux admirateurs, lui loua un appartement près de l'hôtel de son maître; les folles dépenses qu'il faisait pour l'entretenir dans de confortables conditions, l'avaient ruiné. Après avoir dissipé ses économies, vendu ou mis au mont-de-piété tout ce qu'il possédait, il commit un vol considérable d'argenterie dans l'hôtel W... Il fut arrêté et condamné à six ans de réclusion et une heure d'exposition; le jour même où il était attaché au poteau de l'infamie, sa maîtresse accouchait d'une fille. Après l'expiration de sa peine, il revint dans la capitale où il retrouva Pauline et sa fille, mais dans un état voisin de la

misère; Pauline avait un ulcère qui la faisait horriblement souffrir et ne lui permettait aucun travail. Alphonse possédait quelque argent provenant de sa masse de prison, il s'empressa de leur procurer les choses les plus nécessaires et chercha à se placer ; mais son permis de séjour indiquant qu'il était repris de justice, le faisait impitoyablement repousser partout où il se présentait; il était désolé et ne savait de quel côté donner de la tête, lorsque, fort heureusement, il rencontra un ancien domestique de la Malmaison, auquel il fit part de sa fâcheuse position ; celui-ci lui fit quelques avances pour acheter un petit fonds de maison garnie, qui le fit vivre honnêtement pendant plusieurs années.

Un jour qu'on lui avait déclaré contravention pour oubli d'inscription d'un nom sur son livre, il vint, avec un de mes amis, me prier d'intervenir en sa faveur près du commissaire de police, qui, sur ma déclaration, annula son procès-verbal. B***, après m'avoir remercié, me raconta son histoire et ses malheurs; de retour chez moi, je trouvai, comme il me l'avait dit, dans les Mémoires de Joséphine, un passage où elle disait beaucoup de bien de lui.

Convaincu alors qu'Alphonse n'était pas un voleur de profession, et qu'il n'avait failli à la probité que dans un moment d'égarement amoureux, je le plaignis sincèrement et devins en quelque sorte son protecteur.

En 1828, Pauline mourait des suites de sa maladie, son amant vendait son établissement et se retirait

avec sa fille à Monceaux; depuis ce moment je les avais complètement perdus de vue, lorsqu'en 1830, me trouvant de service au bal Molière, je remarquai une jeune fille de quinze à seize ans qui dansait de la manière la plus excentrique et faisait force contorsions pour prendre des poses lascives; je la fis arrêter et conduire au poste où je l'interrogeai. Elle me déclara se nommer Julia et être la fille de B***, puis elle ajouta qu'elle avait fui la maison paternelle pour vivre avec un jeune homme qui l'entretenait confortablement.

Julia avait hérité de la beauté et de la grâce de sa mère; je lui demandai l'adresse de son père, que j'envoyai chercher pour lui remettre sa fille, qu'il fit enfermer correctionnellement.

Quelque temps après, B*** mourait du chagrin causé par la perte de Pauline et l'inconduite de sa fille.

Depuis cette époque, j'ignorais où était et ce qu'avait fait Julia, lorsque, en 1832, un nommé Adolphe H***, voleur émérite de l'association de Lesueur et Piednoir, fut arrêté; j'allai opérer une perquisition au domicile qu'il habitait avec sa concubine, que je reconnus pour être ma jeune fille du bal Molière; elle m'apprit que, depuis la mort de son père, elle avait successivement vécu avec plusieurs individus dont elle me donna les noms, et qui tous étaient des voleurs de ma connaissance. Je pensai aussitôt que je pourrais tirer parti de cette fille; je la fis venir à mon bureau, où elle me donna

des renseignements si précis sur son amant, que celui-ci fut condamné aux travaux forcés.

Pendant le carnaval de 1833, Julia, déguisée en costume de Pierrette, avait remarqué au foyer de l'Opéra un jeune homme mis avec recherche et de manières distinguées ; il se nommait Théodore M*** et était professeur dans l'un des collèges de la capitale ; celui-ci, de son côté, avait remarqué la taille svelte et gracieuse de Julia, il s'était attaché à ses pas, et bientôt, après avoir échangé avec elle quelques mots insignifiants, il lui offrit son bras et la conduisit dans une loge où il la pria de se démasquer. A la vue de ce joli visage, le professeur resta en extase sans pouvoir prononcer une seule parole; Julia n'ignorait pas l'effet que produirait sa beauté sur ce jeune homme; elle engagea ainsi l'entretien :

— N'est-ce pas, monsieur, que la musique de cette valse est bien harmonieuse?

— Oui, vous avez raison, répondit-il, elle est charmante!

La conversation spirituelle de la jeune fille et sa douce voix achevèrent la conquête du professeur, qui appartenait à une famille de fortune médiocre, mais honorable. Le bal terminé, on alla déjeuner au café Anglais, où les préliminaires d'une liaison intime furent bientôt suivis de serments d'amour, de fidélité et de verres de vin de Champagne. Théodore, quoique n'ayant pour toute fortune que ses appointements et une somme de dix mille francs provenant de l'héritage d'un de ses oncles, n'en

promit pas moins à sa maîtresse de l'entretenir très convenablement. Les trois premiers mois s'écoulèrent en plaisirs; mais les dix mille francs du professeur avaient été dépensés pour l'ameublement de l'appartement de Julia et pour sa toilette. Théodore, se trouvant à bout de ressources, se décida à avouer sa position pécuniaire à sa maîtresse. Julia, qui croyait que son amant était riche, fut atterrée par cette révélation; mais, reprenant aussitôt le sang-froid qui ne la quittait jamais, elle lui dit avec un calme désespérant :

— Eh bien, puisque tu ne peux plus subvenir à mes besoins, il faut nous séparer ; d'ailleurs, un de perdu, deux de retrouvés !

Cette réponse fit d'autant plus d'impression sur le professeur qu'il se croyait sincèrement aimé. Sa première pensée avait été de rompre avec cette femme indigne de lui, mais celle-ci avait si bien surexcité la passion qu'elle avait inspirée, que Théodore ne put la surmonter, ni se résoudre à fuir; pensant alors qu'il ne pourrait conserver ses bonnes grâces qu'à force d'argent, il prit la résolution de s'en procurer par tous les moyens, fût-ce même par le vol. Ce projet arrêté, il s'approcha d'elle et lui dit en l'embrassant :

— Sois tranquille, ma bien-aimée, tu auras à l'avenir tout ce que ton cœur désirera!

Effectivement, deux jours après, il commettait un vol d'une somme d'argent, dans le pensionnat où il était professeur; les soupçons tombèrent sur lui,

mais comme aucun indice ne venait à leur appui, on se contenta de le renvoyer. Alors Théodore, qui avait fait le premier pas dans la vie criminelle, continua ses larcins et devint bientôt un habile et adroit voleur. Tous les jours, lorsqu'il rentrait près de sa maîtresse, il lui rapportait des bijoux ou de l'or. Les choses allèrent ainsi jusqu'à ce que Julia fit la connaissance d'un escroc, dit *faiseur*, qui se faisait appeler le vicomte de V***, qui avait hôtel, équipage et pour chasseur un autre escroc nommé Borel. Julia, fascinée par le luxe de ce chevalier d'industrie, l'avait accepté pour amant, et, afin de se débarrasser de Théodore, elle l'avait fait arrêter en le dénonçant à la police. Six mois après, le prétendu vicomte vendait chevaux, voiture, et à son tour était arrêté comme le professeur sur la dénonciation de Julia, qui continua à vivre avec des voleurs. Pour satisfaire ses plaisirs, son luxe et sa gourmandise, ceux-ci commettaient toute espèce de vols, et lorsque, pour un motif quelconque, Julia voulait se débarrasser d'un amant, elle dénonçait à a police les délits ou les crimes qu'il avait commis et dont il lui avait fait confidence. L'ascendant que cette fille exerçait par sa beauté et sa lubricité sur les malfaiteurs, était si puissant que ceux-ci, quoique sachant parfaitement qu'elle les ferait arrêter tôt ou tard, ne pouvaient résister au désir de la posséder.

En 1837, Julia, cette pourvoyeuse de prison comme je l'avais surnommée, disparut tout à coup

et, malgré mes recherches, je ne pus jamais savoir si elle avait pris la fuite avec un voleur ou si elle avait été victime de la vengeance de l'un des misérables qu'elle avait fait condamner.

J'avais, parmi mes indicateurs, un nommé Bonnet, forçat libéré, qui m'avait fait opérer de nombreuses et importantes arrestations; il était sobre, mais il avait des passions ardentes qu'il lui fallait satisfaire à tout prix; il demeurait rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine ; dans cette rue habitait aussi un chiffonnier qui avait une fille de seize ans, belle, forte et très gracieuse, mais ayant une conduite des plus déréglées. Émilie avait été plusieurs fois arrêtée comme fille insoumise à la police et relaxée aussitôt à cause de sa minorité. Bonnet n'avait pu voir cette jeune fille sans éprouver pour elle la passion la plus violente; celle-ci, de son côté, l'avait payé de retour. Cette liaison durait depuis quelques jours, lorsqu'Émilie fut arrêtée sur le boulevard du Temple, au moment où elle provoquait les passants à la débauche. Son père fut appelé à la préfecture de police, où on lui demanda s'il voulait réclamer sa fille.

— Non, répondit-il, vous pouvez en faire ce que vous voudrez; quant à moi, je l'abandonne à son malheureux sort!

Émilie fut inscrite sur le livre de l'infamie et envoyée dans une maison de tolérance, dite *à partie*. Ceci demande explication : une maison *à partie* n'a

pour pensionnaires que de jeunes et jolies filles, mises avec la plus grande recherche et qui sont en quelque sorte cloîtrées dans un riche et élégant salon, où les amateurs ne pénètrent qu'en déposant au préalable vingt, trente ou quarante francs, suivant la règle de la maison. Chaque pensionnaire a tous les mois droit à un jour de sortie, dont elle dispose à sa volonté. Ce jour étant arrivé pour la jeune chiffonnière, elle se rendit près de son amant qui l'attendait avec une impatience fébrile; après les premiers embrassements, Bonnet lui dit d'une voix douloureuse :

— J'ai bien souffert depuis un mois et je ne me sens pas le courage de recommencer une pareille épreuve, je suis bien décidé à ne pas te laisser retourner dans cette maison, ou plutôt dans cette prison !

Deux jours après, il lui achetait des vêtements et renvoyait à la dame de maison ceux qui lui appartenaient, puis les deux amants allèrent se loger dans un hôtel meublé où on mena joyeuse vie; mais, au bout de quinze jours, le forçat dit à Émilie :

— Ma vieille, les fonds commencent à baisser.

— Eh bien, répliqua la chiffonnière, il ne manque pas d'argent dans Paris; est-ce que par hasard tu aurais oublié comment on casse une porte?

Bonnet ne répondit point à cette forme de reproche, mais, après avoir pris dans la cheminée un pied de biche, il sortit sans mot dire et courut rue Saint-Antoine, entra dans une maison où il fractura

la porte de la chambre d'un sieur Cherer et s'empara d'une montre et d'une chaîne en or, ainsi que d'une somme d'argent qui servit à leur faire faire bombance pendant quelque temps.

Émilie, qui ne pensait plus qu'au plaisir, avait oublié qu'elle appartenait à la police; elle fut arrêtée et condamnée à quinze jours de Saint-Lazare, pour avoir manqué deux fois à la visite du dispensaire. Bonnet, qui ne pouvait vivre sans sa maîtresse, pensa alors au moyen qu'il pourrait employer pour obtenir l'élargissement d'Émilie, et voici ce qu'il imagina : Il se rendit chez un de ses amis d'enfance, et, après avoir causé de choses indifférentes, celui-ci sortit pour satisfaire un besoin. Bonnet, profitant de ce moment, fourra dans la paillasse du lit la montre et la chaîne qu'il avait volées chez Cherer, puis, après avoir serré la main de son ami, il vint me le dénoncer comme étant l'auteur du vol de la rue Saint-Antoine, et me demanda, en échange de ce service, la liberté de sa maîtresse. Cette démarche me donna des soupçons sur la fidélité de cette dénonciation, et, pour ne pas être pris pour dupe, je fis arrêter Bonnet en même temps que je faisais opérer une perquisition chez son ami, où l'on trouva, à l'endroit indiqué, les objets volés. Je fis amener ces deux individus à mon bureau, et bientôt j'eus mis à jour l'odieuse combinaison de mon indicateur, qui fut condamné à quinze ans de travaux forcés.

Un sieur Simon*** avait fait la connaissance d'une fille publique, nommée Louise. Celle-ci, par des moyens secrets de séduction, dont le monde de la dépravation est très avide, avait su inspirer à cet homme une passion si violente que, malgré les représentations de ses parents et de ses amis, il la fit rayer du livre du dispensaire et l'épousa. Louise n'aimait pas son mari et ne s'était mariée que pour être libre, avoir de la toilette et mener joyeuse vie; mais malheureusement pour elle ses illusions furent de courte durée, et la lune de miel s'écoula d'autant plus rapidement que le produit du travail de Simon pouvait à peine suffire aux besoins du ménage. Louise, qui était habituée à vivre dans le désordre, ne put supporter cette existence, quitta le domicile conjugal et alla courir les maisons mal famées, où bientôt elle devint la coqueluche des voleurs, qui se la disputaient.

Elle vécut ainsi jusqu'à ce qu'elle rencontra Poulmann; celui-ci, qui était de haute taille et doué d'une force prodigieuse, eut bientôt éloigné ses rivaux et resta seul possesseur de sa maîtresse. Poulmann appartenait à une honnête famille, dont il faisait le désespoir; il avait été domestique dans de bonnes maisons, notamment chez le prince Canila et chez l'ambassadeur de Naples, qu'il avait eu le projet d'assassiner pour le voler: il n'avait abandonné ce dessein que par des circonstances indépendantes de sa volonté. Enfin, il commit un vol à l'aide d'effraction et fut condamné à dix ans de

travaux forcés, qui furent augmentés de six années pour cause d'insubordination.

Libéré du bagne en 1841, il revint clandestinement dans la capitale, où il fit la connaissance de la femme Simon, qui, pour avoir tout à elle ce nouvel amant qu'elle trouvait à sa guise, manœuvra avec lui comme elle l'avait fait avec son mari. Poulmann, une fois subjugué, n'eut plus qu'une pensée, qu'un désir : le bien-être de celle qu'il adorait, et, pour le lui procurer, il se mit à voler et à voler sans relâche. Louise était très capricieuse; un jour il lui prit fantaisie de faire un petit voyage en Brie, pour y visiter un de ses parents qui habitait le pays. Quoique n'ayant que peu d'argent, ils n'en partirent pas moins; et, après quelques jours passés aux environs de Guignes, ils se trouvèrent sans le sou; mais Poulmann, qui n'était jamais embarrassé en pareille occurence, ne trouva rien de mieux, pour remplir sa bourse, que d'assassiner un vieillard, le père Jeanton, qui tenait seul une auberge isolée, sur la route de Mormant à Nangis.

Le surlendemain de ce crime, les deux amants revinrent à Paris, où ils furent arrêtés et condamnés, Poulmann à la peine de mort, et sa concubine à vingt ans de travaux forcés. La veille du jour de son exécution, je me rendis à la prison de la Roquette, où j'appris par le brigadier Berville que Poulmann, depuis deux jours, était soucieux et que son sommeil était agité; on me fit communiquer avec lui, je le trouvai sombre et abattu; je lui de-

mandai pourquoi il ne s'était pas pourvu en cassation :

— J'aime mieux, me répondit-il, en finir tout de suite que plus tard; que j'en rappelle ou que je n'en rappelle pas, ce sera absolument la même chose et je n'en mourrai pas moins sur l'échafaud, ce dont je ne me plains pas, car j'ai mérité mon sort; mais c'est cette pauvre Louise, qu'ils ont condamnée à vingt ans, quoiqu'elle n'ait participé en aucune façon à cet assassinat.

— Mais, lui dis-je, si elle est innocente de ce crime, il n'en est pas de même pour les nombreux vols que vous avez commis.

— Louise, reprit-il avec véhémence, n'est pour rien dans mes affaires, car j'ai toujours agi à son insu.

Puis, après un moment de silence, il ajouta :

— Et pourtant, c'est pour elle, c'est pour lui procurer tout ce qu'elle désirait, que j'ai volé et assassiné ! Voyez-vous, monsieur Canler, pour que ma Louise fût heureuse, j'aurais tué le monde entier !

En prononçant ces dernières paroles, ses yeux avaient repris leur expression de sauvagerie habituelle.

— Oui, continua-t-il, c'est pour elle que j'ai été criminel, mais, je vous le répète, elle n'a jamais été pour rien dans mes affaires.

— Vous aimez donc bien cette femme? lui dis-je.

— Si je l'aime ! reprit-il avec un profond soupir,

oh! oui! je l'aime! et plus que ma vie! et si je me suis en quelqus sorte dénoncé moi-même, ce n'était que pour prendre tout sur moi, afin de sauver Louise de la mort; j'espère bien qu'en considération de mes aveux on lui permettra de subir sa peine à Saint-Lazare.

— Je ne puis rien vous dire à ce sujet, je vous promets cependant de rendre compte de vos désirs à qui de droit.

Je le quittai tout en me disant : « Voilà un type de criminel que je ne connaissais pas encore, et dont le mélange de passions, de dévouement, d'abnégation et de férocité avait fait un des plus dangereux ennemis de la société. »

Le lendemain, pendant qu'on procédait à sa toilette, il renouvela la demande qu'il m'avait faite en faveur de Louise; les préparatifs terminés, il refusa les secours de la religion, en menaçant le prêtre de sa colère s'il s'approchait de lui. Arrivé sur la plate-forme de l'échafaud, il se jeta à genoux, releva la tête, et, les yeux tournés vers le ciel, il s'écria d'une voix fortement accentuée : « Adieu! Louise, adieu! à toi ma dernière pensée! Adieu! ma mère! » Quelques secondes après, Poulmann n'existait plus.

Durant l'instruction de son procès, il ne nia aucun des faits à sa charge, et il donna souvent une explication imprévue.

Il avait commis un vol d'argenterie, la nuit, dans la salle à manger de M. Teste, alors ministre et de douloureuse mémoire. Il était fort tard, tout le per-

sonnel domestique dormait. M. Teste veillait seul, travaillant dans son cabinet attenant à la salle à manger, au moment où le vol s'accomplissait.

On demandait à Poulmann ce qu'il aurait fait si M. Teste, averti par un bruit quelconque, l'avait surpris en flagrant délit. Poulmann, sans hésiter, répondit :

— J'entendais M. Teste se moucher, une seule porte nous séparait, j'eus le temps de prendre une résolution; M. Teste était mort, s'il avait fait un mouvement pour venir à moi.

M. Teste l'a échappé belle cette nuit-là !

On invitait aussi Poulmann à faire connaître quelles avaient été ses plus fortes émotions, au moment de l'exécution de ses assassinats ou de ses vols audacieux.

Voici sa réponse :

— Je venais de commettre un crime. Un enfant de quatre ans environ, éveillé par le bruit, me tendait les bras dans son berceau. Je l'ai tué aussi, de peur de laisser un témoin accusateur.

« Le souvenir de cet enfant, que je n'ai pas égorgé sans une profonde émotion, m'est resté longtemps et m'a causé bien des insomnies.

« Surpris le jour en flagrant délit de vol, dans une maison habitée, et signalée par la clameur publique, je m'étais échappé par les toits et des sapeurs-pompiers m'y poursuivaient à la hauteur du sixième étage.

« J'arrivais au bout des toits; la rue, large de huit

mètres environ, faisant solution de continuité, j'étais réduit à la dernière extrémité; tout expédient de nature à rendre mon évasion possible paraissait m'être absolument interdit. Il fallait prendre un parti, je n'avais plus le temps de la réflexion. Je me décide; je m'élance d'un toit à l'autre et je franchis, à vingt mètres de hauteur, la largeur de la rue; j'enfonce, en tombant, une partie du toit opposé, puis, après m'être relevé, non sans peine, j'avise une fenêtre ouverte de mansarde, je m'y précipite : c'était la chambre d'un ouvrier absent; j'endosse ses vêtements du dimanche à la place des miens, et, travesti convenablement, je descends en silence du sixième étage dans la rue, où je me glisse parmi la foule. »

LES LORETTES

En général, les lorettes sont jeunes, belles, d'origine ouvrière, sans plus d'instruction que celle acquise à l'école primaire jusqu'à la première communion; quand elles quittent la maison paternelle pour la Chaussée d'Antin ou le quartier Bréda, elles n'ont pas tout à fait dépouillé le respect humain, et si elles manquent d'aplomb au début de leur genre de vie, bientôt elles acquièrent, par la fréquentation d'hommes qui ont de la fortune et de l'éducation, le langage, le ton et jusqu'à certains principes de probité de la bonne compagnie. Bien qu'elles vivent comme les filles publiques, du produit de la prosti-

tution, elles n'en ont pas moins le droit d'aller, à toute heure de jour et de nuit, où bon leur semble, et de recevoir chez elles sans inconvénient leurs amants et leur clientèle; elles ont un domicile, payent des impôts, observent la décence au dehors et jouissent des mêmes avantages que les femmes honnêtes. Indépendamment de leurs adorateurs, elles ont un amant en titre, qui possède toute leur affection et qu'elles appellent l'amant de cœur; celui-ci est ordinairement un jeune et beau garçon, dont la mise, quoique recherchée, n'en porte pas moins le cachet des Lovelace de faubourgs. Les lorettes éprouvent toujours un certain plaisir à retrouver dans cet amant, qu'elles entretiennent dans de bonnes conditions, le type de leurs premiers adorateurs; mais si, par une circonstance quelconque, elles viennent à découvrir que leur amant, qu'elles croyaient honnête, est un malfaiteur, oh! alors, elles n'hésitent pas à sacrifier leurs intérêts les plus chers et à se dévouer corps et âme pour le ramener dans la bonne voie.

I

Honorine N*** était l'enfant naturelle d'une garde-malade; elle était brune et ses yeux noirs étaient pleins d'expression; sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, était bien prise; en somme, c'était une jolie fille; à quinze ans, on l'avait mise en apprentissage chez une fabricante d'aiguilles à coudre; sa

conduite, jusque-là, avait été irréprochable; malheureusement sa mère, qui était toujours occupée au dehors, ne pouvait convenablement surveiller sa fille, qui se trouvait ainsi abandonnée à elle-même. Dans la même maison, demeurait une jeune blanchisseuse de son âge, qui fréquentait le bal du Corybande, aujourd'hui des Délices; Honorine, sage et sans défiance, suivit sa camarade dans cet établissement, où, par les conseils de celle-ci, elle fit la connaissance d'un jeune sculpteur, et bientôt elle prit un tel goût pour la danse qu'il lui fallait satisfaire cette passion quand même : un vieux proverbe dit qu'il n'y a que le premier pas qui coûte; Honorine le justifia en quelque sorte, en quittant son premier amant pour un commis en papiers peints, qui bientôt fut remplacé par un étudiant en droit, mais cette liaison ne dura pas plus longtemps que les précédentes. Un jour, Honorine alla au jardin de Tivoli, alors fort en vogue. A cette époque commençait cette danse excentrique, qui existe encore aujourd'hui, et qui remplaça la danse si paisible de nos pères par des contorsions et en levant le pied à hauteur de l'œil. Honorine dansait avec infiniment de grâce et de légèreté; hommes et femmes formaient cercle autour d'elle pour l'admirer et l'applaudir, enfin elle était la reine de ce nouveau genre de chorégraphie, c'était le type anticipé des Mogador, des Pomaré, des Rose Pompon, des Frisette, etc.

Parmi les nombreux adorateurs de cette jeune fille, se faisait remarqer un jeune et beau cavalier, nommé

Henri D., et, quoiqu'il fut un habitué de ce bal, tout le monde ignorait son nom de famille, ce qu'il était et ce qu'il faisait; lorsque la danse fut terminée, il invita la jolie danseuse pour la première valse et s'empara de son bras, qu'il ne quitta plus de la soirée; il lui déclara son amour qu'elle accepta, et à onze heures ils allaient cimenter leur bonheur futur par un splendide souper arrosé de champagne. Henri habitait tout seul une petite maison située dans un jardin à l'extrémité des Batignolles; il avait dit à sa maîtresse qu'il était associé d'agent de change, qu'il était obligé d'aller tous les jours à la Bourse et de rester à Paris quelquefois très tard pour veiller à ses intérêts. Honorine était enchantée de ce nouveau genre de vie, qui la rendait d'autant plus heureuse qu'elle aimait passionnément son amant. Quatre mois se passèrent ainsi dans la félicité la plus complète, lorsqu'un jour elle laissa échapper de sa cage une perruche que Henri lui avait donnée pour se distraire; l'oiseau était allé se percher sur une fenêtre et de là avait gagné le grenier; elle le poursuivit et, au moment où elle mettait la main sur le transfuge, elle glissa sur une botte de paille qui roula en mettant à découvert un paquet de fausses clefs et un monseigneur. En apercevant ces objets, elle jeta un cri d'épouvante et se dit: « Henri est un voleur! » Sa première pensée fut de fuir; mais, après un moment de réflexion, son amour pour son amant reprit tout son empire: « Je ne le quitterai pas, se dit-elle, non, je ne puis pas le quitter, mais il faudra qu'il

ait confiance en moi et qu'il me fasse la confession de tout son passé, puis, avec l'aide d'un protecteur, je pourrai facilement subvenir à nos besoins. » Ce projet arrêté, elle plaça en évidence sur une table les fausses clefs et le monseigneur. Elle attendit tranquillement la rentrée de Henri, qui n'arriva, comme d'habitude, que vers dix heures du soir. A la vue de ces instruments, qu'il croyait bien à l'abri de tout regard, il recula, pâlit et tomba anéanti sur une chaise; l'indignation d'Honorine, un moment calmée, lui remonta au visage; enfin, après un assez long silence, elle lui communiqua, d'une voix entrecoupée de sanglots, le projet qu'elle avait formé; Henri se jeta à ses genoux et lui raconta, sans en rien omettre, tout ce qu'elle voulait savoir; satisfaite de sa soumission, elle lui pardonna, et le lendemain elle allait chez Mm Desp..., la proxenète à la mode, qui lui procura un vieux et riche baron allemand. Pendant quarte ans, les deux amants vécurent heureux et dans la meilleure intelligence; malheureureusement le baron, qui était atteint d'une maladie chronique, mourut à la suite d'une opération chirurgicale. Honorine, comme toutes les filles de sa condition, n'avait jamais pensé à faire des économies; mais son parti fut bientôt pris : elle loua rue Saint-Lazare un appartement où elle fit transporter ses meubles, et reprit aussitôt ses anciennes habitudes de bals, de jardins et de spectacles; un mois après, elle était la lorette à la mode, et on n'était admis dans son salon qu'à certaines heures.

Henri, pendant ce temps, ne paraissait pas chez sa maîtresse et en profitait pour s'amuser avec quelques amis. Honorine était extrêmement jalouse; elle ne donnait que très peu d'argent à son amant, dans la crainte qu'il ne s'en servît pour lui faire des infidélités. Un soir que Henri pérégrinait sur les boulevards, il rencontra deux de ses anciens camarades; ceux-ci, croyant qu'il exerçait toujours son ancien métier, n'hésitèrent pas à lui confier qu'ils fabriquaient de fausses pièces de vingt francs; ils entrèrent dans le cabinet d'un marchand de vin, et tout en buvant ils lui racontèrent leurs orgies et leurs parties de plaisir de tous les jours; enfin ils l'endoctrinèrent si bien qu'il consentit à s'associer avec eux. Mais, pour ne rien laisser soupçonner à sa maîtresse, Henri ne manquait jamais de rentrer aux heures qu'elle lui avait p escrites. Pendant plusieurs mois, les trois associés passèrent un grand nombre de ces pièces, mais, comme on dit, tant va la cruche à l'eau..., ils furent arrêtés en flagrant délit d'émission, et la perquisition faite au domicile des deux complices de Henri, ayant amené la saisie des instuments propres à la fabrication des fausses pièces, ils furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Lorsque Honorine apprit l'arrestation de son amant, elle en éprouva un chagrin si vif et si profond, que ses cheveux grisonnèrent presque instantanément; elle pensa alors que sa vie de lorette était terminée, ans amertume elle reprit son costume d'ouvrière;

peu après cette transformation, elle se mariait avec le sculpteur, son premier amant, qu'elle rendit très heureux.

La veuve R***, marchande lingère, avait une fille unique. Constance avait dix-huit ans, ses traits étaient réguliers, sa taille svelte et bien prise, son éducation et son esprit naturel en faisaient une personne charmante; sa mère l'adorait, mais négligeait par trop de veiller sur sa conduite. Dans leur voisinage demeurait un acteur de province; des liaisons ne tardèrent pas à s'établir entre eux. L'engagement de l'acteur l'appelant à Lyon, les deux amants partaient ensemble, sans que la pauvre mère se doutât de la fugue de son enfant. Après deux années passées tant à Lyon qu'à Avignon, Constance et son ami, vivant tant bien que mal, ou plutôt mal que bien, reçut une lettre de l'un de ses oncles, qui lui annonçait que sa mère, n'ayant pu se consoler de son absence, était morte de chagrin. Constance profita de cette circonstance pour quitter son amant, qu'elle n'aimait plus, et revenir à Paris recueillir la petite succession de sa mère. Lorsque ses affaires furent terminées, elle pensa que la somme qu'elle possédait ne pourrait pas suffire longtemps à ses besoins, et qu'il fallait penser à l'avenir. Après avoir formé vingt projets aussitôt abandonnés, elle s'écria :

— Mais pourquoi ne me ferais-je pas actrice? n'ai-je pas joué avec mon amant plusieurs petits rôles, et toujours à la satisfaction du directeur et du public?

Cette idée prévalut, et le lendemain elle se présentait au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où elle était engagée pour jouer les utilités; sa grâce et sa gentillesse la firent accueillir par les bravos des amateurs. Deux mois après son début, elle avait pour ami un riche banquier, qui la logea dans un somptueux appartement de la rue Bergère; dans cette maison demeurait un nommé Alfred Meillerand, jeune homme aux manières distinguées et ayant une conversation séduisante. Alfred n'avait pu voir sa nouvelle voisine sans en être éperdument amoureux et bientôt, sous un prétexte plausible, il se faisait introduire chez elle. Ses visites continuèrent et amenèrent insensiblement des relations plus qu'amicales; trois mois se passèrent ainsi dans le bonheur le plus parfait, mais la médaille devait avoir un revers : le protecteur, quoique vieux, le crâne dénudé et chargé d'une exubérance extraordinaire d'abdomen, n'en avait pas moins la ridicule prétention de vouloir être aimé pour lui-même et non pour son argent; aussi, pour s'assurer de la fidélité de sa maîtresse, avait-il gagné sa femme de chambre, qui lui avait appris que la dame de ses pensées avait pour amant un élégant jeune homme nommé Alfred.

Le lendemain, l'actrice recevait une lettre du financier, qui lui disait qu'il était informé de sa trahison et qu'elle ne devait plus compter sur lui.

Constance, après avoir pris connaissance de cette lettre, envoya chercher son amant et lui communiqua l'écrit de son protecteur.

— N'est-ce que cela, dit Meillerand, mais je suis assez riche pour nous deux!

A partir de ce moment, ils n'habitèrent plus que le même appartement. Alfred ne quittait jamais sa maîtresse que le soir pour aller, lui disait-il, dans un cercle aristocratique. Six mois se passèrent de la sorte, sans que le plus petit nuage vînt obscurcir leur félicité; l'actrice n'avait pas abandonné son théâtre, où elle avait obtenu quelque succès. Un soir, le rideau venait de tomber après le premier acte d'une pièce nouvelle, lorsqu'un acteur s'approcha pour regarder dans la salle par le trou pratiqué au rideau à cet effet, et s'écria tout à coup :

— Venez donc voir deux escrocs, deux grecs, qui sont aux avant-scènes!

Constance accourut ainsi que ses camarades, mais quel ne fut pas son étonnement en reconnaissant, dans ces deux individus, son amant et un nommé Sainte-Marie, son intime ami. La maîtresse de Meillerand avait un moment perdu son sang-froid, mais reprenant bientôt son assurance habituelle, elle dit à son camarade :

— Es-tu bien sûr de ce que tu viens de dire?

— Parfaitement sûr! répliqua l'acteur, je les connais très bien et la police les connaît encore mieux que moi.

Constance, qui raffolait de son amant, prit aussitôt une résolution énergique :

— Il faut, se dit-elle, qu'à tout prix, je sauve Alfred du bourbier où il s'est enfoncé!

Elle rentra chez elle la tête pleine de cette pensée, elle se coucha et passa une nuit d'insomnie. Le lendemain, Meillerand remarqua que Constance était pâle et agitée ; il lui en demanda la cause ; elle lui répondit avec vivacité et sans le moindre préambule :

— Monsieur, vous et Sainte-Marie, vous êtes deux voleurs, qui vous servez, au jeu, de cartes biseautées !

Surpris, atterré par cette brusque apostrophe, Alfred resta la bouche béante sans pouvoir prononcer une seule parole ; Constance, après un moment, reprit avec colère :

— Allons ! monsieur, avouez donc que vous êtes un misérable !

Il se jeta à ses genoux et lui avoua toute la vérité. Alors les pleurs coulèrent de part et d'autre et dans le plus profond silence. Enfin l'actrice rompit cette scène pénible, en disant :

— Quoique je t'aime plus que toute chose au monde, je ne balancerais pas un instant à t'abandonner, si tu ne renonçais pour toujours à ton infâme métier !

Puis elle ajouta :

— Si tu veux conserver mon amour, il faut que tu me jures que tu feras tout ce que j'exigerai de toi et sans jamais me questionner sur aucune de mes actions.

Meillerand lui promit de se soumettre à toutes ses volontés. Constance alors, pour détourner son ;

amant de la mauvaise route qu'il avait suivie et pour lui procurer des moyens d'existence, se fit lorette. Ils vécurent ainsi pendant plusieurs années, dans une certaine aisance, mais leur bonheur devait avoir une fin. Un jour, Alfred rencontra d'anciens camarades qui l'entraînèrent et, par leurs perfides conseils, le compromirent dans une affaire qui le fit condamner aux travaux forcés.

La lorette, désespérée de n'avoir pu ramener complètement son amant dans la voie de l'honneur, mourut d'une maladie de langueur. Meillerand, après l'expiration de sa peine, se trouvant abandonné de ses amis et privé de son ange protecteur, s'éteignit lentement, non sans le repentir amer de n'avoir pas suivi les conseils de Constance.

Jules X*** était le fils d'un négociant aisé de la capitale, il avait reçu une bonne éducation, mais il avait de mauvaises passions qu'il ne pouvait maîtriser; son père voulait en faire un officier ministériel et l'avait placé dans une étude d'avoué; mais sa conduite irrégulière et ses fréquentes absences l'avaient fait renvoyer. Peu de temps après il abandonnait la maison paternelle pour vivre avec une fille Anna qui tous les soirs se promenait sur le boulevard des Italiens, et, pendant qu'elle prenait ainsi de l'exercice jusqu'à onze heures, il s'était lié d'amitié avec des souteneurs qui se livraient au vol à la tire. Le plus audacieux et le plus adroit de ces voleurs était un nommé Dornau qui devint bientôt son ami intime

deux mois après Jules rivalisait d'adresse avec son maître pour l'enlèvement d'un portefeuille, d'une montre ou d'une bourse. Anna avait habité l'Angleterre où elle avait vécu avec un pick-pocket (voleur à la tire), elle engagea son amant à aller visiter Londres où, lui disait-elle, il pourrait faire de brillantes affaires, mais Jules X*** qui avait ses habitudes et tenait à ne pas quitter la capitale, refusa. Cependant une circonstance imprévue vint bientôt le déterminer à passer le détroit au plus vite : un soir, sur le boulevard, en face Tortoni, il avait soustrait une montre en or avec laquelle Anna avait aussitôt disparu, la victime du larcin prit Jules au collet et le conduisit au poste; mais, comme il n'avait rien sur lui qui pût le compromettre, il fut relaxé; le plaignant porta plainte et donna le signalement de X***, qui, pour échapper à la police française, s'embarqua pour Londres avec sa maîtresse.

Un jour que le duc de Wellington passait une grande revue, Jules s'y rendit, dans la prévision d'une riche moisson ; malhéureusement il avait été signalé aux policemens par un voleur anglais son antagoniste, il fût arrêté et envoyé en prison. Anna qui avait la bourse bien garnie, revint à Paris où quelque temps après, elle se mariait avec un ouvrier bijoutier qui la fit rayer du livre de la police. Jules X*** après sa libération, s'embarqua pour New York où il fit la connaissance d'une voleuse américaine, nommée Sarah, qui était aussi astucieuse qu'elle était belle. Dans l'hotel qu'ils habitaient ensemble

demeurait un Maltais nommé Prioli, maître d'équipage sur un bâtiment à vapeur qui transportait les voyageurs de New York à la Nouvelle-Orléans ou au Canada et vice versa. Sarah possédait une perspicacité peu commune, elle pensa qu'elle pourrait tirer parti de cet homme qui paraissait assez simple; pour mettre sou projet à exécution, elle fit un voyage à la Nouvelle-Orléans, tout en volant quelques bourses aux passagers. Elle joua si bien son rôle près de Prioli, que celui-ci en devint éperdument amoureux. De retour à New York leurs relations continuèrent, et lorsque Sarah eut acquis assez d'empire sur l'esprit du faible Maltais, elle l'amena insensiblement à recevoir Jules parmi son équipage et à mettre en sûreté jusqu'à son retour à l'hôtel tous les objets que son prétendu mari lui remettrait pendant la traversée; Prioli qui était à la dévotion de sa maîtresse exécutait fidèlement tout ce qu'elle lui prescrivait; ce manège durait depuis six mois et avait rapporté au bienheureux couple plus de quarante mille francs.

Jules n'avait pas prévu le dénouement, Sarah mourut des suites d'une angine couenneuse, et Jules après avoir rendu les derniers devoir à sa maîtresse, s'embarqua pour le Hâvre. Mais un adroit voleur avait fait à X*** ce que celui-ci avait fait aux voyageurs sur le bâtiment à vapeur de New York, il lui avait volé son portefeuille qui contenait son trésor. Jules arriva dans la capitale à peu près comme il était parti, la bourse presque vide, et se remit aussitôt à voler.

Un dimanche qu'il était allé au jardin Mabille pour

y exercer son industrie, il rencontra Anna son ancienne maîtresse ; quatre années s'étaient écoulées depuis leur séparation; Anna avait une mise recherchée, parlait un langage et se servait d'expressions que Jules ne lui connaissait pas. Pour faire cesser l'étonnement de son ancien amant, Anna lui raconta qu'elle s'était mariée et que peu de temps après son mariage, son mari l'avait abandonnée, qu'alors elle s'était faite lorette et que par un heureux hasard elle avait fait la connaissance d'un vieillard fort riche qui lui avait fait apprendre la musique et perfectionner son éducation. En mourant il lui avait laissé six mille francs de rente. Elle ajouta tristement : ce brave et digne homme m'a inculqué de si bons sentiments que lorsque je pense à mon passé, je le déplore en versant des larmes.

Après un moment elle reprit : Et toi, qu'as-tu fait depuis ta sortie de prison ?

X*** lui raconta toute son histoire, mais au fur et à mesure qu'il entrait dans les détails des méfaits qu'il avait commis, le rouge de la honte et du répentir montait au visage d'Anna ; lorsqu'il eut cessé de parler, il se passa un moment de silence pendant lequel elle se dit mentalement : C'est moi qui ai conduit Jules au crime et je ne voudrais pas avoir sur la conscience de le laisser continuer son infâme métier quand je puis le ramener au bien. Puis sans préambule elle lui dit :

— Jules, veux-tu oublier ton passé et devenir un honnête homme ?

— Je le voudràis bien, répondit-il, mais comment faire pour cela ?

— La chose est bien simple, reprit Anna, viens avec moi habiter une petite maison de campagne que je possède en Normandie et là nous vivrons ensemble loin des mauvais conseillers et de tout ce qui pourrait nous rappeler de mauvais souvenirs. X*** pour toute réponse, l'embrassa avec tendresse, et quelques jours après ils étaient installés à la campagne où ils vécurent pendant plusieurs années dans la meilleure intelligence. Jules passait son temps entre sa maîtresse et la chasse qu'il aimait avec passion. Un jour qu'il poursuivait un lièvre il fit tomber son fusil en sautant un fossé, le coup partit, la charge fit balle et le tua roide.

Anna désespérée et n'ayant plus de raison pour habiter la campagne, vendit sa propriété et revint à Paris où elle vécut dans la retraite et mourut en 1852 des suites d'une affection pulmonaire.

Quant à Dornau, le parrain de Jules dans le crime il pilote, depuis son retour d'Angleterre, les voleurs anglais dans la capitale.

XX

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE MONTE-CHRISTO

Le jour de la première représentation du drame de *Monte-Christo*, d'Alexandre Dumas, au Théâtre Historique, la salle était totalement remplie de spectateurs et les couloirs étaient obstrués par les personnes qui n'avaient pu trouver de place; l'heure du lever du rideau était passée et le public criait avec force : la toile ! la toile ! lorsque tout à coup un employé du théâtre vint me prier de vouloir bien passer au cabinet du directeur, pour une affaire très pressée et très importante; je m'y rendis aussitôt; je trouvai le directeur en grande discussion avec un de ses acteurs, M. X***, qui refusait de jouer son rôle attendu qu'on avait oublié de mettre son nom sur l'affiche.

— Venez donc à mon secours, monsieur Canler, me dit le directeur, X*** ne veut pas jouer parce que le compositeur de l'imprimerie n'a pas mis son nom sur l'affiche; je viens de lui offrir de faire lever le rideau pour l'annoncer au public, et malgré cela, il refuse

obstinément de jouer. — Vainement je joignis mes instances à celles de M. Hostein; M. X***, blessé dans son amour-propre, était inflexible, prétendant être dans son droit. Le directeur ne pouvant vaincre sa vanité, chercha à le prendre par l'intérêt, il lui offrit d'augmenter ses appointements et de lui signer un engagement de cinq ans : peine inutile! l'acteur refusa tout et déclara une dernière fois qu'il ne voulait pas jouer.

Cependant le temps passait, cette scène durait depuis plus d'un quart d'heure, et l'on entendait le bruit que faisait le public en trépignant des pieds et en criant : la toile ! la toile ! Alors je sommai le récalcitrant acteur d'avoir à jouer son rôle, et comme sa réponse était encore un refus, il me vint une idée, je m'approchai de lui, je posai pesamment ma main droite sur son épaule en disant : Monsieur X***, au nom de la loi je vous arrête! Je vais vous envoyer à la Préfecture de police, et vous aurez à répondre devant les tribunaux du scandale et peut-être des malheurs que votre coupable obstination aura pu causer. Puis me tournant vers le directeur; veuillez, lui dis-je, avoir l'obligeance de me faire envoyer deux sergents de ville pour qu'ils conduisent monsieur à la Préfecture.

A cette brusque apostrophe, X*** était resté pendant un instant comme muet de surprise, mais, après un moment de réflexion, il se décida à me dire : Eh! bien, monsieur, je vais jouer; je cède à la force, mais je proteste.

Et M. X*** joua et joua très bien. Le directeur en fut quitte pour la peur, le public fut préservé d'un désappointement et l'autorité d'un scandale tumultueux qui pouvait la forcer à une plus grave intervention.

A l'occasion de cette première représentation, un spéculateur adroit avait accaparé au bureau de location tous les coupons disponibles, de sorte que le public ne trouvant pas de place à louer fut obligé d'acheter aux marchands de billets, à des prix exorbitants, les places que l'administration seule devrait avoir le droit de vendre. Le spéculateur avait vendu avec gros bénéfices ses coupons à des trafiqueurs qui eux-mêmes les revendirent avec de plus gros bénéfices encore. Il y eut des prix incroyables, entre autres la loge salon n° 29, qui avait coûté en location 72 francs, fut achetée 500 francs par un marchand de billets de l'Opéra, qui, à son tour, la revendit 1,000 francs. Cette spéculation procura à son auteur un bénéfice de 1,500 francs.

Je ne sais si de pareils trafics se renouvellent souvent, mais toujours est-il qu'à certaines premières représentations le public ne peut se procurer des places qu'à des prix excessifs.

XX

LA PRÉFECTURE DE POLICE EN 1848

Je n'ai pas la prétention de raconter l'histoire de la révolution de 1848. Cette grande secousse sociale a été justifiée ou critiquée par un assez grand nombre d'écrivains politiques. Comme observateur sans passion, je me bornerai à dire que, dans le cours de ma carrière, les circonstances m'ont mis si souvent à même de recevoir des confidences, de connaître des secrets sur les hommes et sur les choses, que j'en suis arrivé, en matière politique, à être un peu de l'avis des Orientaux : je crois u destin, à la prédestination, et je me résume en m'écriant comme eux : Dieu seul est grand!

Je ne veux donc pas faire ici un cours de politique; la mission que je me suis imposée est beaucoup plus modeste; je n'ai d'autre but, comme je l'ai dit, que de raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai fait ou ce que j'ai fait faire.

Le banquet réformiste avait été fixé au 23 février 1848; la veille, à minuit, j'avais reçu l'ordre de me

tenir, dès sept heures du matin, en permanence dans mon arrondissement, avec tous mes sergents de ville, et d'envoyer d'heure en heure à la police municipale un rapport des mouvements populaires et de l'état de l'opinion publique.

J'avais établi mon quartier général au bureau de police du théâtre de la Gaîté, et là j'attendais que chaque sergent de ville vînt me faire part de ce qu'il avait vu ou entendu pendant sa tournée.

Les boulevards ont été justement comparés à une immense artère où circule la population de la capitale, le sang de la grande ville, et où l'on peut suivre pas à pas la marche progressive des agitations de tout un peuple. J'étais placé de manière à assister en spectateur aux préludes de ce grand drame qui allait commencer, comme toutes les révolutions, par des cris, et devait finir par la chute du pouvoir monarchique et l'avènement du gouvernement républicain.

Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, qui ont joué un si grand rôle dans la révolution de 89, semblèrent se réveiller ; un nombre considérable d'ouvriers de ces faubourgs passèrent, entre dix et onze heures du matin, sur les boulevards, se dirigeant vers les Champs-Élysées, rendez-vous des adhérents au banquet. Vers deux heures de l'après-midi, une douzaine d'individus qui revenaient des Champs-Élysées tentèrent de forcer, sur le boulevard Saint-Martin, la boutique d'un armurier ; mais ils durent se retirer sans avoir réussi dans leur dessein.

Entre trois et quatre heures, un officier supérieur d'état-major de la garde nationale arriva à toutes brides annoncer au peuple aggloméré sur les boulevards que le roi avait changé son ministère et composé un nouveau cabinet plus sympathique à l'opinion générale. A cette nouvelle, un cri général de *Vive le roi!* partit du sein de cette foule, qui semblait jusqu'alors n'avoir eu pour but que de faire une manifestation éclatante, il est vrai, mais calquée sur les manifestations réformistes d'Angleterre, s'attaquant aux ministres et non au roi, aux instruments du pouvoir, et non au principe lui-même. En un mot, la foule, satisfaite de cette concession, se trouva instantanément désarmée dans sa colère, et, semblable aux enfants dont on a contenté le caprice, qui passent alors des pleurs aux rires, elle fit succéder à ses imprécations des cris d'allégresse.

A neuf heures et demie du soir, je quittai le boulevard du Temple pour aller à la préfecture où m'appelait, par tour de rôle, le service des rondes pendant la nuit; je passai par le boulevard Saint-Martin, la rue de ce nom et la place du Châtelet. Presque partout, sur mon passage, les fenêtres étaient illuminées, la joie régnait sur les visages, la tranquillité semblait être définitivement revenue, et des cris de *Vive le roi!* partaient de la foule de curieux qui s'acheminaient dans cette rue très populeuse. « Parbleu ! me dis-je, nous en serons encore cette fois quittes pour la peur et quelques carreaux cassés ! »

En arrivant à la préfecture, je reçus l'ordre du chef de la police municipale de ne faire sortir aucune ronde et de les garder en permanence jusqu'à huit heures du matin. L'autorité était persuadée que le lendemain les troupes disperseraient facilement tous les émeutiers.

A une heure après minuit, les chefs de la préfecture de police se reposaient et dormaient; moi seul, avec les hommes de service, veillais pendant cette nuit, qui devait être la dernière du règne de Louis-Philippe. Je me promenais dans la grande cour de l'hôtel, et je remarquai avec inquiétude qu'il régnait dans la ville un calme inaccoutumé. On n'entendait ni ce léger brouhaha qui annonce de loin qu'une partie de la population n'est pas encore livrée au sommeil, ni ce bruit de voitures qui trahit les heureux du siècle regagnant leurs somptueuses demeures après une soirée de plaisirs, ni ces bruyantes charrettes qui apportent pendant la nuit les provisions de tout genre que Paris consommera le lendemain. C'était le silence de la mort, ou mieux encore le calme plat qui, sous la zone torride, précède toujours les plus furieuses tempêtes. Un quart d'heure s'était à peine écoulé, que ce silence effrayant était rompu par les cloches de diverses églises sonnant lugubrement le tocsin. Voulant savoir au juste ce qui se passait, j'envoyai deux agents en bourgeois explorer le quartier Montmartre; mais, avant de les faire partir, j'eus soin de leur ôter leur carte d'inspecteurs de police, afin qu'ils ne fussent pas mal-

traités dans le cas où ils auraient été arrêtés par les fauteurs du trouble. Deux autres agents se rendirent dans le quartier Saint-Martin. Une heure après, les premiers revenaient m'annoncer qu'à chaque coin de rue on construisait des barricades et que, rue Jean-Jacques-Rousseau, ils avaient rencontré plusieurs individus traînant une charrette, tandis que d'autres allaient, frappant aux portes, faisant ouvrir de vive force, enlevant les armes des gardes nationaux pour les déposer dans la charrette.

Peu après les deux agents chargés de parcourir le quartier Saint-Martin, arrivèrent avec un jeune homme qui était porteur d'une baïonnette de fusil; je l'interrogeai immédiatement.

— Monsieur, me répondit-il, je suis garçon marchand de vins, chez Richefeu, à la barrière Montparnasse; hier matin, mon patron m'a envoyé pour toucher un effet au carré Saint-Martin. En revenant à la maison, j'ai rencontré plusieurs personnes de ma connaissance avec lesquelles je me suis amusé jusqu'à minuit; alors j'ai voulu retourner chez mon bourgeois; mais, arrivé rue Transnonain, je me suis trouvé près d'une forte barricade où j'ai été arrêté par une vingtaine d'individus armés de fusils; me prenant pour un agent de police, ils m'ont entouré et m'ont accablé de questions en me fouillant des pieds à la tête. Cependant lorsqu'ils ont été convaincus qu'ils s'étaient trompés sur mon compte, ils m'ont laissé libre. Depuis ce moment, jusqu'à mon arrestation par vos agents, je n'ai rencontré partout,

sur mon passage, que barricades et hommes armés. Enfin, monsieur, la baïonnette trouvée en ma possession provient d'un fusil abandonné sur la voie publique et je ne me suis emparé de cette arme que pour me défendre en cas d'attaque.

La nuit se passa sans autre accident. A huit heures, je demandai de nouveaux ordres : « Tout va bien, me répondit-on ; toutes les mesures sont prises, vous pouvez renvoyer votre monde, seulement recommandez bien à chaque homme de se tenir constamment à son domicile, afin qu'on puisse le trouver immédiatement si l'on a besoin de lui. »

J'avoue que je trouvai bien étrange une telle détermination dans un moment aussi critique et une telle assurance du succès.

Je quittai la préfecture avec l'agent Sallier pour aller rejoindre mes sergents de ville, auxquels j'avais donné rendez-vous au bureau de police du théâtre de la Gaîté. J'arrivai sans encombre jusqu'à la rue de la Verrerie ; mais, ayant rencontré plusieurs barricades rue de l'Homme-Armé, je rebroussai chemin pour me rendre à la Bastille, où je trouvai un détachement de troupe de ligne rangé en bataille devant le poste situé au-dessus de la voûte du canal. Au même moment arriva le maire du huitième arrondissement, M. Moreau, qui était escorté de quelques gardes nationaux et de bourgeois armés de fusils ; il s'approcha de la troupe et lui annonça que M. Odilon Barrot venait d'être nommé ministre ; mais officiers et soldats se montrèrent fort indiffé-

rents à cette nouvelle. Les bourgeois qui suivaient le maire crièrent à plusieurs reprises : Vive le roi! M. Loreau, ne trouvant pas d'écho, se dirigea suivi de son escorte vers le faubourg Saint-Antoine. A ce moment, soit par accident, soit volontairement, un coup de fusil partit de la barricade qui fermait l'entrée de la rue de la Roquette. A cette détonation, le détachement qui était sur la place crut à une attaque de la part des insurgés, et répondit par une décharge qui tua ou blessa plusieurs personnes de la suite du maire. Les gardes nationaux ripostèrent à cette agression inattendue par quelques coups de feu, et cette fois il y eut encore des morts et des blessés. Ce malentendu ne dura toutefois que quelques minutes. Au moment de la première décharge, je me trouvais, ainsi que Sallier, près de la colonne. Mon agent se coucha par terre à plat ventre pour échapper aux balles; quant à moi, prenant ma course, je m'élançai à toutes jambes dans la direction du boulevard Contrescarpe, en suivant la grande maison du restaurant ayant pour enseigne : *A l'Éléphant.* Mais à peine avais-je fait cent pas que je reçus à la cuisse gauche une commotion tellement forte que je crus qu'une balle m'avait atteint; je continuai à allonger le pas autant que je pouvais. Fort heureusement, je trouvai ouverte la porte d'une allée dans laquelle je me jetai. Mon premier soin fut de porter la main à la partie lésée, mais je n'y trouvai pas de sang. La douleur aiguë que je ressentais avait été produite par une balle qui après avoir été frapper

contre le mur, était venue, par suite d'un ricochet, m'atteindre sur le muscle de la cuisse.

En présence de ce qui venait de se passer, il m'était impossible de parvenir au boulevard du Temple. Je demeurais rue Lenoir. Je résolus alors de regagner mon logis; mais, pour y arriver, il me fallait remonter le faubourg Saint-Antoine, qui était hérissé de barricades. Or, m'aventurer dans le faubourg eût été fort imprudent de ma part. Depuis vingt-huit ans que j'étais employé à la préfecture de police, j'étais tout particulièrement connu des voleurs, auxquels j'avais fait une guerre incessante, et il eût suffi que je rencontrasse un de ces misérables pour qu'il me fît un mauvais parti : dans ces moments d'effervescence, un coup de pistolet est bientôt tiré, un homme tombe, il est mort, et tout est dit!

Pour éviter toute fâcheuse rencontre, je pris le chemin de ronde afin de me rendre chez un ami, le sieur Bonnet, rentier, rue de Constantine, à Belleville; malheureusement, il était absent. Ennuyé de ce contretemps, je revenais sur Paris, réfléchissant et cherchant de quel côté je devais diriger mes pas, lorsque je fus rencontré par un sieur Boulenois, que je connaissais, et qui, armé d'un fusil et d'un sabre, ne put retenir une exclamation de surprise en m'apercevant.

— Comment! me dit-il, vous ici, dans un pareil moment! Mais vous y avez tout à craindre; tous les mauvais sujets et les voleurs du boulevard du Tem-

ple se sont portés sur Belleville : les honnêtes gens de la commune sont épouvantés, et, vous voyez, nous sommes tous sur nos gardes.

— J'étais venu pour me réfugier chez un de mes amis qui demeure dans cette rue, mais je n'ai pas eu la chance de le rencontrer ; je vais rentrer dans Paris.

— Eh bien, venez chez moi, vous mettrez une blouse et une casquette, puis nous prendrons ma femme et mon enfant, et, comme je suis connu, nous passerons la barrière tous quatre ensemble.

Bientôt, affublé d'une casquette, d'une blouse, un sabre de garde national me battant les mollets et la petite fille de Boulenois sur mes bras, nous nous dirigeâmes vers la ville. La barrière des Trois-Couronnes où nous voulions passer, était gardée par une trentaine d'individus armés de fusils et de sabres, et parmi lesquels je reconnus au premier coup d'œil une demi-douzaine de voleurs que j'avais fait arrêter en différentes circonstances. Soit par la préoccupation du moment, soit en raison de mon costume inaccoutumé, ils semblèrent d'abord ne pas me reconnaître et l'un d'eux me dit :

— Tu vas dans Paris?

—Oui.

— Tu ne peux pas y rentrer avec ton sabre ; il faut nous le laisser.

— Qu'à cela ne tienne, comme je vais revenir dans un instant, je le reprendrai en passant.

A peine avais-je prononcé ces mots, que j'entendis

armer un pistolet derrière moi et dire par une voix que je reconnus pour être celle d'un voleur :

— Tiens! c'est l'officier de paix du boulevard du Temple! Il m'a assez cauchemardé, celui-là! je vais lui faire sauter le caisson!

Mais, au même moment, un jeune ouvrier nommé Ludovic, à la famille duquel j'avais eu occasion de rendre service, se jeta sur l'individu au pistolet, lui arracha son arme en s'écriant : « Monsieur Canler est un brave homme, et je tuerais avec ce pistolet celui qui aurait le malheur de lui faire une égratignure! »

Ces paroles produisirent tout leur effet. Celui qui voulait me tuer s'empressa de se retirer, et Boulenois, pâle et tremblant pendant ce colloque, ayant repris un peu d'assurance, nous passâmes la barrière et nous arrivâmes au canal sains et saufs. Mais le pont étant tourné, je remis à sa mère l'enfant que jusqu'alors j'avais tenu dans mes bras, et j'allai passer le reste de la nuit chez un de mes amis, sergent-major dans la garde nationale, demeurant rue Fontaine-au-Roi.

Le lendemain, je me rendis à la préfecture de police dont, la veille, les portes avaient été ouvertes au peuple. Les gardes municipaux avaient été désarmés et la plupart des employés avaient dû fuir, soit par les portes secrètes, soit en escaladant les murs. Les habitants des maisons voisines avaient donné asile à bon nombre de sergents de ville et leur avaient procuré des moyens de fuir, en leur prêtant des vêtements. La préfecture était pleine d'ou-

vriers et de bourgeois curieux de pénétrer dans cet asile de la police jusqu'alors interdit à leurs regards.

On sait que Caussidière fut nommé préfet de police. Je me plais à lui rendre cette justice que sous son administration personne ne fut révoqué à la préfecture et que chacun put y conserver sa position. Il y a plus, pendant longtemps les sergents de ville durent se cacher pour échapper à certaines menaces de vengeance, et cependant ils furent toujours intégralement payés. Aussi, je ne crois pas qu'aucun agent de la police, soit chef, soit subalterne, ait eu à se plaindre de Caussidière. Il est vrai qu'il lui eût été totalement impossible de faire de la police sérieuse avec les hommes qui l'entouraient ; mais il faut aussi tenir compte de la résistance qu'il sut opposer aux obsessions de ce même entourage, qui chaque jour l'engageait à chasser *tous ces anciens satellites du tyran*.

Une circonstance vint bientôt prouver que Caussidière savait discerner les services qu'il était en droit d'attendre de l'ancien personnel, à l'exclusion des nouvelles recrues. Voici à quelle occasion.

L'excès de liberté engendre la licence, dit un proverbe qui sera toujours vrai, et la république crut devoir bientôt prendre certaines précautions contre un de ses enfants insoumis, le citoyen Blanqui. Blanqui vivait dans un logement composé de deux chambres, situé au deuxième étage de la rue Boucher, n° 1. Or, dans ces deux chambres habitaient avec lui une

douzaine d'individus qui lui servaient en quelque sorte de gardes du corps.

Caussidière savait parfaitement que pour cette arrestation il ne pouvait compter sur les montagnards. Ces quasi-soldats étaient peu propres à une besogne qui ne leur aurait pas été sympathique. En conséquence, Caussidière manda le chef de la police municipale et lui dit qu'il désirait que les officiers de paix fussent chargés de cette opération. A cette époque les officiers de paix ne paraissaient pas dans les bureaux ni dans les cours de la préfecture; leur présence y eût été trop mal accueillie par les montagnards dont la plupart avaient été arrêtés antérieurement par eux, soit pour raison politique, soit par tout autre motif. Les officiers de paix se réunissaient chaque jour, de midi à trois heures, au bureau des mœurs, qui avait une entrée spéciale sur la cour du Harlay.

Le jour fixé pour l'arrestation de Blanqui, nous restâmes en permanence dans ce bureau jusqu'à onze heures du soir. Alors nous nous rendîmes au cabinet du chef de la police municipale, où M. Bertoglio, commissaire de police, vint nous rejoindre. On nous informa de ce qu'on attendait de nous, et M. Bertoglio annonça qu'il avait été en reconnaissance dans la maison où demeurait Blanqui, que l'escalier était étroit, et que, dans les chambres qu'il occupait, se trouvaient plusieurs individus armés de fusils, abondamment pourvus de cartouches et bien disposés à se défendre en cas d'attaque. « Je ne dois pas vous dis-

simuler, messieurs, ajouta-t-il, que cette affaire est des plus périlleuses et qu'il pourrait parfaitement arriver que l'un de nous restât sur la place. »

A minuit, tous les officiers de paix et le brigadier Fraudin partirent sous la direction de M. Bertoglio. En arrivant à la maison en question, on remarqua que les fenêtres des deux chambres étaient ouvertes et qu'il n'y avait point de lumière dans l'intérieur; alors, pour ne point compromettre le succès de l'opération, on décida que Fraudin irait s'assurer de la présence de Blanqui, en prétextant qu'il avait à lui parler de la part du citoyen D***, capitaine de montagnards.

Ce D*** était un ancien marchand de contre-marques du boulevard du Temple, qui, comme tant d'autres, profitant habilement des hasards de la révolution de février, s'était installé aux Tuileries avec quelques individus de son espèce qui en avaient pris possession, soit-disant au nom du peuple français. Et ces messieurs trouvèrent une telle différence entre leur nouveau logis et leurs anciens garnis « dix et vingt centimes la nuit, que, lorsqu'on voulut les déloger, il fallut parlementer avec eux, et ils ne quittèrent le château qu'à la condition que leur compagnie prendrait rang parmi les montagnards de Caussidière, et que D*** resterait leur capitaine.

Mais revenons à notre sujet.

Fraudin monta deux étages et frappa : une lumière brilla et un individu parut sur le seuil de la porte :

— Qui demandes-tu?

— Le citoyen Blanqui, répondit Fraudin.

— Qui es-tu? et que lui veux-tu?

— Je suis un ami du capitaine D***, et je viens de sa part.

A cette réponse, celui qui avait ouvert recula d'un pas, et Fraudin put pénétrer dans la première pièce.

A terre, quelques bottes de paille éparses servaient de lit à une demi-douzaine d'individus endormis et ayant leurs fusils près d'eux ; du reste, pas de meubles, pas de rideaux, rien qui pût donner la plus faible idée d'un logement habité.

L'introducteur reprit aussitôt :

— Le citoyen Blanqui n'est pas ici et nous ne savons quand il reviendra... Cependant, citoyen, si tu veux que je me charge de la commission...

— C'est inutile, je reviendrai, répliqua notre brigadier, en jetant un coup d'œil dans la seconde chambre, dont la porte était ouverte, pour s'assurer que Blanqui n'y était réellement pas.

Fraudin vint nous rejoindre, et, d'après l'insuccès de sa démarche, on ajourna l'expédition au lendemain, en se donnant rendez-vous au Pont-Neuf pour six heures du matin ; à l'heure dite nous renouvelâmes inutilement notre tentative, Blanqui n'était pas rentré. M. Bertoglio rendit compte de ces déconvenues au préfet, et l'affaire en resta là.

Cependant, il y avait quelqu'un que cet insuccès n'arrangeait nullement. Le ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin, que Blanqui faisait trembler, manifesta à M. Carlier, alors chef de la police au ministère

de l'intérieur, le regret que Caussidière n'eût point opéré cette arrestation.

— Si vous y tenez beaucoup, lui dit M. Carlier, je vous le ferai arrêter, mais cela coûtera de l'argent.

— Qu'à cela ne tienne, répondit le ministre.

Trois jours après, Blanqui était arrêté. Voici comment.

M. Carlier fit venir dans son cabinet un chef de club des plus démagogues, mais aussi des plus pauvres, et sans autre préambule, il lui dit :

— Ah ! c'est vous, monsieur? Veuillez vous asseoir, et permettez-moi d'entrer de suite en matière. J'ai toujours pensé que vous n'étiez si exalté dans les opinions que vous professez que parce que vous n'aviez pas le sou...

— Mais, monsieur...

— Pardon, laissez-moi parler sans m'interrompre, vous répondrez ensuite. On désire l'arrestation de Blanqui, voici six billets de banque de mille francs qui sont à vous, si vous voulez dire à quel endroit et à quelle heure on pourra opérer cette arrestation ; vous le voyez, vous savez où il va, d'où il vient, ce qu'il fait, vous n'avez donc qu'un mot, qu'un seul mot à dire pour gagner cette somme.

Et le mot fut dit.

M. Carlier, en annonçant à Ledru-Rollin cette capture si désirée, n'ajouta que ces seules paroles : « Vous le tenez, mais il vous coûte 6,000 francs. »

Revenons à la préfecture de police, dont Pornin,

la jambe de bois, l'ivrogne insatiable, avait été nommé gouverneur.

Un soir, les filles de la maison de tolérance de la rue de la Vieille-Place-aux-Veaux furent conduites par le maître de cet ignoble établissement dans l'appartement de Pornin. Là, tout ce que l'imagination put inventer d'obscène, de repoussant, fut mis en œuvre pendant cette nuit de débauche, et les convives ne se retirèrent que le matin dans un état honteux d'abrutissement.

Voilà quelle était la vie de certains montagnards, qui, pendant un temps, firent trembler la capitale. Mais, hâtons-nous de le dire, c'est à la préfecture de police seulement qu'il fallait aller pour trouver de pareils exemples de dévergondage et de dépravation.

Les événements du 15 mai débarrassèrent complètement la préfecture de police des montagnards. M. Trouvé-Chauvel remplaça Caussidière dans les fonctions de préfet de police ; et dès lors les sergents de ville qui, depuis le 24 février, avaient dû s'abstenir de paraître à la préfecture, purent enfin reprendre leur service en bourgeois.

Caussidière, tout en se privant de leur concours, avait compris cependant qu'on ne pouvait laisser la voie publique dépourvue d'agents chargés d'assurer l'exécution des règlements de police, et avait créé les gardiens de Paris. Mais comme le choix du personnel en avait été laissé au bon plaisir du citoyen Pornin, il va sans dire qu'il n'y avait admis aucun des anciens sergents de ville. Ce nouveau corps fut composé en

partie de montagnards de bonne volonté et complété par les premiers venus qui se présentaient sous leur patronage et celui d'une bouteille de vin payée à Pornin. Dans le nombre, il y eut aussi des individus de mœurs paisibles qui, réduits à s'assurer des moyens passagers d'existence, s'étaient résignés à faire partie de cette nouvelle création d'agents; mais il était impossible que les éléments dont elle était formée permissent d'arriver au but qu'on s'en promettait. On n'est pas policier comme on est soldat, par la force des choses et par les chances d'un tirage au sort; il faut pour cela des dispositions naturelles que bien des sergents de ville de nos jours ne possèdent pas et ne posséderont jamais.

Ce n'était pas tout d'avoir créé les gardiens de Paris, il fallait un signe de ralliement, une marque distinctive pour tous ces nouveaux agents du pouvoir; et comme à cette époque on ne pouvait pas donner à chaque nouvel employé un chapeau tyrolien et une tunique bleue, on se contenta de lui remettre une plaque en cuivre portant les mots : *Préfecture de police*, et destinée à être attachée par un cordon au bras gauche. Ce fut alors chose assez curieuse de voir tous ces représentants de l'autorité se promener gravement dans les rues, en blouse et en casquette, ou en vêtements déguenillés, et par conséquent dans un état peu rassurant et surtout peu édifiant pour les gens soumis à leur surveillance.

Les mois se succédèrent, le 23 juin arriva, et, avec le soleil brûlant d'été, s'allumèrent les premiers feux

de cette triste guerre civile. Aux premiers symptômes de cette insurrection, qui changea Paris en un vaste champ de bataille, neuf des gardiens placés sous mes ordres m'abandonnèrent pour se ranger du côté des insurgés. Un de ces derniers ayant été tué dans la rue Ménilmontant, l'un des gardiens transfuges fit mettre le corps sur un brancard, se plaça à la tête en uniforme, le sabre à la main, et parcourut toutes les rues du faubourg du Temple en montrant le cadavre au peuple et en criant vengeance.

Vers neuf heures du soir, on me chargea d'aller en reconnaissance. Je parcourus le faubourg du Temple sans autre difficulté que celle de sauter par-dessus les barricades élevées de toutes parts. Mais lorsque je voulus revenir à la mairie du 6e arrondissement, rue de Vendôme, pour rendre compte de ce que j'avais vu, je trouvai les ponts du canal tournés et gardés par une certaine quantité d'individus armés de fusils. Pour ne point tomber entre leurs mains, je me réfugiai au domicile d'un de mes amis, le sieur Tavan, inspecteur de la navigation, qui demeurait rue Folie-Méricourt ; je passai là les trois jours pendant lesquels le canon gronda. Par des fenêtres donnant sur le canal, j'avais remarqué, au nombre des insurgés de la barricade du pont d'Angoulême, deux repris de justice en rupture de ban, qui, plus acharnés que les autres au combat, tiraient sur la troupe chaque fois qu'elle passait sur le boulevard en face l'entrée de la rue d'Angoulême. Ces deux misérables semblaient vouloir se venger dans le sang des citoyens

de la proscription dont la société les avait frappés pour les punir de leurs méfaits. Le 26, jour de la prise du faubourg du Temple par la troupe, je rencontrai sur le pont de la rue Ménilmontant un de ces deux bandits, et bien qu'il fût entouré d'une dizaine de vauriens comme lui, je n'hésitai pas à l'appréhender au collet au milieu de ses amis, peu rassurés pour eux-mêmes. Plus tard, il passa devant le conseil de guerre qui le condamna à la déportation.

A peine l'insurrection fut-elle comprimée, que de tous côtés arrivèrent des dénonciations signalant tel ou tel comme ayant pris une part plus ou moins directe à la révolte. M. Monin-Jappy, maire du 6e arrondissement, pensa que ces dénonciations n'étaient peut-être pas toutes l'expression de la vérité, et, pour éviter de funestes erreurs, il me chargea de faire prendre des renseignements sur chacune des personnes dénoncées. Pour faciliter mon travail, il mit à ma disposition la salle de la justice de paix, où je m'installai avec mes anciens sergents de ville et les gardiens restés fidèles. Je me mis aussitôt à l'œuvre, et je dois dire que les trois quarts des dénonciations qui m'étaient envoyées n'avaient été dictées que par la plus basse et la plus infâme calomnie, mise en jeu par l'envie ou des vengeances particulières.

XXII

LE TRIBUNAL SECRET

Après la révolution du 24 Février, Caussidière fut nommé préfet de police et Lucien Delahode, secrétaire général. Quelques jours plus tard, ce dernier disparaissait sans que l'on sût ce qu'il était devenu; les commentaires ne manquèrent pas sur cette disparition et chacun les conjecturait à son point de vue. Les montagnards les plus exaltés, qui avaient été mis dans le secret, crurent devoir profiter de cet événement pour accuser les réactionnaires d'un crime, et, à cet effet, ils firent courir le bruit que le secrétaire général avait été assassiné par les satellites du tyran, c'est-à-dire par les agents du préfet de police.

Cette machination ne put réussir, car, le jour même, je rencontrai snr le pont au Change un des gardiens de la Conciergerie, qui me raconta que la veille vers minuit, le préfet et quatre de ses amis avaient amené Delahode à la Conciergerie et l'avaient fait mettre au secret; cette nouvelle se répandit aussitôt parmi les employés et chacun sut alors à quoi s'en tenir sur

l'assassinat du secrétaire général. Voici comment Chenu, capitaine des montagnards, raconte cet épisode :

« Un jour, je reçus une lettre du préfet de police, m'invitant à me trouver le soir, à dix heures, au Luxembourg.

« En entrant dans la chambre d'Albert, je vis là Grandmesnil, Tiphaine, Monnier, Bocquet, Pilhes, Lechalier, Bergeron, Caillaud, Albert, Mercier, Delahode et Sobrier. Caussidière fit cesser les conversations particulières, et prenant la parole : Citoyens, dit-il, nous devions être plus nombreux, mais Louis Blanc et Ledru sont retenus à l'Hôtel-de-Ville, Raspail et Barbès sont à leurs clubs, quant à Flocon, il m'écrit qu'il est indisposé. »

Je jugeai qu'il allait se passer quelque chose de grave, puisque le prudent Flocon avait trouvé un prétexte pour s'abstenir.

— Il y a un traitre parmi nous, continua Caussidière, nous allons nous constituer en tribunal secret pour le juger.

Grandmesnil, en sa qualité de doyen, fut nommé président, et Tiphaine, secrétaire.

Maintenant, citoyens, ajouta Caussidière qui remplissait les fonctions d'accusateur public, pendant longtemps nous avons accusé trop légèrement d'honnêtes patriotes, nous étions loin de soupçonner le serpent qui s'était glissé parmi nous; aujourd'hui j'ai découvert le véritable traitre, c'est Lucien Delahode ! Celui-ci, qui jusqu'alors avait paru indifférent

bondit à cette accusation si directe. Au mouvement qu'il fit, Caussidière s'empressa de fermer la porte, et tirant un pistolet de sa poche : si tu bouges, je te casse la tête !

Delahode alors se mit à protester de son innocence.

— Bien, dit Caussidière voici : un dossier qui contient dix-huit cents rapports adressés au préfet de police, je vais vous le soumettre. Il remit alors à chacun de nous les rapports qui le concernaient ; il y en avait une vingtaine sur mon compte, Delahode ne me ménageait pas, il me représentait comme un des plus dangereux conspirateurs et disait entre autres choses qu'il serait facile de m'exalter jusqu'au régicide.

Delahode niait toujours que ces rapports signés *Pierre* fussent de lui, lorsque Caussidière nous lut la lettre dans laquelle il offrait ses services au préfet de police, et qu'il avait signée de son véritable nom ; alors il fallut avouer, il prononça quelques mots pour dire qu'une terrible fatalité l'avait jeté dans les bras de la police.

Caussidière lui présenta le pistolet en lui disant qu'il n'avait plus que cette seule ressource. Delahode répondit qu'il ne se tuerait pas, mais qu'on pouvait faire de lui ce qu'on voudrait.

Bocquet, impàtienté, saisit le pistolet et le lui présenta trois fois : Allons, lui disait-il, brûles-toi la cervelle, lâche ! lâche ! ou je te tue moi-même. Bocquet au comble de l'exaspération, armait le pistoletet allait exécuter sa menace, lorsqu'Albert le lui arracha des

mains, en lui disant : Mais y songes-tu? un coup de pistolet donnerait l'alarme! — C'est ma foi vrai, s'écria Bocquet; il nous faudrait du poison.

— Du poison, dit Caussidière, j'en ai apporté, et de toutes qualités.

Il prit un des verres qui se trouvaient sur le secrétaire, le remplit d'eau qu'il sucra, y versa ensuite une poudre blanche, puis le présenta à Delahode qui recula avec indignation en disant : — Vous voulez donc m'assassiner.

— Oui! dit Bocquet, qui, conspirateur subalterne, voulait faire du zèle et se faire remarquer de ses chefs ; bois!

Delahode était fort pâle et la sueur coulait sur son visage, il répondit d'un air sombre : Je ne me tuerai pas! Puis il alla s'asseoir sur un canapé et y resta la tête entre ses mains. Mais Bocquet inflexible lui présentait toujours le verre.

— Allons, bois donc! dit Caussidière d'une voix lente et monotone, tu vas tourner de l'œil tout de suite.

— Eh! bien, non, non, je ne boirai pas! et dans l'égarement de ses idées, il ajouta avec un geste terrible :

— Oh! je me vengerai de toutes ces tortures!

— Ah! tu te vengeras? s'écria Bocquet; non! car tu ne sortiras pas d'ici! et, saisissant le pistolet, il allait lui briser la tête, lorsqu'Albert s'interposa de nouveau : Non, non, dit-il, je ne souffrirai pas cela! d'ailleurs, il s'est bien battu en Février, c'est une circonstance atténuante.

Monier, Pilhes et moi nous nous joignîmes à lui pour demander sa grâce.

— Mais, dit Caussidière, nous ne pouvons le laisser vivre, après ce qui vient de se passer; ne l'avez-vous pas entendu dire tout à l'heure qu'il se vengerait; il peut nous compromettre, car il sait tout ce que nous faisons.

— Il faut le mettre sous clef, dit Grandmesnil.

— Tu as raison reprit Caussidière, je vais le conduire moi-même à la Conciergerie, et le recommander d'une manière toute spéciale. Nous n'aurons rien à craindre de lui, tant que je serai préfet, et, ajouta-t-il, j'ai l'intention de le garder longtemps.

Bocquet courut chercher un fiacre, et, pendant ce temps, on signa le procès-verbal de la séance, rédigé par Tiphaine.

Caussidière nous expliqua comment il avait été mis sur la trace de la trahison de Delahode.

On me reproche, dit-il, d'avoir conservé les anciens agents, et pourtant c'est à Elouin et à Allard que je dois cette découverte; ils m'avaient conseillé d'envoyer à Londres un de leurs principaux agents qui devait paraître en fuite, afin de surveiller plus facilement Pinel et Delessert; je l'ai fait, et, dès son premier rapport, cet homme m'a fait savoir qu'il tenait de M. Pinel, qu'un de ses agents les plus fidèles était près de moi; enfin, citoyen, je dus rechercher quel était cet agent de Pinel, et, grâce toujours à Elouin et Allard, j'ai découvert les dossiers que voilà et qui ont failli m'échapper, car on allait les envoyer

au pilon. En ce moment Bocquet arrivait avec un fiacre dans lequel Caussidière, Tiphaine et Delahode montèrent pour aller à la Conciergerie.

Lorsque M. Carlier fut nommé chef de la police municipale, il pensa que Delahode qui connaissait tous les conspirateurs et tous les hommes politiques, pourrait lui être utile, il en fit un agent secret, sous le nom de Fourcroy.

XXIII

MES PREMIÈRES OPÉRATIONS EN QUALITÉ DE CHEF DU SERVICE DE SURETÉ

Immédiatement après son élection, le président de la république appela aux fonctions de préfet de police M. Rébillot, ancien colonel de gendarmerie, et M. Carlier fut nommé chef de la police municipale, emploi qu'il avait déjà rempli de 1831 à 1833. Par suite de ces deux nominations, d'importants changements eurent lieu dans le personnel de la préfecture ; M. Allard, entre autres, chef du service de sûreté, fut admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Carlier, qui m'avait vu à l'œuvre et qui savait quelles pouvaient être mes connaissances en matière de police, pensa que je pourrais être utilement placé à la tête du service de sûreté.

Le 3 mars, je reçus ma nomination. Dès mon installation, je m'occupai activement d'établir un nouveau règlement de service et de remédier à certains abus.

Ainsi le service des *coqueurs* se faisait d'une ma-

nière peu satisfaisante, et il n'avait pour règle que la bonne volonté du dénonciateur, poussé quelquefois à ce rôle par les caprices d'un esprit jaloux. Je résolus d'organiser une brigade d'indicateurs que j'appelais mes cosaques irréguliers ; à cet effet, je recrutai de nouveaux repris de justice, et les soumis à une discipline régulière. Chacun d'eux reçut une haute paye. Or, cette rétribution pécuniaire que j'allouais à mes cosaques irréguliers, en les préservant de la misère, devait les empêcher de demander au crime des moyens d'existence, et en les liant pour ainsi dire à la police, leur faisait craindre de retomber encore une fois entre ses griffes.

Ils avaient pour attribution de faire le *dépôt* et *le Saint-Jean*. Chaque jour, à quatre heures de l'après-midi, les agents du service de sûreté vont faire une visite aux détenus enfermés au dépôt de la préfecture de police. Certains de mes cosaques les accompagnaient pour reconnaître si, parmi les prisonniers, il ne se trouvait pas de leurs anciens camarades de bagne ou de prison, qui, pour échapper au maximum appliqué par la justice aux récidivistes, se seraient cachés sous de faux noms. Cette visite était désignée par les agents du service sous ce titre : *Faire le dépôt ;* mais les voleurs, dans leur langage pittoresque et figuré, disaient qu'ils allaient *passer la censure.*

Tous les jours, des tournées étaient faites dans Paris et aux barrières, où le malfaiteur flâne et passe sa journée à boire, en attendant que la nuit lui permette de se glisser dans la ville pour tenter quel-

que mauvais coup. L'indicateur marchait en tête, les agents le suivaient à la distance d'une cinquantaine de pas, sans que rien pût faire savoir qu'ils étaient d'accord. Quand le premier rencontrait quelque forçat évadé, quelque malfaiteur recherché, quelque repris de justice en rupture de ban, vite il levait sa casquette ou son chapeau d'une certaine manière ; alors les agents s'avançaient et appréhendaient au corps l'individu désigné, qui ignorait complètement par qui il avait été dénoncé et comment on était parvenu à le découvrir. Cela s'appelait *faire le Saint-Jean.*

Jamais, en aucune façon, mes cosaques irréguliers ne prêtèrent la main en quoi que ce fût, d'une manière active, à la police ; jamais ils ne participèrent à une arrestation, ils ne furent même jamais appelés à faire nombre dans une opération quelconque, et ils ne furent jamais entre les mains de mes agents que des instruments passifs, agissant d'après les ordres qu'on leur donnait, comme le bœuf obéit à l'aiguillon, mais composant ainsi une surveillance étendue et surtout secrète, destinée à servir d'appendice à la police, et non pas à la représenter comme cela se pratiquait sous Vidocq et son successeur Coco-Lacour.

Quand un voleur de profession fait de la dépense et mène joyeuse vie, c'est qu'il a fait un *chopin* (un vol) ; j'avais donc le plus grand intérêt à connaître exactement ceux qui étaient en liesse, et, grâce à mes cosaques, j'étais constamment au courant de leurs faits et gestes journaliers.

Indépendamment de mes cosaques, j'avais une police secrète composée de repris de justice libérés, placés sous le joug de la surveillance, et qui se trouvaient en état de rupture de ban dans la capitale, mais dont la conduite régulière prouvait que le repentir était entré dans leur cœur, car chacun d'eux travaillait, qui dans un atelier, qui chez lui, suivant sa profession. Chaque semaine je m'assurais par une surveillance discrète, auprès de leurs maîtres ou de leurs camarades, qu'ils travaillaient sans cesse et qu'ils avaient repris des habitudes d'honnêteté et de probité. Après en avoir référé au préfet de police, je permis à certains de ces individus de demeurer provisoirement dans la capitale à la condition expresse d'occuper toute leur semaine au travail et d'employer leur dimanche au service de la police, en faisant, soit dans Paris, soit aux barrières, des promenades dont le lundi ils me rendaient compte par écrit, en m'avisant scrupuleusement des rencontres qu'ils avaient pu faire d'anciens camarades de prison et des projets de vol ou autres qu'ils avaient pu connaître. Ces hommes, complètement inconnus à mes agents, inconnus au public, me rendirent de grands services, car par leur position ils attiraient la confiance des voleurs en rupture de ban qui, les croyant dans le même cas, ne se gênaient nullement pour leur dévoiler leurs desseins et leur proposer de s'associer à leurs projets. Ma police secrète me procura d'importantes captures qui furent d'autant moins coûteuses à l'administration

que, ne donnant pas de haute paye, j'accordais seulement une prime pour chaque arrestation.

Lorsque je pris la direction du service de sûreté, Paris et la banlieue étaient infestés de malfaiteurs de toute espèce qui avaient espéré profiter du désordre qui accompagne toute révolution. Il n'y avait pas de jour, il ne se passait pas de nuit que de nombreux vols qualifiés ne fussent commis dans Paris, et les routes des environs de la capitale étaient journellement le théâtre de nombreuses attaques à main armée.

Dans ces circonstances, je me fis apporter toutes les déclarations des vols qui avaient été commis depuis une année. Bientôt j'acquis la certitude qu'il devait exister plusieurs associations de malfaiteurs exploitant la capitale et la banlieue, agissant chacune de son côté et d'une manière différente. N'ayant à ma disposition qu'un nombre d'agents assez restreint, je choisis douze agents que je pris spécialement sous ma direction, puis je commençai à donner la chasse aux malfaiteurs qui, la nuit, dévalisaient les boutiques des bijoutiers, orfèvres et autres, dont les marchandises, d'une valeur intrinsèque réelle, permettaient au receleur de les dénaturer en les réduisant à l'état de lingot. Pendant la nuit du 9 au 10 février 1849, un vol considérable avait été commis au préjudice du sieur Pécheux, bijoutier au Palais-Royal, galerie Montpensier, 18; les fermetures de sa boutique avaient été fracturées et l'on avait enlevé tous les bijoux qui s'y trouvaient. Mon

prédécesseur avait fait faire des recherches pour découvrir les auteurs de ce vol, mais elles n'avaient produit aucun résultat. Je me livrai à mon tour à des investigations qui m'apprirent bientôt qu'un repris de justice nommé G*** demeurait à Montmartre. Depuis longtemps je connaissais le savoir-faire de cet individu ; aussi me vint-il à l'idée qu'il pourrait bien être un des receleurs de ces voleurs audacieux, et j'envoyai des inspecteurs exercer une surveillance sur sa maison, pour arrêter toute personne suspecte qui s'y présenterait. Vers huit heures du soir, mes agents appréhendèrent un individu en état d'ivresse et porteur d'un paquet de fausses clefs. Il fut immédiatement amené à mon cabinet, et, après l'avoir fait asseoir près de moi, je m'efforçai de tirer de cet homme, qui était momentanément privé de sa raison, quelques renseignements. Bien m'en prit, car soit volontairement, soit par suite de la position où il se trouvait, je sus bientôt à qui j'avais affaire : je tenais en effet sous la main le chef de l'association, Pierre-Alexandre-Frédéric Levielle, âgé de trente-six ans environ, garçon de beaucoup d'intelligence. Né à Montreuil-sur-Briche (Oise), il avait habité fort longtemps Paris, où, après avoir exercé la profession de tabletier, il s'était fait condamner à huit ans de travaux forcés pour vol. A l'expiration de sa peine, il avait rompu son ban pour revenir à Paris, et là, sous les noms de Charles Laroche et du petit Charles, il avait mis au service de l'association dont il était le chef une adresse et une activité vrai-

ment remarquables. Il me donna les noms et adresses de ses complices, ainsi que ceux des receleurs et du serrurier qui fabriquait les fausses clefs. Le nombre total s'élevait à vingt-deux. Trois jours après, voleurs, receleurs et serrurier étaient incarcérés simultanément, en attendant qu'ils allassent devant la cour d'assises rendre compte de leur conduite.

Aussitôt cette bande mise sous la main de la justice (je dis bande, pour me servir de l'expression consacrée), je m'occupai activement de découvrir une autre association de malfaiteurs bien autrement dangereux et dont les exploits étaient signalés quotidiennement par les journaux.

En 1848, de nombreux vols à main armée, commis sur la voie publique à l'aide de violence, avaient jeté l'effroi et l'épouvante dans les communes qui avoisinent Paris; chaque jour, ou plutôt chaque nuit, de nouvelles agressions avaient lieu; chaque jour de nouvelles victimes venaient se plaindre, et rien ne semblait devoir mettre un frein à ce flot d'attaques nocturnes, à ce torrent de vols qualifiés.

On avait signalé à la police deux individus qui, avec une audace et un bonheur sans pareils, s'embusquaient la nuit sur les routes, s'attaquaient aux voitures, principalement à celles qui, revenant du marché, portaient le paysan arrondi du prix des denrées vendues.

Un des deux brigands escaladait la voiture par derrière, lançait adroitement au conducteur une corde qui lui serrait le cou et le rejetait violemment

en arrière; l'autre malfaiteur montait sur le devant de la voiture et dépouillait la malheureuse victime de son argent et de ses bijoux. Quelquefois, par suite de la tension donnée à la corde, le visage du patient devenait bleu, le sang jaillissait des narines et déterminait un commencement d'asphyxie. Ce n'était plus la bourse ou la vie, c'était presque la bourse et la vie.

D'autres fois l'emploi de la corde devenant impossible, vu la construction de la voiture, les malfaiteurs se servaient d'un couteau-poignard ou d'un pistolet pour intimider les voyageurs. Enfin, le crime prenait quelquefois les proportions du mélodrame, et c'est la figure noircie que ces aventuriers se livraient à leur coupable industrie.

Parmi les hauts faits de ces bandits, je citerai les suivants comme spécimens de leur manière de travailler.

Le 17 mars 1848, la dame Berthe, femme d'un cultivateur de Villetaneuse, revenait paisiblement dans sa charrette avec sa fille. Elle avait passé la journée à Paris et suivait la route de Saint-Denis à Montmorency. Tout à coup, vers neuf heures du soir, son cheval fait un écart et s'arrête : un homme, la figure noircie, couche les deux femmes en joue avec un pistotet et s'écrie : Il est temps! A ce signal, un autre homme, la figure également noircie et tenant un énorme couteau-poignard entre ses dents, s'élance, grimpe sur le timon de la voiture en tendant sa casquette. La dame Berthe s'empresse d'y

jeter toute la monnaie de billon qu'elle a dans ses poches ; mais ceci ne fait pas le compte des voleurs, qui, s'ils veulent bien accepter la menue monnaie, veulent aussi qu'elle ne soit pas trop pesante. Alors l'individu au poignard dit à cette femme : « Ce n'est pas assez, nous savons que vous avez plus que cela ! » et celle-ci de jeter aussitôt dans la casquette tout son argent. Les voleurs, enfin satisfaits, se retirent en souhaitant avec courtoisie à leur victime une bonne nuit et des songes heureux.

Le 25, c'est un robuste charretier de Meulan, le sieur Collard, qui, regagnant le domicile de son maître avec sa voiture, se trouve tantôt suivi, tantôt devancé par deux individus qui ont pris la même route que lui et qui paraissent causer fort sérieusement de leurs affaires... Il est dix heures du soir, on vient d'arriver à la demi-lune de Nanterre, endroit écarté et très peu fréquenté à cette heure avancée; alors les deux piétons se rapprochent brusquement du charretier et l'un d'eux lui appuie un pistolet sur la poitrine en lui disant : « Il nous faut de l'argent ou tu es mort ! » Le charretier, effrayé, ne cherche aucunement à se défendre, et le second assaillant le fouille et lui enlève une bourse contenant deux cent dix francs.

Le 30 du même mois, les mêmes individus s'attaquent à deux femmes sur la route de Montmorency. La femme Tuleux, épouse d'un cultivateur de cette localité, revenait de Paris dans sa charrette; elle était accompagnée de sa bru. Vers huit heures et

demie du soir, un individu s'approche de la charrette et cherche à lier conversation avec elle en lui demandant où elle allait. Pour toute réponse, la dame Tuleux applique un vigoureux coup de fouet à son cheval qui part au galop; mais, à cent cinquante pas plus loin, la voiture est arrêtée par un autre individu qui, avec un pistolet, menace les deux femmes. Le premier agresseur arrive en courant, grimpe sur le marchepied et reçoit de la dame Tuleux tout l'argent qu'elle possède; puis les deux brigands disparaissent.

Par suite de ces différentes plaintes, je fis explorer par une brigade d'agents, secondés de quelques cosaques irréguliers, la portion de banlieue formée par la Chapelle, Montmartre et leurs dépendances, afin de découvrir s'il n'existait pas de ce côté quelques individus suspects.

Au bout de deux jours d'investigations, le brigadier Chevalier, chargé de diriger les recherches, vint m'avertir que rue des Clayes, n° 3, à Montmartre, demeuraient deux hommes, prenant l'un le nom de Dupont, l'autre celui de Charles dit la Puce, qu'ils n'exerçaient aucune profession et n'avaient aucun état, que cependant ils paraissaient vivre dans l'aisance, que chacun d'eux entretenait une concubine, qu'ils passaient presque toutes les nuits hors de leur domicile et n'y rentraient que le matin, chargés d'un sac plein qu'on leur avait vu emporter vide. Je fis établir une surveillance, et la nuit suivante, à trois heures du matin, mes agents arrêtèrent le

nommé Dupont au moment où il rentrait chez lui porteur d'objets volés; ils l'amenèrent à la préfecture. Interrogé sur ses moyens d'existence, il prétendit qu'il ramassait des balles à la cible de Saint-Ouen; mais bientôt il fut reconnu pour être le nommé Jacques-Philippe-Auguste Michaut, âgé de quarante-deux ans, journalier, né à Montmagny (Seine-et-Oise), ayant déjà subi, et à plusieurs reprises, des peines afflictives et infamantes. Une souricière fut établie à son domicile où son complice, nommé Pellé, fut à son tour appréhendé. Alors je compulsai toutes les déclarations de vols à main armée, je confrontai les signalements imparfaits donnés par les victimes avec ceux de ces individus, et je demeurai convaincu qu'ils étaient bien les auteurs de ces divers méfaits. D'ailleurs, je questionnai le premier de telle façon qu'il dut se rendre à l'évidence et se décida à parler. Michaut, après m'avoir avoué que lui et Pellé étaient les auteurs des nombreuses attaques commises en 1848 sur les grandes routes, me fit connaître tous ses complices qui furent arrêtés, ainsi que les receleurs où ils portaient les objets dérobés.

L'instruction révéla une multitude de vols passés inaperçus; mais parmi tous, il en est un qui mérite d'être cité pour son originalité. Dans la nuit du 23 au 24 février 1848, nuit d'insomnie pour bien du monde, Michaut, Pellé et les nommés Rivals, Picard et Casse-Tuile, assaillirent le poste de Monceaux et le désarmèrent; puis, lorsqu'eux-mêmes repré-

sentèrent la force armée, chargée d'assurer le repos et la sûreté de tous, ils attaquèrent, sous prétexte d'avoir des armes, la boutique du sieur Baschereau, marchand de curiosités. Sous leurs coups redoublés, la devanture vola en éclats et Rivals détacha une tringle supportant dix montres qui toutes s'engloutirent dans sa poche et furent plus tard partagées entre eux.

Michaut et Pellé furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité; Rivals à huit années de la même peine, les autres accusés à des peines insignifiantes.

La bande de Levielle avait été arrêtée cinq jours après ma nomination de chef du service de sûreté. L'incarcération de Michaut et de ses acolytes avait eu lieu vers la fin du mois de mars; mais tout n'était pas fini. Chaque nuit encore, des devantures étaient défoncées, des boutiques dévalisées, et chaque jour de nouvelles plaintes venaient me faire comprendre que je devais redoubler de vigilance.

J'avais inutilement mis en campagne mes meilleurs agents; j'avais inutilement lancé aux barrières et dans tout Paris mes cosaques irréguliers, aucun résultat n'était venu satisfaire mon attente, et le découragement commençait à gagner mon personnel. Un soir, ma mémoire et la réflexion me firent mettre la main sur le chef de la bande que je recherchais, et qui depuis longtemps s'illustrait parmi les siens. C'était le 16 avril; j'avais, comme de coutume, quitté mon cabinet à onze heures du soir, pour me rendre chez moi, rue Lenoir, n° 1, lorsqu'en

arrivant à minuit moins quelques minutes au coin de cette rue et de celle du faubourg Saint-Antoine, j'aperçus deux hommes en blouse causant paisiblement devant la porte d'un fripier, le sieur Lebel. La vue de deux hommes arrêtés sur un trottoir et causant n'a rien d'extraordinaire, fût-ce même à minuit et au coin de la rue Lenoir. D'ailleurs, chaque soir, je voyais à ce coin de rue des chiffonniers ou des vauriens à moitié ivres, causant ou se querellant. Je crus que ces deux individus sortaient d'un bal mal famé qui était ouvert près de là ; mais ce qui me frappa, ce fut la voix de l'un d'eux, qui ne m'était pas inconnue. Je cherchai à me rappeler quelle était cette voix, dans quelle circonstance je l'avais entendue, et je sus bientôt à quoi m'en tenir. C'était celle d'une espèce d'hercule à haute stature, teint bronzé, qui m'avait été signalé comme évadé du bagne ou en rupture de ban. Je l'avais fait arrêter quelque temps auparavant et amener à mon cabinet, où il me présenta un passeport parfaitement en règle au nom de Samson. Les recherches faites à ce nom aux sommiers judiciaires n'avaient produit aucun résultat. Confronté avec mes cosaques ainsi qu'avec *la musique* de la Conciergerie, il n'avait été reconnu ni par ceux-là ni par celle-ci, et force m'avait été de le faire mettre en liberté. En arrivant à ma porte, je me retournai pour le regarder une dernière fois ; je m'aperçus que l'interlocuteur de Samson me suivait à quelques pas : cela me donna à penser que j'avais aussi été reconnu par ce dernier et qu'il m'avait fait

suivre pour savoir où j'allais. Mais j'appris plus tard, comme on le verra, que je me trompais dans cette supposition.

Le lendemain à sept heures du matin, en descendant de chez moi pour me rendre à mon bureau, je remarquai un rassemblement de plus de deux cents personnes vis-à-vis de la maison du fripier Lebel, dont la devanture de boutique avait été fracturée. Madame Lebel, m'apercevant, vint à moi tout éplorée, et me raconta avec des sanglots que, la nuit, des voleurs s'étaient introduits chez elle et l'avaient entièrement dévalisée. Je la quittai en lui promettant de m'occuper tout particulièrement de son affaire.

Dès lors, mon idée était bien fixée : Samson était l'un des auteurs de ce vol. En arrivant à mon cabinet, je choisis deux de mes plus robustes agents, Balestrino et Letellier, que j'envoyai au domicile de Samson, rue Saint-Denis, 52, avec ordre de me l'amener immédiatement s'il était chez lui, ou de l'y attendre s'il n'y était pas. Mon voleur, qui n'était pas rentré de la nuit, ne parut dans son garni qu'à onze heures du matin. Appréhendé de suite au collet, il arriva à mon bureau, le visage riant et avec cette assurance que donnent ou une bonne conscience ou une scélératesse à toute épreuve.

— Samson, lui dis-je sans autre préambule, vous avez volé, cette nuit, avec d'autres individus, le fripier du coin de la rue Lenoir et du faubourg Saint-Antoine.

— Moi? monsieur! me répondit-il; vous êtes dans l'erreur.

— Ne dites pas cela; vous vous êtes introduit dans la boutique en fracturant la devanture.

— Je vous assure que vous vous trompez. J'ignore complètement s'il y a eu un fripier à cet endroit et s'il a été dévalisé.

— Et moi, je vous assure que c'est vous, car hier soir, à minuit lorsque je suis entré dans la rue Lenoir pour me rendre à mon domicile, vous étiez à causer devant la porte du fripier avec un autre individu qui, par parenthèse, m'a suivi, d'après vos ordres probablement, pour savoir où j'allais.

— Eh bien, monsieur, je vous répète que vous êtes dans l'erreur, et que l'individu que vous avez cru reconnaître n'était pas moi.

— Mais où avez-vous passé la nuit?

— A la halle, chez Paul Niquet.

Voyant que je ne pouvais rien tirer de lui, convaincu que j'avais affaire à un habile voleur de profession il me vint à la pensée que le passeport sous lequel il s'abritait pouvait fort bien ne pas lui appartenir, ou tout au moins avoir été établi sous un faux nom. Conséquemment, je fis examiner Samson par mes cosaques et par les détenus de la Conciergerie, mais sans résultat; et en désespoir de cause, je fis rechercher dans les dossiers judiciaires s'il n'existait pas un signalement qui pût concorder avec celui de mon individu. Samson, avec sa haute stature, son teint olivâtre, son épaisse chevelure noire, ressem-

blait à s'y méprendre à un nommé Alexandre Puteaux, forçat libéré du bagne de Brest, en état de rupture de ban. Je le fis ramener dans mon cabinet et lui dis en souriant :

— Dites-moi donc, maître Samson, n'auriez-vous pas eu autrefois, parmi vos connaissances, un certain Alexandre Puteaux ?

— Allons, allons, répondit-il c'est bon, je vois bien que je suis *reconneblé* (reconnu). et qu'il n'y a pas moyen d'aller *à Niort* (nier). Ma foi, au bout du fossé la culbute ! Eh bien, oui, ce que vous m'avez dit du vol de cette nuit est exact, c'est moi qui l'ai commis ; seulement vous avez fait erreur quant à vous, car je ne vous avais pas reconnu ; et si mon camarade vous a suivi, c'était pour vous assommer avec une pince de fer qu'il portait sous sa blouse, dans le cas où vous vous seriez dirigé vers le corps de garde du marché pour nous faire arrêter. Vous l'avez échappé belle !

Puis il ajouta :

— Je sais que vous êtes un brave homme qui tenez toujours les promesses que vous faites, aussi serai-je franc avec vous ; je vais tout vous raconter : à une heure du matin, Janin et moi nous avons enfoncé la porte de la boutique, puis les camarades sont arrivés. Alors, nous avons fait des paquets de tout ce que contenait le magasin et nous les avons transportés, en trois voyages, chez notre receleur habituel.

— Mais, où demeure-t-il ? quel est-il ?

— C'est le sieur Roussille, brocanteur rue du Plâ-

tre-Saint-Jacques, n° 3. Le marché n'est pas encore définitivement conclu et nous n'avons reçu que deux cents francs en acompte.

Il me donna ensuite les noms et adresses de ses cinq complices, qui furent arrêtés dans la même journée, ainsi que Roussille et sa femme. Ces deux derniers, mis en présence de Puteaux, refusèrent de le reconnaître et jetèrent les hauts cris lorsqu'on leur parla de recel. Vainement celui-ci leur rappela les circonstances de leur dernière livraison, vainement il leur cita maintes particularités qui établissaient leur complicité, ils persistèrent dans leurs dénégations et demandèrent qu'on fît perquisition à leur domicile, perquisition qui ne fit rien découvrir de suspect.

Sur ces entrefaites, Mme Lebel et ses deux filles arrivèrent et supplièrent la femme Roussille de déclarer où étaient leurs marchandises, dont la perte les ruinait complètement. Bientôt même les supplications ne suffisant pas, ce fut à genoux et au milieu des larmes que ces trois malheureuses femmes prièrent cette affreuse créature. La scène durait depuis plus de trois heures avec des alternatives continuelles de plaintes et de dénégations. Le cœur me saignait, Puteaux lui-même était revolté, lorsque mon garçon de bureau vint m'annoncer qu'un monsieur demandait à me parler.

— Dites-lui que je suis occupé, que je ne puis le recevoir à présent, qu'il attende ou qu'il revienne plus tard.

Le garçon de bureau lui reporta ma réponse ; mais le visiteur déclara qu'il était urgent que je lui donnasse tout de suite audience. Voyant une pareille insistance, je donnai ordre de le faire entrer.

— Monsieur, me dit-il, je suis menuisier en boutique, rue du Pltâre-Saint-Jacques, et proche voisin de M. Roussille. Ayant entendu dire que lui et sa femme avaient été arrêtés, je suis venu pour vous déclarer que, ce matin, M. Roussille m'a prié de lui garder, pour peu de temps, un certain nombre de sacs remplis d'effets, et qu'en touchant ces sacs j'ai senti, dans l'un d'eux, une pince en fer. Vous comprenez bien que je ne veux pas être compromis en quoi que ce soit dans une telle affaire.

Cette déclaration vint mettre un terme aux dénégations effrontées des Roussille.

Je me rendis chez le menuisier, assisté de M. Barlet fils, commissaire de police, et nous opérâmes la saisie des effets qui furent reconnus pour être les marchandises de la dame Lebel. Malgré le peu d'apparence de leur commerce, les époux Roussille achetaient également, et à des prix fort avantageux pour eux, l'argenterie et les bijoux, et, après les avoir réduits en lingots, les revendaient à un marchand d'or et d'argent. Une perquisition au domicile de ce commerçant amena la saisie de deux de ces lingots, ainsi que de divers bijoux qu'on n'avait pas encore eu le temps de faire disparaître dans le creuset.

L'instruction de cette affaire et les recherches qui furent opérées permirent à la justice de réunir les

auteurs d'un grand nombre de vols accompagnés de circonstances aggravantes, commis dans divers quartiers de Paris et dans les communes environnantes, notamment à Neuilly, Ville d'Avray et Saint-Leu-Taverny. En conséquence, Puteaux, Evrard, Genot, Janin, Lothaire, dit Notaire, et leurs complices dans d'autres méfaits, passèrent en jugement au nombre de vingt-six, y compris les époux Roussille et deux femmes de mauvaise vie, qui faisaient disparaître les objets volés, soit en les vendant, soit en les engageant au mont-de-piété. Puteaux fut condamné à vingt ans de travaux forcés, et ses complices à des peines plus ou moins fortes.

Levielle, pour ses vols de nuit, Michaut pour ses attaques à main armée, Puteaux pour ses effractions de boutiques avaient successivement amené devant la justice soixante-quatorze accusés. Malgré ce grand nombre d'arrestations, les vols n'en continuèrent pas moins avec persistance, mais sur une autre échelle et d'après un nouveau genre. Cette fois les portes n'offraient pas la moindre trace d'effraction : les serrures les plus compliquées, les plus secrètes étaient ouvertes sans efforts.

Le 14 avril 1849, c'était un samedi, un de mes cosaques fit rencontre de deux anciens camarades de bagne, les nommés Dumont et Moser, qui, le croyant comme eux en rupture de ban, l'abordèrent sans méfiance et lui proposèrent de vider une bouteille ensemble, dans le cabinet d'un marchand de vins Dès qu'ils furent attablés les langues se délièrent, la con-

fiance revint plus forte que jamais, et bientôt mes gaillards de *jaspiner la bigorne* (parler argot), tant par habitude que pour n'être pas connus *des pantres* (des honnêtes gens).

— Veux-tu être des nôtres? dit tout à coup Moser à mon cosaque, nous allons *barbotter* (fouiller) demain matin la *cambriolle* (chambre) d'un garçon *crinolier* (boucher), rue Saint-Ambroise, 10 bis, en face l'abattoir Popincourt.

— Mon vieux, ça serait avec plaisir, répond le *coqueur*, mais j'ai moi-même demain une affaire avec deux amis de *collège* (prison) chez un particulier qui va tous les dimanches passer la journée chez un *ratichon de cambrouse* (curé de campagne)

— C'est égal, si tu veux, nous nous retrouverons ici, ce soir, et si ton projet ne réussit pas, eh! tu seras des nôtres.

Et le soir, mes trois forçats étant établis chez le même marchand de vins, j'envoyai, d'après l'avis que j'avais reçu de mon cosaque, un de mes agents pour reconnaître Dumont et Moser. L'agent s'aboucha avec le garçon de l'établissement, lui parla d'un pari imaginaire, et obtint de le remplacer un moment dans son service. Bientôt, le tablier devant lui, la casquette sur la tête, les manches de chemise retroussées, mon agent servait un litre de vin aux trois amis attablés et s'incrustait en même temps dans la mémoire la physionomie des deux larrons.

Le lendemain, à cinq heures du matin, le brigadier Chevalier, les agents Chamboulin, Gerin, Thomas et

Choque, s'établirent en surveillance aux abords de la maison signalée. A sept heures, ils virent deux individus y pénétrer : c'étaient Moser et Dumont. Après quelques minutes, les agents les virent sortir. Pensant alors que le vol avait été accompli, ils les laissèrent s'éloigner un peu, puis s'en emparèrent et les menèrent au poste voisin. Pendant qu'on fouillait ces deux voleurs, une femme vint avertir les agents qu'un homme, paraissant l'associé des individus arrêtés, faisait le guet devant la maison où le vol avait dû être commis. Deux agents se détachèrent aussitôt pour aller opérer l'arrestation du troisième voleur. En arrivant, ils trouvèrent un homme parfaitement mis, d'un extérieur distingué, qui, se sentant mettre la main sur le collet, se récria à l'erreur, à l'arbitraire, se donna pour un honnête négociant du quartier, et appela à son secours des garçons bouchers qui se trouvaient là, et qui, prenant fait et cause pour cet individu, lui permirent de se soustraire aux mains des agents. Profitant de ce moment de liberté, notre soi-disant négociant tira de dessous ses vêtements un poignard et un pistolet, puis s'enfuit à toutes jambes par le même chemin que les agents avaient pris pour venir, si bien que, poursuivi par ceux-ci qui jetaient des cris d'alarme, il se trouva serré entre eux et deux autres agents qui venaient prêter secours à leurs collègues. Après une lutte acharnée, on parvint enfin à se rendre maître de sa personne. Les garçons bouchers qui avaient facilité sa fuite, le croyant un honorable citoyen, se ruèrent

sur lui quand ils apprirent que c'était un voleur, et l'un d'eux, qui avait un couperet à la main, lui en aurait asséné un coup sur la tête, si l'un des agents n'avait arrêté son bras. Conduit au poste et fouillé, on trouva en sa possession, outre le pistolet et le poignard, neuf fausses clefs fraîchement préparées, une chaîne et une montre en or, deux bourses, dont l'une contenant cent soixante francs en or, quelques papiers, et une autre somme de deux cents francs en or, cachée dans ses bottes.

Moser était porteur d'une pince dite monseigneur, et Dumont de huit fausses clefs et d'un ciseau à froid.

Ces arrestations opérées, les agents allèrent visiter la maison dans laquelle les voleurs s'étaient introduits, mais il n'existait nulle part de traces d'effraction. Moser et Dumont, interrogés à ce sujet, déclarèrent qu'ils s'étaient bien présentés dans la maison pour y commettre un vol, mais que, frappés du peu d'apparence des localités, ils n'avaient pas voulu tenter l'aventure, et s'en étaient allés comme ils étaient venus, les mains vides. Amenés à mon bureau, ils renouvelèrent leur déclaration et répondirent à mes questions qu'ils ne connaissaient nullement le troisième individu arrêté et qu'ils ne l'avaient jamais vu. Lorsque ceux-ci furent conduits au Dépôt, je fis amener le dernier, qui se présenta à moi avec assurance, déclara se nommer Daufier, et protesta contre la violence dont il prétendait être victime. Mais bientôt ce tissu de mensonges dut tomber de-

vant la vérité, car ce parfait honnête homme fut reconnu pour le nommé Pierre-Étienne Renaud, ciseleur, né à Paris, forçat libéré du bagne de Brest, assujetti à la surveillance de la haute police, et qui avait rompu son ban pour venir dans la capitale.

Bien que n'ayant jamais appris à préparer le fer, Renaud fabriquait lui-même ses fausses clefs; et, assurément, celles qui furent trouvées en sa possession étaient de petits chefs-d'œuvre. Une entre autres était surtout remarquable par le fini de l'ouvrage et la décatesse du travail. Il l'avait baptisée sa *Joséphine*, et prétendait qu'il se faisait fort d'ouvrir avec elle huit serrures sur dix. Elle était à plusieurs compartiments, se grossissait, se rapetissait, s'allongeait, se retirait à volonté, prenant en quelque sorte toutes les dimensions possibles et se trouvait presque toujours en rapport avec la serrure qu'on voulait ouvrir. Muni d'instruments aussi habilement exécutés, Renaud était d'autant plus dangereux qu'il possédait en outre une aisance de manières, une distinction de langage, une sorte de dignité affectueuse qui semblait dénoter l'homme du grand monde. Aussi, grâce à cet extérieur avantageux, rehaussé même par une toilette irréprochable, notre voleur se présentait hardiment dans les meilleures maisons et passait devant la loge des concierges sans éveiller le moindre soupçon. Renaud, après avoir commis un vol considérable rue des Blancs-Manteaux, était allé passer l'été à la campagne, à quelques lieues de Paris. Là, il fréquenta la meilleure société, sut se faire passer pour un riche

Parisien qui, au lieu de la poussière des boulevards, venait chercher la verdure des champs. Il fût sur le point d'épouser une riche demoiselle du pays; mais tout à coup il disparut : sa bourse étant à sec, il fallait la remplir de nouveau. Il travaillait, c'est-à-dire il volait à l'aventure. Il montait un escalier, sonnait à une porte. Lui répondait-on, il demandait M. un tel, qui, fort souvent, demeurait au-dessus ou au-dessous, et dont il avait eu le soin de prendre le nom dans l'*Almanack des 25,000 adresses*. Ne donnait-on pas signe de présence, les clefs sortaient aussitôt de sa poche, la porte roulait silencieusement sur ses gonds pour se refermer immédiatement. Une fois maître du logis, Renaud fouillait partout, s'emparait de ce qui était à sa convenance, puis s'en allait en fermant la porte derrière lui.

Ayant appris que Renaud avait demeuré rue Saint-Jacques-la-Boucherie, n° 30, chez son cousin germain, je crus devoir, par prudence, faire arrêter celui-ci, ainsi que sa femme, comme pouvant être de complicité par recel.

Pendant que cette arrestation s'opérait, Renaud, installé dans mon bureau, causait avec moi comme s'il eût été en simple visite et que le sujet de la conversation n'eût pas été sa propre condamnation. Il ignorait, du reste, que Dumont et Moser n'avaient pas commis le vol projeté.

« Voyez-vous, me disait-il, je connais mon compte; je serai condamné à vingt ans de travaux forcés comme récidiviste; mais cela m'est indifférent, un

peu plus, un peu moins, car je ne sortirai jamais du bagne.

— Pourquoi ça?

— Ah! c'est que je porte en moi ma propre condamnation : je n'ai plus que quelques années à vivre! Je suis atteint d'une maladie de poitrine qui ne pardonne pas.

— Eh bien, il vous serait sans doute plus agréable de faire votre temps dans les prisons de Paris, où vous serez beaucoup mieux qu'au bagne. Faites des aveux et je me charge de cette affaire.

— Des aveux! ce n'est, parbleu, pas cela qui me coûte! Que je sois compromis dans un vol ou dans cinquante, la peine sera la même pour moi, qui suis en état de récidive.

En ce moment, la porte de mon bureau s'ouvrit, et sa cousine, la femme M***, fut introduite. Elle était petite, mais toute sa personne était empreinte d'un cachet de distinction extraordinaire, et ses grands yeux, d'une beauté remarquable, semblaient vouloir lire dans l'âme de ceux qu'elle regardait.

— Tenez, me dit Renaud, si vous voulez me promettre de faire mettre ma cousine en liberté, j'avouerai tout ce qu'on voudra. Je vous donne *ma parole d'honneur* qu'elle est parfaitement innocente de tout ceci. La parole d'honneur de Renaud! Enfin, je ne récriminai pas sur cette prétention de sa part. Après lui avoir donné l'assurance que sa cousine serait relâchée, il me révéla immédiatement une douzaine de vols, tous commis à l'aide de fausses clefs, mais pour

lesquels il nia la participation de tout complice. Il se posa carrément comme un voleur de profession, établissant avec complaisance une longue nomenclature de vols qu'il prétendait avoir commis sans indication préalable; il s'énorgueillit de l'audace et de l'adresse qu'il avait dû déployer pour arriver seul à la perpétration de ces méfaits. Le lendemain, j'envoyai chercher Renaud pour qu'il continuât ses révélations; et, après avoir répondu à quelques-unes de mes questions, il me dit avec une grande apparence de naïveté : — Monsieur Canler, il faut que je vous fasse opérer la saisie d'un grand nombre d'objets volés par moi; ils sont déposés dans une chambre que j'ai louée à cet effet au faubourg Montmartre. Je ne me rappelle pas le nom de la rue; mais si vous voulez m'y faire conduire, je l'indiquerai à vos agents. Je le fis placer, dans un fiacre, en compagnie de trois agents auxquels je donnai l'ordre de ne point quitter le prisonnier, même pour les besoins les plus pressants. A peine Renaud fut-il en voiture, qu'il se plaignit de violentes coliques. Bientôt ses souffrances parurent intolérables; et, en arrivant rue Lamartine, dans la maison qu'il désigna, son premier soin fut de demander à aller à un cabinet d'aisance. Les agents, se rappelant ma recommandation, ne voulaient pas le quitter; Renaud s'en défendait sous mille prétextes en leur disant : — Vous pouvez bien rester à la porte, je ne m'envolerai pas. Enfin l'un d'eux rentra avec lui, et bien lui en prit, car les barreaux de fer qui fermaient la fenêtre avaient été décelés. Cette fenêtre

donnait sur un petit toit d'où l'on pouvait sauter dans la cour et gagner la rue. Les renseignements apprirent que la chambre avait eu pour locataire un forçat nommé Faligane, ami de Renaud, déménagé la veille, et qui avait probablement préparé cette voie de salut à son camarade.

Lorsque, de retour à mon cabinet, les agents m'eurent raconté cette affaire, je dis à Renaud : — Vous avez donc voulu nous jouer un pied de cochon ?

— Que voulez-vous? me répondit-il en riant, la police et les voleurs jouent continuellement aux barres, c'est le plus adroit qui attrape l'autre. Cette fois, vous avez été plus adroit que moi. Voilà tout.

Quinze jours après cette arrestation, le 4 mai 1849, Paris célébrait la fête de la Constitution. La journée avait été terminée par un magnifique feu d'artifice, et une foule immense se pressait dans les Champs-Élysées pour y admirer une illumination féerique. Parmi les promeneurs se trouvaient trois hommes qui n'étaient pas là pour leur plaisir, mais dont il était impossible de deviner la personnalité : c'étaient le sieur Chevalier, brigadier du service de sûreté, Choque et Ravel, inspecteurs.

Chargés de surveiller la foule, de dépister les voleurs dits à la tire, qui pullulent toujours dans les grandes réunions, mes agents devisaient de choses et d'autres, tout en jetant autour d'eux des regards scrutateurs. Depuis longtemps, un individu nommé Godmus avait été signalé à la police comme un des plus dangereux voleurs de la capitale. Libéré du

bagne de Brest le 5 janvier précédent, il avait rompu son ban pour venir à Paris où, grâce à une grande habileté, il avait pu échapper jusqu'alors aux actives recherches dont il était l'objet.

Tout à coup, Choque dit à Chevalier :

— J'aperçois Godmus de l'autre côté de la chaussée.

— C'est bien lui ! reprit Chevalier, traversons et prenons-le !

Mais pour l'aborder, ils durent prendre les plus grandes précautions, car ils le savaient armé et d'une énergie fort dangereuse. Godmus était un homme doué d'une force athlétique ; d'épaisses moustaches, une tenue sévère, une redingote boutonnée jusqu'au collet, lui donnaient une apparence toute militaire, et, pour ajouter encore à l'illusion, il ornait impudemment sa boutonnière d'un large ruban rouge, insigne de la Légion d'honneur. Les agents se précipitèrent sur lui en l'entourant de leurs bras, mais, quelque prompt qu'eût été ce mouvement, Godmus put tirer de sa poche un pistolet qu'il armait lorsqu'on le lui arracha des mains. La lutte continua plus acharnée que jamais, et, le brigadier Chevalier ayant porté sa main à la hauteur de la bouche du forçat, celui-ci saisit un des doigts et le mordit jusqu'à dénuder l'os ; puis, voyant les promeneurs s'attrouper autour de lui, il eut recours à une ruse alors devenue banale : « Citoyens, s'écria-t-il, citoyens ! au secours ! « je suis un contumax des journées de juin, ne lais- « sez pas maltraiter un accusé politique ! » Mais cet appel n'eut point d'écho dans la foule, et l'on parvint

à entraîner Godmus au poste du Cirque-Olympique, puis on l'amena à la préfecture de police. Il fut trouvé porteur d'un couteau poignard, d'un autre couteau dit lancette. On trouva en outre sur lui des papiers de sûreté, un acte de naissance, au nom de Porchereau, rue Saint-Antoine, 13, lesquels provenaient d'un vol commis au préjudice de cet individu. Écroué provisoirement au dépôt, puis à la Force, notre audacieux malfaiteur se trouva dans cette dernière prison en même temps que Renaud, auquel j'avais adjoint un *mouton* chargé de découvrir, s'il était possible, les complices de celui-ci. Un jour qu'ils se promenaient tous deux dans les cours, Godmus dans celle du bâtiment neuf et Renaud dans une cour voisine, séparée seulement par un mur de clôture, le *mouton* ramassa à terre un *postillon* adressé à Renaud par Godmus, et que ce dernier venait de jeter par-dessus le mur. Un *postillon* est tout simplement une bouteille de mie de pain pétrie entre les doigts et renfermant une lettre, un billet, un avis adressé à un détenu avec lequel on ne peut communiquer, et auquel on envoie cette missive d'un nouveau genre, soit par-dessus un mur, soit à travers une fenêtre entr'ouverte, ou enfin par tout autre moyen, afin de le prévenir de ce qu'il aura à dire lorsqu'il sera interrogé, ou de toute autre chose dans son intérêt. La copie du contenu du *postillon* me fut immédiatement envoyée ; ce billet révélait l'existence d'un domicile commun aux deux complices, passage de l'Industrie, ce qui établissait d'une manière irrécusable une

complicité que nous n'avions pu établir. Dès lors, le procès prit un nouvel aspect, et Godmus se vit inculpé dans les poursuites dirigées contre Renaud. Bientôt les perquisitions opérées au domicile des deux associés amenèrent, outre l'arrestation des époux M***, celle d'un cinquième complice, le nommé Faligand Guillaume, repris de justice, âgé de 30 ans, imprimeur sur étoffes, dont j'ai déjà parlé au sujet de la tentative d'évasion de la rue Lamartine.

Depuis son arrestation, Renaud avait en outre commis une tentative d'assassinat sur un gendarme qui le conduisait au cabinet du juge d'instruction. En même temps que Renaud se rendait coupable de ce crime, des renseignements précis venaient également accuser Godmus d'une tentative semblable sur la personne d'un sieur Rouchon. Ils comparurent avec Faligand et les époux M*** devant la cour d'assises; les deux premiers furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, Faligand, comme récidiviste, à vingt ans de la même peine, et les époux M*** furent acquittés.

La chasse aux voleurs qui ne reculaient pas devant la perspective de la cour d'assises n'était pas la seule à laquelle je devais me livrer; il était aussi urgent de mettre la main sur le gibier qui n'affronte que les bancs de la police correctionnelle.

Les voleurs au charriage ou à l'américaine qui, lassés par les poursuites dont ils avaient été antérieurement l'objet, avaient quitté momentanément la capitale, s'étaient bien vite empressés d'y repa-

raître après les événements de février. La police avait été avertie de leur présence par des vols assez nombreux, dans lesquels on retrouvait ces manœuvres si connues qui, malgré la publicité qu'on leur a donnée tant de fois dans l'intérêt public, trouvent encore des dupes, ce qui s'explique cependant par l'habileté avec laquelle ces voleurs savent exploiter la cupidité de ceux qu'ils veulent dépouiller. L'arrestation des voleurs de cette catégorie était devenue beaucoup plus difficile depuis qu'avertis par l'expérience ils prenaient certaines précautions que la prudence leur ordonnait pour échapper aux recherches de la police. Ainsi, ils avaient soin de ne jamais prendre domicile dans l'intérieur de Paris et de n'y venir que déguisés; puis, quand ils avaient trouvé leur proie, ils l'entraînaient dans un quartier reculé ou hors des barrières, en ayant soin de la faire monter avec eux dans un fiacre afin d'éviter plus sûrement les regards des agents. Une fois le vol consommé, ils quittaient prestement Paris et allaient en province chercher d'autres dupes.

Le 15 mars 1849, à neuf heures du soir, je me rendais par ordre à l'Élysée, lorsqu'en arrivant rue du Faubourg-Saint-Honoré, je passai à côté de trois individus dont il me fut impossible de distinguer les traits à cause de l'obscurité. Pourtant je crus reconnaître la voix de l'un d'eux, qui alors parlait en imitant l'accent américain. C'était en effet celle d'un nommé Seutin, dit l'Invalide, vieux charrieur de profession, qui avait déjà subi plusieurs

condamnations, et qui à une adresse extraordinaire joignait toutes les roueries d'une vieille expérience. Je me doutai aussitôt qu'il tenait un pigeon bon à plumer; aussi, voulant lui laisser le temps d'accomplir son projet pour l'arrêter ensuite, je dépassai le groupe et j'allai me blottir sous une porte cochère, de manière à tout voir sans être vu. Je réussis facilement à me dissimuler à leurs regards, et je les vis causer un instant, puis pénétrer dans la rue de la Madeleine, où je les suivis en me glissant dans l'ombre le long des maisons. Arrivés à l'autre extrémité de la rue, ils se séparèrent. Je jugeai alors que le tour devait être joué, et, m'élançant à toutes jambes à la poursuite de mon charrieur qui s'en allait tranquillement enveloppé dans un large manteau, je lui mis la main sur le collet, en m'écriant :

— Au nom de la loi, je vous arrête!

Seutin, continuant à faire l'Américain, me répondit :

— Ahô! vô disez...

— Vous allez me suivre au poste, et plus vite que ça!

— Môsieu! je disai vô que... et mon faux Américain de jeter des cris d'alarme, en prétendant avec impudence qu'il était un honnête et paisible citoyen des États-Unis récemment arrivé à Paris, et n'ayant rien à démêler avec la police et les policiers de la capitale. A ses cris, à ses imprécations, jetés aux passants avec une effronterie qu'il puisait dans la pensée qu'il n'avait pas été reconnu, beaucoup de monde s'était rassemblé autour de nous. Déjà j'entendais la foule murmurer, déjà quelques voix s'é_

taient élevées pour réprouver cette espèce de prétendue violation du droit des gens, et surtout la maladresse de l'agent qui s'en rendait coupable. Or, de blâmer l'un à prêter main forte à l'autre, il n'y avait qu'un pas, et, craignant que quelques malavisés n'arrivassent à donner à Seutin les moyens de s'esquiver, j'élevai la voix en lui disant : « Ah ! maître Seutin ! vous voulez vous faire passer pour un honnête et paisible citoyen? c'est très adroit, seulement il est malheureux pour vous que le chef du service de sûreté soit passé précisément par ici et vous ait reconnu pour un voleur et un repris de justice ! Maintenant, messieurs, dis-je à ceux qui nous entouraient, quel est celui d'entre vous qui veut bien m'aider à conduire ce voleur au poste de la mairie?

Éclairée par cet appel, la victime même de Seutin s'empressa de me prêter assistance, et bientôt notre charrieur était mis en lieu de sûreté. Quelque temps après, il passait en police correctionnelle et était condamné à dix années de prison.

Telle fut l'arrestation du premier charrieur, et en moins de six semaines, dix autres voleurs à l'américaine et quatre-vingt-douze forçats ou repris de justice en rupture de ban lui succédèrent sur les bancs de la police correctionnelle.

Ici se termine l'exposé sommaire des opérations faites à mon arrivée à la préfecture comme chef du service de sûreté, c'est-à-dire dans le court espace de temps compris entre le 3 mars et le 20 mai 1849.

XXIV

ENCORE LA FAMILLE N***

En 1845, le chef de la police de sûreté, les agents Balestrino et Puyo, ainsi que moi, alors officier de paix du VIme arrondissement, reçûmes l'ordre de nous rendre à Toulon, pour nous livrer, dans le bagne, à une enquête tendant à découvrir les auteurs de l'incendie qui avait consumé pour trois millions de bois de construction, dans les chantiers du Mourillon.

Parmi les galériens alors au bagne, nous vîmes le nommé L***, l'ancien amant, après 1830, de la juive dont la fille s'est fait une certaine position dans le monde artistique. Nous y trouvâmes le nommé M. B*** l'un des six gendres du père N*** et qui depuis sa condamnation en 1837, avait encore été condamné aux galères.

En même temps que nous, arrivait à Toulon l'épouse de ce dernier, fort jolie femme, ayant été condamnée en même temps que son mari à cinq ans de réclusion, mais qui avait été graciée pour les révélations qu'elle avait faites au chef de la police de sûreté.

Nous étions descendus, le chef du service et moi, à l'hôtel du Nord sur la place au Foin ; la femme M. B*** logeait à l'hôtel de l'Europe, sur la même place, et chaque soir à neuf heures, elle se rendait dans la chambre du chef de la police de sûreté, pour continuer ses révélations. Elle arriva un soir pour faire sa visite habituelle, au moment où j'étais devant la porte de l'hôtel à causer avec mon hôtesse qui me dit :

— Vous voyez cette femme ? eh ! bien, il y a un an elle vint à Toulon, et logea dans l'hôtel en face, où pendant son séjour un vol considérable d'argenterie fut commis, mais le voleur prit si bien ses précautions qu'on ne put jamais le découvrir. Cette année, elle est venue ici pour louer une chambre, mais moi qui avais mon idée sur son compte, je me suis bien gardée de l'accepter ; je ne tiens pas à me faire dévaliser !..

Nous passâmes seize jours à Toulon, puis nous revînmes à Paris, où quelque temps après, le chef de la police de sûreté proposa d'accorder à M. B*** la grâce de la peine qu'il avait encore à subir. Cette demande basée sur les services que cet estimable couple avait rendus à la police eut un plein succès et le forçat M. B*** recouvra sa liberté.

Mais en prenant possession de la place de chef de la police de sûreté, je retrouvai ce M. B*** sous le verrous ; il s'était fait condamner de nouveau à trois ans de prison. Sa femme vint m'annoncer que son mari avait l'intention de faire ses révélations, mais

qu'avant de dénoncer ses complices, il désirerait être conduit dans quelques rues de Paris pour reconnaître et indiquer certaines maisons où des vols avaient été commis. Cette demande n'ayant rien que d'ordinaire, je donnai ordre à un brigadier et à un agent d'extraire M. B***, de lui faire faire les reconnaissances qu'il désignerait, de prendre note des adresses et de le réintégrer dans sa prison. Ils partirent tous trois; après avoir promené les agents dans divers quartiers de la capitale, M. B*** rencontra sa femme comme par hasard, les deux époux s'embrassèrent, l'épouse demanda à son mari et à ses deux gardiens s'ils avaient besoin de prendre quelque chose; comme il était midi et que l'on marchait depuis le matin; ils acceptèrent, et bientôt tous quatre, entraient au restaurant Bonvalet s'installaient dans un cabinet et se mettaient à déjeuner. Vers la fin du repas, M. B***, manisfesta l'intention de sortir pour satisfaire un besoin naturel, l'un des agents s'empressa de le conduire à l'armoire établie pour cet usage dans le couloir, puis lorsque M. B***, se fut satisfait, l'agent éprouvant un besoin semblable, se plaça devant l'urinoir, tout en parlant à son prisonnier, mais lorsqu'il se retourna, celui-ci s'était enfui! Déjà sa digne épouse avec laquelle ce plan d'évasion avait été concerté d'avance, avait trouvé un prétexte pour sortir du cabinet où elle était resté avec le second agent. Les deux époux quittèrent à l'instant même Paris et parvinrent à s'embarquer pour New York ou ils allèrent rejoindre leur sœur Charlotte, afin d'être comme

elle à l'abri des poursuites de la justice française.

En prenant les rênes de la police de sûreté, je me fis apporter toutes les déclarations de vols; le signalement d'une femme qui avait volé, de la manière dit à la *carre*, des bijoux dans une boutique de la rue J.-J. Rousseau, attira mon attention; je crus reconnaître ce signalement pour être celui de la plus jeune sœur de Charlotte N***. Les renseignements que je pris près de la bijoutière m'ayant donné la certitude que je ne m'étais pas trompé, je la fis arrêter en vertu d'un mandat d'amener décerné par le Préfet.

Confrontée avec la plaignante, celle-ci la reconnut aussitôt pour sa voleuse. Un mois plus tard, j'étais cité à la 6me chambre de police correctionnelle pour une affaire d'escroquerie, j'arrivai dans la salle d'audience au moment ou l'huissier appelait la cause de la dame A***, bijoutière, contre la fille N***, il n'y avait au banc des témoins à charge que la plaignante; la prévenue avait fait appeler de nombreux témoins à décharge, et bientôt on vit arriver tous les portiers ou les portières des maisons où elle avait demeuré.

Que venaient faire là tous ces portiers? La famille N*** les avait circonvenus soit par des larmes simulées, soit par de l'argent pour venir appuyer un système de défense qui aurait eu un plein succès, si je ne m'étais trouvé là.

Après les questions d'usage et l'exposé de la plainte, M. le Président demanda à la prévenue ce qu'elle avait à alléguer pour sa défense.

— Monsieur, répondit-elle en souriant, il est bien fâcheux pour moi d'être obligée d'avouer que c'est ma sœur, en ce moment en Amérique qui est l'auteur de ce vol; en apprenant que j'étais arrêtée pour cette affaire, elle s'est empressée d'écrire que c'était elle qui était la coupable. D'ailleurs, il n'est pas étonnant que la plaignante n'ait pas hésité à me reconnaître, car ma sœur et moi, nous sommes d'une telle ressemblance que fort souvent on nous a prises l'une pour l'autre.

Tous les témoins à décharge vinrent déclarer successivement que les deux sœurs avaient longtemps habité leurs maisons et que la ressemblance extraordinaire qui existait entre elles avait été cause de plus d'une méprise.

Le président rappela la plaignante et lui demanda si elle persistait à reconnaître dans l'accusée la personne qui l'avait volée. Après avoir entendu toutes ces dépositions contraires à la sienne, Mme A*** commença à douter d'elle-même et hasarda un timide : *Je crois bien que c'est elle !*

La voleuse allait triompher ; sa figure s'épanouissait, l'espoir de l'acquittement était rentré dans son cœur et faisait briller la joie dans ses yeux; mais malheureusement pour elle M. le Président m'ayant aperçu au banc des témoins, me dit à haute voix :

— M. Canler, veuillez vous approcher?...

« Vous connaissez l'accusée ?

— Oui, monsieur le Président.

— Connaissez-vous aussi sa sœur qui est en Amérique?

— Parfaitement.

— Plusieurs témoins viennent de déposer que la ressemblance entre les deux sœurs est si frappante qu'on les prend souvent l'une pour l'autre : Est-ce la vérité?

— Je les connais toutes deux et très particulièrement, je connais aussi toute la famille; je ne sais quelle est la manière de voir des témoins sur les ressemblances, mais quant à moi, je déclare qu'il n'y a pas plus de ressemblance entre les deux sœurs qu'il en existe entre le vin et le lait. Celle-ci a le nez retroussé, les yeux gris et saillants, la figure ronde et les cheveux chatains; l'autre a au contraire, le nez fort aquilin, les yeux et les cheveux noirs, la figure longue, de plus elle a le type juif extrêmement prononcé, tandis que l'accusée ne l'a pas du tout.

A la suite de ma déposition, le tribunal condamna la fille N*** à trois années d'emprisonnement qu'elle alla subir dans la maison centrale d'Ensisheim, département du Haut-Rhin.

XXV

M. CARLIER, PRÉFET DE POLICE

M. Carlier, dont le nom se trouve fréquemment sous ma plume dans le cours de ces mémoires, a certes rempli un trop grand rôle dans la police pour qu'il ne me soit pas permis de lui consacrer ici un chapitre.

Fils d'un ingénieur civil chargé, vers la fin du règne de Louis XVI, du dessèchement des marais de Bourgoin (Isère), M. Carlier naquit à Champigny-sur-Yonne le 16 mars 1794.

Il reçut, dans l'institution de MM. Bernard et Auger, rue d'Assas, 8, à Paris, l'éducation qui ouvrait toutes les carrières libérales à la jeunesse, et à vingt-un ans, la vivacité de son esprit et la netteté vigoureuse de son raisonnement le firent choisir pour secrétaire par M. de Permond, lieutenant général de police à Lyon.

L'emploi qu'il occupa près de ce fonctionnaire le mit à même de s'initier aux divers rouages qui concourent à assurer la tranquillité publique. Obser-

vateur pénétrant, quoique encore fort jeune, ses réflexions l'amenèrent bientôt à prendre le parti d'abandonner la police pour se créer une autre position dans le commerce, et à vingt-six ans il était de retour à Champigny, son pays natal, où il s'établissait marchand de bois.

Dix ans plus tard, la révolution de 1830 appelait de nouveaux hommes au pouvoir, promettait protection à d'autres idées, à d'autres principes, et ouvrait une vaste lice aux capacités. Ce fut au milieu de ces circonstances que M. Carlier entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur, sous les auspices de M. Duvergier de Hauranne; il fit alors un travail sur l'organisation de la police. M. le préfet Vivien, ayant reconnu la justesse des idées émises par M. Carlier, l'appela près de lui à la préfecture, puis le choisit pour chef de la police municipale.

A cette époque où l'effervescence des partis était constamment entretenue, où l'émeute était pour ainsi dire en permanence, le nouveau chef de la police municipale déploya une habileté toute particulière. Doué d'une énergie, d'une force de volonté et d'un courage à toute épreuve, M. Carlier donna en bien des circonstances des marques éclatantes d'un dévouement civique qui ne doit pas rester dans l'oubli.

En voici des exemples :

Des rassemblements plus ou moins nombreux, dont la plus mince nouvelle politique était souvent le prétexte, venaient fréquemment porter un coup

funeste aux affaires commerciales et jeter l'inquiétude dans tout Paris; chaque fois, M. Carlier se portait de sa personne sur le théâtre du trouble, et dirigeait lui-même ses agents dans la répression immédiate du désordre.

Un jour, on vint annoncer à la préfecture qu'un rassemblement considérable s'était formé dans le jardin du Palais-Royal. A cette nouvelle, M. Carlier ordonna la réunion d'une brigade de sergents de ville pour se rendre sur les lieux; mais, sans attendre leur départ, il se transporta en toute hâte au Palais-Royal, accompagné seulement de l'officier de paix Tranchard et de l'inspecteur Fraudin, pour juger par lui-même de l'esprit du rassemblement. Arrivé au milieu de l'émeute, le chef de la police municipale fut bientôt reconnu et à l'instant entouré; des menaces, des cris de mort, furent alors proférés contre lui, et des voies de fait sur sa personne paraissaient imminentes; mais, aidé de ses deux agents, grâce à sa haute taille, à sa prestance imposante, à son calme énergique, il sut contenir pendant vingt minutes la multitude ameutée contre lui, jusqu'au moment où l'arrivée de sa brigade de sergents de ville lui permit de faire évacuer entièrement le Palais-Royal.

Un complot carliste devait éclater dans la nuit du 2 février 1832, mais la police en fut heureusement informée assez à temps pour que le chef de la police municipale se mît aussitôt en devoir d'en empêcher l'exécution.

Vers onze heures du soir, les conjurés se rassemblaient sur quatre points différents : 1° à la barrière d'Enfer; 2° au canal Saint-Martin; 3° au boulevard Montparnasse; et 4° dans le salon d'un restaurant situé rue des Prouvaires; les principaux chefs étaient réunis dans ce dernier endroit. Il ne s'agissait rien moins pour eux que de s'emparer du roi, de la famille royale, des ministres et des principaux dignitaires de l'Etat, et d'entraver ainsi subitement la marche du gouvernement pour rappeler au trône la dynastie déchue.

Or voici comment cet audacieux coup de main devait être exécuté.

Partis à la même heure de divers points, les conjurés devaient se réunir devant les Tuileries, où cette nuit-là il y avait grand bal, puis ensuite, grâce aux clefs des grilles qu'un des leurs avait eu l'adresse de se procurer, faire tout à coup irruption dans le palais et se rendre maîtres des principaux personnages de la monarchie, invités à cette fête.

Vers onze heures et demie, un fiacre s'arrêta devant le restaurant de la rue des Prouvaires; il apportait une trentaine de fusils, et en ce moment les conjurés, armés de pistolets et de sabres, n'étaient pas moins de cent dans le salon. Mais, à minuit et demi, une circonstance que messieurs les conspirateurs n'avaient pas prévue vint d'une manière fort inattendue changer la face des choses. M. Carlier, accompagné d'une escouade de sergents de ville et d'un piquet de gardes municipaux com-

mandés par le lieutenant Senancourt, se présenta inopinément au restaurant.

Le salon de réunion était au premier ; les conjurés armés se preparaient à partir, quand M. Carlier, accompagné des sergents de ville Houel et Leturquis, s'élança hardiment sur l'escalier, suivi d'autres agents; ils ne l'avaient pas gravi entièrement lorsqu'un coup de feu vint les accueillir ; le sergent de ville Houel reçut la balle dans l'œil gauche et tomba mort, un autre fusil s'abattit sur M. Carlier qui s'avançait toujours, mais l'inspecteur Fraudin, qui se trouvait près de lui, releva avec sa main l'arme meurtrière. En même temps un autre fusil, dont l'amorce seule brûla, était dirigé sur le lieutenant Senancourt. M. Carlier sans armes, allant toujours en avant, les sergents de ville et les gardes municipaux firent irruption dans le salon et la mêlée devint générale, mais la courageuse énergie du chef de la police municipale imposa bientôt aux conjurés; quelques-uns parvinrent à s'échapper et la plus grande partie d'entre eux furent arrêtés.

Au milieu de cette lutte continuelle des partis, qui venait chaque jour entraver, déranger et doubler ses devoirs administratifs, le chef de la police municipale ne recula jamais devant les mesquines considérations qui firent souvent hésiter bien des fonctionnaires, pour qui les déclarations de la tribune et les diatribes de certains journaux étaient des épouvantails qu'ils n'osaient affronter.

Il prétendait que l'autorité, forte de ses bonnes

intentions, devait toujours marcher la tête haute et ne souffrir jamais qu'on pût impunément l'attaquer et lui jeter à la face un mépris immérité. Mais il eût fallu qu'il se rencontrât dans les régions supérieures de l'administration des caractères aussi bien trempés que le sien, pour qu'il pût espérer que, de concert, leurs efforts persévérants amèneraient une situation tranquille et assurée pour un long avenir. Il n'en fut point ainsi, et conséquemment une personnalité comme la sienne devait être exposée à bien des déboires; aussi quitta-t-il la préfecture en 1833, et, redevenu simple citoyen, il se consacra aux affaires et devint agent de change à Lyon, puis plus tard il créa la compagnie d'assurances *la Lyonnaise.*

Après février 1848, M. Carlier fut mandé au cabinet de M. C***, directeur au ministère de l'intérieur, qui lui offrit, au nom de M. Ledru-Rollin, la place de chef de la police politique.

« Grand merci! » avait répondu l'ex-chef de la police municipale, et il s'était empressé de quitter l'hôtel; mais, presqu'à la porte, il se croisa dans la rue de Grenelle avec deux personnes de sa connaissance, jouissant d'une fortune indépendante et n'ayant jamais occupé de fonctions publiques.

— Que diable faites-vous donc dans ces parages? exclama l'un des deux.

— Je vous le donne en mille à deviner.

— Alors, dites vite!

— M. C*** vient de me proposer, de la part de

M. Ledru-Rollin, de me mettre à la tête de la police du ministère, et, bien entendu, j'ai refusé.

— Comment! vous avez refusé! mais vous avez eu le plus grand tort! Que voulez-vous donc que nous devenions, nous autres hommes d'ordre et de tranquillité, si nous n'avons pas à la tête de la haute police quelqu'un pour nous protéger?

Puis, d'un commun accord, tous deux le prirent chacun par un bras, et, tout en s'efforçant de le faire revenir sur son refus, l'entraînèrent jusqu'au ministère. M. Carlier, dans la tête duquel mille réflexions s'étaient heurtées pendant les instances amicales qui lui étaient faites, se décida à tenter une explication avec M. C***, qu'il avait si prestement refusé un instant auparavant. Il aborda donc M. C*** très carrément en lui disant : « J'ai réfléchi qu'il eût été sage de s'expliquer un peu plus que nous ne l'avons fait. Je viens donc vous dire : En m'offrant la direction de la police politique, qu'attendez-vous de moi qui ne suis pas républicain de la veille ni du jour, et qui ignore encore si je le serai du lendemain? — Nous n'attendons de vous, lui répondit M. C***, et ne vous demandons qu'une seule chose : c'est de vous charger de rétablir l'ordre. » A cette ouverture bien catégorique, M. Carlier n'hésita pas à répondre : « S'il en est ainsi, je suis votre homme, j'accepte. »

Voilà comment M. Carlier est entré au ministère de l'intérieur avec M. Ledru-Rollin.

Le 20 décembre 1848, c'est-à-dire le jour de la proclamation du prince Louis-Napoléon à la prési-

dence de la république, M. Rebillot, ancien colonel de gendarmerie, fut nommé préfet de police, et M. Carlier chef de la police municipale. M. Rebillot, brave militaire, honnête homme dans toute l'acception du mot, était complètement étranger aux affaires de police; aussi M. Carlier était-il le véritable préfet, car rien ne se faisait que par son initiative ou ses conseils. Enfin, ce fut le 8 novembre 1849 que M. Carlier fut appelé aux fonctions de préfet de police en remplacement de M. Rebillot.

Son premier soin, en prenant les rênes de la police, fut de se créer un service politique qui lui permît de savoir tout ce qui se faisait et se disait dans les clubs, les sociétés secrètes et jusque chez certains représentants. Pour atteindre ce but, il se créa, au poids de l'or, des agents secrets, dont il prit un certain nombre, faut-il le dire, parmi des chefs ou des orateurs de clubs, des journalistes dont les discours et les écrits avaient souvent glacé d'effroi le cœur des honnêtes citoyens!

Adversaire courageux et infatigable des hommes de parti tant qu'ils étaient libres, il devenait pour eux, après leur arrestation, d'une bienveillance extraordinaire. Plusieurs représentants et nombre d'autres individus peuvent l'attester.

Lorsque des détenus politiques lui adressaient des demandes pour être conduits par des agents soit chez eux, soit ailleurs, pour affaires personnelles, le préfet les faisait venir dans son cabinet et leur disait : « Vous voulez sortir? Donnez-moi votre

parole de rentrer ce soir à la prison et vous êtes libres. »

Et, parmi tous ceux auxquels il accorda la permission de vaquer librement à leurs affaires, un manqua de parole, un seul. Encore ses amis, indignés d'une pareille conduite, allèrent-ils eux-mêmes le rechercher et le ramenèrent à la prison.

D'autres détenus, arrêtés également pour opinion politique, mais arrachés à leurs travaux journaliers et laissant une famille sans appui, sans secours, reçurent non seulement des douceurs dans leur prison, mais M. Henricy, attaché au cabinet du préfet, fut chargé maintes fois par ce dernier de porter de l'argent à ces familles infortunées afin de subvenir à leurs besoins.

M. Carlier donna sa démission de préfet de police le 27 octobre 1851, en même temps que se retirait le ministère Baroche et Léon Faucher.

M. Carlier sortit de la préfecture comme il y était entré, c'est-à-dire sans que sa modeste fortune se fût le moins du monde accrue au moyen des émoluments attachés à ses fonctions, car sa préoccupation constante pendant le cours de son administration avait toujours été de triompher des obstacles qu'il pouvait rencontrer, et, pour les surmonter, dans l'intérêt général, il ne reculait devant aucun sacrifice. Comme il payait largement les services qu'on lui rendait, voulant toujours que la récompense fût proportionnée à l'importance du résultat, il n'en suqordonnait jamais le chiffre aux fonds disponibles dans

[illegible]

[illegible] Peu de temps avant sa sortie de la préfecture, [illegible] indispensables : [illegible] plus les services devaient être importants. Il y eut urgence de pouvoir disposer d'une somme de 20,000 francs. Ne pouvant les trouver au moment voulu dans la caisse des fonds secrets, M. Carlier, qui possédait depuis nombre d'années une rente de 1,000 francs environ, se décida à la vendre afin d'arriver à payer les services qui lui étaient rendus dans l'intérêt général.

Après le 2 décembre, il fut nommé commissaire général du gouvernement dans les départements de l'Allier, du Cher, et de la Nièvre, puis il fut appelé au Conseil d'État.

M. Carlier, qui, dans sa vie publique, s'est montré sous des couleurs si sévères, était dans l'intimité le meilleur homme du monde, d'une douceur et d'une bienveillance extrêmes. Ce magistrat si bien trempé, si inflexible quand il était préoccupé du souci d'assurer le repos public, se trouvait heureux quand il pouvait donner un instant aux affections de la famille et de l'amitié. Aussi la loyauté de son caractère, la bonne foi qui présidait à tous ses actes, lui avaient conquis la considération affectueuse des notabilités les plus élevées et l'estime même d'un grand nombre de ses adversaires politiques. Pour ma part, j'ajou-

terai que je n'avais jamais connu de fonctionnaire qui possédât autant que lui la conscience du devoir. Il réclamait impérativement ce sentiment chez les commissaires de police et chez tous ses auxiliaires. Parmi ceux-ci, les poltrons, les paresseux ou les incapables sont les seuls qui ne l'aient point aimé. Chargé de ressusciter, pour ainsi dire, la tranquillité publique, il concentrait ses facultés vers ce but, sans qu'aucune considération personnelle vînt jamais apporter la moindre indécision, le moindre changement dans la route qu'il croyait la meilleure. Aussi, fort de la droiture de ses intentions et du rigorisme qu'il apportait dans les actes de sa vie, dédaignait-il souverainement les déloyales attaques dont il pouvait être personnellement l'objet. Et, à ce sujet, je crois pouvoir me permettre de citer ici une particularité qui ne doit être connue que de bien peu de personnes, mais dont j'ai reçu la confidence quelques instants après le fait accompli.

Une personne, peu digne et peu loyale, avait sournoisement pris en haine M. Carlier, qui dédaignait de s'en préoccuper; mais, comme l'idée dominante de ce personnage était de parvenir à perdre M. Carlier dans l'esprit du gouvernement, pour sa satisfaction personnelle et se donner en même temps un reflet de grande perspicacité, voici ce que notre individu imagina :

Un monsieur, se disant publiciste, vint un jour solliciter de M. Carlier un moment d'entretien. Une fois introduit, il commença par des louanges sur les

actes de l'ancien préfet, et, après quelques périphrases vagues et banales sur la justesse de son coup d'œil quant à son appréciation des hommes et des affaires publiques, il finit par présenter un manuscrit qui, disait-il, traitait de l'état des choses politiques du moment, en ajoutant qu'il serait très heureux si M. Carlier voulait bien en prendre connaissance et y faire les annotations qu'il jugerait nécessaires.

M. Carlier, qui l'avait écouté jusque-là sans l'interrompre, voyant qu'il s'agissait de politique, ne voulut pas en entendre davantage et le congédia immédiatement sans avoir voulu même jeter les yeux sur le manuscrit.

Une fois le visiteur parti, l'ancien préfet se préoccupait du nom de ce nouveau publiciste, qui paraissait avoir compté sur sa coopération à un écrit politique, et cela lui semblait bien étrange, quand par hasard, je me présentai pour lui rendre visite. En m'apercevant, son premier mot fut de me dire : « Ah ! bonjour, Canler ! je suis fâché que vous ne soyez pas arrivé une demi-heure plus tôt, je vous aurais prié de suivre un certain monsieur qui sort d'ici, afin de savoir au juste qui il est et où il s'est rendu en quittant mon domicile. » Et M. Carlier se mit à me raconter l'entrevue dont je viens de parler, en ajoutant avec un ton d'indifférence méprisante : « Je ne vois pas qu'une pareille démarche auprès de moi puisse être autre chose qu'un piège qu'aura voulu me tendre un sot intrigant qui mesure les autres à sa taille. »

Deux heures après, M. Henricy, dont j'ai déjà parlé, vint annoncer à M. Carlier qu'il était chargé de le prévenir qu'un individu se présenterait à lui dans l'intention d'en obtenir quelques annotations sur un manuscrit qu'il lui laisserait entre les mains, et que cette tentative auprès de lui n'avait d'autre but que de faire saisir cet écrit dans son domicile.

Cette révélation fit hausser les épaules à M. Carlier, qui crut de sa dignité de ne jamais récriminer à ce sujet; car, à compter de ce moment, il professa le plus profond mépris pour l'instigateur de cette indigne et machiavélique combinaison.

Autant le fonctionnaire était rigide et inflexible quand il s'agissait de la chose publique, autant l'homme privé était accessible et sympathique à l'infortune. Le malheur, quel qu'il fût et sous quelque trait qu'il se présentât, trouvait toujours en lui une main aussi secourable que discrète. Sans prétendre dévoiler toutes les bonnes actions que je connais de lui, je ne puis résister à en citer quelques exemples.

Nous étions en 1854; M. Carlier me dit un jour :

— Canler, hier une jeune femme se disant la cousine germaine d'un notaire de Villeneuve-l'Archevêque, et que j'ai beaucoup connu, s'est présentée chez moi. Après m'avoir longuement parlé de sa famille, elle m'a exposé une position réellement malheureuse et a conclu par une demande de secours. Je lui ai remis quarante francs; mais, comme je désirerais savoir si, réellement, par sa position et

sa conduite, elle est digne d'intérêt, voilà son nom et son adresse; veuillez prendre quelques renseignements sur elle et vous me rendrez compte de ce que vous aurez appris.

Je me mets donc en route, et, tout d'abord, je m'aperçois que le numéro indiqué n'existe pas dans la rue qu'elle a désignée; toutefois, crainte d'une erreur, je vais de porte en porte demander mademoiselle X***, et j'acquiers la certitude qu'elle est parfaitement inconnue.

Je revins rendre compte de mes démarches à M. Carlier, et j'ajoutai : « C'est une intrigante qui vous a volé vos quarante francs. »

— Tant pis pour elle ! répondit l'ex-préfet.

— Comment, tant pis pour elle! c'est pour vous, voulez-vous dire?

— Non, ajouta-t-il d'une voix calme et pénétrante, car elle a une mauvaise action sur la conscience, et moi j'en ai une bonne.

Deux ans plus tard, eu 1856, M. Carlier me chargea d'une autre commission.

— Canler, me dit-il, rendez-moi, je vous prie, un service. Il y a deux ans, un Anglais nommé P***, demeurant rue de la Victoire, a remis à la femme d'un vigneron que je connais un enfant nouveau-né pour le nourrir. Les six premiers mois ont été régulièrement payés; mais depuis ces pauvres gens n'ont pas reçu un sou, et leurs lettres sont constamment restées sans réponse. Faites en sorte de retrouver P***, et alors je m'arrangerai bien pour le forcer à

payer, car ces malheureux, par suite de leur profonde misère, vont être contraints de mettre ce pauvre petit innocent aux Enfants-Trouvés.

J'allai rue de la Victoire, où l'on me dit que P*** était depuis longtemps parti pour Calcutta. A l'ambassade anglaise, j'acquis la certitude que cet homme était aux Indes depuis dix-huit mois, et je revins annoncer à M. Carlier le résultat de mes démarches.

— Diable, me dit-il, voilà qui est fâcheux ; je ne puis cependant pas, en conscience, laisser aller ce petit bonhomme aux Enfants-Trouvés.

— Cela me semble assez difficile, cependant.

— Non, reprît-il ; grâce à un petit mensonge, fort excusable, vu la circonstance, et qui ne fera de tort qu'à ma bourse, mes bons vignerons pourront, malgré leur misère, garder leur nourrisson : je vais leur dire que P*** est bien parti à l'étranger, mais qu'il a laissé ici un mandataire avec lequel je me suis entendu et qui m'a remis les mois échus. Je leur donnerai cette somme et je payerai ainsi la pension. Tôt ou tard, nous retrouverons P***, et il s'acquittera probablement alors de ce que je lui aurai avancé.

Et M. Carlier paya les mois de nourrice.

M. Carlier, conseiller d'État, membre du conseil général et du comice agricole de l'Yonne, maire de Thorigny, partageait son temps entre les travaux de ces diverses attributions. Tout semblait faire présager que sa robuste constitution lui permettrait longtemps encore de consacrer ses facultés aux devoirs que lui imposaient ces différentes fonctions, quand

la mort vint le frapper inopinément au milieu de sa famille, à Sens.

Parti de Paris, bien portant, le 25 mars 1858, M. Carlier était arrivé subitement indisposé. En prenant le lit, il eut le pressentiment que la gravité inattendue de sa maladie devait hâter le terme de son existence. Il envisagea aussitôt la mort avec calme et demanda lui-même, sans y être provoqué, les secours de la religion. Il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, le 31 mars 1858.

XXVI

FLEURETTE

Lorsque j'étais inspecteur principal, j'avais souvent eu occasion de remarquer que les agents chargés de mettre à exécution, soit des mandats, soit des jugements, et de rechercher des inculpés de crimes ou délits, ne réussissaient presque jamais, surtout lorsque ceux-ci se tenaient sur leur garde et qu'ils avaient mis leurs concierges dans leurs intérêts. J'avais pensé que pour mettre en défaut la perspicacité et la rouerie de ces individus, il fallait dans ces circonstances remplacer les agents par des femmes qui, à cause de leur sexe, n'éveilleraient point de soupçons et pourraient s'introduire facilement dans les maisons pour y prendre les renseignements nécessaires et préparer ainsi les voies aux agents pour opérer les arrestations. Je fis un rapport détaillé pour démontrer la nécessité d'attacher au service de sûreté des femmes en qualité d'agents secrets. Les chefs de la police municipale et de sûreté ne jugèrent pas à propos de donner suite à ma de-

mande, mais lorsque je fus nommé chef de la police de sûreté, en mars 1849, je renouvelai mon rapport, et cette fois j'obtins du préfet l'autorisation de prendre un agent du sexe féminin. Je désirais pour cet emploi une femme, jeune, gentille, bien élevée, s'exprimant avec facilité et d'une bonne tenue. Depuis huit jours je cherchais cette petite merveille, lorsqu'une jeune fille d'une vingtaine d'années, blonde, jolie figure, taille svelte et d'une mise recherchée, se présenta à mon cabinet. Monsieur, me dit-elle en m'abordant, je vous prie d'être assez bon pour accueillir favorablement la demande que je vais avoir l'honneur de vous adresser, mais auparavant, permettez-moi de vous raconter en peu de mots les motifs qui m'ont décidée à venir vous voir. Parlez, lui dis-je, je vous écoute.

— Je me nomme Fleurette, je suis née à Marseille, mon père est un commerçant aisé de cette ville, j'avais pour amie dans le pensionnat où mes parents m'avaient placée, la fille d'un riche négociant; elle avait un frère nommé Alfred, jeune homme très distingué qui venait souvent lui rendre visite; ses yeux me dirent qu'il m'aimait. Après ma sortie de pension, nous nous revîmes, et des liaisons intimes ne tardèrent pas à s'établir entre nous. Bientôt je m'aperçus que je portais dans mon sein le fruit de ma faute. Les parents d'Alfred l'envoyèrent faire son droit à Paris, ma grossesse commençait à paraître, il me proposa de le suivre; j'acceptai sa proposition avec empressement, j'abandonnai mon père

et m'a mère sans les embrasser; j'arrivai dans la capitale où quelques mois après je mettais au monde une petite fille. Mon amant ne tarda pas à faire la connaissance de jeunes étudiants débauchés, avec lesquels il passait les journées et les nuits dans les bals et les orgies. Alors il me laissa seule dans l'hôtel pendant plusieurs jours. Pour soutenir cette vie de dissipation, Alfred fit des dettes et souscrivit des lettres de change qu'il ne put acquitter à leur échéance; et, pour se soustraire à ses nombreux créanciers, il prit la fuite. Je me trouvai ainsi abandonnée avec mon enfant, et, n'ayant pour toute ressource qu'une somme de cent francs dont il ne me reste plus que quelques sous. Je désire vivre honnête, mais ne sachant que faire pour gagner ma vie et payer les mois de nourrice de ma chère petite, je me suis décidée à venir vous prier de me recevoir dans la police. — Mais, lui dis-je, vous croyez donc que la police est le pis aller de tous ceux qui ne savent où donner de la tête? — Je vous demande pardon, monsieur, mais j'ai entendu dire plusieurs fois par Alfred que lorsqu'on ne savait que faire, on se jetait dans la police.

La proposition de cette jeune fille m'était d'autant plus agréable qu'elle me paraissait posséder toutes les qualités que je désirais; je la congédiai en lui disant: Revenez demain, je verrai ce que vous savez faire, et si je suis content de vous, je vous prendrai dans ma police.

Je m'enquis d'abord avec soin touchant la valeur

morale de la jeune fille et assuré que, dans sa vie passée, on ne pouvait lui reprocher autre chose que ce qu'elle m'avait avoué, je résolus de la mettre à l'épreuve.

Depuis deux mois j'avais un mandat d'arrêt contre un nommé D*** qui avait été condamné aux travaux forcés par contumace; il était né à Toulouse et allié à une famille riche et puissante de la capitale, toutes les ruses mises en œuvre par les agents pour opérer son arrestation avaient été infructueuses; je chargeai ma jeune néophyte d'obtenir par quelque moyen de son invention l'adresse du recherché. Trois jours après, elle m'apprenait la nouvelle demeure de D*** et le nom sous lequel il se cachait. Le lendemain, à la pointe du jour, il était arrêté et conduit à la préfecture de police. Voici comment Fleurette s'y était prise :

Elle s'était rendue en grande toilette au domicile du contumace, et, s'adressant à la concierge, elle lui avait dit qu'elle était cousine de M. D*** et qu'arrivée la veille de Toulouse à Paris, elle s'était empressée de venir rendre visite à son parent. Mademoiselle, lui avait répondu la concierge, votre cousin a quitté cette maison depuis deux mois, et j'ignore complètement où il est en ce moment, je crois bien qu'il se trouve dans de mauvaises affaires et qu'il se cache. Fleurette avait paru désespérée de ce contretemps. Sa douce voix, son regard chagrin et son accent méridional persuadèrent la concierge que c'était bien à la cousine de D*** qu'elle avait

affaire, aussi reprit-elle : Ne vous chagrinez pas, mademoiselle, allez rue du Helder, n° 15, vous trouverez dans cette maison Mme Dorville qui est la maîtresse de l'ami le plus intime de mon ancien locataire, je suis certaine qu'elle vous indiquera sa nouvelle demeure. Effectivement, Mme Dorville, trompée comme la concierge par la douceur et l'accent méridional de la jeune fille, n'hésita pas à lui donner le nouveau nom de D*** et son adresse.

Je rendis compte de cette opération au préfet qui, satisfait de l'aptitude de cette débutante, m'autorisa à lui donner deux cents francs par mois et à lui compter un mois d'avance à titre de gratification.

Fleurette n'était connue que du préfet, du chef de cabinet, du chef de la police municipale et de moi. Elle a rendu à la police de nombreux services, je n'en citerai que quelques-uns qui, je pense, suffiront pour donner une idée de la finesse et de la féconde imagination de cette jeune fille.

M. Y***, sexagénaire, assez bien conservé, possédait une fortune des plus confortables et jouissait d'une excellente réputation de probité et d'homme à la mode; il était marié depuis deux ans avec une jeune fille appartenant à une famille honnête mais sans fortune. M. Y*** qui était soupçonneux et jaloux, avait cru remarquer que la conduite de sa femme avait quelque peu changé à son égard, il commença par lui faire des reproches qui bientôt se changèrent en menaces, en violences. Le père et la mère de

la jeune femme avaient été plusieurs fois témoins de ces scènes, ils avaient interrogé leur fille qui avait constamment repoussé les accusations de son mari. Sur ces entrefaites, M. Y*** fut obligé de se rendre en Espagne pour soutenir un procès d'où dépendait une partie de sa fortune ; le père et la mère de Mme Y*** crurent devoir profiter de l'absence de leur gendre pour s'assurer si réellement leur fille avait manqué à ses devoirs, et, dans l'affirmative, la ramener par leurs conseils à de meilleurs sentiments. A cet effet, ils vinrent trouver le préfet qui était une de leurs anciennes connaissances et lui exposèrent l'objet de leur visite. Je crois, dit M. Carlier, que ce qu'il y a de mieux à faire dans cette circonstance, c'est de faire surveiller votre fille pour connaître l'individu avec lequel elle a des relations; puis après, vous lui ferez comprendre l'énormité de sa faute et les suites déplorables qui pourraient en résulter tôt ou tard. Le préfet me fit appeler et après m'avoir dit en peu de mots ce que je viens de raconter, il ajouta : Je vous charge de cette affaire, elle est très délicate et exige tous les ménagements possibles. Je demandai alors à la mère si sa fille avait une femme de chambre ou une bonne : Elle a l'une et l'autre, me répondit-elle, mais depuis trois jours sa femme de chambre est partie à son pays pour soigner sa mère qui est dangereusement malade. Eh bien! répliquai-je, il faut insister aujourd'hui même auprès de Mme Y*** pour qu'elle ne se prive pas plus longtemps du

service d'une femme de chambre; je me charge de lui en procurer une qui pourra éclaircir vos doutes. Veuillez vous trouver demain à onze heures chez votre fille, la jeune personne que je vous adresserai s'y présentera de la part de Mme P***, vous direz que vous connaissez cette dame, et vous ferez tout votre possible pour que la nouvelle femme de chambre soit acceptée. Ceci convenu, je me rendis chez Fleurette et lui expliquai ce que j'attendais d'elle. Le lendemain, à l'heure fixée, elle demandait à parler à Mme Y***, on la faisait entrer au salon où se trouvaient la mère et la fille, qui en la voyant furent aussitôt prévenues en sa faveur. Les réponses aux questions qui lui furent adressées satisfirent tellement Mme Y***, qu'elle se prononça aussitôt en disant à Fleurette : Puisque ma mère connaît la dame qui vous envoie, et que votre tenue et votre langage me conviennent, je vous prends dès aujourd'hui à mon service, mais je crois devoir vous prévenir que je n'aime pas plus les curieuses que les indiscrètes. Six jours s'étaient à peine écoulés que je recevais une lettre de Fleurette, m'annonçant que sa maîtresse avait un amant, jeune et fort joli garçon, nommé Alexis, demeurant rue de Hanovre, que jamais il ne venait dans la maison de Mme Y***, mais que celle-ci allait tous les jours le voir chez lui. Je rendis compte de ces circonstances au préfet qui en informa les parents. Ceux-ci, convaincus de l'inconduite de leur fille, lui adressèrent les plus vifs reproches et lui représentèrent les dan-

gers auxquels elle s'exposait; Mme Y*** comprit sa position et jura en pleurant de rompre à tout jamais avec Alexis. Le mari ayant gagné son procès, revint à Paris où il retrouva sa femme aussi bonne, aussi aimable qu'elle l'était dans les premiers temps de son mariage. Les parents satisfaits de Fleurette me remirent pour elle une somme de 300 francs.

Un commerçant du quartier Saint-Martin m'avait été signalé comme un receleur émérite, j'avais à plusieurs reprises, mais sans succès, fait exercer des surveillances par des agents, afin de le prendre en flagrant délit; en désespoir de cause, je chargeai Fleurette d'amener cette affaire à bonne fin. Le lendemain matin, elle arrivait à mon cabinet déguisée en paysanne, son travestissement était si parfait qu'elle en était méconnaissable, je lui en fis mon compliment, et, flattée de ma réception, elle partit assurée comme moi qu'elle réussirait dans sa mission. Elle alla donc se présenter au receleur en qualité de bonne ou de fille de boutique, elle lui dit qu'arrivant de son pays pour se mettre en service elle ne demandait que sa nourriture pour le premier mois de ses gages. Ce mode d'arrangement parut sourire à l'individu qui lui parla avec douceur en lui prenant le menton. Mais en l'absence de sa femme, il ne voulut point se décider et remit Fleurette au lendemain en l'assurant qu'elle pouvait compter être acceptée. Effectivement, après un petit interrogatoire que lui fit subir la femme, Fleurette

entra immédiatement en fonctions. Huit jours après, elle m'informait que son patron sortait presque tous les jours à la nuit et qu'il rapportait ensuite sous son paletot ou sous sa blouse des objets précieux, qu'il transportait aussitôt dans une cachette pratiquée dans la cave.

Au retour d'une de ses excursions nocturnes, le receleur fut heurté en marchant par un de mes agents qui se laissa tomber et se releva vivement pour lui demander raison de sa prétendue maladresse. Le saisissant aussitôt par ses vêtements, il put s'assurer que notre individu était porteur de quelque objet, et, simulant une grande irritation, il se répandit en invectives contre le receleur qu'il ne lâchait pas. D'autres agents intervinrent alors et déclarèrent qu'il fallait les conduire au poste, le receleur fut donc, bien malgré lui, contraint de les accompagner; mais dans le poste, les rôles changèrent, l'agent agresseur saisissant les bras du receleur permit à ses collègues de mettre la main sur les objets qu'il cachait et dont il lui fut à l'instant demandé l'origine. Notre individu pris à l'improviste; perdit la tête et ne sut que répondre, il fut consigné. Le lendemain je fis opérer chez lui une perquisition qui amena la saisie de nombreuses marchandises dont il ne put rendre bon compte. Fleurette quittait la maison à l'arrivée du commissaire de police, son rôle était terminé du moment que celui de la justice commençait.

Un M. R***, négociant, décédé depuis plusieurs années, vint un jour me déclarer qu'il s'était plusieurs fois aperçu qu'on lui avait soustrait dans sa caisse de petites sommes d'argent, et que, bien qu'il n'ait pu obtenir aucune preuve à l'appui des soupçons qu'il avait conçus sur son teneur de livres, il s'était décidé à le congédier et à tenir lui-même ses écritures. Cependant, ajouta-t-il, depuis le départ de mon teneur de livres, les soustractions n'en ont pas moins continué; je ne sais vraiment à qui m'en prendre, et ma perspicacité ayant déjà été mise en défaut, je ne voudrais pas faire une nouvelle école et qu'un innocent fût encore victime de mes soupçons. Je viens donc vous prier, monsieur, de me tirer de cette position aussi inquiétante que difficile et qui ne me laisse plus de repos.

— Mais, lui dis-je, comment en votre absence, peut-on s'introduire dans votre cabinet?

— Je n'y comprends rien, car, le jour, les précautions ne manquent pas, et tous les soirs je ferme ma caisse et la porte de mon cabinet à double tour, le lendemain je retrouve les serrures dans l'état où je les avais laissées la veille, du reste, mes clefs ne me quittent ni jour ni nuit.

— Il y a, répliquai-je, une énigme là-dessous, c'est à nous de la deviner. Il faut d'abord étudier la situation sous tous ses points de vue. Avez-vous parlé à quelqu'un de ces soustractions?

— Oh! non, pas même à ma femme, dans la crainte d'une indiscrétion de sa part.

— Très bien ! dis-je, continuez à garder le silence. Indépendamment de vos employés, avez-vous d'autres gens à votre service ?

— Oui, nous avons une cuisinière, une femme de chambre, et une bonne pour notre petite fille ; mais le service des deux premières est tout à fait en dehors des pièces affectées à mon commerce, et quant à la bonne que ma femme a renvoyée avant-hier, elle venait quelquefois distraire la petite dans les magasins et me l'amenait même dans mon cabinet, mais je ne puis la soupçonner, attendu qu'une soustraction a encore eu lieu aujourd'hui.

— Ah ! vous n'avez pas encore remplacé cette bonne ?

— Non, me répondit-il, ma femme jusqu'à présent n'en a pas encore trouvé une convenable pour lui confier la petite.

— Eh ! bien, je me charge de vous en procurer une qui lui conviendra, d'autant plus que vous voudrez bien donner votre avis en sa faveur lorsqu'elle se présentera demain matin à votre domicile. Soyez certain que, grâce à elle, nous obtiendrons le résultat que vous désirez.

M. R*** partit et prévint sa femme que l'un des meilleurs bureaux de placement lui adresserait une excellente bonne d'enfant. Le lendemain, Fleurette, habillée comme les filles de cette condition, se présentait au domicile des époux R***, était agréée et entrait en fonctions. Fleurette, tout en promenant l'enfant, observait la conduite et les allures de

chaque commis, de chaque domestique, cette surveillance s'exerçait depuis quinze jours sans résultat, lorsqu'un matin de très bonne heure, Fleurette s'étant levée pour promener l'enfant qui était tourmentée par des coliques, aperçut, en descendant l'escalier, sa maîtresse se glisser comme une ombre, ouvrir la porte, entrer furtivement dans le cabinet de son mari et en ressortir un instant après en refermant la porte à double tour. Plus de doute, s'était-elle dit, c'est madame qui, à l'aide de fausses clés, commet les soustractions! Elle redoubla alors de surveillance et bientôt elle vit sa maîtresse renouveler ce manège. D'un autre côté, elle avait appris par la femme de chambre que M. R*** tenait les cordons de sa bourse très serrés à l'égard de sa femme. Fleurette était fixée, elle m'écrivit ces particularités, je fis suivre Mme R*** par deux agents, et je sus bientôt qu'elle achetait des fantaisies très chères, pour sa toilette, à laquelle son mari absorbé dans son négoce ne faisait aucune attention.

La conclusion de cette affaire me causait quelque embarras, je ne voulais pas compromettre la femme aux yeux de son mari, car sa conduite comme épouse et mère était irréprochable. D'un autre côté, je ne voulais pas non plus que le mari continuât à subir des soustractions et que le moindre soupçon pût planer sur les commis, les domestiques ou toute autre personne de la maison; il me fallait donc bâtir un conte qui approchât de la vérité. J'avais manifesté ma perplexité à Fleurette, elle aussi com-

mençait à être très embarrassée pour faire prendre patience à M. R*** qui, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, l'obsédait de questions et paraissait ne plus avoir confiance dans son intervention. La position devenait difficile, voici la combinaison à laquelle je m'arrêtai : je chargeai Fleurette de mettre tout en œuvre pour s'emparer des doubles clés de sa maîtresse; trois jours après elles étaient entre mes mains; j'avertis alors ma jeune fille qu'elle eût à se tenir prête le lendemain à onze heures pour m'introduire près de sa maîtresse, pendant l'absence de son mari. A l'heure convenue elle m'annonçait à Mme R*** qui me recevait avec une espèce d'humeur chagrine; je lui déclinai d'abord ma qualité, puis je lui fis connaître la plainte de son mari et en même temps je lui montrai ses deux fausses clés que je remis dans ma poche.

— Ah ! monsieur ! exclama-t-elle en versant d'abondantes larmes, je suis perdue ! !

— Je la rassurai aussitôt en lui disant que je n'avais d'autre intention que de détourner les soupçons du vrai coupable et de prévenir un fâcheux dénouement.

Je me retirai en la laissant interdite et confuse. Pendant cette courte entrevue, Fleurette était partie de la maison en laissant à sa maîtresse un mot d'excuse pour un aussi brusque départ qui était motivé, disait-elle, par une nécessité impérieuse de famille. Quelques minutes après, je faisais remettre une lettre à M. R*** pour le prier de vouloir bien, avant son

dîner, se rendre à mon cabinet. Il ne me suffisait pas d'avoir rassuré l'épouse, il me fallait aussi donner une satisfaction quelconque au mari.

M. R*** arriva fort intrigué de la coïncidence de ma convocation avec la disparition de Fleurette, je lui présentai les deux clés en lui demandant s'il les connaissait; à cette vue, sa surprise fut extrême et sa première exclamation fut de me demander le nom du coupable. Oh! pour cela, lui dis-je, je ne puis malheureusement avoir que des doutes, les preuves et les témoins manquent complètement. Je lui racontai alors que la veille après le départ des commis, Fleurette avait cru voir sortir de la pièce précédant la caisse, le nommé Jean, homme de peine de la maison, mais que bientôt elle avait reconnu son erreur en se trouvant face à face avec ce serviteur, d'où elle avait conclu que l'individu qu'elle avait pris pour Jean devait être un voleur, qu'elle s'était mise à sa poursuite sans pouvoir l'atteindre, et que, rentrée dans la maison, elle s'était dirigée vers la caisse dont la porte était fermée, qu'elle s'était retournée et qu'en jetant les yeux autour d'elle elle avait aperçu dans un coin et ramassé les deux clés liées ensemble. Plus de doute, s'était-elle dit, c'est un voleur qui, en m'apercevant, s'est débarrassé de ces clés pour ne pas être arrêté preuves en mains. Le voleur, ajoutai-je, est probablement un de vos anciens hommes de peine qui aura pris l'empreinte des clés de vos serrures pour en faire faire de semblables, et, connaissant les heures d'ab-

sence de vos employés et les êtres de la maison, il lui a été facile de s'introduire jusqu'à la porte de votre caisse. Fleurette, continuai-je, qui est on ne peut plus désolée de ne pas avoir réussi à prendre le voleur sur le fait avec les pièces de conviction, s'est décidée à ne pas attendre votre retour, préférant que la nouvelle de sa découverte vous soit annoncée par moi. Certes, je suis moi-même très contrarié de ce demi-échec qui ne me permet pas de livrer le coupable à la justice, mais j'ai la conviction du moins que vous serez désormais à l'abri des voleurs, car votre personnel a été surveillé et il est irréprochable.

M. R*** qui, intérieurement peut-être, avait eu quelques légers doutes sur sa femme, puisqu'il ne l'avait pas mise dans la confidence de la personnalité et de la mission de Fleurette, parut soulagé d'un grand poids par mes révélations. Il me fit les plus sincères remerciements en me laissant un billet de 200 francs pour Fleurette. Elle a, me dit-il, soutenu son rôle avec une adresse merveilleuse, et ses bons soins pour ma petite lui avaient gagné l'affection de ma femme, aussi je serais injuste si, comme elle l'a supposé, je ne me trouvais pas suffisamment satisfait par la découverte qu'elle a faite.

Fleurette était à mon service depuis deux ans, mais malheureusement elle était atteinte d'une maladie de poitrine, les souffrances de cette pauvre fille augmentaient chaque jour, son père et son enfant étaient morts, l'ennui du pays et surtout le désir de

revoir sa mère, venaient encore accroître ses peines. Elle avait économisé une douzaine de cents francs, elle m'écrivit pour me prier de venir la voir. Monsieur Canler, me dit-elle, vous m'avez sauvé de la misère et du déshonneur, je n'oublierai jamais les bontés que vous avez eues pour moi, je vous dis adieu, je pars ce soir pour Marseille, je ne veux pas mourir sans avoir obtenu le pardon de ma mère que j'ai tant affligée. J'embrassai cette pauvre fille le cœur gros et les larmes dans les yeux. Elle a probablement cessé de vivre car, depuis son départ, je n'ai jamais entendu parler d'elle.

XXVII

ASSASSINAT DE POIRIER-DESFONTAINES

Dans la rue Saint-Honoré, au nº 422, existait un magasin de bronzes fort bien achalandé, dont le propriétaire, M. Poirier-Desfontaines, vieux célibataire, n'avait pour domestique qu'un jeune homme de vingt ans, de petite taille, à figure imberbe, d'une apparence peu robuste, qui, après la révolution de 1848, avait fait partie de la garde mobile et s'était empressé de jeter l'uniforme aux orties à l'expiration de son engagement. Dans les derniers jours du mois de décembre 1850, il était entré au service de M. Poirier-Desfontaines, et le 6 janvier suivant on le vit comme d'habitude ouvrir la boutique et nettoyer le magasin; puis il sortit et revint peu après chargé d'une malle qu'il porta dans l'appartement de son maître, au premier. Quelques heures s'étaient à peine écoulées, qu'il disait à la fille du concierge que son bourgeois étant parti pour passer quatre ou cinq jours à la campagne, il allait le rejoindre et lui porter quelques effets d'habillement qui lui étaient

indispensables. Vers deux heures de l'après-midi, il fermait le magasin, se faisait aider par un commissionnaire pour descendre du premier au rez-de-chaussée la volumineuse malle qu'il avait apportée le matin ; ensuite, appelant deux commissionnaires étrangers au quartier, qui passaient en ce moment avec une voiture à bras, il faisait charger la malle sur cette charrette et quittait la maison en annonçant officiellement à tous qu'il allait retrouver son maître.

Le lendemain de ce départ, les voisins et le concierge s'inquiétèrent de la disparition subite du maître et du domestique. Le marchand de bronzes ne les avait pas habitués à de pareilles fugues, et, la curiosité aidant, on trouvait fort extraordinaire que M. Poirier-Desfontaines eût quitté tout à coup son magasin, lui si tranquille, si rangé, si casanier.

Le concierge alla prévenir le commissaire de police qui se rendit sur les lieux; mais, le cerbère de la maison ayant regardé par un carreau dans la chambre de son locataire et remarqué que tout y était dans le plus grand ordre, le commissaire se retira.

Plusieurs jours se passèrent; l'impatience et la curiosité publiques allaient toujours croissant et les soupçons du quartier ne tardèrent pas à se porter sur un assassinat. L'autorité s'en émut, le commissaire de police revint de nouveau et se décida cette fois à faire ouvrir les portes; alors on put constater par les taches de sang qui maculaient le plancher, et par la présence d'un merlin ensanglanté, qu'un homicide avait été commis dans la chambre du premier

étage, mais qu'on avait fait disparaître la victime. Les recherches commencèrent alors, actives, incessantes, mais sans succès, et ce ne fut que le 30 janvier qu'un avis adressé par la gare du chemin de fer de Châteauroux à la préfecture de police fit savoir que, le 6 du même mois, une malle avait été expédiée de Paris à l'adresse d'un sieur Moreau, Grande-Rue, 22, à Châteauroux; que le destinataire étant inconnu, on avait adressé un avis de refus de réception à l'expéditeur, mais que celui-ci était également inconnu à l'adresse qu'il avait donnée. Cette coïncidence de renseignements éveilla les soupçons; le procureur de la république se rendit à la gare du chemin de fer, fit ouvrir la malle, et l'on vit, non sans horreur, le cadavre d'un homme habillé, dont les jambes étaient repliées au moyen d'une corde qui passait autour du cou et venait se rattacher à la cuisse droite; la tête et le tronc portaient sur le fond de la malle, les os du crâne étaient fracturés en de nombreux endroits. A côté du cadavre, déjà en putréfaction, était une chemise sans marque et un pantalon taché de sang, ayant probablement appartenu l'un et l'autre à l'assassin, qui avait sans doute trouvé ce moyen plus simple pour faire disparaître des pièces accusatrices.

Confronté avec le cadavre, le concierge de la maison de la rue Saint-Honoré, n° 422, reconnut que les vêtements qui recouvraient la victime appartenaient à son locataire, M. Poirier-Desfontaines. Dès lors, les circonstances du départ du domestique le désignaient mieux aux recherches de la police. Après bien des

démarches infructueuses, on découvrit les deux commissionnaires qui avaient porté la malle, on sut par eux qu'elle avait été déposée au bureau des voitures de la rue Croix-des-Petits-Champs, où l'on apprit que l'expéditeur de la malle adressée à Châteauroux avait retenu pour lui-même une place pour Marseille, sous le nom de Viou. C'est alors seulement que ce nom fut connu de la police, car personne, dans la maison de la victime, ni dans le voisinage, ne savait le nom de ce domestique. On apprit en outre qu'une heure après le dépôt de sa malle, il était revenu au bureau s'informer si, pour aller à Marseille, on passait par Tours, et que, sur la réponse négative du facteur, il avait fait remporter ses bagages par un commissionnaire stationnant dans les environs pour les faire transférer au chemin de fer d'Orléans. Ce commissionnaire fut découvert. Interrogé sur la personne dont il avait orté les bagages, il répondit que c'était un jeune homme, petit de taille, qui l'avait accompagné jusqu'au pont Saint-Michel, que là il lui avait payé sa course et l'avait laissé continuer seul sa route. Ces renseignements ne pouvaient me laisser aucun doute sur la culpabilité de Viou; c'était bien lui qui, vu la liberté qu'il avait comme domestique d'entrer et de sortir sans être remarqué, avait profité d'un moment de surprise pour assassiner son maître.

Mais où était l'assassin?

Avait-il, ainsi que ses apprêts de départ l'indiquaient, quitté immédiatement la capitale pour chercher en province ou à l'étranger un refuge que

Paris ne pouvait lui offrir? Devais-je le chercher à Tours, cette ville, pour laquelle il semblait avoir une prédilection toute particulière? ou devais-je regarder ces demandes, ces allées et venues, ces marches et contre marches, comme une feinte destinée à déjouer les recherches de la police et à assurer la tranquillité de son séjour dans la capitale. Toutes ces hypothèses se présentant à mon esprit, je pris un parti mixte; j'imaginai un stratagème pour le faire revenir à Paris s'il était en province, pour rester dans la capitale s'il n'en était pas encore parti. Je savais par expérience que tous les criminels lisent attentivement chaque jour divers journaux, en tête desquels je dois placer la *Gazette des Tribunaux*. Ils tiennent à savoir aussi exactement que possible ce que l'on dit et ce que l'on sait de leur crime ou d'eux-mêmes et agissent ensuite suivant les circonstances. J'étais bien persuadé que Viou ne s'écarterait en rien de cette conduite. Je priai M. Horace Raisson, rédacteur du journal la *Gazette des Tribunaux*, de vouloir bien insérer à la suite de la relation de l'arrivée et de la confrontation du cadavre de M. Poirier-Desfontaines, que *l'assassin s'était dirigé immédiatement sur l'Espagne.*

En effet, d'après mes instructions, M. Horace Raisson termina ainsi son article :

« Quant à l'auteur du crime, on a dû faire jouer le télégraphe pour le signaler aux frontières dans le cas peu probable où il ne serait pas encore passé à l'étranger. Différents indices et les deux malles sur-

tout qu'il a emportées dans sa fuite permettront selon toute probabilité, de retrouver sa trace, si, comme on serait porté à le penser d'après la première direction qu'il a suivie, il s'est dirigé vers l'Espagne. »

Ce jour même, j'eus occasion de me rendre au cabinet du préfet de police.

— Ah! parbleu, Canler, s'écria M. Carlier en m'apercevant, pensez-vous que les journaux soient utiles?

— Quelquefois, monsieur le préfet.

— Eh bien! lisez celui-ci, il vous apprendra où est présentement l'assassin de Poirier-Desfontaines : il paraît que ces gaillards-là sont mieux informés que nous.

En disant cela il me tendit le numéro de la *Gazette des Tribunaux* où était l'insertion que je viens de citer et ajouta d'un air soucieux :

— Je crois qu'en voilà un qui va vous échapper.

— Au contraire, monsieur le préfet, car je compte sur cet article pour me le livrer pieds et poings liés.

— Comment donc l'entendez-vous?

— D'une manière fort simple : l'article que vous avez lu est de mon invention. Jusqu'à présent, j'ai marché au hasard, pêché dans l'eau trouble ; j'ignore si Viou est encore à Paris ou s'il s'est refugié en province ; par conséquent, mes investigations n'ayant aucune espèce de certitude et ne reposant que sur des probabilités ne peuvent produire aucun bon résultat; mais, après cet article, que Viou lira et que bien certainement il a lu à l'heure qu'il est, il croira que, se

trouvant recherché sur toutes les routes, il n'y a pour lui de sûreté qu'à Paris, et viendra, je l'espère, se jeter lui-même dans la gueule du loup.

En effet, Viou ayant lu l'article de la *Gazette*, s'était empressé de revenir dans la capitale, où il se croyait plus en sûreté. Quelques jours après, j'apprenais qu'il demeurait près du pont Louis-Philippe, n° 21, et aussitôt je m'y rendais, accompagné des agents Droz et Lévy ; l'assassin était absent.

Après avoir passé la nuit dans un bal public, il était rentré vers cinq heures du matin avec une de ces nymphes qui, sans amant en titre, font en quelque sorte de la folle jeunesse de notre ville un immense sérail, où elles choisissent suivant leur caprice du moment. Vers neuf heures, Viou était sorti avec cette femme, en avertissant son concierge qu'il ne rentrerait que le soir. Je me fis conduire à sa chambre, et, en y entrant, je reconnus au premier coup d'œil la canne et le sac de nuit de M. Poirier, objets désignés comme ayant été soustraits par l'assassin ; puis au-dessus de la cheminée, je remarquai deux pistolets chargés jusqu'à la gueule. J'expliquai alors au concierge que son locataire était le meurtrier du marchand de bronzes de la rue Saint-Honoré, et je lui dis qu'afin d'éviter toute espèce d'indiscrétion qui pourrait compromettre le succès de l'affaire, il ne devait pas trouver extraordinaire que mes agents ne le quittassent pas une minute.

A onze heures du soir, Viou rentra et demanda sa clef au concierge ; mais celui-ci, en l'apercevant,

avait dit, ainsi qu'il en était convenu : M. Viou! Les deux agents, se jetant sur l'assassin, lui lièrent les mains avant qu'il eût le temps de se reconnaître et le conduisirent au poste de la Conciergerie, où je ne tardai pas à me rendre.

Viou fut fouillé; on trouva sur lui 650 francs en or, une bague chevalière et une montre en or ayant appartenu à sa victime. J'emmenai mon prisonnier au dépôt de la préfecture, où je recommandai qu'on le surveillât tout particulièrement pour empêcher tout suicide de sa part.

La nuit porte conseil, dit-on : lorsque le lendemain je fis venir Viou à mon cabinet pour l'interroger, je vis un jeune homme à l'air calme, au front tranquille, qui nia positivement être l'assassin de M. Poirier-Desfontaines, et prétendit expliquer ainsi cet événement et la possession d'objets appartenant à son maître :

— Le 6 janvier, dit-il, je venais d'ouvrir le magasin, lorsque deux individus se présentèrent à moi et demandèrent à parler à monsieur. Je les fis immédiatement monter au premier, monsieur étant encore dans sa chambre, et je redescendis au magasin. Mais bientôt, j'entendis au-dessus de ma tête un grand bruit; je montai pour voir ce qui se passait, et j'aperçus mon pauvre maître sans vie; je voulus crier, appeler du secours, mais ces deux hommes s'emparèrent de moi, me menacèrent de me tuer moi-même si je ne jurais un silence absolu. Pour m'engager à garder le secret, ils me donnèrent quinze

cents francs en or et divers objets ayant appartenu à mon maître. Lorsqu'ils furent partis, craignant qu'on me rendît responsable de ce crime, je m'empressai de faire disparaître le cadavre et je me sauvai.

J'essayai de faire comprendre à Viou l'absurdité d'un pareil conte, l'impossibilité d'ajouter foi à de semblables simplicités ; mais il persista dans son dire et m'assura qu'il n'avait dit que la vérité. Je le fis réintégrer au dépôt.

M. Descampeaux, chef de la police municipale, à qui j'avais donné immédiatement connaissance de cette arrestation, alla trouver le préfet le lendemain dès sept heures du matin pour lui rendre compte verbalement de cette importante capture ; puis, en le quittant, il s'empressa de me faire appeler pour m'annoncer qu'en considération de l'ancienneté et de l'importance de mes services, M. Carlier lui avait positivement manifesté l'intention de me faire nommer chevalier de la légion d'honneur au 1er janvier 1852.

Lorsque je portai au préfet mon rapport écrit sur la capture de Viou, il me renouvela la promesse qu'il avait faite à M. Descampeaux, et ajouta : « Je ferai décorer le commissaire de police Dourlens en même temps que vous. »

Mais l'homme propose et Dieu dispose ! M. Carlier donna sa démission au mois d'octobre et ne put par conséquent tenir sa promesse ; elle alla rejoindre celle qui m'avait été faite pour le même objet par

Puis il embrassa son confesseur, monta rapidement les degrés de l'échafaud, et avant d'être placé sur la bascule, il s'écria d'une voix forte :

« Je meurs avec franchise! j'ai mérité mon sort; je recommande mon âme à Dieu! »

Une seconde après, le patient avait vécu et la justice des hommes était satisfaite.

Viou fut le dernier criminel qu'on exécuta à la barrière Saint-Jacques, et, au point de vue de l'humanité, c'est une louable mesure que celle d'avoir choisi la place de la Roquette pour lieu d'exécution des hautes-œuvres. Grâce à la proximité de la prison, on adoucit ainsi autant que possible les derniers moments du condamné, on diminue la torture mentale du patient, et l'on restreint son agonie dans les bornes des préparatifs indispensables pour cette sanglante exécution.

XXVIII

VOLS A LA DAME DE CHARITÉ

Parmi les personnes qui fréquentent assidûment les églises de Paris, on remarque constamment un certain nombre de vieilles femmes dont la mise et les allures dénotent qu'elles appartiennent à la classe des pauvres honteux. Généralement, tout en ayant besoin d'aide, de secours, elles n'en conservent pas moins quelques bijoux de famille, quelques vestiges d'une ancienne aisance, quelque modique somme d'argent, afin de pourvoir plus tard à des besoins inconnus pour le moment. Depuis 1846, un grand nombre de vols avaient été commis dans des circonstances identiques au préjudice de ces malheureuses personnes, par des femmes affectant des dehors de piété, et qui, au sortir des églises, les accostaient en prenant le titre de dames de charité, et se disant envoyées par une riche duchesse, comtesse ou marquise, pour offrir des secours à la vieillesse nécessiteuse. Cette entrée en matière était toujours bien accueillie par les vieilles femmes, et, sous

le prétexte de savoir ce dont elles manquaient, les soi-disant dames de charité les accompagnaient à leur domicile, se faisaient ouvrir armoire, commode ou secrétaire, examinaient le linge, les vêtements, prenaient note des objets manquants dont le besoin, disaient-elles, leur paraissait urgent, et, tout en tournant et retournant ce que contenaient les meubles, elles trouvaient moyen de soustraire l'argent et les bijoux des trop crédules vieilles. Vers le mois d'avril 1850, une nouvelle déclaration de vol de ce genre m'étant parvenue, je me fis remettre tous les documents émanant des déclarations de vols précédents, et, par la similitude des signalements, je fus convaincu que ces méfaits étaient l'œuvre, non pas de plusieurs femmes, comme on l'avait pensé jusqu'alors, mais d'une seule et unique voleuse. J'en fis part à M. Carlier qui me pressa d'agir, en me disant : « Je ne comprends pas que la police ait pu laisser cette coquine exercer pendant cinq ans sa coupable industrie, il faut faire, en l'arrêtant, ce que les autres n'ont pas fait. »

Les plaintes contenant d'une façon uniforme le signalement de la soi-disant dame de charité, énonçaient entre autres les soustractions suivantes:

Une montre en or et une somme de 200 francs avaient été dérobées à une veuve Baptiste. Une somme de 42 francs, seule fortune de la femme Lagrange, âgée de soixante-quatorze ans, lui avait été enlevée, comme à la précédente, par les manœuvres que je viens de signaler. Une veuve Cattar,

âgée de soixante-quinze ans, portant à la main une pièce de dentelle assez riche, reste d'une antique splendeur et alors sa dernière ressource, avait été accostée par ces mots :

— Ah! la magnifique dentelle!!

— Voulez-vous l'acheter, madame, vous me rendrez service?

— Non, pas moi! je n'achète pas de pareils trésors! Mais j'ai mon amie, une comtesse fort riche, fort pieuse et fort charitable, qui, sur ma recommandation, j'en suis certaine, se déterminera à en faire l'emplette.

— Vous croyez, madame?

— Oui, je le crois d'autant plus que dans ce moment, mon amie la comtesse veut faire un riche cadeau à M. le curé de Sainte-Geneviève; votre dentelle est justement son affaire, montons en voiture, je vais vous présenter à madame la comtesse.

On prend un fiacre; tout le temps de la course, la belle dame ne cesse d'admirer la dentelle et finit par la prendre dans la main pour la mieux considérer. Lorsqu'elles sont arrivées près de l'église Sainte-Geneviève : Allez m'attendre à l'église, dit la charitable dame à la pauvre vieille, c'est à peu près l'heure à laquelle madame la comtesse vient y faire sa prière, nous vous y rejoindrons. Elle dit et part en emportant la dentelle qu'on n'ose lui réclamer : Comtesse, dentelle, voleuse, sont encore à revenir.

Ensuite, pour soustraire une montre en or, une antiquité de soixante ans, à la femme Gromann,

plus que septuagénaire et totalement sourde, la dame de charité éloigne le mari, sous prétexte d'une commission à faire rue Blanche, à un numéro inconnu, et, captant l'attention de la vieille femme en lui parlant des personnes charitables de l'église Saint-Louis, elle enlève la montre et disparaît. Plus tard, exploitant la banlieue comme la capitale, elle soustrait à la veuve Sarlot, à Bagneux, une montre, une tabatière en argent et 15 francs mis en épargne pour payer son terme, puis elle emmène la malheureuse à Montrouge pour la présenter soi-disant au curé de cette commune, et s'échappe en recommandant à sa victime de l'attendre un moment.

Enfin toutes les roueries étaient les mêmes et avaient été mises en jeu dans des paroisses différentes. Je donnai le signalement de cette voleuse à tous les agents de mon service, avec recommandation de s'en occuper sans relâche, chacun dans le quartier de sa surveillance et je promis une bonne gratification à celui qui mettrait la main sur cette hypocrite créature. Trois semaines s'écoulèrent sans amener de résultat; je pensai alors que la non réussite de cette affaire provenait de ce que tous les agents étant chargés à la fois de la même recherche, aucun d'eux ne s'en était occupé sérieusement parce qu'ils comptaient sans doute les uns sur les autres pour opérer cette capture : Je dus changer mon système, et donnai l'ordre de ne plus s'occuper de cette voleuse, persuadé qu'un seul agent, ayant mission spéciale, parviendrait plutôt à opérer l'arresta-

tion désirée. A cet effet, je chargeai un inspecteur intelligent de s'occuper exclusivement de ces recherches, je lui prescrivis d'exercer successivement une surveillance, au moment des offices, à la porte des églises qui n'avaient pas encore été exploitées par l'audacieuse et infatigable voleuse. Comme je l'avais prévu, quinze jours après mon agent l'amenait à mon cabinet : c'était une femme de cinquante ans, dont le véritable nom était Augustine-Louise Caron, mais qui avait porté successivement ceux de femme Bertin, femme Augustine, femme Emery et femme Pétiaux. Domiciliée en dernier lieu à la Glacière, cette femme avait été, dans sa jeunesse, danseuse sur un théâtre à Lyon, dont elle était originaire, puis tireuse de cartes, marchande de médicaments, d'eau de cologne, de vulnéraire, de savon à détacher.

Le relevé des sommiers judiciaires plus qu'accablant pour son identité, constatait que déjà une première fois, en 1833, la femme Caron avait été condamnée à deux années d'emprisonnement et cinq ans de surveillance ; une seconde fois, le 17 août 1839, à quinze mois de prison et cinq ans de surveillance, et enfin, en dernier lieu, le 8 juillet 1841 à cinq années d'emprisonnement et cinq ans de surveillance. Comme on le voit, les condamnations ne l'avaient pas corrigée.

Traduite en police correctionnelle le 3 octobre 1850, elle fut condamnée à huit ans de prison et dix ans de surveillance.

XXIX

UNE ESCROQUERIE AU JEU

Un jour je vis entrer dans mon cabinet un homme dans la force de l'âge, ses yeux étaient vifs, ses traits réguliers, sa démarche posée, une épaisse et brune moustache formait une ombre agréable sur une figure mâle, bien accentuée et respirant tout à la fois la franchise, le courage et l'honnêteté. C'était un capitaine d'un de nos régiments de ligne.

Après m'avoir fait connaître son nom, il exposa en ces termes l'objet de sa visite.

— Je me suis trouvé, me dit-il, dans un café avec plusieurs individus qui, comme moi, venaient chaque jour y fumer leurs cigares et prendre leur gloria. D'ordinaire nous causions, mais un soir la conversation étant venue à languir, l'un de ces messieurs me proposa une partie d'écarté, j'acceptai, plus peut-être pour passer le temps que par désir de jouer, et il fut convenu que, pour donner un intérêt quelconque à la partie, on jouerait deux francs en dix points. Ce fut là mon premier, mon grand tort. Je semblais

jouer de bonheur. Je gagnai plusieurs parties, mon adversaire se piqua d'amour-propre et proposa de doubler les enjeux, mais peine inutile, la chance qui me favorisait n'était pas encore épuisée et je continuai de gagner. Il demanda alors à mettre les parties à dix francs; il avait perdu, je lui devais une revanche, je la lui accordai. Mon heureuse veine continua d'abord, mais tout à coup la chance changea. je perdis non seulement ce que j'avais gagné, mais encore 750 francs que j'avais sur moi et qui formaient tout mon avoir. Comme un homme ivre puise dans l'ivresse une soif nouvelle, je me sentis dominé par je ne sàis quelle ardeur; plus je perdais; plus je voulais jouer, et lorsque je m'arrêtai, j'avais souscrit une lettre de change de 3500 à l'ordre de mon heureux adversaire nommé P*** (c'est du moins le nom qu'il m'a donné), au surplus voici son signalement et celui de son ami intime.

Si je n'avais à regretter que mes pauvres 750 fr. cela ne serait rien, car enfin j'étais libre de ne pas jouer, et quoique en congé semestriel à Paris je ne suis pas embarrassé de trouver moyen d'aller rejoindre mon régiment; mais ce qui me chagrine, c'est cette maudite lettre de change. Un de mes amis employé au Ministère de la guerre, auquel vous avez bien voulu rendre service, m'a engagé à venir vous trouver pour vous prier de m'aider à sortir d'embarras. Je n'ai pas besoin de vous dire que si cette lettre de change m'est présentée, je ne pourrai la solder, et alors je serai perdu de réputation dans mon régi-

ment. Je vous prie de faire en sorte de me tirer de ce mauvais pas.

— Mon cher monsieur, je prends bien part à votre fâcheuse position, mais je ne vois qu'un moyen qui puisse vous en faire sortir : D'après ce que vous venez de me raconter, je ne doute pas que vous n'avez été dupe de deux escrocs ; il faut donc porter plainte devant un commissaire de police je ferai aussitôt arrêter les fripons, et...

— Voilà, voilà justement ce que je ne voudrais pas! Le remède serait pis que le mal; j'irais, moi plaignant paraître devant la police correctionnelle, les journaux, la publicité s'en mêleraient et bientôt mes amis, mes camarades, mes parents, tout le monde en un mot, saurait que le capitaine R*** est un joueur effrené qui perd en une seule séance 1250 francs à l'écarté ! non non ! merci, monsieur, mais cela est impossible.

— Eh! bien, dis-je, en essayant de le calmer, je vais mettre en œuvre un autre moyen, moins sûr il est vrai, mais aussi moins désagréable pour vous.

L'un des signalements que vous m'avez donné s'applique parfaitement à un gibier de police de ma connaissance, mais il faut d'abord s'assurer si c'est bien celui dont il est ici question. Je vais vous faire accompagner par un agent qui prendra à l'estaminet le plus de renseignements possibles sur vos deux individus, puis j'aviserai.

Deux heures s'étaient à peine écoulées que l'agent revenait m'apprendre que l'un des deux joueurs était bien réellement celui que je pensais, escroc quelque

peu grec, ayant eu déjà maintes fois maille à partir avec la police. Quant à l'autre, d'après le complément qui me fut donné de son signalement, je le reconnus pour être un nommé L*** ayant l'habitude de servir de compère à A*** dans ses escroqueries.

Je chargeai deux agents de les rechercher activement et le lendemain ayant appris qu'ils demeuraient aux Batignolles, je les fis amener à mon cabinet. D'un autre côté, le capitaine prévenu par moi s'y rendait également pour opérer une confrontation, et mes deux coquins immédiatement reconnus par l'officier, se trouvèrent ainsi pris au trébuchet et ne purent nier l'évidence; seulement, tout en avouant qu'ils avaient joué aux cartes, ils prétendirent avoir gagné loyalement. Or, je savais quelle était la signification du mot loyauté dans leur bouche, je les avais vus, malheureusement pour eux, plus d'une fois à l'œuvre ; je connaissais leurs fâcheux antécédents et posant carrément la question, je leur signifiai d'avoir à rembourser la somme escroquée ou d'aller en prison.

Monsieur, leur dis-je en montrant le capitaine va déposer une plainte en escroquerie, vous serez traduits en police correctionnelle et comme je vous tiens en ce moment, vous serez couduits au Dépôt en sortant d'ici; ainsi, choisissez entre la prison ou la restitution.

L'alternative était peu agréable d'une manière ou d'une autre, cependant après un instant de réflexion, R*** se décida à restituer et me dit :

— J'ai payé quelques dettes sur la somme que j'ai gagnée, je vais vous remettre ce qui me reste, mais quant à la lettre de change, elle est chez moi, je vais aller vous la chercher.

— Non pas ! répliquai-je, je vous connais trop bien, maître fourbe, pour savoir que lorsque vous seriez sorti d'ici, la lettre serait aussitôt remise en d'autres mains et n'en parviendrait pas moins à sa destination ! non pas ! deux agents vont vous accompagner à votre domicile et vous ne serez remis en liberté que lorsque la lettre de change sera sur mon bureau.

Ainsi fut fait.

Mon brave capitaine rentra en possession non seulement de la majeure partie de son argent, mais encore de sa lettre de change qui depuis quelques jours, lui avait causé tant de chagrin. Aussi, lorsque je la lui remis, lorsqu'en ma présence il l'eut anéantie avec une sorte d'agitation fébrile, il me remercia avec une effusion vraiment touchante, en me répétant plusieurs fois avec bonheur :

« Ah! monsieur, comme homme, vous m'avez rendu un grand service, mais comme officier vous m'avez sauvé plus que la vie, vous m'avez sauvé l'honneur ! »

XXX

VOL A MAIN ARMÉE, LA NUIT, CHEZ UNE SEPTUAGÉNAIRE

A l'extrémité de la grande rue de la Chapelle Saint-Denis était une maison en quelque sorte isolée, habitée seulement par la veuve Cordier, âgée de soixante-douze ans, et son petit neveu, le jeune Charles Dutertre, à peine âgé de dix ans. La veuve Cordier, n'avait pas de domestique et passait dans le voisinage pour posséder une fortune convenable. Elle était propriétaire de plusieurs maisons et de quelques pièces de terre d'un bon rapport. Elle avait reçu au mois de novembre 1850 une forte somme d'argent provenant de la vente de l'un de ses terrains. Cette rentrée de fonds, bien que connue de peu de personnes, n'en devint pas moins bientôt le sujet des conversations du quartier, et plus d'une voisine avait dit, en montrant la demeure de la vieille propriétaire : « En voilà un nid à pièce de cent sous ! »

Le 1er décembre, notre septuagénaire, ainsi que son neveu, venaient de se mettre au lit, lorsqu'ils entendirent un bruit de vitre cassée dans la pièce

contiguë à celle où ils se trouvaient. La tante se figure que ce bruit a été causé par quelque chat, elle se lève pour faire cesser le désordre; mais à peine a-t-elle ouvert la porte de sa chambre qu'elle se trouve en présence de trois hommes qui avaient brisé la vitre, fait jouer l'espagnolette et escaladé la fenêtre pour pénétrer dans l'intérieur de la maison. L'un d'eux se précipite sur la dame Cordier, la saisit fortemement à la gorge, lui pose une main sur la bouche pour l'empêcher de crier, et la renversant à terre sur le dos, lui place les genoux sur la poitrine pour la maintenir dans cette position. Un autre lui tient les jambes pour l'empêcher de faire aucun mouvement, et, lui montrant un poignard : Voilà, lui dit-il, de quoi te servir si tu cries!

Le premier agresseur lui ordonne de livrer l'argent qu'elle possède. Sur sa réponse qu'elle n'a que sept cents francs contenus dans un sac posé sur une table, dans une chambre au premier étage, le troisième malfaiteur allume une bougie dont il s'est préalablement muni. Alors elle voit distinctement trois individus vêtus de blouses, et qui pour se rendre méconnaissables, ont imaginé de se noircir la figure.

L'homme à la bougie entre dans la chambre de la veuve Cordier, enjoint au jeune Dutertre de se lever, de prendre dans les poches de sa tante les clefs qui s'y trouvent, et de le conduire au premier étage, dans la pièce où est déposé le sac indiqué par la vieille dame. Charles obéit, le voleur le suit et un moment après redescend, annonçant à ses complices, qui

tiennent toujours leur victime étendue à terre, qu'il n'a trouvé que sept cents francs, et qu'il a inutilement fouillé la chambre en tous sens. Dès lors, la pauvre veuve est soumise à de nouvelles demandes, à de nouvelles menaces, à de nouvelles violences qu'elle endure avec un courage qu'on pourrait ne pas attendre d'une femme de son âge.

— Dis-nous où est ton argent?

Et la malheureuse persiste à dire qu'elle n'a que ce qu'elle a déclaré, les sept cents francs du sac.

— Pas tant de raisons! s'écrie celui qui lui tient les pieds, puisqu'elle ne veut pas parler, expédions-la tout de suite...

Et les mains qui sont autour de son cou se contractent de nouveau; un poignard brille à ses yeux et s'abaisse sur sa poitrine, une seconde encore et peut-être le crime sera-t-il consommé; mais non, car, chez la veuve, l'instinct de la conservation l'emporte, l'amour de la vie est plus puissant que celui de l'argent. D'un signe imperceptible elle a demandé à parler, et aussitôt que cela lui a été possible, elle s'est empressée de déclarer qu'elle a, dans une chambre du haut, six mille francs contenus dans des sacs en toile. L'homme à la bougie remonte avec le jeune Dutertre, mais soit précipitation, soit quelque autre cause, il ne trouve pas l'argent indiqué, il redescend pour dire à ses complices : Cette vieille gueuse-là se moque de nous, il faut qu'elle aille elle-même nous chercher son *quibus!* Alors ces misérables laissent M[me] Cordier se relever; mais la lutte qu'elle a soute-

nue l'a tellement affaiblie qu'elle tombe sur une chaise placée derrière elle. Ils la saisissent de nouveau, et, tandis qu'un des voleurs lui serre le cou pour l'empêcher de crier, l'autre la tient derrière par la taille pour l'aider à monter l'escalier. Enfin on est dans la chambre, la vieille dame écarte un tas de haricots et montre sept sacs contenant ensemble six mille francs. Les voleurs s'en emparent, reconduisent leur victime dans sa chambre, fracturent ensuite un buffet dans lequel ils espèrent trouver de l'argenterie et où ils ne trouvent à prendre que quelques chandelles, forcent la tante et le neveu à se recoucher et s'enfuient emportant les 6,700 francs.

Mais le petit Charles qui, en se recouchant, n'avait pas ôté son pantalon, saute en bas de son lit et court fermer la porte de la cour. Il aperçoit alors les trois voleurs qui se sauvent par le fond du jardin.

Cette scène n'avait pas duré moins de trois quarts d'heure. Quelques instants après, toute meurtrie des nombreuses marques de tentatives de strangulation dont elle avait failli être victime, la veuve Cordier, dont le sang s'échappait par la bouche, réunissait le peu de forces qui lui restait pour aller demander du secours au sieur Marthiothe, son plus proche voisin. Tels étaient les événements dont le récit remplissait bientôt d'effroi la population de la Chapelle.

Informé de ces circonstances, je me rendis immédiatement sur les lieux pour étudier le théâtre du crime; je reconnus que les misérables qui en étaient les auteurs avaient dû escalader une haie, puis tra-

verser un marais et enfin escalader encore un mur avant d'arriver dans les dépendances de l'habitation, et de là dans l'intérieur de la maison. La manière dont le crime avait été commis, les circonstances qui l'avaient précédé ou accompagné, les questions, les menaces qui en avaient marqué les différentes phases, tout me prouvait clairement que ce crime n'était point le fait de *carroubleurs*, briseurs de portes, *escarpes* ou tous autres forçats, mais bien plutôt l'œuvre de quelques rôdeurs de barrière qui avaient appris par la voix publique la vente que la veuve Cordier avait faite et la rentrée de fonds qui en était résultée.

Je fis explorer les barrières, les cabarets mal famés de la banlieue, les guinguettes des environs de Paris, d'abord par mes agents ostensibles, puis par mes cosaques irréguliers et mes auxiliaires du dimanche. Toutes ces recherches étaient restées infructueuses, lorsqu'un matin j'entendis une vive discussion dans l'antichambre qui précédait mon cabinet; l'une des deux voix, grave, puissante, accentuée, était celle de mon garçon de bureau, l'autre chevrotante, avinée, m'était parfaitement inconnue; je sonnai.

— Qu'est-ce donc?

— Monsieur, il y a là une femme ivre que je ne puis parvenir à mettre à la porte, elle veut absolument vous parler.

— Faites-la entrer, alors.

— Mais, monsieur, c'est que...

— Faites entrer! elle peut avoir quelque chose d'intéressant à me communiquer.

Mon garçon de bureau obéit un peu à regret, et bientôt je vis paraître une femme entre deux âges, trébuchant, et qui, dès qu'elle fut entrée dans mon cabinet, fit la grimace à son introducteur, en lui disant :

— Je t' l'avais ben dit, mon bonhomme, que j'voulais y parler à ce mossieu, et que j'y parlerais, puisque j'veux être moucharde, quoi, moi!

Je l'engageai à s'asseoir; elle pouvait à peine se tenir debout. Elle était vêtue d'une mauvaise robe d'indienne et coiffée d'un mouchoir en marmotte, mais le tout souillé de vin et de boue, puant l'eau-de-vie à vingt pas. Enfin l'ensemble de cette femme offrait quelque chose d'immonde.

— Faut pas faire attention à ma toilette, dit-elle, parce que je travaille à la poudrette, là-bas derrière le chemin de fer.

— Que me voulez-vous?

— Voilà : j'voudrais être agente de police, afin de faire arrêter tous les gueux, les vauriens, les voleurs de la Villette et de la Chapelle, un tas de propres à rien qui ne travaillent jamais et qui ont toujours de l'argent plein les poches.

— Vous en connaissez donc beaucoup?

— Comment beaucoup! c'est tous! tous! que j'connais ! c'est pour ça que j'voudrais être moucharde, mon petit...

Je passai par-dessus cette familiarité, et, pensant

qu'elle pourrait m'être utile dans l'affaire que je suivais, je continuai :

— Avez-vous entendu parler du vol commis à la Chapelle chez la veuve Cordier?

— Pardine! et si j'voulais, on ne serait pas longtemps à les pincer, les voleurs!

— Eh bien, si vous voulez vous occuper de cette affaire et me donner quelques indices certains, je vous récompenserai généreusement; et, pour commencer vos recherches, voilà deux pièces de cinq francs.

Mon ouvrière de la poudrette partit enchantée et revint trois jours après. Cette fois elle était encore entre deux vins, et même un peu plus : c'était son habitude.

— J'ai de bonnes nouvelles à vous apprendre ; j'ai une de mes anciennes amies qui avait quitté son mari, parce qu'à eux deux ils f... la misère par quarteron, si bien qu'ils ne pouvaient plus rester ensemble, parce que, vous savez, quand il n'y a plus de foin au râtelier les chevaux se battent; mais voilà-t'y pas qu'un beau matin ils se sont recollés ensemble. Le mari lui a acheté une garderobe complète, à elle qui était à peu près mise comme moi, et chaque jour ça vous fait des noces et des bombances; ils ne quittent plus la barrière, quoi! et les amis prétendent que c'est lui qui a fait le coup de la vieille avec un autre nommé Toussaint et un vieux appelé le père Louis.

—Mais comment s'appelle le mari, et où demeure-t-il?

— Attendez donc, vous allez voir si je suis capable d'être un agent de la police; il s'appelle Lecalonec; et, pour savoir si tout ce qu'on m'avait dit était bien vrai, je me suis rendue rue de Hambourg, 24, au rez-de-chaussée, *ousqu'ils* restent, pour faire semblant de venir voir la femme, mais ils n'y étaient ni l'un ni l'autre.

Je la remerciai beaucoup de ces renseignements, et, lui mettant encore dix francs dans la main, je la congédiai en lui recommandant le plus grand secret.

Le lendemain matin, l'inspecteur principal Fraudin, accompagné de plusieurs agents, allait requérir l'assistance du commissaire de police du quartier, et se transportait avec lui au domicile de Lecalonec, afin d'opérer son arrestation; mais ce malfaiteur parvint à s'échapper par une fenêtre. Toutefois son complice Toussaint fut arrêté; on trouva sur lui une somme de 2,000 francs; plus tard, Menaudier, dit le père Louis, et Lecalonec furent également placés sous la main de la justice. Au domicile du premier, rue du Rocher, 36, on saisit 1,500 francs et chez le second 1,000 francs environ.

Confrontés tous trois avec la veuve Cordier et le jeune Dutertre, ils furent reconnus à la voix par leurs victimes qui désignèrent le rôle que chacun avait joué dans ce drame nocturne. Ils furent tous condamnés aux travaux forcés à perpétuité, dans la séance de la cour d'assises du 25 octobre 1851.

Comme on vient de le voir, ces criminels eussent peut-être joui de l'impunité, si j'avais refusé d'ac-

cueillir une créature tombée dans le dernier abrutissement. Quand il s'agit de découvrir des malfaiteurs, on ne doit dédaigner aucun renseignement, de quelque part qu'il vienne, et c'est souvent le plus infime qui met sur la trace du criminel.

XXXI

LES MONOMANES

Étrange chose que la cervelle humaine! si admirablement organisée, capable de tant de savoir, d'instruction, de raisonnement; créatrice de résolutions sublimes, de travaux gigantesques; ornée de la mémoire, de l'intelligence et de la volonté, et pourtant soumise à tant d'aberrations, d'hallucinations qui souvent aboutissent à la folie!

Cependant, avant d'arriver à ce dernier degré de misère où l'homme perd entièrement sa raison et commet mille excentricités, il peut être atteint d'une affection à laquelle on donne le nom de *monomanie* et qui est, à proprement parler, la folie appliquée à une seule pensée, à un seul désir, à un seul besoin.

Chez quelques-uns, cette monomanie est presque invisible, c'est une idée fixe portée sur une chose ou sur l'autre; c'est pour l'un la crainte des voleurs, pour cet autre le feu, pour le troisième la mort, et ces trois individus, frappés d'une chose différente

qu'ils voient possible, prochaine, inévitable, se moquent mutuellement l'un de l'autre ou se traitent réciproquement de monomanes.

La préoccupation du monomane étant constante, plus d'une fois des malheureux atteints de cette infirmité vinrent à mon bureau réclamer le secours de la police contre leur vision ou plutôt contre la cause à laquelle ils attribuaient leurs tourments.

Quelques exemples démontreront la ténacité de l'idée dominatrice et le renouvellement régulier des accès d'une telle maladie.

Un sieur V***, ancien marchand de drap, retiré des affaires, habitait depuis plusieurs années le village de Plaisance avec sa femme et ses deux filles : l'aînée avait vingt ans, la cadette dix-huit. Comme on le voit, toutes deux étaient bonnes à marier, mais leur brave homme de père se figurait que deux individus, deux vauriens armés, disait-il, d'un miroir rétrospectif d'une vertu satanique, venaient soir et matin se poster derrière le mur de sa maison, à l'heure à laquelle ses filles se couchaient ou quittaient leur lit, et que là, grâce à leur miroir, ils pouvaient voir ses deux filles dans un état de nudité presque complet.

— Vous comprenez, mon cher monsieur, ajoutait-il, combien cette affaire est désastreuse pour mes deux filles ; d'un jour à l'autre on peut me les demander en mariage, n'est-ce pas ? Eh bien, si cela s'ébruitait, si l'on venait jamais à savoir qu'elles sont ainsi matin et soir livrées aux regards impudiques

de ces polissons, elles seraient perdues de réputation et personne ne voudrait les épouser. Je caressai d'abord sa chimère, et lui promis de faire arrêter les deux garnements qu'il me signalait. Je croyais avoir ainsi ramené la tranquillité dans son imagination; mais, quinze jours après je vis mon homme revenir, et je dus encore entendre ses lamentations et ses imprécations contre le maudit miroir rétrospectif; c'était son mot! Cela dura pendant un an, c'est-à-dire que j'eus l'ennui de sa visite deux fois par mois très-régulièrement. Enfin un jour, me trouvant à Plaisance, j'eus l'idée d'entrer chez cet infortuné.

— Monsieur, lui dis-je, sans aucune espèce de préambule, je suis le chef de la police de sûreté, je viens d'arrêter moi-même les deux malfaiteurs qui se permettaient d'insulter vos filles, et le miroir rétrospectif a été brisé immédiatement. Quant à ces audacieux, ils auront à rendre compte de leur conduite devant les tribunaux. Je ne sais si la subite annonce de cette nouvelle produisit sur le sieur V*** un effet salutaire, mais de ce moment, il cessa de venir me voir.

Je recevais aussi la visite d'un propriétaire du faubourg Saint-Germain, dont la monomanie n'était pas moins curieuse. Cet infortuné était persuadé que tous les hommes qui rencontraient sa femme dans les escaliers de sa maison lui retroussaient tous ses vêtements, et qu'ensuite des enfants payés par ses ennemis l'assaillaient aussitôt qu'elle sortait dans la rue et l'apostrophaient des épithètes

les plus grossières. Le premier de chaque mois, je le voyais entrer dans mon cabinet; il venait d'un air grave et recueilli me prier de faire cesser ce scandale. Chaque fois je l'assurais qu'une surveillance très rigoureuse allait être établie pour arrêter le premier individu qui aurait l'impudence de commettre de pareils actes, et je le renvoyais très satisfait. Je me disais après son départ : « Allons, me voilà encore tranquille pendant un mois! »

Un ouvrier serrurier, demeurant à Belleville, venait me voir tous les dimanches matin pour me prier de lui rendre le repos. Chaque fois ce pauvre diable m'abordait en me disant : « — Monsieur, des sonnettes invisibles ont été établies dans ma chambre par mes nombreux ennemis, qui ont pu facilement placer sous terre une suite de tubes aboutissant au faubourg Saint-Antoine et contenant un fil électrique en communication avec les sonnettes invisibles. A peine suis-je couché, qu'elles se mettent toutes à faire un carillon épouvantable; si par hasard elles s'arrêtent un instant et que, pendant ce temps, je vienne à m'endormir, elles recommencent bien vite leur vacarme afin de ne me laisser aucun repos jusqu'à ce que je sois levé. »

Les visites hebdomadaires de cet insensé durèrent plus de deux années et cessèrent subitement.

Je sus plus tard que sa folie ayant atteint un degré déplorable, on avait dû l'enfermer à Bicêtre, et qu'il y était mort peu de temps après son entrée.

Mais parmi toutes ces tristes histoires qui mettent

à nu la fragilité de l'organisation intellectuelle de l'homme, la plus étonnante qu'il m'ait été donné de connaître est sans contredit celle que je vais rapporter.

Un matin, mon garçon de bureau m'annonça qu'un monsieur désirait m'entretenir d'une affaire de la dernière importance. Je donnai ordre d'introduire le visiteur. C'était un homme petit, replet, dans la force de l'âge, brun, l'œil ouvert et le regard pénétrant.

— Monsieur, me dit-il confidentiellement, et à mi-voix, de peur que quelqu'un ne l'entendît, je suis le plus malheureux des hommes ; je suis établi, j'ai une position convenable, j'ai une femme jeune et jolie que j'adore, mais qui me trompe ; j'ai bien eu l'idée de tuer son amant, mais avant d'en venir à une telle extrémité désastreuse pour ma femme et pour moi, scandaleuse pour tous, j'ai résolu de vous venir voir, afin de vous prier de faire suivre et surveiller mon infidèle épouse pour pouvoir la surpendre avec son complice.

— Vous connaissez le nom de celui-ci?

— Aucunement, monsieur, ma femme est trop rusée pour me l'avoir laissé découvrir ; d'ailleurs, je vous dois toute la vérité : eh bien, ma femme a la monomanie de l'homme !

— Pardon, mais je ne comprends pas parfaitement, veuillez me dire ce que vous entendez par ces mots.

— Eh bien, monsieur, je le répète : ma femme est

monomane de l'homme, c'est-à-dire que, lorsqu'elle voit un bel honmme, à sa convenance, elle ne pense, ne rêve, n'aspire plus qu'à le posséder; alors elle met tout en œuvre pour lier des relations avec lui et n'a pas de repos que son caprice ne soit satisfait.

— Mais, monsieur, ce que vous me dites là est grave!...

— Oui! oui! et je suis bien malheureux, allez! Tant qu'il m'a été possible de douter de son infamie, je l'ai fait; plus tard, j'ai cherché à fermer les yeux et à la guérir à force de soins, d'attentions, de prévenances; rien n'y a réussi, et je viens vous prier de la faire surveiller par vos agents, de faire épier ses démarches, afin de l'arrêter en flagrant délit, car aujourd'hui je souffre trop pour pouvoir attendre davantage.

— Malheureusement, monsieur, je ne puis faire ce que vous me demandez; il faut auparavant déposer une plainte au parquet. Un juge d'instruction ordonnera une enquête, décernera une commission rogatoire, des mandats d'amener contre les coupables; mais soyez persuadé que je ne négligerai rien dans votre intérêt.

Il partit en me disant qu'il allait suivre mon conseil, et huit jours après il revint, la figure rayonnante de satisfaction, m'annoncer qu'il avait porté sa plainte et que les mandats avaient été décernés.

— Mais où sont-ils? lui dis-je.

— Au bureau du parquet, au Palais de justice;

veuillez avoir la bonté d'envoyer quelqu'un pour les chercher, tout est prêt.

J'allai m'informer au parquet, mais aucune plainte n'avait été déposée et on ignorait jusqu'au nom de cet homme. Étonné de la réponse qui m'était faite, je pensai que quelque erreur avait été commise par le plaignant, qui le lendemain entra dans mon cabinet, la figure bouleversée et en proie à une grande exaltation.

— Croiriez-vous, monsieur, me dit-il, que cette nuit même, l'amant de ma femme s'est introduit dans la maison et jusque dans la chambre à coucher de cette infâme créature? Ce matin, attiré par le bruit qu'ils faisaient, je me suis approché de la porte qui était entrebâillée, je les ai vus tous deux, dans quel état! grand Dieu !... Au moment où j'allais entrer pour châtier les coupables et reprocher à ma femme sa conduite éhontée, son impudeur, ils se sont échappés.

Ils ont disparu, ils ont fui tous deux! Oui, monsieur, elle a suivi son misérable amant, en emportant tout ce qu'elle a pu trouver de précieux sous sa main!

En présence d'un tel dénoûment, je ne pouvais que compatir à la fâcheuse situation dans laquelle se trouvait cet infortuné mari, et, tout en lui faisant part de la réponse qui m'avait été faite à son sujet au parquet, je l'engageai à adresser une nouvelle plainte. Il accueillit mon conseil avec empressement, m'assura qu'il allait de ce pas libeller plus longuement ses griefs et se retira en me disant qu'il

comptait sur un concours actif de ma part pour que justice pût lui être rendue.

Le lendemain, dans la prévision que je ne tarderais pas à recevoir l'ordre de rechercher les fugitifs, je résolus de m'assurer à l'avance si le mari avait recueilli quelques nouveaux indices propres à me mettre; sur leur traces! je me rendis donc à son domicile. Il n'était pas dans sa boutique, mais une jeune et jolie femme était dans le comptoir; j'entrai.

— Monsieur N***?

— Il est absent pour le moment, mais si vous avez quelque chose à lui faire dire, je suis son épouse...

— Vous êtes... son épouse?...

— Certainement, monsieur; que voyez-vous d'extraordinaire à cela?

On conçoit facilement mon étonnement, ma stupéfaction.

— Mais pardon, lui dis-je en reprenant tant bien que mal mon sang-froid, je vous croyais partie... à la campagne

— Permettez-moi d'abord, monsieur, de vous demander qui vous êtes?

— Ma foi, madame, je suis le chef du service de sûreté.

— Oh, alors, ajouta-t-elle avec son plus gracieux sourire, je vois ce dont il s'agit; mon mari sera probablement allé vous entretenir de ses folies! Cela ne me surprend point, car depuis longtemps il m'en menace. Mariés depuis quelques années, nous avons d'abord été fort heureux, mais bientôt sa jalousie

prit une telle extension que sa raison en fut troublée. Aujourd'hui, il me voit un amant non seulement dans chaque individu qui pour affaires se présente ici, mais encore dans chaque passant qui détourne la tête pour regarder le magasin.

Les quelques renseignements que je pris ailleurs confirmèrent pleinement les paroles de cette dame, justement estimée de ceux qui la connaissaient.

Ce n'est qu'alors que je fus édifié sur l'état moral du mari, car rien dans sa démarche, dans son regard, dans ses paroles, dans sa voix, ne décelait l'homme atteint d'une aberration quelconque; aussi avais-je eu jusque-là pleine confiance dans ses déclarations.

Quelques jours, après, ce pauvre diable vint encore me voir, je l'examinai avec beaucoup d'attention; son apparence était toujours la même, mais cette fois il divagua, car il me dit avec le plus grand sang-froid :

— Monsieur, j'avais moi-même fermé hier soir avec le plus grand soin mes volets et mes portes; malheureusement il existait entre deux planches une fissure que je n'avais pas aperçue. L'amant de ma femme a profité de cette fente pour pénétrer dans la maison et s'introduire jusque dans le lit de mon épouse !

— Je le sais, lui répondis-je, mais je viens d'y mettre bon ordre; et, prenant un ton confidentiel, j'ajoutai :

Apprenez que je viens d'envoyer deux agents *invisibles* qui arrêteront à l'instant même tout individu

qui tenterait de pénétrer chez votre femme. Ainsi, mon cher, vous pouvez maintenant être sans crainte et dormir bien tranquillement.

Mon monomane s'en alla enchanté en s'écriant : Ah, c'est une bonne idée! c'est une bonne idée! je vais être vengé!

Je ne le revis plus, et je ne sais ce qu'il est devenu.

XXXII

LA MANIE DU VOL

Mlle H*** était une des plus belles actrices des théâtres des boulevards, elle était richement entretenue par un ambassadeur, elle avait à sa disposition chevaux, voiture, cocher à livrée et chasseur. Elle était bonne, généreuse et humaine, mais elle avait la monomanie du vol; lorsqu'elle allait dans un magasin de nouveautés ou autre, elle payait avec indifférence et sans marchander tous les objets qu'elle achetait, mais lorsqu'elle avait dérobé un chiffon de la valeur la plus minime, oh! alors ce n'était plus de l'indifférence, c'était du bonheur dont tout son entourage ressentait les effets. Avant d'avoir son opulent protecteur, elle faisait ses emplettes au marché du Temple; un jour il lui prit la fantaisie d'y retourner; elle s'arrêta à la boutique de Mme Putout qui ne tenait que soieries, cachemires et dentelles. Mlle H*** venait de payer une robe de soie qu'elle avait choisie lorsque la fille de boutique prévient sa maîtresse que la chalande avais mis un coupon de dentelles dans sa

poche ; Mme Putout me fit appeler et j'emmenai l'actrice au bureau du commissaire de police à qui j'expliquai l'affaire. Le magistrat,à ma grande surprise, me reçut très froidement et accueillit la délinquante par un salut et un sourire gracieux, puis il me congédia en me disant : laissez-moi votre rapport. Le lendemain, en revenant voir le commissaire, il me donna le mot de l'énigme; l'actrice était une de ses administrées, il connaissait sa monomanie et savait que son protecteur était tout puissant près du gouvernement; l'affaire s'était arrangée à l'amiable, Mme Putout avait reçu un billet de cinq cents francs pour ses douze ou quinze francs de dentelles, et le commissaire avait été loué par le préfet pour la prudence avec laquelle il avait agi.

Un fonctionnaire de la capitale, assez haut placé, avait la monomanie du vol à l'étalage, lorsqu'il allait se promener sa famille le faisait suivre ,et la personne chargée de ce soin entrait dans la boutique où la soustraction avait été commise et payait sans marchander la valeur de l'objet volé. Ce personnage mourut complètement fou.

J'ai connu dans mon quartier un couple millionnaire qui présentait un double contraste très curieux Le mari très avare n'aurait jamais fait l'aumône à un malheureux, la femme était obligeante et très charitable et cependant ces deux êtres agissaient souvent d'une façon contraire à leurs instincts naturels. La

femme allait elle-même faire ses provisions chez l'épicier et la fruitière, mais le plus souvent au marché Beauveau ; lorsque son mari la voyait revenir le visage triste, il était certain qu'elle n'avait pu rien soustraire; mais quand elle rentrait avec la mine souriante il était sûr qu'elle avait commis quelque larcin et aussitôt il allait s'informer près des marchandes quelle était celle à laquelle sa femme avait dérobé quelque chose, il en payait la valeur, rentrait chez lui sans mot dire, et sans que sa femme se doûtat jamais des restitutions qu'il venait de faire.

Un jour, on amena au bureau de la Sûreté un malheureux ouvrier, père de famille, qui avait été arrêté en flagrant délit de vol d'une gravure à l'étalage d'un marchand du boulevard Saint-Martin; cette gravure valait tout au plus 40 ou 50 centimes.

La femme et les enfants de cet homme vinrent à mon cabinet me prier de vouloir bien intercéder près de la justice, en faveur de leur seul et unique soutien, la pauvre mère m'affirma que pour tout au monde son mari ne déroberait pas un sou à qui que ce soit, mais que lorsqu'il voyait une estampe, il était poussé par un désir irrésistible de s'en emparer.

Je la congédiai en lui promettant que j'allais m'occuper sérieusement de son mari, et je chargeai à l'instant même un agent de prendre sur cet individu des renseignements qui confirmèrent les assertions qui m'avaient été avancées.

Le lendemain, on amena au bureau de la Sûreté un

individu, arrêté pour escroquerie, qui me dit être parent de M. X***, avocat général; j'allai immédiatement informer ce magistrat de l'arrestation de son parent et je profitai en même temps de cette circonstance pour lui raconter la monomanie de l'ouvrier; M. X*** me dit aussitôt : faites un rapport bien circonstancié sur cette affaire, je verrai si je puis faire mettre cet ouvrier en liberté; puis il ajouta d'un air grave et sévère : Quant à mon parent, monsieur, je vous prie et au besoin je vous ordonne de faire votre devoir.

Deux jours après, le monomane était rendu à sa famille, et le parent de l'avocat général était traduit en police correctionnelle.

Lorsque, sous le règne de Louis-Philippe, le Président de la Chambre des députés donnait un bal dans ses salons, il priait le préfet de police de lui envoyer quatre agents de la police de Sûreté, pour veiller à ce qu'aucun voleur ne pût s'introduire parmi ses invités, j'avais choisi pour ce service un brigadier et trois agents dont les allures, les manières et la tenue ne laissaient rien à désirer et qui pouvaient sans inconvénient se présenter dans un salon, fût-il des plus aristocratiques.

Un soir du mois de janvier, le préfet donna l'ordre d'envoyer, comme d'habitude, des agents à la disposition du président de la Chambre des députés, qui donnait cette nuit-là un grand bal. Le brigadier, l'agent le *Petit Pompier* et deux de ses camarades se

rendirent près du président de la Chambre des députés qui, après leur avoir recommandé la plus grande circonspection, les introduisit dans ses salons, où ils se mêlèrent à la foule, côtoyant tantôt un ministre, tantôt un pair de France, un député ou tout autre personnage ; vers minuit, l'agent le *Petit Pompier* remarqua un monsieur qui, sans trop se gêner et d'une manière assez maladroite, fouillait dans les poches de derrière des habits.

Le brigadier alla prévenir le président, qui, en apercevant la personne qu'on lui signalait, dit :

— C'est M. X*** ! puis après un moment de réflexion il ajouta : laissez-le faire et ne vous occupez plus de lui.

Le lendemain, le brigadier disait dans son rapport que M. X*** était un député très riche, qui avait la monomanie du vol.

XXXIII

UN RÉCLUSIONNAIRE ET UNE MAÎTRESSE DE MAISON

Jean D*** était le fils unique d'un marchand de vin aisé de la capitale; son père était veuf et lui avait fait donner une bonne éducation, mais il avait de mauvais instincts, et, à 18 ans, il ne voyait et ne pensait qu'au plaisir : les bals, les théâtres et les filles publiques étaient sa seule préoccupation. Peu de temps après sa sortie du collège, il avait été placé chez un marchand de vin en gros de Bercy qui le chassa pour cause d'infidélité. N'osant pas retourner chez son père, il s'adonna alors entièrement aux filles, et par leur entremise fit la connaissance de mauvais sujets qui ne vivaient que du produit de leurs larcins; cette fréquentation l'amena bientôt à s'associer à tous leurs méfaits. A peine exerçait-il le métier depuis un mois, qu'il était arrêté en flagrant délit de vol qualifié et condamné à la réclusion et à la surveillance à vie. Son père, désespéré d'avoir un tel fils, se livra à la boisson et mourut après s'être ruiné complètement. Jean, à l'expiration de sa peine,

avait obtenu l'autorisation d'habiter la capitale, où il entra en qualité de commis dans un magasin de charbon de terre ; mais cette existence honnête et quelque peu monotone, ne pouvant convenir à ses goûts de débauche et de paresse, il pensa en se faisant tout à la fois souteneur de filles et coqueur, qu'il pourrait, sans craindre la prison, vivre tranquillement. Pour mettre ce plan à exécution, il jette aussitôt son dévolu sur une jeune et jolie fille en grande réputation dans le quartier de la Bourse. Jean était un beau et fort garçon, le couple se convenait sous tous les rapports, les préliminaires furent bientôt conclus à la satisfaction des deux parties; et pour compléter la réalisation de son projet, Jean alla offrir ses services à la police de sûreté qui les accepta. Les deux amants vécurent ainsi pendant deux ans, mais la police, qui depuis quelque temps était mécontente de la conduite de son coqueur, le fit partir pour le Havre, où il ne tarda pas à vivre avec la maîtresse d'une maison que l'autorité fit fermer à cause du scandale que sa présence y causait. Les deux amants se rendirent alors dans une sous-préfecture où ils obtinrent l'autorisation d'ouvrir une maison de tolérance, mais la surveillance de l'autorité était par trop rigoureuse pour que leurs affaires allassent bien, l'établissement périclitait chaque jour, lorsqu'un heureux hasard vint apporter la joie et le bien-être dans la maison, et voici comment : Jean avait été appelé au parquet du chef-lieu du département où, en arrivant, il avait retenu à la dili-

gence une place d'intérieur pour son retour. En montant dans la voiture, il avait remarqué que l'un des fonctionnaires de la ville qu'il habitait était placé sous la bache. A peine était-on en route qu'une pluie torrentielle vint pour ainsi dire submerger les voyageurs de l'impériale; Jean s'empressa de faire offrir par le conducteur sa place au fonctionnaire, qui la refusa en le faisant remercier de son obligeance; mais il insista, prétextant qu'il préférait être mouillé que privé de fumer sa pipe, et l'échange se fit. Peu de temps après, un voyageur de l'intérieur descendit, alors le fonctionnaire fit inviter son complaisant compagnon de voyage à venir prendre la place vacante, Jean profita de cette circonstance pour lui raconter, à son point de vue, l'histoire de ses malheurs; son interlocuteur l'écouta avec bienveillance et lui promit sa protection. En effet, à partir de ce moment, la maison de Jean prospéra et bientôt par l'influence de son protecteur il était réhabilité et revenait à Paris où sa maîtresse obtenait l'autorisation de tenir une maison de femmes, qu'il revendait au bout de quelques années pour la somme de 70,000 francs, et se retirait avec 20,000 francs de rente dans une ville de province où il ne fréquente que la bonne société qui ignore ses antécédents.

1820-1830

XXXIV

ASSASSINAT D'UN CHARRETIER.

En écrivant mes mémoires, je n'avais jamais eu la pensée de me poser en censeur ni de m'occuper en quoi que ce soit des actes d'aucun de mes prédécesseurs; mais dans l'intérêt de la sécurité des habitants de la capitale et dans celui de mes successeurs présents et à venir, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de raconter un drame qui démontrera combien l'incurie ou l'entêtement d'un chef de la police de sûreté peut avoir de suites déplorables.

Le charretier d'un riche manufacturier de la capitale couchait dans une pièce où se trouvait la caisse destinée à recevoir les recettes de la journée. Tous les soirs, le caissier emportait chez lui la recette de la journée, mais un soir qu'il allait à un concert, il laissa dans le coffre un sac contenant une somme de 450 francs en pièces de cinq francs, et le lendemain matin, lorsqu'on entra dans le bureau, on trouva le

malheureux charretier assommé dans son lit. Voici ce qui s'était passé. Derrière la fabrique existait un grand jardin clos de murs; vers deux heures du matin, un individu escaladait ces murs, traversait le jardin jusqu'à la maison, forçait les barreaux en fer qui défendaient une croisée étroite, cassait les carreaux, passait à travers cette ouverture et pénétrait dans la pièce où était la caisse, brisait le crâne du charretier endormi et s'emparait, au moyen d'effraction, du sac de 450 francs.

Dès que le crime fut connu, le commissaire de police du quartier et le chef de la police de sûreté se rendirent sur les lieux, accompagnés de nombreux agents, et commencèrent aussitôt une enquête.

Parmi les renseignements recueillis, on doit citer en première ligne une certaine quantité de pas traversant le jardin, depuis le point où l'escalade avait eu lieu jusqu'à celui où les carreaux avaient été brisés. Ces pas furent soigneusement relevés et l'empreinte conservée afin de pouvoir servir plus tard à une confrontation. Puis il fut reconnu que l'assassin devait être d'une faible corpulence, car l'ouverture existant entre les barreaux était fort petite. Le lendemain, M. Aubr..., gérant de la fabrique, au nom du chef de l'établissement, retenu au lit par une grave maladie, vint au cabinet du chef de la police de sûreté lui déclarer que plusieurs employés des bureaux et lui-même avaient porté simultanément leurs soupçons sur un nommé P***, homme mal famé, généralement connu pour avoir

subi quatre condamnations pour vol et vagabondage, et sortant tout récemment de faire cinq ans de prison.

Cet individu, ajouta-t-il, connaissait parfaitement les êtres de la maison, car plusieurs fois il était venu acheter un kilo ou deux de coton qu'il avait payé à la caisse où le crime a été commis.

Le chef de la police de sûreté remercia le gérant, en l'assurant qu'il allait s'occuper immédiatement de cet homme. Mais au lieu de le faire arrêter pour s'assurer si ses souliers s'adaptaient aux empreintes conservées, il se contenta de faire prendre des renseignements par un agent assez peu intelligent qui fit sur la conduite de ce repris de justice un rapport des plus favorables, en faisant observer qu'il allait se marier sous quelques jours avec une jeune orpheline. Et l'affaire en resta là.

Trois ou quatre jours se passèrent; le gérant revint un matin s'informer près du chef pourquoi P*** n'avait pas été arrêté.

— J'ai pris des renseignements, répondit celui-ci, l'individu que vous suspectez a peut-être quelques fâcheux antécédents, mais je ne le crois pas capable de commettre un assassinat.

— Cependant, répliqua M. Aubr..., nous n'avons pas fait peser une aussi grave accusation sur cet individu, sans de sérieuses et fortes présomptions...

— Permettez ! j'ai étudié la question aussi sérieusement que vous, et si j'avais cru P*** coupable, je l'aurais fait arrêter.

Le gérant, désappointé de cette appréciation si contraire à sa conviction personnelle, se retira.

Quelques jours après, les journaux de la capitale annonçaient la perpétration de plusieurs crimes à peu près identiques.

D'abord, une maîtresse de maison garnie était assommée, étranglée et volée.

Puis, une vieille fille, une fleuriste, était également étranglée dans son modeste logement, au sixième étage, et ici, le crime était encore suivi de vol.

Enfin, un matin, vers cinq heures, un individu se précipitait dans une boutique de marchand de vins, sautait comme une bête fauve sur la marchande, seule dans son comptoir, la frappait sur la tête, la renversait en cherchant à l'étrangler; mais cette femme, douée d'une force extraordinaire, parvint à échapper à cette étreinte et cria : A l'assassin !

Le misérable prit la fuite; mais le portier et un voisin se mirent à sa poursuite, et bientôt il était arrêté et remis aux mains d'un sergent de ville qui le conduisit à la préfecture, où il fut reconnu pour être ce même P*** que le gérant de la fabrique avait signalé avec tant de persistance. Ses chaussures s'adaptaient exactement aux empreintes conservées, et l'ouverture entre les barreaux, quelque étroite qu'elle fût, put lui donner passage.

Enfin, après confrontation avec son père, vieillard respectable, P*** reconnut qu'il était l'auteur des quatre assassinats que je viens de signaler.

Ainsi, le chef du service de sûreté, par une légè-

reté impardonnable, avait été cause qu'en moins de quinze jours, deux personnes avaient été assassinées et qu'une troisième avait failli avoir le même sort; tandis qu'il est bien évident que ces trois crimes n'auraient pas eu lieu, s'il avait eu le bon sens de profiter de l'avis de M. Aubr... et fait immédiatement arrêter P***.

De tout ce qui précède, on peut justement en conclure que l'une des plus importantes fonctions à la préfecture de police est celle de chef du service de sûreté, et que l'administration ne devrait jamais choisir pour cette fonction que des hommes pratiques qui aient donné des preuves de leur capacité en police de sûreté.

Je citerai à l'appui de cette conclusion la façon de penser d'un maître ès arts police, M. Carlier disait que si tous les emplois conviennent aux hommes, tous les hommes ne conviennent pas toujours aux emplois; et que lorsqu'il s'agit de la nomination des chefs de la police municipale et de la police de sûreté, le préfet doit savoir résister aux coteries et aux influences des hautes protections, car du plus ou moins de capacité de ces fonctionnaires dépendent quelquefois non seulement la vie du souverain, mais encore celle de nombreux citoyens. (Voir les attentats Fieschi et Orsini.)

M. Carlier, qui, avant tout, était l'homme de l'ordre public, et dont aucune considération n'aurait pu le faire dévier, avait une manière de voir toute particulière sur les opinions politiques des em-

ployés de son administration. En voici un exemple :

Un jour M. Descampeaux, chef de la police municipale, lui disait en ma présence qu'il avait peut-être tort de conserver dans ses fonctions d'inspecteur général des prisons, M. Mercier, beau-frère de Caussidière.

— Vous voulez, répliqua M. Carlier, que je le le révoque, parce qu'il est, dites-vous, républicain? Eh! mon Dieu, qu'est-ce que cela me fait à moi, qu'il soit républicain, légitimiste ou orléaniste? Pourvu qu'il fasse bien son devoir et qu'il ne parle ni ne se mêle de politique, c'est tout ce que je lui demande. Je voudrais avoir beaucoup d'employés comme celui-là, et les choses n'en marcheraient que mieux.

— Je me défie, continua-t-il, des agents qui font parade de leurs opinions politiques, car ceux-là ne sont ordinairement que des provocateurs ou des menteurs, qui n'agissent qu'en vue de leurs intérêts personnels. Quant aux individus qui font métier de dénoncer leurs coreligionnaires en politique, ou leurs amis en forfaitures, j'ai toujours pensé que ces misérables, qui d'ailleurs sont fort utiles à la police, ne devraient obtenir, pour récompense de leur délation, que de l'argent, beaucoup d'argent si l'on veut, mais jamais de fonctions publiques, et surtout jamais d'honneurs.

Puis, il ajouta en forme de péroraison :

— N'oubliez pas, Descampeaux, que dans le siècle

où nous vivons, rien n'est plus versatile que notre pauvre espèce humaine, et que la plupart des hommes politiques ne sont que des girouettes qui tournent constamment vers le vent de la faveur.

XXXV

LA FEMME D'UN OFFICIER

Pour le riche comme pour le pauvre, la vie n'est qu'un roman plus ou moins long, plus ou moins gai, dont le dénouement est parfois imprévu. Mais dans toutes ces existences disparates, parmi ces romans d'une heure ou d'un jour, suivant la rareté ou la multiplicité des événements, il est toujours un chapitre, un souvenir agréable ou douloureux dont le cœur s'émeut, et qui, à lui seul, renferme souvent l'intérêt de la vie tout entière. Pour l'ambitieux, c'est le jour où, parvenu à voir accomplir son rêve d'orgueil et de folie, il est tout à coup supplanté par un rival qui détruit subitement le résultat de toute une vie de combinaisons, d'intrigues et de calculs; pour l'avare, c'est le moment néfaste où un larron s'est emparé de son trésor; pour la jeune pensionnaire, c'est l'heure où, délivrée des grilles du couvent, après avoir si longtemps rêvé l'amour idéal et romanesque de quelque beau jeune homme, elle est brusquement jetée dans les bras d'un vieillard asth-

matique ou d'un brutal égoïste. Pour presque tous, c'est la désillusion des rêves caressés longtemps avec délices, c'est la désillusion au contact glacial de la réalité.

Cependant, pour quelques privilégiés, ce chapitre imprévu a marqué quelque grande action, quelque glorieuse entreprise, quelque noble dévouement ; ceux-là forment le petit nombre, et ce n'est point à propos d'une de ces existences à part que je vais retracer des émotions qui laissent un souvenir ineffaçable.

Un jour, une dame d'un âge respectable vint à mon bureau, accompagnée de sa fille, madame X***, mariée depuis plusieurs années à un officier dont le régiment était en garnison à Paris. L'air attristé de la mère et plus encore la pâleur et l'expression de profond désespoir empreintes sur la figure de la fille, remarquablement belle, me disposèrent malgré moi à une compassion dont j'ignorais encore la cause.

— Monsieur, me dit la mère, voici ma fille qui veut se suicider et qui mettra certainement cette déplorable idée à exécution si vous ne venez pas à son secours !

Deux grosses larmes contenues depuis longtemps coulèrent silencieusement le long de ses joues amaigries.

— Mon Dieu, madame, m'enmpressai-je de dire à la jeune femme, que vous est-il arrivé qui puisse ous porter à une pareille extrémité?

— Hélas ! monsieur, un précipice était devant moi, je m'y suis volontairement laissé entraîner, et si aujourd'hui vous ne pouvez rien pour me sauver, il ne me restera qu'à mourir, car mieux vaut la tombe que la honte et l'infamie dont je suis menacée.

— Soyez persuadée, madame, que, quoi que ce soit, je ferai tout pour vous être utile, si toutefois cela est en mon pouvoir.

— Merci, monsieur ! mais je vous dois la vérité entière, et je compte sur votre indulgence pour excuser la longueur de mon récit.

J'avais dix-huit ans lorsque ma mère me retira du couvent pour me garder auprès d'elle dans la petite ville qu'elle habitait à quelques lieues de Paris. Ainsi qu'il arrive toujours, lorsqu'une jeune fille possède une certaine dot, les partis ne manquèrent pas de s'offrir ; mais j'étais jeune, j'étais heureuse de cette liberté que je possédais ; ce monde que je connaissais à peine me séduisait et laissait trop peu de temps à mon esprit pour me permettre de songer encore au mariage. Je refusai les partis qui se présentaient et ma mère, soumise à mes désirs et jalouse de mon bonheur, approuva ma résolution, Cette disposition d'esprit habituelle aux jeunes filles, ne pouvait toujours durer. Parmi les officiers en garnison dans notre ville, et que nous rencontrions quelquefois dans les salons, j'en remarquai un dont les manières distinguées, l'air noble et réservé, le langage affable, me charmèrent tout d'abord ; bientôt il captiva mon cœur. M. X*** demanda ma main, il me plaisait, ce

fut sa meilleure recommandation, et quelque temps après ma mère lui compta 50,000 francs pour ma dot.

Je fus heureuse dans les premiers temps de notre union ; mon mari était plein de bons procédés pour moi. Ce bonheur semblait ne devoir jamais finir ; mais, hélas ! mon mari fut pris peu à peu d'une glaciale indifférence, et bientôt il me laissa dans un isolement cruel pour moi, dangereux pour lui. Lorsqu'il rentrait, il était continuellement maussade et daignait à peine m'adresser la parole. Cette existence insupportable dura pendant deux années ; vainement j'avais cherché à le ramener à moi par des soins affectueux et des marques d'amour. Chaque fois que j'essayais de lui reprocher son indifférence et de lui faire comprendre mon ennui, il me répondait : « Tu t'ennuies ? eh bien ! va passer six mois ou un an près de ta mère. » Lassée de voir si mal accueillir mes avances, je me résignai à écrire mes peines à ma mère, qui me répondit de suivre le conseil de mon mari et de venir la retrouver. Quelques jours plus tard j'étais dans ses bras...

Un an se passa sans que, dans les rares lettres que mon mari m'écrivait, il me parlât du désir de me revoir près de lui. J'attendis vainement cette bonne parole ; alors je me décidai à lui écrire que, s'il le voulait, j'étais prête à aller le rejoindre ; mais il me répondit que cela était impossible, qu'on parlait de changer de garnison et qu'il fallait éviter un double voyage ; c'était évidemment un prétexte. Quoi qu'il

en fût, je n'avais qu'un parti à prendre, celui d'attendre auprès de ma mère qu'il plût à mon mari de me rappeler. Sur ces entrefaites, un de nos amis, chez qui nous étions en visite, nous présenta un M. B***, adjudant au régiment en garnison dans notre ville. Il avait des manières distinguées, la voix douce et insinuante, un regard ferme et assuré, et c'était un fort bel homme. Il nous demanda la permission de venir nous présenter ses hommages et nous fit d'abord quelques rares visites, puis insensiblement il les multiplia au point de venir tous les jours. Il aurait fallu que je fusse aveugle pour ne point m'apercevoir qu'il venait uniquement pour moi; aussi, un jour que nous nous trouvions seuls, il me déclara son amour en termes passionnés. Je lui répondis de manière à ne lui laisser aucun espoir. Bien qu'il n'abandonnât pas ses projets à mon égard, ses visites devinrent moins fréquentes, et j'évitai avec soin de me trouver seule avec lui.

Il y avait dix-huit mois que j'étais auprès de ma mère, lorsqu'un matin je reçus de mon mari un ordre formel de venir le rejoindre immédiatement à V***, sa nouvelle garnison. Quand B*** apprit que je devais partir, il épia avec soin le moment où ma mère était sortie, et, comme une personne familièrement admise dans la maison, il entra sans se faire annoncer dans le salon où je me trouvais. Il recommença à me parler de son amour; il était suppliant et me disait ses angoisses et ses tourments; je le repoussai avec indignation. Lorsqu'il vit que j'étais

inébranlable, il parut désespéré et prit, comme à son arrivée, un visage timide et respectueux.

Il me supplia de lui pardonner, et me déclara que, ne pouvant vivre sans me voir, il ferait les sacrifices les plus pénibles pour se rapprocher de moi; puis il se retira.

Je passerai légèrement sur mes adieux à ma mère, sur ma réception par mon mari, toujours aussi froid, aussi indifférent. J'avais, pour dissiper mes ennuis, une amie, la femme de notre chef de bataillon. Elle était à peu près au courant de mes chagrins. Un jour, en allant lui faire visite, je rencontrai dans la rue un soldat qui me salua avec affectation. Je le regardai et lui trouvai une grande ressemblance avec l'adjudant B***. Je pensai que c'était peut-être son frère. Cette rencontre m'avait tout émue, et la femme du commandant, à mon arrivée, s'aperçut de mon trouble et m'en demanda la cause.

— La cause, lui dis-je, est bien futile. Je viens de rencontrer un soldat qui ressemble à s'y méprendre à un adjudant, M. B***, que je voyais quelquefois dans le monde, lorsque j'étais près de ma mère. Cette ressemblance est tellement parfaite, que je ne puis revenir de ma surprise.

— Mais, ma toute bonne, cette ressemblance est très facile à expliquer. L'adjudant B*** et le soldat que vous venez de rencontrer ne sont qu'une seule et même personne. C'est une espèce de fou, un original, un cerveau brûlé qui a donné sa démission d'adjudant

dans je ne sais quel régiment pour s'engager comme simple soldat dans le nôtre.

A ces mots, je me sentis fort troublée ; je me rappelai le serment que B*** avait fait de ne reculer devant aucun sacrifice pour se rapprocher de moi. Je compris alors sa permutation d'un régiment à un un autre avec la perte de son grade; et, prétextant une violente migraine, je demandai immédiatement la permission de me retirer.

En arrivant à mon domicile, je me couchai, j'avais la fièvre. Dans une longue nuit d'exaltation et d'insomnie, je fis de fâcheuses comparaisons entre la conduite de mon mari et celle de B***; j'établis un dangereux parallèle entre l'amour de l'un et l'indifférence de l'autre, entre le dévouement du second et la froideur du premier; enfin, que vous dirais-je? j'étais presque coupable, je me sentais faiblir malgré moi. A partir de ce moment, mes visites aux dames des officiers furent plus fréquentes, car, chaque fois que je sortais, j'étais certaine de rencontrer B***, qui fort respectueusement, se contentait de me saluer. Un tel respect ne pouvait que me le faire estimer, et je l'aimais déjà. Un soir, en sortant de mon hôtel, je me trouvai face à face avec lui. Ma surprise fut si grande que je ne pus refuser un carré de papier grand comme la moitié de la main, qu'il me tendait en silence. Je reçus ce papier sans savoir si je faisais bien ou mal; je remontai chez moi. Mon mari était au café et ne rentrait qu'à onze heures. J'ouvris le billet; il contenait ces mots : « Je vous supplie de

m'accorder seulement un regard! » Cette prière d'une si humble résignation plaidait mieux en sa faveur que toutes les protestations qu'il eût pu faire de vive voix. Sur ces entrefaites, le régiment reçut l'ordre de changer de garnison. Nous étions dans le nord, il fallait aller dans le midi; c'était toute la France à traverser. Mon mari m'engagea à aller passer quelque temps auprès de ma mère. Un tel désir était un ordre pour moi, et je partis brusquement sans que B*** pût se douter de mon départ, heureuse que mon mari me fournît ainsi un moyen facile d'échapper au danger.

Je trouvai ma mère telle qu'elle avait toujours été pour moi, c'est-à-dire bonne et affectueuse. Depuis une année, je vivais heureuse auprès d'elle, lorsqu'un jour, pour mon malheur, je vis B***, en uniforme d'officier, passer devant mes croisées. Le lendemain, il se présenta chez ma mère comme une vieille connaissance, et je dois avouer que je le revis avec plaisir; l'absence ne me l'avait pas fait oublier. La république lui avait rendu ses épaulettes dans un régiment en garnison à Paris. Profitant de l'accueil qui lui avait été fait, il renouvela sa visite, et bientôt, il quittait presque chaque jour la capitale pour venir passer quelques heures à la maison, Je le trouvai plus aimable que jamais. Nos relations devinrent plus intimes; un commerce de lettres s'établit entre nous; et, que vous dirai-je? cette correspondance ne tarda pas à consigner qu'il n'avait plus rien à désirer que la constance dans mon amour... Cet état de

choses durait depuis six mois, lorsque je reçus une lettre de mon mari, m'annonçant que son régiment venait en garnison à Paris. Il fallait opter entre mon amant et mon mari. Je n'hésitai pas un instant à rompre avec le premier. J'étais mère, j'avais un enfant en pension, il était temps de mettre un terme à ma conduite coupable. De plus, me disais-je, B*** est honnête homme, il comprendra ma position, il m'aime et bien certainement il approuvera ma résolution ; car si nous avons été faibles l'un et l'autre, il est toujours temps de chercher à réparer sa faute.

Mais combien j'étais dans l'erreur, combien j'avais mal jugé cet homme que j'avais tant aimé, et auquel j'avais sacrifié tendresse maternelle et devoir conjugal ! Lorsque je lui exprimai la détermination que j'avais prise de rompre entièrement nos relations, lorsque je cherchai à faire vibrer dans son cœur cette corde d'honneur que je croyais si sensible, il ne trouva pour me répondre qu'un mouvement de fureur ; et, protestant que je lui appartenais, il jura que je ne serais jamais à mon mari ; que si je voulais donner suite à mon projet, il saurait bien m'en empêcher... Ce langage me révolta ; ma faute me parut plus grande alors, et je sommai B*** d'avoir à me rendre immédiatement les lettres qu'il tenait de moi. Il s'écria d'un ton étrange que jamais je n'aurais ces lettres, qu'il s'en servirait pour me perdre auprès de mon mari, et que, de cette façon, quand je serais déshonorée aux yeux du monde et chassée ignominieusement par ma famille, je serais bien heu-

reuse de lui revenir... Ces dernières paroles mirent le comble à mon indignation, et, sans daigner lui répondre, je le quittai précipitamment. Quelques jours après cette scène, mon mari arrivait à Paris, où j'allais aussitôt le rejoindre dans l'appartement qu'il avait loué près de la caserne. A peine y étais-je installée, que j'appris que B*** avait donné sa démission pour ne pas aller en Corse où son régiment était envoyé ; et, deux jours après, je recevais par la poste une lettre dans laquelle il me demandait un rendez-vous et me menaçait en cas de refus, de tout faire connaître à mon mari.

Cette lettre resta sans réponse.

Dès lors sa rage ne connut plus de bornes; il alla partout, disant à qui voulait l'entendre que j'avais été sa maîtresse et qu'il le prouverait. Enfin il écrivit à mon mari pour lui faire connaître nos anciennes relations, en ajoutant qu'il était prêt à lui donner des preuves de mon adultère. Après avoir lu cette lettre, M. X*** me l'a présentée en me disant : « Madame, si le crime dont on vous accuse est vrai, je vous tuerai et je me tuerai ensuite pour ne pas être la risée de l'armée! » Ce matin B*** lui a écrit de nouveau, il lui donne rnedez-vous pour demain neuf heures, à son domicile, et s'engage à lui remettre les lettres qu'il a reçues de moi. Or, si mon mari va à ce rendez-vous, il me trouvera morte à son retour!

Voilà, monsieur, la position désespérée dans laquelle je me trouve; voyez si vous pouvez m'en

retirer. Ma vie est entre vos mains!... Et ses larmes s'échappèrent en abondance.

Je la rassurai du mieux qu'il me fut possible; je lui promis de trouver un moyen d'arracher des mains de son persécuteur les pièces de conviction qu'il possédait et dont le témoignage devait la perdre; je lui recommandai en même temps de mettre tout en œuvre pour empêcher son mari d'aller au rendez-vous avant l'heure indiquée.

— Pour cela, je puis vous le promettre, me dit-elle; il ne sortira de chez nous qu'à neuf heures.

C'était tout ce que je désirais, je congédiais la mère et la fille en les invitant à revenir me voir le lendemain aussitôt après le départ du mari.

Resté seul, j'allai immédiatement trouver M. Carlier, je lui racontai dans tous ses détails cette affaire tant soit peu romanesque.

— B*** est un misérable, me dit-il, et puisque cette femme reconnaît sa faute et revient à des sentiments meilleurs, nous ne pouvons raisonnablement pas laisser perdre un ménage et compromettre l'avenir d'un brave officier. Avez-vous un moyen de salut pour eux?

— Je n'en vois qu'un : arracher ces lettres des griffes de B***. Il est signalé comme un homme politique et mécontent; je vais vous faire un rapport dans ce sens, vous voudrez bien ensuite décerner un mandat de perquisition pour rechercher les armes ou munitions de guerre et les papiers susceptibles

d'examen ; ce sera bien le diable si on ne parvient pas à s'emparer de ces fâcheuses lettres.

— Oui, c'est cela, j'y consens, faites vite...

Le lendemain, de grand matin, on opéra une perquisition dans la chambre de B***, et, outre des papiers compromettants pour lui, on saisit un paquet contenant toute la correspondance de madame X***. Quelques heures plus tard, madame X*** entrait dans mon cabinet, accompagnée de sa mère ; je présentai à la fille le paquet de lettres, elle tomba sur un fauteuil et s'évanouit.

Revenue à elle, une vive rougeur colora tout son visage ; c'était de la honte, du repentir et de la joie, bien légitime d'ailleurs.

Au comble de l'exaltation, elle me sauta au cou en me disant :

« Ah ! monsieur, vous m'avez sauvé l'honneur et la vie ! car tout était préparé pour me donner la mort en rentrant chez moi si cette maudite correspondance n'avait pas été dans vos mains. »

La pauvre mère, radieuse, s'empressa d'emmener sa fille chez elle avant la rentrée du mari, qui, en arrivant au rendez-vous, avait appris l'arrestation de B***, et revint convaincu qu'il avait eu affaire à un misérable imposteur ou à un fou.

Quant à madame X***, c'est aujourd'hui une bonne mère de famille, résignée auprès de son mari, affectueuse pour son enfant, bonne et douce avec tous ; elle s'efforce de racheter ses torts par une conduite exemplaire.

XXXVI

LE SOMNAMBULISME

Depuis vingt ans et plus, une industrie nouvelle, charlatanisme qui séduit l'homme par son attrait vers le merveilleux, a pris une extension des plus grandes. Le somnambulisme est un moyen de plus, parmi ceux qui existent en si grand nombre déjà, d'exploiter la bonne foi des gens crédules. Tous nos journaux ont été souvent remplis de réclames en lettres d'un centimètre de haut, proclamant mademoiselle X*** ou mademoiselle Y*** comme la somnambule la plus lucide qui ait jamais paru ; et pourtant, Dieu sait ce que ces réclames contenaient de mensonges, de leurres, de tromperies ! Je ne prétends point discuter ici la plus ou moins grande lucidité de l'âme sous l'influence du sommeil magnétique, mais à propos des miracles prétendus, des phénomènes tant prônés au profit des praticiens en escroqueries, je crois utile de raconter plusieurs faits de nature à enseigner quelle confiance on doit accorder aux oracles du somnambulisme.

Une dame se présenta un jour à mon cabinet et me déclara quelle était concierge d'une maison voisine de la Bourse, que, le matin même, pendant une absence de cinq minutes environ, on avait dérobé dans le tiroir de sa table un billet de banque de mille francs et diverses valeurs, le tout pouvant former le chiffre approximatif de 1,400 francs. « Et figurez-vous, monsieur, continua-t-elle, qu'en rentrant chez moi, j'ai rencontré sur le pas de ma porte un jeune homme qui demeure au cinquième dans ma maison, un propre à rien, soi-disant clerc d'avoué sans place, qui cherchait à se donner une contenance, en regardant en l'air, mais qui, bien sûr, tremblait alors de frayeur. A ce moment-là je ne savais encore rien ; mais lorsque je me suis aperçue de ce vol, je me suis rappelé l'air piteux de mon locataire. Je me suis dit tout de suite : Je suis bien sûre que c'est lui qui a fait le coup, et alors, moi qui n'agis pas légèrement, au lieu de faire du bruit, je suis allée immédiatement chez un fameux somnambule, qui m'a dit, tout en me voyant quoiqu'il dormît : « Eh bien ! vous avez été volée ce matin par un jeune homme qui demeure dans votre maison au cinquième, et qui a travaillé dans une étude, mais qui maintenant ne fait rien. » Puis mon somnambule m'a désigné tout ce qu'il y avait dans la chambre de mon voleur, en ajoutant que la fenêtre était en face de la porte. C'était bien là une preuve évidente ! Aussi je suis venue pour que vous le fassiez arrêter tout de suite et mettre en prison. J'étais allée voir

mon commissaire de police, mais il n'a pas voulu faire arrêter mon voleur, il m'a renvoyée en m'adressant à vous.

— Il a bien fait, madame, et vous me permettrez de vous dire que j'ai tant de fois été trompé par les renseignements de MM. les somnambules, que je n'y crois pas du tout.

— Cependant, monsieur, le somnambule me l'a parfaitement désigné, avant que je lui eusse dit un mot de mes soupçons, et comme il m'a signalé la chambre de l'auteur du vol, quoi qu'il ne la connût aucunement, il n'y a pas de doute qu'il ait dit vrai.

— Quoi que vous en disiez, je vous répète qu'il ne m'est pas permis non plus de faire arrêter un homme sur d'aussi faibles indices. Surveillez votre locataire, ne le perdez pas de vue, afin qu'on le trouve facilement quand le moment sera venu, et ne vous tourmentez pas davantage, je vais m'en occuper.

La concierge partit fort mécontente, disant qu'elle ne comprenait pas que la police ne fît pas arrêter immédiatement un voleur qu'on lui mettait sous la main. J'allai au cabinet de M. Carlier lui parler de cette affaire.

— C'est bien, me dit le préfet; mais comme l'ignorance rend parfois stupide, pour éviter que cette bonne femme aille débiter partout que la police s'entend avec les voleurs, je vais faire faire un mandat de perquisition, et l'on s'assurera ainsi que les objets volés ne sont pas chez le jeune homme soupçonné.

Pendant ce temps, la portière allait toujours son train, elle était sortie furieuse de mon cabinet; la course qu'elle fit augmenta encore son agitation, et, en arrivant chez elle, elle s'empressa de raconter à ses voisins et voisines le résultat de sa visite au chef du service de sûreté.

A ce moment, M. B***, banquier, demeurant dans la maison, vint à passer dans la loge; notre financier était fort causeur et excessivement curieux; la portière lui raconta le vol et les révélations que lui avait faites le somnambule. M. B***, émerveillé, veut se rendre lui-même chez l'oracle et entendre de ses propres oreilles la révélation surnaturelle, et bientôt, côte à côte, banquier et portière se rendent chez l'homme au sommeil clairvoyant. Celui-ci explique de nouveau les renseignements qu'il a primitivement donnés à la portière, et M. B***, de plus en plus émerveillé, arrive en toute hâte à mon cabinet, me demande pourquoi je ne fais point arrêter l'individu suspect. Une circonstance avait porté au plus haut degré la croyance du banquier : on avait présenté au somnambule une liste de noms parmi lesquels on avait omis à dessein celui du jeune clerc, et il s'était écrié : Votre voleur n'est pas là, car il s'appelle X*** !

Malheureusement pour les convictions du banquier et de la digne portière, on me remit à l'instant le mandat de perquisition, je l'expédiai aussitôt, et l'opération démontra irrécusablement qu'il n'existait chez le jeune X*** aucun vestige des objets volés.

Quelque temps après, et par suite des renseigne-

ments qui furent pris, les soupçons durent se porter sur une concierge de la même rue. Perquisition fut faite à son domicile, elle amena non seulement la saisie des valeurs soustraites à la plaignante, mais encore divers bijoux dérobés au même banquier qui criait à l'arbitraire et à l'injustice lorsque je ne faisais pas arrêter le jeune clerc d'avoué que le somnambule avait désigné.

Une jeune fille de très bonne famille, nommée Virginie, avait disparu de chez ses parents ; un magistrat fort respectable, que je connaissais d'ancienne date, vint me faire en ces termes une déclaration officieuse :

« Virginie est blonde, jeune et fort jolie ; son caractère est d'une douceur angélique, et l'on ne saurait exagérer le charme de sa personne; de plus, elle est somnanbule et d'une lucidité vraiment étonnante. J'ai assisté plusieurs fois en famille à de petites séances de magnétisme pendant lesquelles elle a dit des choses réellement surprenantes, que si je ne les avais entendues de mes oreilles, je n'aurais jamais pu y croire. Depuis sa disparition, ses parents ont appris que lorsqu'elle sortait, soit seule, soit avec sa bonne, un monsieur ni vieux ni jeune la suivait constamment, et, après l'avoir accompagnée ainsi ne la quittait que lorsqu'elle rentrait. On craint, non sans quelque raison, que cet individu n'ait usé de violence à l'égard de cette jeune fille pour l'emmener dans une maison de campagne qu'il possède

au village d'E... à dix lieues d'ici. Ce qui semblerait corroborer cette crainte, c'est que, depuis le départ de Virginie, cet homme n'a pas été revu.

— Mais il y a, dis-je, un moyen bien simple de s'assurer de la culpabilité de ce monsieur, c'est d'envoyer dans ce village quelqu'un d'adroit s'informer si cette demoiselle s'y trouve avec lui.

On fit ainsi, et la personne chargée de cette mission déclara que l'individu suspecté était bien seul à sa maison de campagne.

C'est alors que les parents, ne sachant plus à quel saint se vouer, allèrent chez un somnambule. Il répondit que leur fille avait été enlevée par un monsieur qui lui avait loué une chambre dans la maison d'un épicier, rue Compoise, à Saint-Denis; que le lendemain matin à onze heures, un commissionnaire nommé C*** se trouverait à la porte Saint-Denis avec une malle sur ses crochets, que le ravisseur viendrait l'y rejoindre, et que tous deux, prenant une voiture, se rendraient à Saint-Denis auprès de la jeune fille.

Le digne magistrat vint me faire part de cet oracle et d'un air si convaincu que, par complaisance pour lui, j'envoyai deux agents à la porte Saint-Denis et deux autres rue Compoise à Saint-Denis, avec ordre d'arrêter amant, maîtresse et commissionnaire, et de les conduire à la préfecture. Les premiers, après être restés en surveillance depuis neuf heures du ma-jusqu'à quatre heures du soir, rentrèrent sans avoir vu personne, et leurs camarades explorèrent fort

inutilement toutes les maisons de la rue Compoise.

Quelques jours plus tard, je vis encore entrer dans mon cabinet le respectable magistrat.

— Eh bien, lui dis-je, avez-vous quelque chose de nouveau?

— Oui! notre jeune fille est rentrée sous le toit paternel.

— Ah! vraiment! et comment cela?

— Mon Dieu! des passants l'ont trouvée à la Villette, assise au bord du canal, les pieds pendant dans l'eau; elle était dans un état de somnambulisme complet, et quand elle a été éveillée, on l'a ramenée chez ses parents...

— Mais qu'était-elle devenue?

— Elle l'ignore, et prétend ne se rappeler rien de ce qui lui est arrivé pendant son absence...

Je m'inclinai par déférence devant le narrateur, mais un tel dénoûment ne m'a jamais paru être un exemple triomphant des vertus du somnambulisme.

M. D***, fabricant de bronze, demeurant au Marais, possédait aux portes de la capitale une charmante maison de campagne, où chaque dimanche de l'été il allait avec sa famille se délasser des travaux de la semaine, laissant à sa bonne la garde du magasin et de l'appartement. Un jour, cette surveillance fut insuffisante, car on pénétra chez le fabricant à l'aide de fausses clefs, et un vol considérable fut commis à son préjudice. Informé de cet événement, M. D*** revint immédiatement chez lui, et, après examen et

informations prises, il resta convaincu que sa bonne avait facilité à son prétendu, ouvrier chapelier, les moyens de commettre ce vol. Nonobstant sa conviction, il n'en crut pas moins devoir consulter une somnambule qui confirma ses soupçons. Dès lors, bien convaincu de ne s'être pas trompé, il vint me dénoncer sa bonne et le chapelier, sur lesquels je fis prendre des renseignements qui furent des plus favorables.

Je fis en même temps opérer au domicile de l'ouvrier chapelier une perquisition qui n'amena la découverte d'aucun des objets volés; l'affaire dut en rester là, et M. D*** fut obligé de se contenter de renvoyer sa bonne, tout en restant persuadé que le vol avait été commis à son instigation.

Six mois après, j'appris qu'un voleur émérite demeurait rue Traversière-Saint-Antoine; je le fis immédiatement arrêter, et, dans la perquisition faite à son domicile, on trouva des couteaux portant la marque du fabricant de bronze. Interrogé sur la possession de ces objets, le repris de justice déclara qu'ils provenaient d'un vol qu'il avait commis à l'aide de fausses clefs avec le concours d'un de ses camarades, chez un fabricant du Marais.

La somnambule avait pourtant déclaré que les voleurs n'étaient autres que la bonne et son amant!

Je pourrais certainement citer ainsi plus de cinquante affaires qui, à quelques petites variantes près, ressemblent toutes, mais que prouverais-je? Que

le somnambulisme, en tant que prédiction de l'avenir ou révélation de choses inconnues, est, comme je l'ai d'abord énoncé, une industrie, un charlatanisme, et qu'ici le somnambule, comme le flatteur de la fable, vit aux dépens de celui qui l'écoute; mais ceci est, je crois, suffisamment démontré.

A cette époque, le magnétisme n'était pas seulement une chose à la mode, c'était une fureur, une rage. La plus mince réunion, la plus petite soirée voulait avoir sa séance de somnambulisme; c'était une épidémie! Dans la loge de la portière, dans la mansarde de l'étudiant, dans les salons du banquier, chacun se livrait aux études de la double vue, chacun voulait être lucide quand même, et il n'y avait plus dans Paris que des somnambules, des magnétiseurs et de crédules prosélytes; c'est ainsi qu'on préparait le règne des chapeaux tournants, des tables parlantes et des esprits frappeurs.

Naturellement cette confiance dans un pouvoir quasi-surnaturel amenait toutes les personnes victimes de vol à avoir recours au somnambulisme pour découvrir leurs voleurs. Or tous ou presque tous se présentaient devant cet oracle de nouvelle espèce avec l'idée fixe de soupçons portés sur un individu : aussitôt qu'un vol est commis dans une maison, la personne volée ne manque pas de suspecter un locataire, un de ses domestiques ou un commensal, par suite de ce raisonnement que pour dévaliser un appartement, il faut que les voleurs soient au courant des habitudes de celui qui l'occupe, afin de profiter

de son absence pour commettre le crime. Mais comment ces doutes pourraient-ils être exclusifs, lorsqu'on connaît la manière d'agir des *cambrioleurs* (voir l'article sur ce genre de voleurs), lorsqu'on sait qu'ils nourrissent une affaire plusieurs mois à l'avance, et que l'un d'eux ne perd pas de vue la victime pour accourir au besoin et prévenir ceux qui commettent le vol du retour imprévu du locataire? ou encore lorsqu'on sait qu'un adroit voleur, un hardi fripon, un Renaud par exemple, va au hasard frapper doucement à la porte d'un appartement, puis frappe un peu plus fort, puis enfin, ne recevant pas de réponse ouvre la serrure avec une fausse clef, et, après s'être emparé de tout ce qu'il a trouvé à sa convenance, disparaît sans bruit comme il est venu?

Aussi, presque tous ces pauvres gens, victimes de voleurs plus ou moins adroits, venaient-ils m'assiéger, et, chaque jour, il me fallait entendre des dépositions relatant toutes un vol plus ou moins important et m'indiquant un nom, une adresse de voleur, dictés par le somnambule. Chaque jour, après avoir reçu leurs plaintes, il me fallait désillusionner les plaignants, ce qui n'était pas toujours facile, et les renvoyer fort mécontents, car ils étaient venus avec l'intime conviction que la police n'aurait plus qu'à mettre la main sur des malfaiteurs qui lui étaient si explicitement désignés.

XXXV

ASSASSINAT MONNIER

Le commerçant assez heureux pour arriver par son travail à acquérir avec le temps une certaine fortune, semble devoir finir ses jours dans une quiétude parfaite et entouré d'une considération relative ; mais si pendant ses années de labeur, il est resté étranger aux questions essentielles de morale, par la raison que les bonnes mœurs ne sont pas marchandises négociables, il arrive parfois que les passions d'un autre âge, le désœuvrement et les mauvais penchants le conduisent aux pires extrémités. En voici un exemple :

Le sieur B***, marchand de vin en gros, déjà d'un âge très mûr, était connu par sa conduite peu régulière, je dirai plus, pour ses mœurs relâchées ; c'était ce qu'on appelle vulgairement un coureur de petites filles. Une fortune raisonnable, gagnée dans le commerce, lui fournissait des chances de séduction qui malheureusement lui avaient trop souvent réussi ; mais ses combinaisons ou ses embûches devaient ce-

pendant se briser contre la sagesse de Julie S***. C'était une jeune fille de dix-neuf ans, fraîche, avenante, faite pour plaire; sa mère était établie depuis quelque temps marchande de vins rue du Faubourg-Saint-Martin, sous les auspices de B***, qui était amoureux de Julie. Il espérait, au moyen de ce patronage, se faire payer d'un tendre retour; mais ses soins, ses prévenances devaient rester sans récompense, car la pauvre fille avait toujours repoussé avec indignation ses propositions déshonnêtes. Du reste, elle était sur le point de se marier avec un brave garçon de trente-deux ans, ouvrier lithographe, nommé Victor Monnier, qui, en attendant le jour de leur union, venait passer ses soirées près de sa prétendue et de sa belle-mère future.

Le 26 octobre 1849, vers dix heures et demie du soir, B*** se présenta, l'esprit bouleversé par la jalousie, dans la boutique de la dame S***, Julie était au comptoir et lisait; son fiancé, assis près d'elle, s'était assoupi. Le négociant en vins ne s'arrêta point devant eux et passant outre, pénétra dans la petite salle voisine où se trouvait la mère. Il l'aborda avec la phrase banale des commerçants de la profession, en lui demandant si la vente était toujours bonne : Mme S*** lui répondit avec l'affabilité qu'exigeait la position où elle se trouvait vis-à-vis de lui, Julie et son prétendu entrèrent à leur tour dans la salle. Dès ce moment, la conversation devint générale, mais B***, qui n'avait pas abandonné ses projets sur Mlle S*** et qui se voyait à la veille d'être obligé d'y

renoncer, chercha querelle à son rival. Celui-ci saisissant le négociant par les épaules, le mena promptement à la porte de la rue; mais à peine ce dernier avait-il le pied sur le trottoir, que Monnier se laissait tomber sur un tabouret placé près de lui, puis, sans jeter un seul cri, sans proférer une seule plainte, il glissait subitement sur le sol et mourait en poussant quelques faibles soupirs. B*** l'avait violemment frappé à l'abdomen et à la cuisse avec un couteau poignard, et l'instrument, en lésant des parties essentielles, avait déterminé une mort instantanée; l'assassin s'était enfui aussitôt.

Informé de cet événement, je me rendis immédiatement sur les lieux. Les premières recherches que j'effectuai pour découvrir le coupable restèrent sans résultat, mais j'eus bientôt le soupçon que, pour échapper à la juste rigueur des lois, il était passé à l'étranger; cependant, j'avais appris que le meurtrier avait des relations avec une jeune personne qu'il avait enlevée de chez ses parents et qui demeurait dans le quartier Saint-Denis, je ne doutais pas qu'il ne lui écrivît, soit pour lui donner de ses nouvelles, soit pour la faire venir près de lui. Je pris donc le parti de m'aboucher avec le concierge de cette jeune personne, et, moyennant la promesse d'une certaine somme, il fut convenu qu'il mettrait tout en œuvre pour s'assurer si l'amant de sa locataire était à l'étranger. Quelques jours après, le zélé concierge m'apprenait qu'une lettre était arrivée de Londres pour la maîtresse de B*** et que celui-ci lui

donnait son adresse et lui disait de venir le rejoindre.

J'allai à l'instant trouver M. Carlier.

— Eh bien, Canler, me dit le préfet de police, où en est l'affaire B***?

— Monsieur, l'assassin B*** est en ce moment à Londres, il demeure telle rue, tel numéro.

— Vraiment! et comment diable vous y êtes-vous pris pour arriver à un aussi prompt résultat?

— D'une manière bien simple : Généralement les concierges sont aussi intéressés que curieux, j'ai encouragé ces deux penchants chez le portier de la maîtresse de B***, et cela m'a réussi; il ne me reste qu'à vous demander l'autorisation de donner la récompense que j'ai promise.

— C'est accordé, me répondit le préfet, et pour que le résultat soit complet, je vais vous donner une lettre pour le ministre des affaires étrangères, afin qu'il vous donne une recommandation pour notre ambassadeur à Londres. Je me rendis près de M. de Les ..., directeur, qui m'envoya dans la journée la lettre de recommandation demandée, et aussitôt je chargeai deux de mes agents d'aller à Londres opérer l'arrestation de B***, en vertu d'un mandat d'arrêt judiciaire.

Le chef de la police anglaise reçut du ministre l'ordre de prêter aide et assistance à mes deux agents, mais dans ce pays où la moindre affaire provoque instantanément l'application d'un texte souvent peu explicite, plus souvent mal expliqué,

dans ce pays enfin où les voitures à cinq roues ne furent point imposées parce que la loi disait : « Seront redevables d'un impôt les voitures à deux chevaux et quatre roues » et s'arrêtait là, le chef de la police anglaise se crut le droit d'improuver ce que le ministre avait approuvé, et répondit à mes agents que non seulement il refusait son assistance, mais que la loi anglaise ne permettait d'arrêter un individu sur le dire d'agents étrangers qu'autant qu'un témoin oculaire venait affirmer sous la foi du serment que celui-là était bien le meurtrier recherché. Mes deux agents virent donc l'inculpé; mais ne pouvant s'en emparer, ils durent repasser le détroit.

Quelque temps après, l'assassin de l'infortuné Monnier, pensant probablement que la police de Paris ne s'occupait plus de lui, revint en France. La police anglaise, avec une courtoisie toute fraternelle, avait bien voulu surveiller B*** qu'elle avait refusé d'arrêter. Elle nous avisa de son départ, et, lorsque le criminel débarqua à Calais, il fut appréhendé au corps par des agents qui attendaient son arrivée.

Traduit devant la cour d'assises de la Seine, le 15 juin 1850, B*** fut condamné à 12 années de travaux forcés, le jury ayant écarté l'idée de préméditation et reconnu des circonstances atténuantes.

XXXVIII

HISTOIRE DE TROIS LAPINS

Depuis longtemps, de nombreuses plaintes de vols de lapins, transmises à la préfecture par les commissaires de police, manifestaient le mécontentement des habitants de la banlieue. De hardis bandits restés jusqu'alors inconnus, pénétraient à l'aide d'escalade et d'effraction dans les maisons habitées et enlevaient chaque nuit ces animaux. Trois jeunes gens m'avaient été désignés comme se livrant à ces sortes de vols. Je chargeai le brigadier Chevalier et deux agents de les rechercher et de les surveiller ; bientôt ils les rencontrèrent à La Chapelle, où ils allaient de cabaret en cabaret.

A onze heures du soir, lorsque les établissements publics furent fermés, ils se dirigèrent vers le boulevard extérieur, vers la barrière des Trois-Couronnes. Mes agents les suivirent; mais, pour ne pas exciter leur défiance, ils durent se tenir à une grande distance. Les trois voleurs entrèrent dans une petite rue qui n'était point éclairée; lorsque Chevalier ar-

riva dans cette rue, les larrons avaient disparu à la faveur de l'obscurité, et toutes les recherches ne purent les faire découvrir.

Le lendemain, mes agents vinrent me rendre compte de leur mésaventure, en me disant qu'ils allaient se remettre en marche et faire tout leur possible pour les retrouver.

— Non pas, dis-je, cela n'avancerait pas l'affaire, car rien ne nous dit que vos voleurs n'étaient pas cachés dans quelque coin d'où ils vous auront vus courir à droite et à gauche, et, s'il en est ainsi, ils doivent être sur leur garde et de telle façon qu'il vous sera peut-être bien difficile de les rejoindre.

Je crois que, dans cette circonstance, ce que vous avez de mieux à faire c'est de vous rendre au bureau du commissaire de police de Belleville pour savoir s'il a reçu ce matin quelque déclaration de vols de lapins, et, dans le cas contraire, de parcourir le quartier afin de vous informer si on a commis cette nuit quelque soustraction de ce genre. Dans l'affirmative, vous aurez à recueillir soigneusement tous les renseignements possibles.

Ils se rendirent chez le commissaire de police, mais, celui-ci n'ayant reçu aucune déclaration, ils explorèrent la rue Napoléon, où ils ne tardèrent pas à arriver chez un individu qui leur déclara que la nuit précédente on lui avait soustrait trois lapins dont il indiqua la couleur et la grosseur. Muni de ces signalements, les agents interrogèrent les rôdeurs de barrières; ceux-ci leur apprirent qu'ils

avaient vu le matin même les trois individus dans les environs, et qu'ils avaient déjeuné chez un marchand de vin de la Petite-Villette.

Bientôt ce cabaret fut découvert, et le maître de l'établissement, questionné, leur dit qu'effectivement trois jeunes gens lui avaient apporté un lapin, qu'il l'avait dépouillé et fait cuire. Il répésenta la peau de l'animal; elle ressemblait à l'une des trois signalées par le plaignant qui, lui-même, la reconnut positivement. Il n'y avait donc pas de doute à ce sujet et les trois jeunes gens surveillés étaient bien les auteurs de ce vol.

D'un autre côté, ainsi que je l'ai dit, de nombreuses plaintes à l'occasion de semblables soustractions avaient été déposées par les habitants des communes de Montmartre, La Chapelle, La Villette et Belleville; je fus frappé de la ressemblance qui existait entre ces diverses déclarations et le vol commis la nuit précédente. Cette similitude de moyens d'exécution m'amena à penser que ces différents méfaits n'étaient pas l'œuvre d'une association de malfaiteurs, mais bien d'un groupe d'individus qui se séparaient après la perpétration du vol, pour s'associer à d'autres individus, selon les circonstances, et formaient ainsi un nouveau groupe pour commettre de complicité, un nouveau larcin, sans que pour cela ces groupes eussent entre eux d'autre liaison que des relations passées, de membre à membre, ou l'introduction passagère d'un nouvel associé.

Bien convaincu que j'avais à rechercher une

quantité plus ou moins grande, disséminée et sans aucune solidarité mutuelle, je mis de nouveau le brigadier Chevalier en campagne avec une escouade d'agents sous ses ordres ; la première capture qu'ils opérèrent fut celle des trois individus signalés. Les deux premiers, nommés P***, H***, qui avaient leurs parents à Paris, demandèrent à voir leurs mères. Je m'empressai d'accorder cette permission, comptant en tirer avantage ; je fis amener les deux pauvres mères à mon cabinet. Je leur exposai qu'il n'y allait de rien moins que des galères pour leurs fils ; car il y avait vol avec escalade et effraction, la nuit, dans une maison habitée ; mais que, s'ils voulaient entrer franchement dans la voie des révélations, je leur éviterais d'aller au bagne et leur ferais subir leur peine dans une prison de la capitale, où leurs parents pourraient les voir deux fois par semaine ; que, plus tard, s'ils avaient une bonne conduite, j'obtiendrais pour eux une remise de quelques années et ensuite leur grâce.

Je fis entrer les deux prisonniers : l'entrevue fut des plus touchantes ; je profitai de leur attendrissement pour les engager à me donner les renseignements dont j'avais besoin... Ils hésitèrent un instant ; mais leurs mères insistèrent, de telle sorte que bientôt ils entrèrent dans la voie que je désirais. Grâce aux révélations qu'ils firent, et surtout à l'adresse et à la persévérance que mes agents déployèrent, soixante-quinze individus, inculpés de vols qualifiés et de recel, vinrent s'asseoir sur les bancs de la cour

d'assises, et comme il fallait un nom à cette affaire, on l'appela la *Bande P... et H...*

Voilà, à quelques légères variantes près, l'histoire de toutes les bandes de malfaiteurs.

XXXIX

RAPT D'UN ENFANT

En ce temps où l'on se pique d'une civilisation inconnue aux anciens, les fastes judiciaires enseignent que le culte du veau d'or des Israélites est encore aujourd'hui ce qu'il était jadis, et il me semble qu'un tel culte n'accuse pas, comme on se plaît à le dire, un grand progrès.

Notre époque, ce me semble encore, a tout exploité, tout avili, jusqu'à préconiser le succès au delà de toute limite. « La fin justifie les moyens » est une maxime à l'usage des petits et des gros. Pour le plus grand nombre, talent, gloire, vertu, mots vides, dont se servent les industriels pour rançonner la sensibilité, l'amour du prochain, l'amitié, comme ils mettent à contribution toutes les mauvaises passions ou la dépravation des mœurs. Un seul mouvement de l'âme paraît échapper en général aux calculs de la cupidité, et, parmi tous les sentiments que l'escroquerie sait exploiter, un seul est habituellement respecté : l'amour maternel, qui s'élève si fréquem-

ment au sublime de l'abnégation. Depuis longues années, la justice n'avait pas eu à punir un exploiteur de cette espèce, lorsqu'un insulaire des bords de la Tamise vint en France prouver jusqu'à quel degré il prétendait pousser en ce genre les calculs de la spéculation.

Il se nommait Williams; jeune, bien fait, de manières agréables, il ne paraissait étranger nulle part, tant son éducation avait été cultivée; il ne fréquentait que la meilleure société, passait l'hiver dans les salons du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin, et l'été à Baden-Baden, Hombourg ou Spa; il courait continuellement de plaisirs en plaisirs, de fêtes en fêtes, et jouait dans le monde le rôle d'un gentleman opulent. Pourtant, il ne possédait ni terre, ni château, ni rente; son nom n'était joint à aucune raison sociale de commerce, il n'avait de capitaux dans aucune entreprise, aucune usine, aucune fabrique : c'était tout simplement un grec, mais un grec émérite, un grec de bon ton, qui, chaque année, grâce aux cartes bizeautées, recueillait dans les salons, pendant la saison des bains, une ample moisson de pièces d'or qui lui permettait d'afficher, pendant l'autre saison, un luxe princier et une prodigalité fabuleuse.

Dans la haute société où Williams était journellement reçu, il avait remarqué Mme la comtesse L***, riche rentière, appartenant à une noble famille des Pays-Bas, et qui, peu de temps auparavant, avait perdu son mari. Cette dame avait une petite fille,

gracieuse enfant de cinq ans, sur laquelle elle avait reporté tout l'amour d'une âme d'élite blessée par une perte douloureuse; son enfant était tout son bonheur.

Williams, spéculant sur cet amour immense, s'était dit : « Le jour où je pourrai séquestrer cette enfant, la mère fera tous les sacrifices possibles pour la ravoir, et ce jour-là ma fortune sera faite! » Dès ce moment, il mit tout en œuvre pour réaliser son projet.

Voulant se créer un auxiliaire dans la place et s'en servir pour connaître toutes les circonstances pouvant favoriser l'exécution de ses desseins, il commença par faire la cour à la femme de chambre de Mme L***, et, grâce à ses avantages personnels, aux cadeaux qu'il prodigua, il ne tarda pas à surprendre la confiance entière de cette domestique. Il apprit que sa nouvelle conquête allait tous les lundis, à dix heures du matin, reconduire à la pension la fille de sa maîtresse en passant par telle ou telle rue. Notre Anglais résolut de profiter de cette occasion pour s'emparer de l'enfant, et, le jour indiqué, il avait, dès neuf heures du matin, fait placer un fiacre en station dans un endroit propice pour le rapt qu'il méditait. A l'heure dite, il se croisa comme par hasard avec la sensible soubrette, et, feignant de vouloir profiter de cette rencontre fortuite, il offrit un fiacre pour continuer la route; l'offre fut acceptée. Le voilà en voiture avec l'enfant et la bonne; mais, à quelque cinquante pas plus loin, avisant la boutique d'un pâtissier, il donna plusieurs pièces de mon-

naie à la femme de chambre en la priant d'aller chercher quelques gâteaux pour la petite fille et pour elle-même. La domestique était entrée dans la boutique, et déjà le fiacre partait au grand trot de ses chevaux : au moyen de nombreux détours, il se trouvait bientôt hors de toute atteinte. En sortant de chez le pâtissier, la crédule femme de chambre chercha, mais en vain, le fiacre, son amant et l'enfant ; tout avait disparu. Stupéfaite d'abord et ne pouvant se rendre compte du motif qui avait pu déterminer l'Anglais à s'éloigner si subitement, elle revint tout en larmes raconter à sa maîtresse comment elle avait été si inopinément séparée de l'enfant. A cette nouvelle si imprévue, la mère se rendit en toute hâte à la pension ; et, n'y trouvant pas sa fille, elle eut aussitôt le cruel pressentiment qu'elle lui avait été enlevée dans des intentions coupables. Alors, en proie à la plus grande perplexité, elle accourut à mon cabinet pour me prier de lui faire retrouver sa chère enfant. Je mis immédiatement quelques agents en campagne, mais les démarches n'eurent aucun résultat, et, huit jours après cet événement, la malheureuse mère venait m'annoncer que son enfant était en Angleterre : elle avait reçu de Londres une lettre de Williams qui lui disait que sa fille se portait très bien et qu'il était prêt à la lui rendre moyennant une forte somme d'argent. Sa lettre se terminait ainsi :

« Adressez votre réponse à M. ***, avocat. »

Avec l'autorisation de M. le préfet, je fis partir

pour Londres un agent intelligent qui, avec l'aide des policemen anglais, devait rechercher l'adresse de Williams ; mais ni l'inspecteur de police français, ni ses collègues anglais n'eurent la chance de la trouver, et ce fut encore la malheureuse mère qui vint m'avertir que sa femme de chambre avait reçu une lettre de Londres, et très probablement de Williams ; mais que, l'ayant interrogée, elle n'avait pu en tirer aucune réponse satisfaisante.

Je priai Mme L*** de vouloir bien attendre un instant dans une autre pièce et je fis immédiatement venir à mon cabinet la sentimentale domestique, à laquelle j'adressai brusquement ces paroles :

— Vous avez reçu une lettre de Williams, ne le niez pas, je le sais ! J'ai pris des renseignements à la poste.

— Eh bien, monsieur, puisque je ne puis dire le contraire, voici cette lettre et qu'il en soit ce qu'il pourra !

Entre autres choses, l'audacieux larron la priait de l'instruire des démarches que pourrait faire sa maîtresse, et de lui écrire à l'adresse qu'il lui indiquait, bien résolu, disait-il, à ne rendre l'enfant que contre une forte rançon.

— Savez-vous bien, repris-je après la lecture de cette lettre, que je pourrais vous considérer comme complice dans cette infamie et vous faire arrêter immédiatement ! Tout vous accuse : vos relations antérieures avec le ravisseur, la circonstance que l'enfant était tout particulièrement sous votre garde au mo-

ment du rapt, cette lettre dans laquelle le coupable vous traite en alliée, vous confie ses projets, ses désirs et vous demande des renseignements. Rien ici ne peut vous justifier, qu'une prompte et passive obéissance à ce que je vais vous demander.

— Ah! dites, monsieur, dites! exclama la malheureuse, qui, depuis le commencement de mon rapide réquisitoire, fondait en larmes.

— Vous allez écrire là, sous mes yeux, à votre amant que votre dame est désolée de la disparition de son enfant et qu'elle est prête à faire tous les sacrifices qu'on lui demandera pour la ravoir; puis vous l'engagerez à persévérer dans son projet, en ajoutant que vous le tiendrez régulièrement au courant de tout ce qui se passera autour de vous.

Lorsque la lettre fut terminée et l'adresse mise, je la fis aussitôt jeter à la poste, puis je renvoyai la bonne et congédiai sa maîtresse en recommandant à celle-ci de surveiller la première; et, aussitôt que je fus seul, j'écrivis à mon agent pour l'informer de l'adresse de Williams.

Au reçu de ma lettre, mon inspecteur, accompagné d'agents anglais, se rendit à la demeure du ravisseur. Celui-ci était absent; la porte fut forcée, l'enfant emportée par l'agent, qui reprit tout de suite la route de Paris, où il arriva le lendemain à dix heures du soir.

Certain du bonheur qu'éprouverait la mère en revoyant son enfant, je me rendis, malgré l'heure avancée, chez Mme L***, qui venait de se mettre

au lit. Sa domestique pénétra dans sa chambre à coucher et lui annonça que le chef du service de sûreté était dans le salon avec sa fille.

« Ma fille ! ma fille ! s'écria-t-elle. Ah ! faites entrer tout de suite ! » Et, sans faire attention à ma présence, sans s'apercevoir du déshabillé léger dans lequel elle se trouve, elle saute en bas de son lit, saisit, ou pour mieux dire, m'arrache son enfant et s'évanouit en la couvrant de baisers et de larmes.

Quinze jours plus tard, Mme L*** se présentait de nouveau à mon cabinet, mais cette fois elle venait réclamer pour elle-même aide et protection.

— Hier, me dit-elle, j'ai cru apercevoir à travers mes persiennes l'Anglais Williams se promenant devant ma maison : ce matin, je suis sûre de l'avoir reconnu, il était avec un autre individu. J'ai peur, monsieur, je tremble qu'il ne veuille encore m'enlever mon enfant !

— Rassurez-vous, madame ; ce qui cause l'impudence de votre persécuteur, c'est l'absence d'un mari qui vous protège et l'espérance pour lui de l'impunité. Je vais vous donner un de mes inspecteurs qui, lorsque vous sortirez avec votre fille, vous accompagnera à la campagne, à la ville, en visite, et, la nuit, couchera dans votre antichambre. Soyez persuadée qu'avec ce protectorat efficace vous n'aurez rien à redouter de ce misérable, jusqu'à ce qu'il soit arrêté.

Mon Anglais, qui faisait épier toutes les démarches de la comtesse apprit bientôt qu'un agent était cons-

tamment près d'elle et ne la quittait ni jour ni nuit. Malgré ces précautions, il n'en fit pas moins remettre à Mme L*** une lettre dans laquelle il la menaçait de lui enlever une seconde fois sa fille, si elle ne consentait à se rendre seule avec une somme d'argent, dans un endroit qu'il indiquait; ajoutant qu'elle aurait tout à craindre de sa vengeance si elle mettait un tiers dans la confidence.

On se rendit à l'endroit qu'il avait désigné; c'était une maison isolée, située dans une petite île, près Paris, dont notre chevalier d'industrie était l'unique locataire : les fenêtres donnaient sur la Seine qui coulait aux pieds de l'habitation. Un tel lieu, choisi par un tel homme, pouvait donner matière à suspecter ses intentions à l'égard de la comtesse L***.

L'audacieux escroc fut arrêté, condamné à la prison et à être expulsé de France après l'expiration de sa peine.

XL

EMPOISONNEMENT DE T*** ET ASSASSINAT DE SA VEUVE

A qui cherche mal, mal arrive.

Il est à remarquer que presque toutes les actions que la société réprouve, que la morale condamne, portent leur punition en elles-mêmes, et ce qui me paraît frappant, c'est que le châtiment atteint les trois quarts des individus qui fréquentent habituellement les maisons de prostitution.

Celui-ci est volé, celui-là est battu, cet autre tombe malade, cet autre encore ruine et sa santé et sa bourse; d'autres enfin y trouvent la mort par suite de circonstances en dehors de toute prévision et qui semblent être de terribles avertissements donnés par la providence pour détourner le plus grand nombre de la fréquentation de ces lieux infâmes.

Avant d'en raconter un exemple dont j'ai été appelé à connaître toutes les particularités, je crois devoir rappeler ici la mort de ce garde national qui, au lieu de monter tranquillement sa garde et de rentrer sagement chez lui, alla passer la nuit dans la mai-

son de tolérance de Grognard, rue de la Tannerie, et fut écrasé par l'écroulement subit de ce lieu de débauche. Puisse le souvenir de cette catastrophe et du fait suivant imprimer une salutaire retenue à ceux qui sont enclins à hanter de pareilles maisons!

Le 31 décembre 1849, vers cinq heures du soir, un commissionnaire se présentait chez la fille publique Vher, demeurant rue de la Victoire, et lui remettait de la part d'un anonyme une petite boîte contenant six gâteaux recouverts de crème. Cette boîte, envoyée ainsi, ressemblait trop à une galanterie pour être refusée. La fille Vher en attribua la gracieuseté à quelque adorateur de la veille, du jour ou même du lendemain, et partagea ces gâteaux avec la fille Baltande, sa domestique; mais une demi-heure à peine écoulée après qu'elles en eurent mangé, la vie de toutes deux était en danger : les gâteaux avaient été saupoudrés d'arsenic. Dans la même soirée, vers huit heures, un commissionnaire se présentait également dans la maison de tolérance située rue du Vert-Bois, nº 3, et remettait à la fille Louise Ronceaux une boîte en verre contenant cinq petits gâteaux à la crème et une lettre signée Sophie Ronceaux, sœur de la première, annonçant l'envoi de cette boîte. Vers une heure du matin, après que, selon leurs habitudes, ces dames eurent soupé, la fille Louise partagea ses gâteaux avec plusieurs de ses camarades et un sieur T***, émailleur, qui se trouvait en ce moment dans cette maison. Presque aussitôt, tous éprouvèrent d'horribles coliques, et

le sieur T***, ainsi que la fille Griffon, expirèrent dans la journée même.

La similitude de ces crimes, les circonstances qui les avaient précédés et les souffrances qui en avaient été les suites montraient parfaitement une seule et même main distribuant simultanément le poison homicide. Les relations privées des filles Vher et Ronceaux désignèrent bientôt le coupable.

Pendant de longues années, le nommé Jean-Claude Aymès, alors âgé de trente-cinq ans, assez habile graveur sur métaux, avait préféré vivre du prix honteux de la prostitution de la fille Vher d'abord, et ensuite de celle de la fille Ronceaux. Cette dernière avait à peine seize ans lorsqu'elle avait été séduite et arrachée à sa famille par Aymès, qui l'avait amenée à Paris pour l'installer dans une maison publique. Ces deux créatures, lassées par les mauvais traitements d'Aymès, s'étaient successivement décidées à le quitter, et bien qu'il les eût menacées de les empoisonner, elles avaient refusé de renouer les relations qu'elles avaient rompues.

Les renseignements qui vinrent se joindre à ces premières données changèrent bientôt ces probabilités en certitudes. Le commissionnaire qui avait porté la dernière boîte déclara qu'elle lui avait été remise par un jeune homme nommé Provo dont il indiqua l'adresse. Celui-ci prétendit à son tour que cette boîte lui avait été donnée par un individu qu'il ne connaissait pas et qui lui avait bien recommandé de la remettre au commissionnaire stationnant au coin

des rues Saint-Denis et Sainte-Foy. Enfin Aymès fut découvert, arrêté, jugé condamné à mort et exécuté.

Le jour même du double empoisonnement de la rue du Vert-Bois, le sieur T***, l'émailleur avait été transporté chez lui, et, ainsi que je l'ai dit, il y était mort dans la journée. Un ouvrier qu'il employait depuis peu, nommé Gaillard, s'offrit à la veuve pour passer la nuit auprès du corps, et l'offre fut acceptée, avec tant de reconnaissance même, que, le diable aidant, un mois après, au vu et au su des voisins, Gaillard était l'heureux amant de la veuve inconsolable.

Ce Gaillard était le même que celui dont j'ai parlé dans mon article sur les recruteurs; c'est lui qui, étant impropre au service militaire, servait de compère à K***, qui le substituait aux jeunes conscrits devant les conseils de révision; il avait été condamné à plusieurs reprises pour vol et pour faux, et, en dernier lieu, à cinq ans de réclusion et à la surveillance. Physiquement, Gaillard était bel homme dans toute l'acception du mot, quoique ayant certaine infirmité cachée. Il était haut de taille, bien pris de corps; il avait le teint blanc et frais, les yeux bleus, grands et expressifs; la chevelure longue, noire et soyeuse; d'épaisses moustaches donnaient à sa physionomie une expression mâle et résolue. Ces avantages, madame veuve T***, d'ailleurs peu jolie, ne les avait que trop appréciés, et, comme je l'ai dit, elle n'avait pas tardé à céder aux instances amoureuses de l'ouvrier émailleur. Cependant, hâtons-nous d'ajouter que le mariage devait consacrer plus tard ces relations cou-

pables; mais un obstacle imprévu devait s'élever entre les deux amants et les séparer à jamais. Un jour la veuve T*** reçut une lettre lui signalant Gaillard comme un voleur plusieurs fois repris de justice et placé sous la surveillance. Après la lecture de cette malencontreuse lettre, une scène violente eut lieu; Gaillard nia énergiquement tout le contenu de la missive et s'emporta tellement en imprécations et en menaces de mort contre son auteur inconnu, que sa maîtresse, effrayée, s'enfuit avec la pensée de s'assurer si ce qu'on lui avait écrit de son amant était vrai. Dans ce cas, elle se promettait bien de rompre tout à fait avec lui. Pour s'éclairer à ce sujet, elle vint me trouver et me prier de lui faire connaître si Gaillard était un repris de justice placé sous la surveillance de la haute police.

— Madame, je ne puis répondre à vos questions.

— Cependant, monsieur, voici la lettre que je viens de recevoir et il n'y a que vous seul qui puissiez me dire si ce qu'elle m'annonce est réel.

— Assurément, mais je ne puis ni ne dois révéler à personne la position judiciaire de qui que ce soit.

— Alors, monsieur, bien que sachant qu'un homme a été aux galères, la police le laisserait épouser une fille estimable et tromper une famille honnête plutôt que de faire connaître sa position? Mais c'est infâme!

— A tout cela, madame, je ne puis vous répondre qu'une seule chose : c'est que la police ne doit compte des antécédents des individus qu'à la justice.

Quant aux familles qui désirent être fixées sur les soupçons qu'elles peuvent concevoir, la collection de la *Gazette des Tribunaux* est à leur disposition dans tous les cabinets de lecture ; il leur est donc possible de lever leurs doutes en pareil cas.

Connaissant la position judiciaire de Gaillard, mais ne pouvant la divulguer, je m'étais décidé à cette réponse évasive, afin d'offrir immédiatement une planche de salut à cette malheureuse femme. La veuve T*** me répliqua avec une grande animation que, bien qu'elle ne pût rien obtenir de la police, elle était résolue d'avoir, à quelque prix que ce fût, les renseignements positifs qu'elle désirait, et qu'elle n'aurait point de repos jusque-là. « Car, ajouta-t-elle, je jure devant Dieu que si Gaillard est sous la surveillance, je cesserai toutes relations avec lui et que je ne le reverrai de ma vie ! »

En sortant de mon cabinet, elle se dirigea vers le Palais de justice, et, arrivée dans la salle des pas perdus, elle y avisa un des vieux écrivains publics, et lui mettant vingt francs dans la main, le chargea de faire les recherches nécessaires, lui promettant une forte récompense, si, sous deux jours, il lui donnait la preuve de ce qu'elle avait tant d'intérêt à connaître. Le vieux scribe, au courant de toutes les affaires de cour d'assises, ne tarda pas à être en mesure de mettre sous les yeux de sa généreuse cliente le journal contenant la condamnation de Gaillard.

J'ignorais ces particularités, lorsque, quinze jours après la visite que m'avait faite la veuve T***, cette

femme se présenta devant moi, me fit part du moyen qu'elle avait employé pour s'éclairer et conclut en me priant de la protéger contre les fureurs de son ancien amant. La scène de séparation avait été terrible; Gaillard était parti, vomissant des imprécations et des menaces contre sa maîtresse; mais il n'avait d'abord donné aucune suite à l'expression de sa colère, lorsque, après un certain temps, il avait appris que, pour se créer un appui et un défenseur, la veuve T*** projetait de se marier avec un sieur C***. A cette nouvelle, Gaillard, furieux, s'était présenté chez la veuve et lui avait juré de la tuer si elle ne rompait pas ses projets d'union et si elle ne se décidait pas à se marier avec lui.

Je fis venir Gaillard à mon cabinet, je l'engageai sévèrement à laisser tranquille la veuve T***, le menaçant, en cas contraire, de le faire expulser de la capitale, et Gaillard m'avait formellement promis d'obéir à mes injonctions. Pendant plusieurs mois je n'entendis plus parler ni de ni l'un de l'autre.

Au mois de janvier suivant, la femme T*** vint de nouveau me prier de la protéger contre Gaillard, qui l'avait encore, et à plusieurs reprises, menacée de l'assassiner. Je chargeai l'inspecteur principal Fraudin, qui connaissait très bien Gaillard et la veuve T***, à laquelle il avait précédemment rendu quelques services, d'établir, au moyen de deux agents, une surveillance protectrice auprès de cette femme. Je fis rechercher Gaillard, mais inutilement, parce qu'il se cachait sous un faux nom. Cette affaire en

était restée là, lorsque, vers le milieu de février 1851, la veuve T*** revint à mon cabinet, mais cette fois pour me remercier de mes bons offices et me dire que, n'entendant plus parler de Gaillard, elle me priait de discontinuer la surveillance qui la protégeait. J'aquiesçai à sa demande, tout en gardant en moi-même une certaine appréhension de voir se réaliser les menaces dont elle avait été l'objet, et tout en faisant rentrer mes agents, je dis à Fraudin de passer de temps en temps chez cette femme pour s'assurer si sa quiétude continuait.

Malheureusement, ce que je prévoyais arriva. Gaillard, qui, dans la crainte d'être arrêté, s'était tenu prudemment caché tant que la surveillance avait duré, apparut tout à coup quand elle fut levée; et, apprenant que son ancienne maîtresse était à la veille de se marier avec son nouvel amant, il résolut de la tuer avant que ce mariage s'accomplît. Le 27 février, il se présenta au domicile de la veuve T***, rue Phélippeaux, et là, sans lui faire le plus léger reproche, sans proférer la moindre menace, sans lui adresser une seule parole, il lui tira à bout portant deux coups de pistolet et chercha à s'enfuir. Mais, au moment où sa victime expirait, les voisins, effrayés de cette double détonation, fermaient la porte de l'allée, et le meurtrier, pris comme dans une souricière, était bientôt livré à la justice. Interrogé par le juge d'instruction, Gaillard déclara avoir commis ce meurtre avec préméditation; mais, malgré ses aveux positifs et circonstanciés, le jury, avec

une indulgence que d'autres non moins coupables n'ont pas toujours rencontrée, écarta du chef de l'accusation la circonstance aggravante de préméditation, et Gaillard fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Poussé à commettre ce crime par la passion désordonnée que lui avait inspirée une femme qui par elle-même n'avait rien de séduisant, Gaillard était devenu assassin par amour. Avant de commettre son crime, il avait cherché plusieurs fois à rencontrer Fraudin pour lui brûler la cervelle, parce qu'il était persuadé que c'était aux insinuations de mon inspecteur principal qu'il devait l'abandon de sa maîtresse et la résolution qu'elle avait prise de se marier avec un autre. Aussi, en quittant la prison de la Roquette pour être conduit à Brest, jura-t-il qu'il s'évaderait du bagne pour venir à Paris assassiner Fraudin, auteur présumé de tous ses maux. Pendant sa prévention à Mazas, cet homme, qui ne rêvait cependant que sang et vengeance, employait ses journées à confectionner des couronnes qu'il envoyait par des commissionnaires au Père-Lachaise sur la tombe de sa victime.

Deux ans se sont écoulés depuis ces événements. Fraudin, après avoir ri des menaces de Gaillard, a fini même par les oublier complètement, lorsque l'on apprend que le meurtrier de la veuve T*** s'est échappé du bagne, ainsi qu'il l'avait annoncé ; on ne sait ce qu'il est devenu, mais il doit être en route pour Paris, car il a juré d'assassiner Fraudin et il

l'assassinera. Chez cet homme, la vengeance est tout : on l'a vu à l'œuvre. Effectivement, il marche vers la capitale, et ce n'est que le vingtième jour après son évasion qu'il arrive au but de son voyage. Il touche du doigt à la réalisation de son désir ; il est dans la même ville que celui qu'il poursuit de sa haine implacable, chaque pas peut les rapprocher l'un de l'autre, chaque instant peut les mettre face à face, et alors l'un des deux mourra, on sait lequel ; car dans la lutte entre un assassin armé et un honnête homme sans défense, le résultat ne peut être douteux.

Mais le doigt de Dieu conduit Gaillard rue Saint-Lazare. Assez de sang a été versé par ce misérable, ses crimes sont comptés. Là il rencontre un camarade et tous deux entrent chez un marchand de vins, où ils s'abandonnent à de copieuses libations; les têtes s'échauffent; Gaillard raconte à son ami toutes les particularités de son évasion ; mais le maître de la maison a entendu cette conversation tout entière. Minuit arrive; le marchand de vins, en renvoyant ses consommateurs, laisse à son garçon le soin de fermer la boutique et suit prudemment Gaillard de loin pour savoir où il va coucher.

Le lendemain matin, à cinq heures, le commissaire de police du quartier, prévenu par l'honnête commerçant, se rendait au domicile indiqué, et le forçat évadé, pris au gîte, était renvoyé au bagne sous bonne escorte. Fraudin ne dut la vie qu'à cette circonstance providentielle.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans présenter quelques considérations personnelles à propos du juste motif qui avait déterminé la veuve T*** à rompre toutes relations avec Gaillard.

J'ai vu de trop près un grand nombre de criminels endurcis pour approuver la pratique de cette philanthropie exagérée qui permet à tous les coupables indistinctement de rentrer dans la société après l'expiration de leur peine. A mon avis, la société est toujours imprudente d'être généreuse à ce point envers ceux qui se sont déclarés ses ennemis à tout jamais. L'expérience a surabondamment démontré que l'on ne peut rien attendre de bon de certains malfaiteurs; l'être dégradé qui par ses actes a prouvé qu'il ne voulait demander qu'au crime ses moyens d'existence, commet toujours de nouveaux forfaits quand il est rendu à la liberté, car il peut alors mettre à exécution ses mauvais desseins, attendu que la police ne fait pas connaître les antécédents des repris de justice.

De cette situation, toute à l'avantage du criminel, a failli découler pour Gaillard la possibilité de donner légitimement son nom à la veuve T***.

A ce point de vue, j'ai toujours amèrement regretté que lorsqu'il s'agit de mariage, la police, consultée par la partie intéressée, ne soit pas tenue de démasquer le forçat libéré assez adroit pour avoir réussi à cacher son ignominie à une honnête famille prête à l'accueillir, et qui l'eût repoussé si elle avait connu son passé.

XLI

UNE BANDE DE FAUSSAIRES

Les Truoqueurs.

Les trucqueurs sont des individus qui, par des moyens plus ou moins ingénieux, mais toujours frauduleux, exploitent soit la crédulité des passants, soit la confiance de personnes charitables ou des commerçants. Plusieurs milliers de ces fripons vivent très confortablement de cette industrie, mais pour mettre les honnêtes gens en garde contre ces flibustiers, il me suffira, je l'espère, de dévoiler quelques-unes de leurs manœuvres dont la diversité a motivé une désignation particulière pour chaque genre.

Les Ramastiqueurs.

Le ramastiqueur est porteur de deux épingles tout à fait semblables, quoique l'une soit garnie d'un diamant d'une valeur de trois cents francs et l'autre d'une pierre dite stras dont la valeur intrinsèque est d'à peu près dix à douze francs.

Deux fripons sont nécessaires pour prendre une victime à leur piège. Voici comment ils opèrent : Ils se mettent en observation sur une place ou dans une rue très passagère, examinent les passants, et lorsqu'un individu leur paraît, par sa physionomie, sa tournure et son costume, être aussi niais qu'intéressé, l'un d'eux l'aborde en le priant de lui indiquer telle ou telle rue, et sous un prétexte quelconque, engage adroitement la conversation et sait bientôt à quoi s'en tenir sur l'état financier du quidam ; alors il fait signe à son compère que le pigeon est bon à plumer; celui-ci qui suit à quelques pas, passe devant et laisse couler le long de sa jambe une petite boîte contenant l'épingle en diamant, mais de manière que l'étranger s'en aperçoive; aussitôt que ce dernier se baisse pour la ramasser, le ramastiqueur s'écrie : « Part à deux ! » On s'empresse d'ouvrir la boîte, le fripon paraît extasié et dit à plusieurs reprises : « Mon Dieu ! que ce diamant est beau ! j'espère bien que nous ne le rendrons pas, il ne peut appartenir qu'à une personne riche et ça ne lui fera pas grand tort ; d'ailleurs nous serions bien sots de ne pas profiter de l'aubaine que le hasard nous envoie! « Notre imbécile, qui ne demande pas mieux que de s'approprier le bijou, fait observer qu'il faudrait d'abord s'informer combien il peut valoir ; on se dirige vers la boutique d'un bijoutier qui en offre deux cents francs; aussitôt sorti de la boutique, le ramastiqueur prend l'épingle, l'examine et lui substitue adroitement celle en stras, puis la remettant à

son compagnon, il lui dit: Ce bijou est d'une grande valeur. Je vous crois un honnête homme, ajoute-t-il d'un air de grande bonhomie, et je vais vous donner une preuve de la confiance que j'ai en vous; j'ai besoin d'argent, je vais vous laisser ce bijou qui vaut au moins quatre cents francs, faites-moi l'avance de cent francs et donnez-moi votre adresse. Le niais, sans se faire prier, remet la somme demandée et donne son adresse; puis il court chez un joaillier où il acquiert la conviction qu'il a été dupe d'un fripon.

Les Chineurs.

Le chineur achète de mauvaises montres en or ou en argent qu'il engage dans le bureau d'un commissionnaire du mont-de-piété qu'il a circonvenu, ou tout au moins l'un de ses commis, et moyennant rétribution, on lui prête sur les objets qu'il présente une somme supérieure à celle que prêterait le grand mont-de-piété.

Lorsque le chineur a en sa possession une reconnaissance d'engagement, il offre à la vendre à un compère, sous le prétexte que c'est sa dernière ressource pour retourner dans son pays, où son père est dangéreusement malade; le marché se débat dans la rue, le vendeur demande un prix, l'acheteur en demande un autre inférieur à celui du chineur qui dit à haute voix : — Pour vous donner ma montre à ce prix, il faudrait que je l'eusse volée! — Les passants s'arrêtent et écoutent cette espèce de

discussion ; lorsque la foule est compacte le compère s'esquive lentement, alors le marchand de reconnaissances lui crie : Ce n'est pas vous qui aurez ma montre à ce prix, vous voudriez profiter de ma misère, eh bien ! non ! j'aimerais cent fois mieux qu'un autre que vous en profite ! Et s'adressant aux personnes qui l'entourent, en radoucissant sa voix :

— Il faut pourtant que je parte aujourd'hui pour mon pays et je suis sans argent ! Puis il ajoute d'un air suppliant : « j'ai peut-être eu tort de m'indigner ainsi contre cet homme, mais que voulez-vous ? m'offrir quinze francs d'une montre qui m'en a coûté quarante ! c'est affreux ! Cependant, messieurs, dit-il en simulant quelques larmes, si quelqu'un de vous la voulait, je la lui céderais pour ce même prix. « Cette proposition est presque toujours acceptée par l'un des curieux rassemblés, qui s'empresse aussitôt de courir au mont-de-piété où on lui remet une vieille montre qui avait été engagée pour dix francs, mais n'en vaut tout au plus que six ou sept.

Plus d'un de ces fripons s'est enrichi à ce métier. J'ai connu un millionnaire qui habitait une superbe propriété à quelques lieues de Paris et jouissait d'une grande considération près des autorités de son département ; tout le monde le saluait respectueusement. En 1825 il arrivait dans la capitale où, ne sachant que faire, il imagina de passer en contrebande des montres en or, de Genève, qui lui revenaient à cinquante francs pièce ; il les engageait et les commissionnaires du mont-de-piété lui prêtaient

soixante-dix francs sur chacune d'elles, puis il vendait les reconnaissances de la manière dite au chinage.

Quoique ce trafic lui procurât de gros bénéfices il n'en crut pas moins devoir ajouter une seconde corde à son arc et celle-ci n'était guère plus honorable que la première. A cette époque, le remplacement militaire se faisait par des agents ou courtiers, qui répondaient pendant un an et un jour de la présence au corps des remplaçants. Lorsque celui-ci était accepté par le conseil de révision au lieu et place du conscrit, le recruteur passait avec lui un acte notarié par lequel il s'engageait à lui payer à l'expiration de l'année, la somme convenue entre eux. Mais comme tous les remplaçants étaient de mauvais sujets qui voulaient s'amuser avant leur départ, ils cherchaient à se procurer de l'argent à tout prix, notre millionnaire achetait ces actes pour la moitié de leur valeur.

Comme on le voit, l'origine de la fortune de ce personnage est bien loin d'être honorable.

Les mendiants à Paris.

Il existe à Paris un nombre considérable de mendiants, mais je ne m'occuperai dans ce chapitre que de ceux qui implorent la charité publique, soit à domicile, soit dans les rues, à l'aide de maladies ou de misères simulées.

Les mendiants à domicile sont ceux qui vivent en bons bourgeois en exploitant tour à tour et suivant

les circonstances, la générosité des légitimistes, des orléanistes et des républicains.

Pour se livrer fructueusement à ce genre de mendicité, il faut avoir reçu une bonne éducation, être de manières distinguées et avoir assez de présence d'esprit pour répondre sans hésitation aux questions inattendues; de tels hommes, on le comprendra facilement, peuvent se présenter avec assurance et avantage devant les plus hauts personnages.

Lorsqu'un de ces mendiants s'adresse à un légitimiste, il lui faut, pour jouer son rôle, une pièce qui constate qu'il est de noble race et que son père a été victime de ses opinions pour la bonne cause : à cet effet, il se fabrique un certificat dans ce sens et pour lui donner de l'authenticité, il décalque sur ce certificat le timbre d'un vieux passeport ou de toute autre pièce, puis il se présente à la personne sur laquelle il a jeté son dévolu et lui dit : « Monsieur le marquis, ou monsieur le comte (car c'est toujours aux gens titrés qu'il s'adresse), je n'ai point l'honneur d'être connu de vous et cependant je viens vous prier de me rendre un important service; je sais que vous êtes bon et généreux et que vous ne laisserez pas dans l'embarras le petit-fils d'un bon et brave Vendéen, mort en défendant son roi! » Puis il raconte une prétendue généalogie de sa famille, et remet en même temps à son interlocuteur la pièce en question; après un moment, il ajoute : je voudrais aller au pays rejoindre mon frère qui, j'en suis certain, partagera avec moi le peu qu'il possède; je vous prie, monsieur

le comte, d'être assez bon pour me prêter seulement la somme nécessaire pour faire ce voyage et aussitôt mon arrivée je m'acquitterai envers vous, en vous bénissant comme un père.

Cette prière faite d'un ton très humble et les paupières sillonnées par quelques larmes, ne manque jamais son effet, d'ailleurs le soi-disant gentilhomme demande si peu et s'exprime avec tant d'élégance qu'il obtient toujours au delà de la somme qu'il sollicitait.

S'il s'adresse à un orléaniste, il se dit neveu d'un pair de France ou d'un député dévoué à la famille d'Orléans; est-ce à un républicain, alors son père a été tué pendant les événements de l'enterrement du général Lamarque, en 1832.

Il existe encore d'autres mendiants de cette espèce, mais ceux-ci n'ont point de certificats; ils s'introduisent chez les personnes charitables, revêtus du costume ecclésiastique ou de sœur de charité, sous le prétexte de quêter pour une œuvre de bienfaisance.

Les mendiants sur la voie publique ont l'imagination aussi féconde en expédients que les mendiants à domicile; les uns simulent des plaies qu'ils se font sans qu'il en résulte pour eux aucun mal, les autres s'attachent un bras le long du corps et le remplacent par un moignon imitant parfaitement une main ou un bras amputé; d'autres s'introduisent dans la bouche un peu de sang et un morceau de savon blanc pour se faire écumer, et, à l'aide de ce stratagème, feignent, sur les boulevards ou dans les

rues, une attaque d'épilepsie; lorsque cette comédie est commencée et que la foule des curieux est compacte, un compère, après s'être bien lamenté sur cette maladie, prend la casquette du jongleur et la place par terre de manière à recevoir les aumônes; il y jette une pièce de cinquante centimes, cet exemple est bientôt suivi par les spectateurs, la monnaie blanche et les sous tombent comme une avalanche dans la casquette, et une heure après, le fripon va faire une nouvelle postiche dans un autre quartier.

Les femmes qui se livrent à la mendicité ne peuvent pas, à cause de leur costume, mettre ces procédés en usage, mais elles savent inspirer la pitié, sous le prétexte qu'elles sont veuves et mères de famille. Pour jouer ce rôle, elles louent, moyennant cinquante ou soixante centimes par jour, des enfants d'un à trois ans, à des mères malheureuses ou dénaturées, et vont ainsi mendier, un enfant sur le dos et l'autre dans les bras, en tourmentant ces pauvres petites créatures, pour les faire pleurer, afin d'attirer l'attention publique.

Je vais citer quelques exemples pour édifier mes lecteurs sur ce genre de mendicité.

L'une de ces femmes demeurait rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, elle avait loué au prix habituel un enfant encore au maillot, elle le portait dans ses bras et allait ainsi demander la charité, qui chaque jour lui produisait dix à douze francs. Son mari était un ivrogne qui ne travaillait jamais

et passait son temps dans les cabarets des barrières avec l'amant de sa femme, et tous trois vivaient confortablement avec les aumônes des âmes charitables.

Une autre femme, de trente à trente-cinq ans, demandait la charité avec un enfant de deux ans sur son dos, et un autre de trois ans à la main, elle commençait sa tournée à la Bastille et la finissait à la Madeleine, en allant de cafés en cafés implorer la pitié, disant qu'elle était restée veuve avec trois enfants en bas âge. Son mari qui était jeune et fort la suivait à distance et lorsqu'elle était fatiguée il portait l'enfant; la recette faite, ils prenaient l'omnibus pour rentrer à leur domicile et y faire bonne chère.

Une autre famille composée du père, de la mère et de trois jeunes enfants vivait dans l'abondance et le père s'enivrait chaque jour, grâce à la récolte quotidienne que la mère obtenait en faisant mendier ses enfants sous son regard protecteur.

Lorsque M. De Belleyme prit les rênes de la police, il existait, comme aujourd'hui, à Saint-Denis et à Villers-Cotteret, des dépôts où l'on envoyait les mendiants après condamnation; on y admettait aussi ceux qui réclamaient la triste faveur de s'y rendre volontairement. M. De Belleyme, qui avait été juge d'instruction et procureur du roi, avait remarqué, en interrogeant les mendiants, que les vieillards et les infirmes étaient seuls dignes d'intérêt, que les autres, d'un âge à pouvoir gagner leur vie, ne s'étaient

livrés à la mendicité que par paresse, ivrognerie, ou parce que ce mode d'existence leur plaisait et leur rapportait plus d'argent et moins de mal que leurs travaux manuels; M. De Belleyme pensa qu'en faisant placer dans les deux dépôts tous les mendiants valides et en ouvrant une maison de refuge pour les vieux pauvres ou les infirmes de toutes les classes, il pourrait arriver à résoudre le problème si difficile de l'extinction de la mendicité dans la capitale. Malheureusement il n'avait pas à sa disposition les fonds nécessaires pour mettre ce projet à exécution, mais il pensa que, dans cette circonstance, la charité publique ne lui ferait point défaut; des employés de la préfecture de police, en nombre suffisant, furent chargés de se présenter au domicile des commerçants, négociants, médecins, avocats, etc., etc., pour solliciter, au nom du préfet, des souscriptions dont le montant de chacune était inscrit sur un registre à souche dont l'employé était porteur et sur lequel le souscripteur apposait sa signature; cette cotisation permit à M. De Belleyme d'ouvrir son asile des pauvres; mais la nomination du ministère Polignac vint arrêter tout le bien que le préfet de police méditait. Prévoyant alors que le retour de la réaction et de la congrégation était inévitable, M. De Belleyme donna sa démission. Charles X qui tenait à conserver un préfet de police aussi populaire, le fit appeler à Saint-Cloud et le prenant sous le bras, lui dit : « Vous voulez donc me quitter? » Puis il l'engagea à reprendre ses fonctions, mais M. De Belleyme refusa de

retirer sa démission malgré les instances du roi; peu de temps après arriva la Révolution de 1830, toutés les préoccupations étant alors à la politique la maison de refuge ne tarda pas à péricliter, puis enfin à être tout à fait abandonnée.

Depuis ce temps, la ville de Paris attend le préfet de police qui la délivrera du paupérisme.

Le Rendez-moi.

Pour exercer le rendez-moi, il faut être doué d'une audacieuse effronterie, et cela se comprend, car celui qui se livre à ce genre d'escroquerie ne réussit jamais à duper sa victime sans soutenir avec elle une discussion qui est quelquefois fort longue et dont le rendez-moi ne sort triomphant qu'avec beaucoup de peine; le produit qu'il retire de chacune de ses filouteries et qu'il partage avec un compère est si minime qu'il est obligé de recommencer ce manège plusieurs fois par jour.

Voici comment cette friponnerie s'exécute : le compère du rendez-moi entre dans la boutique d'un marchand de vin, d'un épicier, d'un boulanger ou de tout autre détaillant de comestibles ou de boisson : il se fait servir pour dix centimes de n'importe quoi et paye avec une pièce de cinq francs sur laquelle il a eu soin de faire une petite remarque; lorsqu'il a reçu sa monnaie il sort, c'est alors que le rendez-moi profite de l'arrivée, d'un autre acheteur, pour entrer derrière lui, et jeter aussitôt sur le comp-

toir une pièce de cinq francs qu'il reprend adroitement, puis il se fait servir et dit ensuite au bonhomme : « Voulez-vous avoir la bonté de me rendre la monnaie de ma pièce? — De quelle pièce? demande le marchand qui a bien entendu jeter une pièce sur son comptoir, mais qui ne l'a pas aperçue? — Eh! parbleu! de ma pièce de cinq francs! — Vous ne m'avez rien donné, vous plaisantez sans doute? — Non, vraiment, c'est très sérieux ce que je vous demande! Le marchand se fâche, le rendez-moi insiste : « D'ailleurs, dit-il, ma pièce est marquée de telle et telle manière. » Le débitant, bien certain de n'avoir rien reçu, examine les unes après les autres toutes les pièces que renferme son tiroir, et à sa grande surprise, il trouve celle désignée. Convaincu alors, il remet au fripon la monnaie qu'il réclame, tout en se disant : C'est singulier, je ne me rappelle pourtant pas avoir ramassé sa pièce!

Les marchands à la goure.

Le marchand à la goure va au marché du Temple acheter de vieux paletots ou de vieilles redingotes, refaçonnés. Ceci demande explication.

Il y a au marché du Temple bon nombre d'individus exerçant une industrie qui consiste à acheter des effets entièrement usés qu'ils remettent à neuf de la manière suivante : Partout où le poil a disparu, ils le font revenir en grattant légèrement la

corde du drap avec une tête de chardon. Cette opération terminée, ils étendent la pièce sur une table et à l'aide d'une brosse l'empreignent d'une couche d'eau de graine de lin; lorsque le vêtement est à peu près sec, ils le repassent avec un gros fer chaud qui lui donne le luisant du drap neuf.

Le marchand à la goure, qui par sa mise parait être un pauvre hère, propose dans la rue à un marchand d'habits, son compère, de lui vendre une redingote ou tout autre vêtement refaçonné; le brocanteur examine, tourne et retourne la pièce dans tous les sens, afin de donner le temps aux passants de s'arrêter, puis il dit : Mon garçon, je ne puis vous donner que vingt francs. — Comment, reprend le vendeur, vous m'offrez vingt francs de ce qui m'en a coûté cinquante; il faut être bien voleur pour vouloir ainsi profiter de la misère d'un pauvre diable! Le brocanteur s'en va, mais il se trouve toujours parmi les assistants un imbécile qui, croyant faire un bon marché, l'achète à un prix bien au-dessus de sa valeur.

Le goureur revêt quelquefois le costume militaire ou marin : ou alors ce sont des rasoirs qu'il offre à vendre et par les mêmes moyens il fait de nouvelles dupes.

Les faiseurs.

Quoique les journaux aient souvent entretenu le public des exploits des faiseurs, je n'en crois pas

moins devoir raconter deux ou trois des principales ruses qu'ils mettent en œuvre pour inspirer confiance aux personnes qu'ils veulent duper.

Il existe trois sortes de faiseurs, les Philibert, les Briseurs de la haute et les Roublards.

Les premiers sont les plus dangereux, ils opèrent en grand, ils ouvrent simultanément dans les beaux quartiers de Paris des magasins sous la raison sociale d'un tel ou d'un tel et compagnie; de nombreux ballots étiquetés, mais ne contenant que du foin et des pierres, sont rangés avec symétrie sur les rayons; le salon où se traitent les affaires est élégamment pourvu de meubles et de tentures loués à un tapissier; un petit banquier, réduit aux expédients, devient leur compère. Lorsque ces préliminaires sont terminés, ils lancent à profusion dans le commerce des prospectus qui promettent monts et merveilles. Les négociants, alléchés par ces amorces, se hasardent à une première affaire qui est payée au comptant et bientôt d'autres acquisitions sont encore payées en espèces, puis, sous un prétexte quelconque, on ne donne plus qu'un acompte et des billets que le banquier escompte pour une légère commission en disant : Apportez-moi toujours de ce papier-là, je le prendrai les yeux fermés. Lorsque le crédit des faiseurs est bien établi, ils se font apporter des marchandises pour des sommes importantes qu'ils payent avec des billets à courte échéance, et disparaissent bientôt, à la grande stupéfaction de leurs créanciers.



Les Briseurs de la haute sont des jeunes gens de bonnes familles qui ont dissipé leur fortune au jeu ou en folles dépenses, et qui, pour la plus grande partie, ont eux-mêmes été victimes des faiseurs qu'ils imitent à leur tour pour se procurer le luxe et le confort auxquels ils sont habitués. Pour réussir dans ce genre, il faut beaucoup d'imagination, une grande présence d'esprit, une physionomie tout à la fois agréable et imposante. Doué de ces qualités, le briseur de la haute, dont la mise est toujours recherchée, établit son domicile à la Chaussée d'Antin ou au faubourg Saint-Germain avec un compère qui joue le rôle de son valet de chambre. Celui-ci est perspicace et prévoyant, il parle à propos des richesses de son maître et de son prochain mariage avec une noble et riche demoiselle, il s'informe près des gens de la maison et sans affectation, du nom et de l'adresse du joaillier, du marchand de soieries et dentelles qui fournissent au plus riche locataire, son maître veut faire à sa fiancée de brillants cadeaux de noce. Le concierge, qui est généreusement payé, vante à chacun la fortune de son nouveau locataire. Dès que sa situation apparente est ainsi établie, le faiseur fait venir les commerçants que son domestique a été prévenir et auxquels il fait faire antichambre; pendant ce temps, le compère leur a adroitement fait la nomenclature des biens et revenus de son maître et leur a glissé, par ci, par là, un mot sur sa fiancée, puis il les introduit les uns après les autres. Le faiseur ne marchande pas les

objets qu'on lui offre; car il est au-dessus d'aussi petites choses. Le commerçant, qui est toujours confiant, lorsqu'il a un gros bénéfice en perspective, se hâte de conclure le marché, on remet au lendemain le règlement des comptes. Les marchands ont profité de cet intervalle pour prendre dans la maison des informations, qui, à leur grande satisfaction, ont corroboré les allégations du domestique; alors, pleins de confiance, ils acceptent non seulement un léger acompte et des billets, mais font de nouvelles offres de service. Huit jours après, le faiseur a décampé sans tambour ni trompette et vendu les marchandises à vil prix.

Ce truc a été inventé et mis à exécution avec succès par un nommé de Beaulieu qui changea aussitôt de nom et d'expédient pour faire de nouvelles dupes dans un autre quartier.

Les roublards sont des hommes d'un âge mur et quelquefois très mur, qui ont occupé de certaines positions dans le monde et qui, pour vivre, sont réduits à avoir recours à des moyens illicites. Le roublard loge dans un appartement dont les meubles ne lui appartiennent pas, ou dans un hôtel meublé; il n'exploite le commerce qu'en petit, et pour acquérir la confiance des marchands il prend le titre d'ancien officier supérieur en retraite, ou tout autre, mais toujours avec un ruban rouge à la boutonnière; lorsqu'arrive l'échéance des lettres de change ou des billets qu'il a souscrit, il ne s'en inquiète guère, ou plutôt pas du tout, sachant bien

que ne possédant rien, ses créanciers se garderont de faire les frais d'un jugement pour l'envoyer à la prison de la dette où ils seraient encore obligés de payer ses aliments; aussi ne prend-il jamais la fuite et attend-il ses créanciers de pied ferme et la tête haute.

J'ai connu, parmi ce genre de faiseurs, un vieux général qui était tombé dans un tel abaissement que, le cordon de commandeur de la Légion d'honneur au cou et la croix sur la poitrine, il parcourait les marchands de vins et les goguettes où il y avait des sociétés chantantes, il s'y présentait comme visiteur et s'attablait avec les buveurs, qui, flattés et honorés de posséder à leur table un aussi haut personnage, l'hébergeaient gratis.

Les Philibert et les Briseurs de la haute méprisent les Roublards qu'ils appellent mauvais trucqueurs, vieilles ganaches et gâte-métier.

Les faiseurs, comme on vient de le voir, sont le véritable fléau du commerce. Leur nombre ne saurait être déterminé, ni les divers stratagèmes qu'ils emploient pour faire des dupes; leurs ruses coupables ne peuvent presque jamais être atteintes par la justice, et pourtant ils m'ont toujours paru mériter la plus grande sévérité, tandis que je me suis souvent pris de commisération pour les infortunés qui, après avoir lutté longtemps contre une adversité constante et des privations de toutes sortes, cèdent à une mauvaise inspiration du moment et commettent un vol. N'est-il pas évident, en effet, que le faiseur

combine longuement les moyens à l'aide desquels il espère arriver à ses fins déloyales, car il met en jeu, avec une grande adresse, les nombreuses ressources d'un esprit inventif; il poursuit son idée jusqu'à ce qu'elle se réalise; or, certainement la culpabilité morale est bien plus grande alors que chez le malheureux qui commet un vol simple, sous l'influence d'une fatale pensée passagère.

Les Rapiats (Auvergnats).

Quoique les Auvergnats paraissent doués d'une épaisseur et d'une bonhomie qui commande la confiance, c'est parmi eux que se trouvent les plus habiles et les plus rusés fripons de la capitale. Ils se donnent la qualité de marchands ambulants, et n'ont point de domicile fixe; ils font passer à leurs femmes qui résident en Auvergne le produit de leurs rapines pour acheter des pièces de terre; mais l'Auvergnat étant insatiable d'argent, ne retourne définitivement au pays que lorsque l'âge ou des infirmités ne lui permettent plus de trafiquer.

Ces industriels ne peuvent opérer seuls, il leur faut des compères; aussi, le plus souvent, forment-ils une espèce d'association dont chaque membre, sous la direction du chef, joue un rôle dans les affaires, suivant ses capacités. Lorsqu'un des associés a jeté son dévolu sur un marchand ou un négociant, le plus intelligent, le plus hardi se présente à lui, choi-

sit les marchandises qui lui conviennent et paye comptant; quelques jours après, il adresse à ce marchand un autre membre de l'association qui achète et paye également; ce manège se renouvelle à plusieurs reprises, et lorsque la confiance du commerçant est bien établie, ils prennent des marchandises pour une forte somme sur laquelle ils ne donnent qu'un petit acompte et le reste en billets à trois mois d'échéance. Les Auvergnats alors disparaissent et le pauvre marchand s'aperçoit, mais trop tard, qu'il a été dupe d'adroits fripons.

Une de ces associations s'était formée en 1840, sous la direction d'un nommé Jean Rigaud. Ce rapiat, d'une insatiable cupidité, avait une imagination fertile en expédients, une hardiesse et une audace sans égales, ne reculant devant aucun obstacle pour arriver à son but. Il savait que ses prédécesseurs avaient mis à contribution presque tous les commerçants de la capitale et que ceux-ci étaient sur leurs gardes, il pensa qu'il serait prudent d'abandonner momentanément les marchands parisiens pour ceux de la province, où il espérait faire d'abondantes récoltes au moyen d'un nouveau truc de son invention, truc très ingénieux, comme on va le voir, mais qui perdit la société.

Chaque associé se rendait dans une de nos villes commerçantes ou manufacturières, telles que Lyon, Marseille, Bordeaux, le Havre, Rouen, Lille, etc., etc., et retirait des receveurs généraux des finances, des bons sur le Trésor, représentant des sommes mini-

mes et payables à un mois de date du versement; puis ces pièces authentiques étaient toutes apportées à Paris au chef de l'association, qui, moyennant un lavage habilement pratiqué, faisait disparaître les énonciations primitives et remplaçait les chiffres formant la valeur des titres originaux par d'autres chiffres, d'autres nombres représentant une valeur beaucoup plus considérable.

Cette falsification une fois commise, les associés échangeaient réciproquement entre eux les bons qu'ils avaient apportés, et, munis de ces nouvelles valeurs, chacun de ces rusés Auvergnats retournait dans la ville où il était précédemment, et dans laquelle il avait eu soin de se créer une sorte de crédit, en faisant quelques achats de peu d'importance payés immédiatement, il se présentait chez un négociant quelconque, faisait emplette de quelques marchandises pour une somme peu élevée, offrant en payement un des faux bons, empochait la différence et disparaissait pour aller dans une autre ville et sous un autre nom, créer de nouveaux bons et chercher de nouvelles dupes.

Tout à coup, cette coupable industrie cessa complètement par suite de l'arrestation de Rigaud, surpris en flagrant délit d'émission d'un de ces faux titres.

Le 16 mars 1841, la cour d'assises du département de l'Indre condamnait l'habile falsificateur à vingt ans de travaux forcés, mais, malheureusement, le 25 février de l'année suivante, Jean Rigaud s'évadait du

bagne de Rochefort, et la dangereuse association se reformant de nouveau, continua son audacieux et coupable trafic sur une plus grande échelle.

Dans le courant de l'année 1847, ces enfants de l'Auvergne passèrent dans le commerce pour *quatre-vingt-dix-sept mille francs* de faux bons, ou, pour mieux dire, de bons falsifiés! Qu'on juge par là de la somme énorme qu'ils durent réaliser pendant tout le cours de leur association. Ce commerce criminel dura sans encombre jusqu'en 1850, époque à laquelle la société s'adjoignit plusieurs nouveaux membres, car il s'agissait de faire écouler instantanément, et le plus promptement possible, de faux billets de Banque de mille francs, fabriqués par Rigaud avec une habileté remarquable, rue du Faubourg-du-Temple, au domicile de son second, le nommé Verdier.

Le 21 mai de cette même année 1850, Rigaud réunit ses associés, au nombre de dix-huit, chez lui, rue du Pont-Louis-Philippe; on y passa la nuit, et, le lendemain matin à huit heures, il les partagea en neuf groupes de deux hommes, assigna à chaque couple le quartier de Paris où ils devaient chercher à opérer l'émission des faux billets qu'il leur distribua.

Quelques jours auparavant, avec une habile prévoyance, dans l'intention de dépister la police en cas de fâcheux événement, Rigaud avait eu soin de faire changer de nom et de demeure à tous ses complices; mais ces mesures de prudence n'eurent pas le résultat qu'il en espérait, car le jour même de l'émission,

c'est-à-dire le 22 mai, cinq de ses acolytes furent arrêtés en flagrant délit et conduits à la préfecture. Je les fis venir à mon cabinet, afin de les interroger et de tirer d'eux quelques renseignements, mais j'avais compté sans mes hôtes, et non seulement ils ne firent aucune révélation, mais ils affectèrent de ne pas se connaître, et prétendirent : celui-ci, qu'il avait depuis longtemps en sa possession le billet faux saisi sur lui ; cet autre, qu'on le lui avait passé dans le commerce, mais qu'il ne saurait dire quelle personne, ou enfin qu'un individu inconnu l'avait prié de mettre ce billet en circulation, sans lui dire qu'il était faux ; le tout entremêlé de fouchtra ! bougra ! et autres jurons auvergnats, puis d'une kyrielle de noms se ressemblant appartenant à des individus différents. Règle générale, lorsqu'un Auvergnat est arrêté pour vol, recel ou tout autre délit, ce n'est jamais lui le coupable, c'est ou son frère, ou un de ses nombreux cousins, qui portent tous deux le même nom de famille et de plus, répondent aux mêmes prénoms. Effectivement, il n'est pas rare de trouver dans les branches collatérales d'une même souche, huit, dix individus ayant les mêmes noms et prénoms.

Parmi mes cinq détenus, j'en avais remarqué un qui était plus triste que les autres et qui semblait plus affecté de sa captivité. Le lendemain je l'envoyai extraire du dépôt ; il était encore plus abattu que la veille, et, bien qu'il ne voulût me rien révéler, je sus saisir dans la conversation ce qui m'était nécessaire pour commencer immédiatement les premières re-

cherches. Le soir même, Verdier, ce bras droit de Rigaud, ce lieutenant de l'association, était arrêté dans un bal d'Auvergnats, rue du Renard Saint-Sauveur; deux autres individus de la même bande avaient le même sort le lendemain à Pantin; puis je faisais saisir dans un roulage, rue de Bondy, la presse qui avait servi à la fabrication des faux billets de banque et qui y avait été déposée pour être envoyée à Vendôme, bureau restant : C'était déjà un heureux résultat. Cependant il ne fallait pas s'arrêter en si bon chemin, et, après trois jours d'incessantes, d'infatigables recherches, la presque totalité de ces faussaires était placée sous la main de la justice.

Dès le premier jour et par mesure de précaution, j'avais fait arrêter la femme de celui qui, sans s'en douter, m'avait fourni les premières indications, et, comme j'avais l'intime conviction que ces nombreux faussaires devaient être les auteurs des innombrables falsifications des bons du Trésor qui avaient eu lieu de 1840 à 1850, je lui proposai de mettre sa femme immédiatement en liberté, s'il voulait me faire connaître ce qu'il savait sur cette affaire. Il accepta avec empressement, et me révéla, non seulement le rôle que chacun de ses complices avait joué dans ces nombreuses escroqueries, mais encore le chiffre des sommes extorquées de cette façon et les noms et les demeures des victimes. Le 1er février 1852, la cour d'assises condamna aux travaux forcés seize de ces misérables, qui pendant dix années avaient exploité le public et l'État avec une impunité fabuleuse.

De toutes les catégories de voleurs traduits sur les bancs de la cour d'assises depuis 1832 jusqu'à ce jour, la catégorie des faussaires est la seule qui ait été organisée en bande proprement dite.

XLII

LÉON LAMBEL ET LESPINASSE

Dans le courant d'une soirée du mois d'août 1849, un vol important était commis au préjudice de mademoiselle H***, artiste au Théâtre-Historisque. D'audacieux voleurs, profitant de sa présence obligée au théâtre, pénétraient, à l'aide de fausses clefs, dans son appartement situé au quatrième étage de la maison du café. Allez, au coin de la rue Saintonge et du boulevard du Temple; puis, fracturant les meubles, vidant les armoires, se retiraient en emportant les objets les plus précieux.

Informé de ce vol, je me transportai sur les lieux, où je me fis expliquer les circonstances qui l'avaient accompagné. J'appris que dans une pièce de l'appartement on avait trouvé un petit cheval en argent oxydé auquel il manquait la moitié d'une jambe, et qui semblait s'être détaché des breloques d'un larron fashionable. J'examinai avec soin les traces d'effraction, et je n'hésitai pas un seul instant à déclarer aux personnes présentes que, dans ma pensée, il n'y

avait à Paris que deux hommes, Léon Lambel et Lespinasse, tous deux forçats libérés, capables d'accomplir un vol dans des conditions semblables et avec autant d'audace que d'habileté.

Un homme de lettres qui, poussé par la curiosité, était venu avec les artistes du théâtre pour s'informer des particularités de ce vol, me regardait avec le plus grand étonnement.

— Comment, me dit-il, rien qu'en voyant de quelle manière un vol a été commis, vous en devinez les auteurs? C'est vraiment merveilleux. Et si vous pouvez me donner des preuves que ce sont ces deux hommes qui ont volé mademoiselle H***, je vous promets de faire dans un journal une belle page sur votre habileté.

— Oh! lui répondis-je, cela n'en vaut pas la peine et je vous en remercie. Toutefois, je tiens à vous prouver que je connais mon personnel de voleurs, et, avant peu, j'ose espérer qu'on ne pourra douter de la culpabilité de mes deux forçats.

Dès ce jour, Léon Lambel et Lespinasse devinrent l'objet des plus actives, des plus persévérantes recherches. Malheureusement je devais éprouver les plus grandes difficultés pour les découvrir, car un seul de mes agents, nommé Sallier, et moi connaissions Lambel pour l'avoir arrêté sur le boulevard lorsque j'étais officier de paix. D'un autre côté, je n'avais jusque-là, contre ces deux individus, aucune preuve, aucun indice positif, je n'avais absolument que ma conviction, et cela ne suffisait certaine-

ment pas pour la faire partager aux autres. Il me fallait donc d'autres arguments pour justifier mon accusation, confirmer mon dire et me permettre de marcher droit au but que je me proposais.

A cet effet, je fis venir dans mon cabinet mes cosaques irréguliers.

— Quels sont ceux d'entre vous, leur dis-je, qui ont été au bagne de Brest et qui ont connu Léon Lambel et Lespinasse, mais surtout le premier?

— Moi... moi... moi... monsieur!

— Y a-t-il longtemps que tu l'as vu? demandai-je au premier.

— Au moins une année.

— Et toi?

— Oh! il y a bien six mois.

— Eh bien! et toi? dis-je au troisième.

— Moi, je l'ai vu il y deux mois environ, je l'ai rencontré dans le faubourg du Temple, à preuve que nous avons pris un canon de vin chez le *mannezingue* (marchand de vin) qui fait le coin des rues Fontaine-au-Roi et Méricourt.

— Était-il avec quelqu'un?

— Non, il était seul.

— Comment était-il mis?

— Oh! toujours *rupin* (bien mis)! redingote et pantalon noirs, bottes vernies, crânement ficelé, là!

— Mais portait-il des bijoux, des diamants, une montre?

— Oui, une montre! A preuve que ma femme, *la*

Pucelle, lui a dit : — Tu d'vrais bien m'donner ton petit dada qu' t'as au bout de la *canelle de ton bogne* (la chaîne de ta montre). — T'en voudrais pas, qu'y a fait. — Voyez-vous c't' esbrouffeur (faiseur d'embarras)! qu'y a répondu *la Pucelle* à son tour; avec ça qu'il est *chouette* (beau) ton *cagne* (cheval), il a une *guibolle* (jambe) cassée!

— Comment, il a une jambe cassée?

— Oh! cassée! J'vais vous dire, y en manquait la moitié.

— Tu l'as donc bien remarquée, cette breloque?

— Pardié! certainement.

— Où est *la Pucelle* en ce moment?

— Elle *tire six marques* (fait six mois) à Saint-Lazare.

— Ah!... bien... merci!... Maintenant, ajoutai-je en m'adressant à tous, vous pouvez vous retirer; et si vous rencontrez Lambel et Lespinasse, cherchez-leur une querelle d'Allemand; battez-vous avec eux de manière à vous faire arrêter ensemble et conduire ici comme forçats en rupture de ban. Je m'engage à vous faire sortir immédiatement et à vous donner cent francs de récompense. Allez... Et mes cosaques me quittèrent, bien décidés à se faire arracher en lambeaux plutôt que de manquer une si bonne aubaine.

Aussitôt après leur départ, je pris un cabriolet pour me rendre à la prison Saint-Lazare, où je fis venir devant moi la fille Robert, dite *la Pucelle*. Je lui adressai sans préambule les questions suivantes :

— Pour combien es-tu condamnée ? lui dis-je.

— Six mois.

— Eh bien ! si tu veux être franche et me dire toute la vérité sur ce que je vais te demander, demain je te ferai sortir d'ici.

— Parlez, parlez vite.

— Y a-t-il longtemps que tu as vu Léon Lambel ?

— Deux mois environ. J'étais avec mon homme ; nous l'avons rencontré dans le faubourg du Temple, même que nous avons pris un canon au coin de la rue Fontaine-au-Roi, et que c'est lui qu'a payé.

— Portait-il des bijoux quand tu l'as rencontré ?

— Oui, il avait des bagues, une chaîne et une montre, même que parmi ses breloques il avait un petit cheval comme argenté, à qui y manquait une patte, et qu'j'ai voulu qu'il me donne, même qu'il m'a *envoyée à l'ours* (a refusé).

— Eh bien ! connais-tu ceci !... Et en même temps je lui montrai la breloque trouvée chez mademoiselle H***.

— Tiens, c'te bêtise ! c'est le dada à Lambel ; je le reconnais très bien.

Mon interrogatoire en resta là ; mais le lendemain, comme je l'avais promis à *la Pucelle*, elle était libre.

Je dois avouer que j'éprouvai la plus grande satisfaction en voyant ma conviction confirmée par ces deux témoignages, conviction qui jusqu'alors

ne pouvait être regardée que comme une présomption.

Sur ces entrefaites, M. Péloile, marchand de vins traiteur, route et barrière d'Italie, n° 3, vint me prévenir que deux individus auxquels il avait servi à déjeuner, dans une salle située au premier étage de son établissement, avaient pénétré dans son logement particulier et s'étaient emparés d'une somme de 6,710 francs, dont 4,200 francs en billets de banque et 2,510 en argent; plus une timbale, une montre et un pistolet. Je lui demandai le signalement de ces deux individus, et aussitôt je reconnus dans ces signalements Léon Lambel et Lespinasse. Je m'enquis alors de toutes les circonstances de ce coup de main, je renvoyai ensuite le marchand de vin en lui disant que je le ferais demander ainsi que son sommelier, pour les confronter avec les voleurs dès que ceux-ci seraient arrêtés. Toutefois je devais éprouver encore de nouveaux ennuis: depuis quelques jours, j'avais perdu complètement la trace de mes deux malfaiteurs, et, tel qu'un mineur dont la lampe s'éteint subitement au milieu d'une galerie souterraine je n'avançais plus qu'à tâtons et avec hésitation; mais Lambel et son complice se chargèrent de poser eux-mêmes les jalons qui devaient servir à découvrir leur retraite. Un nouveau vol, commis par eux au préjudice d'un sieur Grégoire, marchand grainetier, rue Saint-Lazare, n° 111, me permit de diriger plus sûrement mes recherches.

Léon Lambel fut tout d'abord rencontré dans la

plaine de Monceaux par une personne étrangère à la police; puis une active surveillance, habilement exercée par quatre agents employés à la voie publique, fit enfin découvrir que ces deux forçats et leurs maîtresses habitaient une petite maison isolée située à la grande butte de Pologne, près la barrière de Monceaux... Il était minuit, les quatre agents en question vinrent se poster près de la maison signalée. Je leur avais donné mission de surveiller les abords de cette habitation, et de ne pénétrer à l'intérieur qu'au point du jour, pour procéder à l'arrestation de ces voleurs émérites. Vers deux heures du matin, la porte de l'allée s'ouvre sans bruit : Léon Lambel et Lespinasse paraissent sur le seuil; mais avant que les agents aient pu se précipiter sur eux, ils s'arment de pistolets à baïonnette, et, grâce à la profonde obscurité de la nuit, disparaissent en fuyant. Un agent resté à l'extrémité de la rue, aperçoit les deux voleurs, court à leur rencontre et les somme de se rendre, mais ceux-ci lui présentent leurs pistolets en lui disant : « Oui, nous sommes bien ceux que tu cherches, mais voilà de quoi te répondre!... Sans se laisser intimider par cette menace, l'agent s'arme à son tour et continue à les poursuivre. Malheureusement, dans ce quartier désert, la nuit prête son ombre aux deux malfaiteurs, qui ne tardent pas à disparaître complètement.

Pendant que cette scène se passait à l'extrémité de la rue, une femme sortait de la maison et était arrêtée par mes agents; c'était Maria F***, maîtresse

de Lespinasse. Dans le cabas qu'elle portait, on trouva un paquet de vingt-quatre fausses clefs, un assortiment de limes, un petit étau et autres instruments de vol, puis trois creusets encore chauds, enfin un lingot d'or à peine refroidi, provenant de la fonte des bijoux volés à mademoiselle H*** et au grainetier Grégoire. La perquisition opérée dans leur logement amena la découverte d'objets provenant du vol commis chez l'artiste du Théâtre-Historique, tels que robes, dentelles, châles, boucles d'oreilles, bas dans le tissu desquels le nom de mademoiselle H*** avait été fait au métier, puis un sucrier garni en argent et diverses autres pièces de conviction dérobées au sieur Grégoire.

Maria F*** passa devant la cour d'assises et fut condamnée à dix ans de travaux forcés.

Au mois de mai suivant, j'appris que Lespinasse, recherché jusqu'alors sans succès, s'était réfugié dans le faubourg du Roule, rue de Courcelles. En conséquence, j'envoyai à la pointe du jour deux agents et un brigadier pour procéder à son arrestation. Selon les instructions que je leur avais données, ils montèrent directement à la chambre de Lespinasse et frappèrent à la porte; mais ils n'obtinrent pas de réponse. Alors, l'un d'eux, s'étant baissé pour regarder par le trou de la serrure, aperçut notre voleur en train de fouiller dans les poches d'un paletot. En moins d'une seconde, la porte fut enfoncée par les agents, Lespinasse fut saisi, et le paletot arraché de ses mains; les poches de ce vête-

ment contenaient deux pistolets chargés jusqu'à la gueule. Interrogé sur l'emploi qu'il en voulait faire, le forçat répondit que si on lui en avait donné le temps, il aurait infailliblement cassé la tête au premier agent qui se serait présenté. On trouva dans sa chambre douze fausses clefs neuves pour ouvrir des portes cochères, et une somme d'argent assez considérable.

C'est ici, je crois, le moment de dire un mot sur l'association redoutable formée par Lespinasse et Léon Lambel. Lespinasse était grand, d'une force herculéenne et d'une sauvagerie de mœurs qui le rapprochait de l'état de la nature. C'était le caractère féroce du sauvage, corrompu par les besoins que lui avait créés la civilisation. Ne sortant jamais qu'armé, il était toujours prêt à faciliter un vol, ou protéger sa retraite par l'assassinat. Autant Lespinasse présentait le type parfait de l'ignorance, jointe à la cupidité et à la plus froide cruauté, autant Léon Lambel, jeune, de figure douce et distinguée, de tournure élégante, de manières affables et prévenantes, d'expressions insinuantes, offrait le spécimen du voleur fashionable, ne *travaillant* qu'en gants jaunes et en bottes vernies. Avec ces avantages multiples, Lambel pénétrait facilement dans les meilleures maisons, dans les sociétés les plus choisies, et là, prenant minutieusement toutes les informations nécessaires avec un tact qui éloignait la plus légère ombre de soupçon, il lui était aisé de mûrir à loisir ses projets, et de ne tenter un coup que lorsqu'il en

était parfaitement sûr. En un mot, dans cette union de deux êtres viciés et redoutables, Lambel était l'âme, la tête qui concevait, déterminait, préparait les affaires, et Lespinasse le bras fort et adroit qui les mettait à exécution.

Lespinasse fut amené à mon cabinet aussitôt après son arrestation. Je lui parlai du vol commis chez mademoiselle H***.

— Je ne puis nier, me répondit-il, puisque vous avez trouvé dans mon logement divers objets provenant de ce vol.

— Bien, mais vous avez encore une autre affaire?

— Laquelle?

— Mais les 6,710 francs que vous avez volés dans la chambre du traiteur de la barrière d'Italie.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Comment! vous prétendez ignorer ce vol?

— Complètement.

— Ah! c'est différent : nous verrons cela plus tard.

— Plus tard, comme aujourd'hui, je vous répondrai la même chose.

— Soit ; n'en parlons plus! mais si vous voulez me dire ce que vous avez fait du châle cachemire de mademoiselle H***, et où je pourrai le retrouver, je vous promets de vous faire avoir des douceurs dans votre prison.

— Ah çà! est-ce que vous comptez sur moi pour vous dire quelque chose? Eh bien, merci, vous pour-

rez attendre longtemps, *je n'ai pas faim, je nai pas envie de manger* (dénoncer).

Le lendemain, escomptant par avance le seul sentiment que Lespinasse eût peut-être au cœur, une amitié véritable pour ses deux sœurs, toutes deux fort estimables, je les fis venir à mon cabinet afin de les engager à déterminer leur frère à faire des révélations; puis j'envoyai extraire celui-ci du dépôt. Ainsi que je l'avais espéré, l'apparition de ces deux personnes produisit sur le forçat un attendrissement des plus vifs; pleurant comme un enfant, il se précipita dans leurs bras et les tint longtemps embrassées; mais au premier mot de révélations, qu'elles prononcèrent, sa férocité naturelle reprit le dessus, il redevint pour tous Lespinasse le forçat, défiant, brutal et insolent. Vainement ses sœurs et moi nous fîmes tout ce qu'il nous fut possible pour savoir où était le châle de l'artiste dramatique, il éventa toutes nos ruses, rejeta toutes nos prières, résista à toutes nos insinuations.

J'ai appris, depuis lors, qu'il n'avait agi ainsi que parce que ce cachemire était entre les mains de la maîtresse de Léon Lambel.

Poursuivant mes investigations, j'envoyai quérir M. Péloile, le marchand de vins de la route d'Italie et son sommelier. Je fis part au commerçant de l'arrestation de l'un des deux voleurs dont il avait été victime, et, lui montrant les deux pistolets saisis sur Lespinasse, il mit aussitôt la main sur l'un d'eux en s'écriant : Voici le mien !

Maintenant, lui-dis-je, il s'agit de vous confronter, vous et votre garçon, avec votre voleur. Lespinasse fut amené devant eux et reconnu sur-le-champ. En présence de l'attestation si positive du garçon qui lui avait servi à déjeuner, et de la déclaration formelle du sieur Péloile relativement au pistolet, devenu ainsi pièce de conviction, l'ex-forçat ne fit aucune difficulté d'avouer que le vol avait été commis par lui de complicité avec Lambel.

Pendant l'instruction de cette affaire, on était enfin parvenu, après plusieurs mois de recherches, à arrêter une petite femme se donnant le nom de Noël, veuve Bernard, qui était inculpée d'un vol de 1,400 francs, commis à l'aide d'effraction au préjudice de M. Gœury-Duvivier, docteur-médecin, rue Richelieu, 41, chez lequel elle était domestique, et d'un autre vol rue de Trévise, 38, commis, chez une dame Saint-Albin, où elle servait sous un autre nom.

Cette voleuse fut amenée à mon cabinet ; sa physionomie manifestait une assurance , une impassibilité qui pour moi dénotaient d'autant plus de perversité.

— C'est vous, lui dis-je, qui avez commis le vol de la rue de Trévise !

— Quel vol, monsieur?

— Le vol dont votre ancienne maîtresse, madame Saint-Albin, a été victime.

— Je vous jure que je ne connais pas cette dame et que je ne sais ce que vous voulez dire.

— Vos protestations sont inutiles! et vous n'en

n'êtes pas à votre coup d'essai, car vous avez l'air furieusement *endurcie* dans le crime.

— Si, monsieur ! vous êtes bien certainement dans l'erreur.

— Tenez ! vous dites que vous vous nommez Noël, veuve Bernard : eh bien ! je parierais tout ce que l'on voudra que ce ne sont point là vos noms.

— Comment voulez-vous donc que je m'appelle ?

— Je l'ignore, mais cela ne me sera certes pas difficile à savoir. Je vais d'abord vous faire conduire à Saint-Lazare, et si vous n'êtes pas reconnue là, je vous enverrai à la prison de Clermont, où bien certainement on vous reconnaîtra.

— S'il en est ainsi, monsieur, je vais vous éviter cette peine ; je vois que je ne gagnerais rien à me cacher plus longtemps. Je me nomme Pallery ; j'ai subi plusieurs condamnations, et, notamment en 1830, j'ai été condamnée à dix ans de travaux forcés et à la surveillance. Du reste, c'est bien moi qui ai volé chez Mme Saint-Albin et chez M. Gœury-Duvivier, mais je n'étais point seule, et voici en quelles circonstances ces vols ont été commis. Un soir, sortant du théâtre de l'Ambigu, je rencontrai Lambel, que je connaissais pour un forçat libéré, voleur de profession. Nous causâmes, et, ma foi, j'allai coucher avec lui. Je lui promis alors de lui faire commettre un vol considérable chez M. Gœury, le médecin dont j'étais la domestique, et, quelques jours après, profitant de l'absence de mon maître, je l'introduisis dans l'appartement. Son ami Lespinasse faisait le

guet dans la rue, et, quand tout fut fini, je disparus avec Lambel. Quelques jours après cette affaire, j'allais trouver un placeur rue des Fossés-Montmartre, qui me fit entrer chez Mme Saint-Albin. J'avertis Lambel, l'affaire se passa comme chez M. Gœury, et, après le vol commis, je partis encore avec mon amant. Voilà, monsieur, l'exacte vérité,

En conséquence de ces faits, le 21 novembre 1850, la cour d'assises condamnait Lespinasse et la fille Pallery, comme récidivistes, chacun à vingt ans de travaux forcés.

Mais pendant ce temps, que faisait Léon Lambel? Associé, après l'arrestation de Lespinasse, avec son jeune frère Jules, aussi forçat libéré, il quittait avec lui Paris pour se soustraire aux recherches de la police. Tous deux se rendaient à Nantes, s'introduisaient la nuit, par le soupirail d'une cave, chez un sieur Chauvel, bijoutier, dont ils dévalisèrent presque entièrement la boutique, et emportaient trente mille francs de bijoux. Puis, après ce coup de maître, nos deux voleurs de la haute pègre quittaient aussitôt la ville, se rendaient à Turin où ils commettaient un nouveau vol de quatre-vingt mille francs. On voit qu'ils n'y allaient pas de main morte.

Mais, au mois de mars 1854, le chef de la police de sûreté de Genève fut informé par un orfèvre de cette ville que deux Français, se donnant comme commis-voyageurs, lui avaient commandé chacun un de ces étuis en argent, dit *bastringues*.

Ceci demande une courte explication.

Le bastringue est un étui en argent à l'usage de *messieurs* les voleurs. Cet instrument, de dimensions fort restreintes, renferme de petites scies faites de ressorts de montre, destinées à scier le fer; une paire de fausses moustaches et quelques autres objets très utiles, soit pour faciliter, soit pour assurer le succès d'une évasion. Il se place dans certaine partie du corps que la bienséance m'empêche de nommer, et tire son nom du bruit qu'il ne manque pas de produire lorsque le voleur se met à courir.

Le chef de la police de Genève fit poster ses agents aux abords de la maison de l'orfèvre, et lorsque les deux individus se présentèrent pour retirer leurs étuis, ils furent arrêtés, et l'on chercha dès lors à constater leur identité.

Informée de cette arrestation, et présumant que Léon Lambel pouvait fort bien être l'un de ces deux industriels, la police de France jugea utile d'envoyer un de ses agents pour s'en assurer. L'inspecteur Sallier, qui seul avec moi, comme je l'ai dit, connaissait l'ex-forçat, fut chargé de cette mission, qui eut pour résultat la translation à Paris de cet adroit voleur. Le 29 août de la même année, la cour d'assises condamnait à vingt ans de travaux forcés le principal auteur du vol commis au préjudice de Mlle H***.

Vers l'époque où cette artiste de mérite fut victime de ce vol audacieux, quatre de ces nullités qui n'ont de l'artiste que l'étiquette commirent une soustraction avec une adresse qui ne pouvait être égalée que

par celle des voleurs à la carre de la famille israélite. Quoiqu'ils n'aient rien eu à démêler avec la justice pour ce fait, je crois n'en devoir pas moins raconter ici les particularités de cette coupable équipée, afin de prémunir les oisifs aisés et faciles à lier connaissance contre le danger de relations amicales avec un certain genre d'individus qui sont toujours prêts à se lier avec qui leur paraît dans une position de fortune bien établie.

Les époux R***, anciens commerçants, s'étaient retirés avec une assez belle fortune, et vivaient dans une jolie maison de campagne qu'ils avaient achetée aux portes de Paris. Ils avaient fait, je ne sais comment, la connaissance d'une actrice très secondaire de l'un des théâtres des boulevards. Un jour, leur nouvelle amie les engagea à dîner en compagnie d'une autre actrice et de deux acteurs de sa force. Le repas fut gai et assaisonné de bons mots. Au dessert, la chanson grivoise, les propos lurons circulèrent tant et si bien, que la société enchantée, après avoir passé la nuit à table, ne pensa à se séparer que vers cinq heures du matin. L'habitation des époux R*** était non seulement éloignée, mais isolée; les têtes étaient échauffées. L'un des acteurs proposa d'aller reconduire les rentiers jusque chez eux; et voilà nos gens deux à deux, bras dessus bras dessous, entreprenant gaiement ce petit voyage. Arrivée chez elle, Mme R*** fit les honneurs de sa maison en femme du monde; l'intérieur répondait parfaitement à l'extérieur, et respirait un confor-

table, même un luxe des mieux entendus. Ces dames parlèrent toilette ; la femme de l'ex-commerçant s'empressa avec une vanité quelque peu féminine, de montrer une parure en diamants qu'elle possédait. Les actrices se récrièrent sur la beauté de la monture et la pureté de l'eau, les hommes supputèrent la valeur, puis, après s'être passé les diamants de main en main, on remit le tout sur une étagère qui se trouvait dans le salon. On but quelques verres de liqueur et chacun se retira pour aller goûter un peu de repos.

Les hôtes étaient partis, Mme R***, femme très soigneuse avant tout, voulut ranger sa parure ; elle prend l'écrin sur l'étagère, ouvre son armoire ; mais, avant d'enfermer son petit trésor, elle veut y jeter un dernier coup d'œil de satisfaction... O malheur ! un cri déchirant retentit dans toute la maison...

L'époux, qui s'apprêtait à se mettre au lit, arrive en toute hâte.

— Regarde ! lui dit sa femme, avec l'accent du plus profond désespoir : trois mille francs de diamants qui ont disparu de l'écrin !!...

Il va sans dire qu'ils ne pensèrent point à dormir.

Lorsque j'arrivai à huit heures à mon cabinet, mon garçon de bureau m'apprit que depuis longtemps un monsieur et une dame m'attendaient, c'étaient les époux R***. La femme me raconta, les larmes aux yeux, la triste aventure dont je viens de faire connaître les détails, et conclut par ces mots :

— Je ne vous demande qu'une seule chose : faites-moi rendre mes diamants !

— Ceci n'est pas aussi facile que vous voulez bien le croire, répondis-je ? D'abord, il est presque certain que vos voleurs n'ont plus vos diamants entre les mains ; car, dans la crainte d'une poursuite, il les auront très probablement déposés dans un endroit sûr et caché. D'ailleurs, je ne puis rien commencer dans cette affaire avant que vous n'ayez déposé chez votre commissaire de police une déclaration de ce vol.

Ces braves gens se regardèrent un moment tout interdits et semblèrent se consulter du regard ; puis ils finirent par me dire qu'ils avaient pensé que je pourrais leur faire retrouver les objets dérobés, sans qu'ils eussent à paraître en justice. Sur ma réponse négative, ils déclarèrent qu'ils aimaient mieux perdre ce qu'on leur avait si indignement volé que d'avoir à comparaître devant les tribunaux, même comme plaignants ; et toutes mes instances pour qu'ils déposassent leur plainte furent inutiles.

Et mes quatre individus furent ainsi assurés de l'impunité.

XLIII

MADAME Z***, ERNEST ET LÉON

Certaines femmes, privilégiées entre toutes, ni grandes ni petites, ni trop maigres ni trop grasses, ni trop brunes ni trop blondes, mais prenant une grâce à celle-ci, un charme à celle-là, les yeux expressifs de l'une, la bouche enfantine et agaçante de l'autre, forment un ensemble si gracieux, que l'on est disposé à leur pardonner beaucoup plus qu'à celles qui sont déshérités de charmes pareils, tant la beauté a d'empire sur nous.

Un jour, une dame, que je n'hésiterai pas à placer dans cette catégorie exceptionnelle, se présenta à mon cabinet et me demanda un moment d'entretien. C'était une créature admirable ; c'était peut-être la plus jolie personne que j'aie jamais vue !

— En quoi puis-je vous être utile, madame ?

A ces mots, ma charmante visiteuse éprouva un moment d'embarras ; mais, se remettant bientôt, elle me dit :

— Monsieur, la circonstance qui m'amène près de

vous nécessite une entière confiance. Je vous dirai donc toute la vérité.

Je m'appelle madame Z***. Mon mari, négociant honorable et honoré, possède une belle fortune, et, depuis deux ans que je porte son nom, je dois avouer qu'il m'a toujours entourée des soins les plus tendres et les plus assidus. Malheureusement, de son trop grand amour, de sa trop grande bonté, devrais-je dire, découlent tous mes ennuis, tous mes chagrins, tous mes malheurs, et aussi toutes mes fautes, je dois l'avouer. L'année dernière, voulant me donner la plus grande somme de plaisir possible, il m'envoya passer trois mois de la belle saison près de ma mère, qui possède une maison de campagne dans les environs de X***. Vous savez qu'à la campagne le voisinage est une raison suffisante d'intimité. Près de l'habitation de ma mère demeurait une respectable dame, fort riche, descendant d'une des meilleures maisons de France. Son fils unique, officier dans un régiment de cavalerie, était venu passer près d'elle un congé de deux mois. Jeune, beau, noble, adroit dans tous les exercices du corps, d'une conversation attrayante, fruit d'une éducation distinguée, Ernest (c'est le nom de ce jeune homme) avait toutes les qualités nécessaires pour être aimé, et, nos familles se voyant journellement, je ne tardai pas à remarquer ses attentions continues près de moi. Si sa bouche n'avait jamais murmuré un mot d'amour à mon oreille, ses yeux pleins de feu m'en avaient assez dit. Pourtant, je dois l'avouer, par une légèreté plus inconséquente

que coupable, je me fis tout d'abord un jeu de cet amour. Flattée de la passion que je lui inspirais, et sans en redouter les suites, je me plus à stimuler cette passion ; puis ma coquetterie me poussa, chaque fois que cela me fut possible, à lui inspirer de la jalousie. Une circonstance porta bientôt cette jalousie à son comble. A l'époque de la fête de ma mère, mon mari, laissant là négoce et opérations commerciales, quitta Paris et vint, comme un collégien en vacances, passer avec bonheur trois jours près de moi. Au moment de son arrivée, Ernest et sa mère étaient chez la mienne ; les présentations eurent lieu. Mon mari les remercia de vouloir bien rendre, par leurs visites fréquentes, le séjour de la campagne agréable à sa femme.

Pendant ces quelques mots, j'avais attentivement regardé Ernest ; il avait changé de visage au point que sa mère, s'étant aussi bien que moi aperçue de sa pâleur, lui demanda s'il était malade. — Non, ma mère, répondit-il ; mais je viens d'être pris subitement d'une affreuse migraine ; je vais demander à monsieur et à ces dames la permission de me retirer.

La fête de ma mère se passa bien tristement. Ernest ne reparut pas chez nous, et lorsqu'on fit demander de ses nouvelles, on répondit qu'il se trouvait un peu mieux, mais qu'il lui était impossible de sortir de sa chambre. Cette maladie subite me parut peu naturelle, et j'en pressentis la cause. Ernest ne parut pas pendant les trois jours que mon mari resta à la campagne. M. Z***, que ses affaires rappelaient

dans la capitale, nous quitta. Le soir même, Ernest et sa mère vinrent nous inviter à dîner pour le lendemain.

Après le dîner, on proposa de faire un tour dans un petit bois qui est à dix minutes de la maison ; et, ainsi qu'il en avait l'habitude, Ernest m'offrit son bras. Nos mères nous suivaient, mais lentement, comme on marche à leur âge, devisant ensemble de choses et d'autres. Bientôt nous fûmes considérablement en avance. Alors Ernest me parla pour la première fois de son amour ; il m'avoua que sa maladie n'était que la jalousie qu'il avait éprouvée à la vue de mon mari ; il me raconta longuement ses tourments, ses chagrins, ses insomnies. Je l'écoutai, non plus avec mon indifférence habituelle, mais avec plaisir. Il devint pressant ; je voulus répondre, mais j'étais sans raison, car je m'apercevais que j'éprouvais un entraînement imprévu. Effrayée, je me retournai comme pour appeler ma mère à mon aide, mais nous étions loin, bien loin. Alors je perdis la raison et la volonté. Lorsque je revins à moi, je ne m'appartenais plus.

Nos relations continuèrent. On a malheureusement trop bien dit : Il n'y a que le premier pas qui coûte. Ernest rejoignit son régiment, et moi, je revins à Paris. Mais à une première faute j'en joignis une deuxième, en entretenant avec lui une correspondance suivie, grâce à une amie qui protégeait notre liaison.

Au commencement de cette année, Ernest obtint un congé d'un mois, et cette fois il vint le passer à Paris. Grâce à l'amie dont je viens de vous parler,

nos rendez-vous recommencèrent; malheureusement il fit connaissance d'un jeune homme aux manières distinguées, et avec lequel il ne tarda pas à se lier intimement. Un jour, à la suite d'un dîner où tous deux avaient abusé du champagne, Ernest lui raconta non seulement l'histoire de nos amours, mais encore certaines particularités qui auraient dû à tout jamais rester un secret pour tout le monde.

Ernest alla rejoindre son régiment. Après son départ, je m'aperçus qu'à quelque heure de la journée que je sortisse, accompagnée ou non de ma bonne, j'étais toujours suivie par un jeune homme. Un jour que mon mari était absent, un individu se présenta pour lui parler.

— Monsieur est absent, répondit le domestique.

— Cela est fâcheux vraiment; mais savez-vous s'il tardera à rentrer?

— Je doute fort que monsieur soit de retour avant dîner.

— C'est de plus en plus embarrassant. Si madame était visible, je pourrais tout au moins lui confier les choses importantes que je venais apprendre à son mari.

J'étais seule au salon, on l'introduisit. Quelle ne fut pas ma surprise en me voyant saluer par le jeune homme qui se trouvait constamment sur mes pas! Je me levai embarrassée.

— Que désirez-vous, monsieur?

— Madame, me dit-il sans préambule, le sujet de ma visite ne doit pas vous effrayer; je vous aime

comme un fou, votre image adorée est présente nuit et jour à mon cœur, et je ne puis vivre sans vous posséder !

J'allais sonner pour faire jeter à la porte cet audacieux, lorsqu'il m'arrêta le bras en me disant d'une voix sourde : Oui, vous serez à moi comme vous avez été à Ernest !

A ce nom, tout mon sang reflua vers le cœur. Regardant avec effroi cet homme, je sentis les forces me manquer, et tremblante, abattue, je tombai sur le canapé qui était placé derrière moi. Il me regardait en silence, un sourire diabolique errait sur ses lèvres, il voyait l'effet qu'un seul mot avait produit sur moi ; bientôt il reprit :

— Je sais tout, madame, la promenade au petit bois, à la campagne de votre mère, vos rendez-vous de chaque jour chez une amie qui demeure dans telle rue, et certain signe caché que votre mari seul devrait connaître ; mais rassurez-vous, vous n'avez rien à craindre si vous voulez me rendre heureux en répondant à mon amour.

Son amour ! il me faisait horreur ! J'avais honte d'être aimée de ce misérable ! Il surprit sans doute un geste de dégoût, car il continua :

— Ah ! c'est la guerre que vous voulez ? Eh bien ! soit, vous l'aurez ! Je vous fais horreur, n'est-ce pas ? Vous trouvez probablement que je ne vaux pas votre Ernest ? Eh bien ! c'est aux yeux du monde, c'est près de votre mari que je vous ferai passer pour ma maîtresse. Je connais assez de particularités pour

vous perdre, et ce bijou, dit-il en s'emparant lestement d'un bracelet de prix que mon mari m'avait donné pour ma fête et qui se trouvait sur un petit meuble, ce bijou sur lequel est votre portrait, me servant de gage d'amour, prouvera incontestablement ce que j'avancerai.

Puis il me salua profondément et sortit.

Voilà, monsieur, l'embarras dans lequel je me trouve. Si vous ne pouvez me tirer de ce mauvais pas, j'écrirai à mon mari une lettre détaillée lui faisant connaître mes fautes, et ensuite le charbon...

— Oh ! vous allez trop loin, madame, et la position n'est peut-être pas aussi désespérée que vous la faites, le jeune homme qui s'est présenté chez vous est l'ami de M. Ernest...

— Oui, monsieur.

— Et vous le nommez ?

— Léon B***, du moins c'est le nom sous lequel Ernest le désignait.

— Fort bien, madame, tranquillisez-vous et revenez me voir dans deux jours ; d'ici là, ce Léon n'aura encore rien tenté contre vous, et peut-être aurai-je eu le bonheur de faire quelque chose pour vous être agréable.

Quand cette dame fut partie, je rappelai mes souvenirs. Un jeune homme du nom de Léon B***, ne fréquentant que la haute société, m'avait été signalé comme un grec des plus audacieux, allant chaque année exploiter son industrie dans les villes d'Allemagne où la saison des eaux réunit les notabilités des

différents pays de l'Europe. Je fis prendre des renseignements, et, ne doutant plus de l'identité de mon personnage, je lui envoyai une invitation à se rendre immédiatement à mon cabinet. Deux heures après, mon garçon de bureau l'annonçait.

— Comment, monsieur, lui dis-je à brûle-pourpoint, vous n'êtes pas satisfait de vivre aux dépens d'autrui, il faut encore que, par des moyens infâmes, vous cherchiez à perdre la réputation d'une femme et à la voler? Vous voyez que je sais tout: vous voulez donc que je vous dévoile à tout le monde et que je vous fasse surveiller continuellement? Vous allez vous rendre à l'instant même auprès de madame Z***, vous lui remettrez le bijou que vous avez volé, oui, monsieur, volé! et vous lui présenterez vos excuses pour la manière lâche et déshonorante dont vous vous êtes comporté avec elle. Allez, et si jamais il vous arrive d'ouvrir la bouche à qui que ce soit de tout ceci, je vous préviens que je vous démasquerai impitoyablement.

Le lendemain, madame Z*** venait me remercier avec effusion de ce que j'avais fait pour elle. Les terribles conséquences auxquelles elle avait heureusement échappé avaient produit une réaction complète sur cette nature impressionnable, et depuis ce moment, aussi pénétrée de sa faute que de ses devoirs, elle a, par une conduite exemplaire, effacé en quelque sorte tous ses torts.

XLIV

LES ASSASSINS LHUISSIER, VOISY, MILLER, LAFORCADE

Si, à la suite de certains assassinats, la police a dû déployer une adresse toute particulière, une perspicacité remarquable, une patience à toute épreuve, pour arriver à l'arrestation des meurtriers, il en est d'autres, au contraire, où le concours des circonstances lui a épargné bien des frais d'imagination, où un renseignement imprévu a suffi pour faire découvrir le criminel. Quelquefois aussi, l'assassin, comme marqué d'un sceau réprobateur, a laissé derrière lui et à chaque pas des indices que la police n'a eu qu'à recueillir, une voie tracée qu'elle n'a eu qu'à suivre. En voici quelques exemples :

Le 25 avril 1835, vers trois heures de l'après-midi, en aval du pont de la Concorde, des ouvriers occupés à débarder du bois sur le bord de la Seine aperçurent un gros paquet qui flottait sur l'eau, et qui, entraîné par le courant, allait bientôt disparaître sous un bateau. Présageant une aubaine, des bateliers s'empressèrent de repêcher le paquet, artistement ficelé

en tout sens, et qui semblait contenir des marchandises. Mais, quel ne fut pas leur saisissement, lorsqu'en l'ouvrant ils virent deux cuisses de femme, dont les chairs au-dessous du ventre avaient été arrachées plutôt que coupées et les os habilement sciés. Ces membres mutilés étaient enveloppés dans un sac à graine, recouvert lui-même d'une nappe et autres linges sans marque; le tout était enfermé dans une épaisse couche de foin retenue par une toile à emballage attachée avec des cordes. En somme, ce ballot prouvait, par sa confection et sa forme, qu'il avait été établi par une main habituée à ces sortes de travaux. Deux heures plus tard des mariniers repêchaient de la même manière, un peu au-dessus de l'Entrepôt, un paquet semblable au premier, et dans lequel on trouvait, cloué sur une porte de buffet, un corps de femme, c'est-à-dire l'autre partie du cadavre. L'auteur du crime avait poussé la dérision jusqu'à placer sur la poitrine de sa victime une feuille de papier portant cette inscription : *Journal de Carnaval.*

Ces débris humains, recueillis à la Morgue, formèrent un cadavre que la dame Bijon, tenant l'estaminet de *la Grosse Pipe* à la halle aux blés, reconnut pour être celui de la dame Renaudin, dit dame Ferrand.

Les renseignements qu'on ne tarda pas à obtenir firent savoir que cette malheureuse avait demeuré rue des Égouts-Saint-Martin, 6. Le chef du service, le brigadier Fraudin, des agents et moi, nous nous transportâmes dans cette maison, où nous apprîmes

des locataires que la femme Ferrand, en compagnie d'un certain Lhuissier, ouvrier tapissier, était déménagée depuis peu sans avoir donné sa nouvelle adresse, et les commérages, en brodant sur cette disparition, ne faisaient qu'embrouiller les différents fils qui pouvaient conduire à révéler les circonstances du crime et son auteur.

Nous en étions là lorsqu'arriva une dame Provost, demeurant au quatrième étage de la maison déjà indiquée. Bientôt mise au courant de l'histoire par les voisines, elle vint nous accoster avec empressement pour nous dire avec volubilité :

— Messieurs, vous désirez l'adresse de m'ame Ferrand? Eh ben, je vais vous l'apprendre, moi! Quand elle est partie d'ici, elle n'a voulu la donner à personne. Elle en était bien libre, la chère femme; mais c'est égal, ça me semblait louche, parce qu'enfin, quand quelqu'un cache son adresse, c'est qu'il y a quéque mystère là-dessous. Donc je me suis dit : Quand la voiture de déménagement partira, je la suivrai de loin! Et j'ai suivi la voiture jusque dans la rue Richelieu, au 92, où Lhuissier a fait décharger les meubles.

Ce renseignement mit fin à nos incertitudes, et nous nous hâtâmes de nous rendre au domicile indiqué. Le concierge, interpellé, nous dit que le logement de Lhuissier était situé au quatrième étage; mais, à peine étions-nous à la moitié de notre ascension, que nous rencontrâmes sa maîtresse, la fille Lecomte, qui montait un seau d'eau.

— Monsieur Lhuissier est-il chez lui? lui demandâmes-nous.

— Non, messieurs, il est sorti pour le moment et ne m'a pas dit quand il rentrerait.

Nonobstant cette réponse négative, le brigadier Fraudin suivit de près la fille Lecomte, et, lorsqu'elle ouvrit sa porte, il la poussa et entra après elle. Lhuissier était couché, il fut arrêté ainsi que sa maîtresse.

Voici ce qui s'était précédemment passé : Lhuissier, à l'insu de la fille Lecomte, avec laquelle il vivait en concubinage, avait fait la connaissance de la femme Ferrand. Il conçut bientôt le projet de s'approprier le mobilier confortable qu'elle possédait, et, pour arriver à ses fins, il la décida à déménager, en lui offrant un pavillon qu'il loua à cet effet au fond de la cour de la maison qu'il habitait lui-même. Lorsque tout le mobilier eut été déposé dans le nouveau domicile et que Lhuissier se vit seul avec la femme Ferrand, il l'assassina en toute liberté, puis, à l'aide d'une scie, il lui sépara les jambes du tronc. Cette opération terminée, il fit deux paquets, alla louer une voiture à bras, et, à neuf heures du soir, il traîna son sanglant fardeau jusqu'aux environs du pont de la Concorde. Arrivé là, le commissionnaire qui l'avait aidé devenant embarrassant, il l'éloigna sous le prétexte qu'une voiture devait venir prendre ses deux paquets qu'il précipita ensuite à la rivière.

Pendant son procès, il montra un rude aplomb; malgré les preuves accablantes qui s'élevaient contre

lui, il nia constamment être l'auteur de ce crime. Condamné à mort, il monta sur l'échafaud avec la même affectation de sang-froid qu'il avait montrée devant la cour d'assises. La fille Lecomte fut acquittée, et c'était justice, car son amant avait machiné et mis à exécution son affreux projet à l'insu de cette malheureuse.

Le 25 janvier 1851, l'un des gardes du château de Neuilly, en faisant dans le parc sa tournée habituelle du matin, remarqua que son chien se tenait en arrêt vers une haie de clôture donnant sur la route de Villiers. Poussé par une curiosité bien naturelle, le garde s'approcha et vit alors une masse informe, gisant au fond du fossé, sur un terrain rougi de sang. Ne pouvant distinguer parfaitement ce que c'était, il se décide à sortir du parc pour aller s'assurer de ce qu'il a entrevu. Arrivé là, il trouve un cadavre n'ayant plus figure humaine, tant la tête avait subi de lésions. A ce moment, d'autres personnes arrivèrent et ramassèrent çà et là, l'une un fragment de mâchoire avec trois dents, l'autre une boucle d'oreille ensanglantée à côté d'un pavé tout maculé de sang. Dans les poches de la victime, il n'y avait aucun indice, aucun papier.

Aussitôt informé de cette triste découverte, j'envoyai plusieurs agents à Neuilly pour y prendre des renseignements.

Mes inspecteurs venaient de partir lorsque M. Cazaux, docteur-médecin, vint m'avertir que le nommé

Chaillou, son domestique, avait quitté la veille au soir son domicile pour aller à Neuilly ; qu'en partant, il avait averti le concierge qu'il rentrerait tard, mais que, contrairement à cette annonce, il n'était pas rentré.

Les agents, à leur retour de Neuilly, m'apprirent que la veille au soir deux individus venant de Paris avaient visité les époux F***, employés au château de Neuilly; que l'un était le sieur Édouard Voisy, frère de la dame F*** et appartenant au corps des pompiers de la capitale, et l'autre, le jeune Chaillou, ami intime de Voisy et de sa famille, domestique chez le docteur Cazaux, rue des Saint-Pères, 12.

Dès lors, mes doutes ne pouvaient plus exister, l'assassin était Voisy et la victime Chaillou. Restait à s'emparer du premier. Ce jour-là était un dimanche, jour de repos pour les juges d'instruction et tout le personnel du palais; il n'y avait donc personne au parquet. Je fis un rapport détaillé sur cette affaire, et je l'envoyai au domicile d'un juge qui décerna immédiatement des mandats d'amener contre Voisy et les époux F*** ; mais ces derniers furent mis en liberté quelques jours après leur arrestation.

Le cadavre de l'infortuné Chaillou fut transporté à la Morgue et reconnu par le docteur Cazaux. Voisy fut arrêté lorsqu'il se présenta à la caserne : il passa devant le conseil de guerre qui le condamna aux travaux forcés à perpétuité.

Le nommé Miller, ouvrier mécanicien, natif de la

Savoie, fort, court et replet, comme le sont généralement les enfants du pays des marmottes, avait eu des relations intimes avec une fille Annette Legeard; mais tout passe en ce monde à commencer par l'amour, et, un beau jour, nos deux amoureux, lassés l'un de l'autre, ennuyés des disputes perpétuelles qui s'élevaient entre eux, avaient rompu la paille et s'étaient envolés chacun de son côté. Cependant le 20 septembre 1851, vers huit heures du soir, Miller se trouvait, rue Saint-Louis au Marais, nez à nez avec son ancienne maîtresse. Le volage Savoyard avait une prétention fort exagérée, il voulait qu'on le regrettât éternellement; la demoiselle Annette, au contraire, trouvait qu'un amant perdu devait être remplacé immédiatement. De ces deux opinions si disparates, il résulta une altercation fort vive à la suite de laquelle le jaloux, devenu furieux, plongea son couteau dans le bas-ventre de la pauvre fille. La lame tout entière pénétra au-dessous de l'ombilic; l'assassin prit la fuite, et la victime, qui était tombée baignée dans son sang, fut transportée à l'hospice Saint-Louis où elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Miller demeurait rue de l'Homme-Armé, où il n'avait pas reparu depuis son crime; son linge et ses effets étaient encore dans sa chambre. J'étais persuadé qu'un jour ou l'autre il se présenterait ou enverrait un commissionnaire pour les enlever. Il me suffisait donc d'établir une surveillance aux lentours de son domicile, pour opérer son arresta-

tion; mais ce moyen, si simple en apparence, présentait cependant une très grande difficulté. La rue de l'Homme-Armé est extrêmement étroite, aucune voiture n'y passe et elle ne possède pas de boutique; une pareille rue n'est pas propice pour y exercer une surveillance, car les agents y seraient trop facilement remarqués. Je m'abouchai alors avec le portier de la maison, qui me promit de prévenir son commissaire de police, à quelque heure que ce fût, de jour ou de nuit, si Miller se présentait ou toute autre personne en son nom.

En effet, le lendemain lundi, à neuf heures du soir, le meurtrier, n'ayant remarqué personne dans sa rue, entra dans la maison et monta directement à sa chambre. Le concierge ne lui adressa pas la parole, mais il alla aussitôt avertir le commissaire de police.

Miller fut arrêté et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La demoiselle Ribault, artiste en dessins, âgée de soixante et un ans, attachée au journal de modes le *Courrier des Dames*, dirigé par M. Thierry, habitait avait sa dame de compagnie, la demoiselle Lebel, âgée de soixante-douze ans, un modeste appartement dans une maison sise rue Bourbon-le-Château, n° 1. Leur existence paisible, comme peut l'être celle de deux femmes de cet âge jouissant d'un honnête confortable, semblait devoir se prolonger dans une parfaite quiétude, mais contre toute prévoyance humaine elle devait avoir une déplorable fin.

Le 31 décembre 1830, elles étaient victimes d'un double assassinat commis vers deux heures de l'après-midi, et l'assassin, avant de prendre la fuite, s'emparait d'une somme de 530 francs en or.

Voici les circonstances de ce double assassinat.

Le dernier jour de chaque mois, un commis du journal venait apporter à mademoiselle Ribault une somme de deux cents francs qui lui était allouée pour ses travaux. Après la visite mensuelle du commis, personne n'avait donné signe de vie dans l'appartement des deux vieilles filles. La propriétaire de la maison allait sonner à plusieurs reprises, mais sans obtenir de réponse. Alarmée de ce silence inaccoutumé, elle se décida, vers onze heures du soir, à faire ouvrir la porte par un serrurier. Alors un spectacle affreux s'offrit à ses yeux : aux deux extrémités du salon, les deux victimes étaient étendues par terre et baignées dans leur sang. La demoiselle Lebel avait rendu le dernier soupir depuis plusieurs heures, mais sa maîtresse donnait encore signe de vie. Cette infortunée s'était évanouie à la suite de la perte considérable de sang occasionnée par les blessures dont elle était couverte. Les membres, déjà affaiblis par l'âge, se trouvaient en quelque sorte paralysés. En reprenant connaissance, elle s'était traînée jusqu'à la cheminée, et, par un dernier et sublime effort, elle avait tracé sur le paravent, d'une main défaillante, avec son doigt trempé dans son sang, ces quelques mots révélateurs qui devaient lui survivre et assurer [la pu]nition du coupable :

« *L'assassin, c'est le commis de M. Thierry.* »

La police, informée de ces circonstances, se rendit aussitôt à Montmartre, au domicile du meurtrier, nommé Laforcade ; il était absent. Une surveillance fut alors organisée à sa demeure et au bureau du *Courrier des Dames*, où le criminel, s'étant présenté dans la journée, fut arrêté et conduit à la préfecture de police. On le plaça dans une cellule. Là, sa première pensée fut de se suicider pour se soustraire à l'échafaud. Un morceau de verre cassé qu'il trouva sous son lit lui servit d'instrument, il s'ouvrit les veines ; mais les gardiens arrivèrent assez à temps pour lui porter secours et l'empêcher de se donner la mort. Laforcade fut condamné à la peine capitale et exécuté.

XLV

LE PORTIER PICARD ET LE COUP DU SAC.

M. B***, ami intime de M. Carlier, préfet de police, vint lui annoncer que le sieur K***, négociant, dont il était créancier pour une somme de soixante-dix mille francs, avait déposé son bilan, mais un bilan frauduleux.

— Le coquin se cache, disait M. B***, mais si on pouvait mettre la main sur lui, je me chargerais bien de lui faire rendre gorge!

M. Carlier m'envoya le plaignant avec un de ses huissiers chargé de me recommander de mettre tout en œuvre pour retrouver cet honnête banqueroutier. M. B*** m'apprit que son débiteur demeurait, avant sa disparition, au boulevard Saint-Martin. Ce fut là le seul renseignement précis qu'il put me donner.

J'allai moi-même prendre des informations dans la maison indiquée : j'appris que le sieur K*** y avait son appartement encore occupé par sa femme, mais que pour le moment il était en voyage. La vérité était que, depuis le jour de sa fuite, il n'avait pas

reparu chez lui. Je crus que pousser par là mes investigations serait peut-être compromettre le salut de l'affaire, et je me retirai, D'un autre côté, j'avais appris par un commissionnaire que plusieurs fois M. K*** lui avait donné des lettres à porter à une femme, sa maîtresse, demeurant rue du Faubourg-Montmartre. J'établis une surveillance au domicile de cette femme, ainsi qu'à celui de la femme légitime. Les agents avaient pour mission d'arrêter K*** s'il se présentait dans l'une ou l'autre maison, et de suivre les deux femmes partout où elles iraient; mais comme elles sortaient souvent en voiture, je mis à la disposition de chaque surveillant un cabriolet à la journée. Toutes ces mesures n'amenèrent aucun résultat, et pendant huit jours que mes agents restèrent en observation depuis six heures du matin jusqu'à minuit, rien ne vint révéler ce que nous voulions connaître, la résidence du banqueroutier.

Tout le monde sait que les facteurs de la poste ont l'habitude de prononcer à haute voix, sur le seuil de la porte du concierge, les noms des locataires à qui des lettres sont adressées. Vu cette habitude, j'imaginai de faire suivre le facteur par un agent et cela d'assez près pour que celui-ci pût entendre les noms prononcés, et, dans le cas où il y aurait eu une lettre pour l'une des deux femmes surveillées, l'agent devait entrer immédiatement chez le concierge, lier conversation avec lui sous un prétexte quelconque et chercher à lire, pendant cet entretien, le timbre de la ville où la lettre avait été mise à la

poste. Cette combinaison échoua comme les autres, et quelques jours après, l'inspecteur, chargé de suivre le facteur chez le concierge de madame K***, ne put s'empêcher de me dire, en me rendant compte de sa mission : « Ce vieux cancre de pipelet est entêté comme un vrai Picard qu'il est! Il paraît que son locataire l'a bien *recordé.* »

Le fait est que jusque-là nous avions eu affaire à forte partie : tout avait été prévu, et quelles qu'eussent été les ruses mises en œuvre, elles étaient restées sans succès.

Un mot m'avait frappé.

— Il est Picard, dites-vous?

— Oui, monsieur.

— Qui vous le fait croire?

— Oh! cela n'est pas difficile à reconnaître à son langage, à son accent.

— Fort bien, repris-je. Eh! parbleu, s'il en est ainsi, nous tenons peut-être notre homme.

J'envoyai chercher aussitôt un de mes cosaques irréguliers, qui, ayant travaillé fort longtemps dans les différentes villes de la Picardie. connaissait parfaitement le patois du pays et pouvait très facilement se faire passer pour Picard pur sang. Je lui expliquai clairement la position, et je conclus ainsi : — Vous allez vous rendre chez le concierge de madame K***, et, pour entrer en conversation avec lui, vous lui demanderez le premier nom venu; il vous répondra qu'il ne le connaît pas; de là résultera une petite explication que vous ferez cesser en vous écriant

tout à coup : Ah ! ça, est-ce que vous êtes Picard? Le bonhomme répondra affirmativement, et, en qualité de compatriote, vous lui offrirez un canon sur le comptoir. Mais ensuite vous aurez soin de vous installer dans un cabinet en compagnie d'une bouteille de bon vin : à celle-ci, vous en ferez succéder une autre, jusqu'à ce que vous voyiez votre cerbère assez pris de vin pour être confiant et bavard. Alors vous lui conterez sous le sceau du secret, que vous avez été dans le commerce, que vous avez fait de mauvaises affaires, que vous êtes recherché par la police, mais que vous avez su lui échapper en déjouant toutes ses démarches. Cette confidence, faite en qualité de compatriote, provoquera sûrement celle de votre partner, et, votre position étant identique à celle de K***, il est présumable que votre Picard vous contera à son tour l'histoire de son locataire, peut-être sans le nommer, mais à coup sûr assez explicitement pour que nous puissions le trouver. Mon cosaque était un homme d'intelligence, il joua son rôle à merveille, et les choses s'étant passées comme je l'avais prévu, neus sûmes que notre failli se cachait à Montmartre sous le nom insignifiant de M. André ; seulement une nouvelle difficulté se présentait : K*** habitait un logement dont les fenêtres donnaient sur un jardin qui avait une porte de sortie sur une petite ruelle. Au moindre éveil, il pouvait donc prendre la fuite, et d'ailleurs, il découchait souvent.

Le lendemain, j'envoyai à Montmartre trois agents,

dont un seul devait pénétrer dans la maison indiquée; il était déguisé en conducteur des messageries et porteur d'un registre et d'un sac contenant huit cents francs en argent. D'après mes instructions, il se présenta au concierge.

— Monsieur André? est-ce ici?

— Oui, mais il est absent.

— Diable! c'est ennuyeux! je lui apporte une somme de huit cents francs qu'on lui envoie de Bordeaux (et en disant ces mots il faisait sonner ses écus) ; ma foi, je ne peux pas mieux faire, j'en suis bien fâché pour lui, mais je ne reviendrai pas de si loin.

— Mon Dieu! murmura le portier, je ne sais vraiment pas comment faire ; M. André m'a bien défendu de dire à n'importe qui, et pour quoi que ce fût, à quel endroit il est.

— C'est possible, mon vieux, lui répond l'agent; votre M. André, d'après ce que je peux voir, a peut-être des créanciers, et il ne veut pas qu'on sache où il est, c'est très bien; mais si l'on se cache de ceux qui vous demandent de l'argent, ce n'est pas une raison pour qu'on s'éclipse aussi pour ceux qui vous en apportent. Cependant...

— C'est ma foi vrai! reprend le pipelet, flatté de la justesse de ce raisonnement à sa portée, on ne repousse jamais ceux qui vous apportent des écus. Eh bien! monsieur, puisqu'il en est ainsi, M. André va tous les matins dans les bureaux de M. Z***, négociant, rue Saint-Denis : c'est là que vous le trouverez.

L'agent partit immédiatement, mais il se dit à part lui : K*** est une fine mouche qui se méfie de tout et qui semble deviner ce qu'on veut faire contre lui : si je vais chez le négociant demander bêtement : M. André? il est capable de faire répondre quelqu'un pour lui et de nous filer entre les mains en s'apercevant que ce n'est qu'un semblant pour le *pincer.* Lesté de ces réflexions mûries pendant le trajet, le prétendu conducteur, escorté à distance par les deux autres agents, arriva rue Saint-Denis, et demanda au concierge de la maison de vouloir bien le conduire lui-même auprès de M. André pour qu'il pût lui remettre un sac de huit cents francs qu'il avait à son adresse.

Le concierge s'empressa d'introduire mon agent dans un des bureaux du sieur Z***, et, s'adressant à la personne qui s'y trouvait : Monsieur André, lui dit-il, voici un facteur des messageries qui veut vous remettre un sac d'argent. Mais au grand ébahissement du cerbère, à la non moins grande stupéfaction du sieur K***, le faux conducteur avait déjà posé sa main sur l'épaule du banqueroutier, en lui disant :

« Monsieur K***, vous êtes mon prisonnier, en vertu d'un mandat judiciaire ! »

K***, échappant à l'étreinte de l'agent comme si c'eût été un fer rouge qui l'eût touché, prenait son chapeau, et, tout en faisant quelques observations, se disposait à tenter une nouvelle fuite ; mais, à ce moment, les deux autres agents entraient dans le bureau, et le failli, jugeant toute résistance inutile,

se laissait tranquillement emmener à la préfecture.

Quant à M. B***, l'ami du préfet, je ne sais si, grâce à cette arrestation, il put, ainsi qu'il l'avait annoncé, recouvrer ses soixante-dix mille francs.

XLVI

LE GIBIER PROHIBÉ

En 1848, les parcs et les forêts de l'État, exposés à une constante déprédation, avaient été presque entièrement dépeuplés ; mais en 1850, le préfet de police donna les ordres les plus sévères pour que les ordonnances sur la chasse fussent strictement exécutées. Quelques jours après ces prescriptions, M. Carlier me raconta le fait suivant :

— Hier j'ai été, sous forme de plaisanterie, en butte à une mystification des plus désagréables, et voici comment :

« Invité à dîner chez un personnage, je me suis trouvé, moi douzième, autour d'une table dont les divers services étaient composés de gibier prohibé en cette saison. Notre amphytrion s'était apparemment entendu à ce sujet avec ses convives et ses domestiques, ainsi que ces derniers avaient grand soin de faire mousser devant moi, avec affectation et une sorte de malice, chaque pièce nouvelle, et mes voisins de droite et de gauche ne manquaient pas alors

de dire : Comment trouvez-vous ce gibier, monsieur le préfet? J'ai dû répondre à ces plaisanteries par d'autres plaisanteries. Pourtant j'avais donné des ordres à la police municipale de faire saisir autant que possible le gibier dans la capitale ; mes sergents de ville n'entendent rien à de semblables missions, et je désire, Canler, que vous vous chargiez de cette affaire-là ; je vous donne carte blanche. »

La nuit suivante, je fis exercer des surveillances aux barrières et aux alentours des boutiques de marchands de gibier. Les premières avaient pour but de suivre dans Paris, jusqu'à leur destination, les voitures des paysans qui apportent les approvisionnements de la capitale, et de s'assurer s'ils ne déposaient pas en chemin du gibier dans quelque maison. Les secondes devaient arrêter les braconniers, et saisir le gibier qu'ils venaient offrir aux marchands.

Toutefois, quels que fussent les soins apportés par les agents dans ces différentes missions, la première fut complètement infructueuse, et la seconde ne procura que l'arrestation de quelques pauvres braconniers qui portaient autour du corps, au-dessous de leurs blouses, une longue et large ceinture formant une série de poches dans lesquelles étaient placés perdreaux, cailles et alouettes. Néanmoins, le premier moyen employé m'ayant convaincu que si les diligences et les charrettes des paysans n'entraient point directement de gibier dans la capitale, elles le déposaient dans quelques dépôts secrets hors barrières, où, de là, on l'introduisait dans Paris par

quelque moyen frauduleux. Je fis donc établir dans les communes environnant la capitale, un système de surveillance ayant pour but de suivre les voitures se dirigeant vers les barrières, afin de saisir le gibier au moment du déchargement. Les voitures d'approvisionnement et de transport furent suivies, mais sans succès; quant aux diligences, il était impossible de les suivre à la course, il fallait trouver à obvier à cet inconvénient. Je fis venir près de moi l'inspecteur T***, et nous imaginâmes un moyen que le plus fin des délinquants était bien loin de pouvoir deviner, aussi amena-t-il une réussite complète :

Persuadés que les conducteurs arrêtaient un instant leurs voitures vis-à-vis de l'endroit clandestin où ils se débarrassaient de leurs chargements prohibés, nous en tirâmes la conséquence que lorsqu'un cheval a fait un long trajet d'une seule traite, il éprouve à la première halte le besoin d'uriner ou de faire son crotin; ceci admis, il fut décidé qu'on laisserait passer les diligences, puis, qu'on suivrait la même route qu'elles, en examinant le devant de chaque maison pour s'assurer si le sol était mouillé, ou s'il y avait du crotin. Je chargeai T*** de la conduite de cette affaire et il obtint ainsi la découverte de plusieurs dépôts.

D'un autre côté, ayant gagné moyennant une certaine somme d'argent, le garçon d'un marchand de volailles, je découvris deux autres magasins de gibier hors barrières, et principalement les dépôts de deux commerçants; ceux-ci, pour faire entrer frau-

duleusement leurs marchandises, avaient à leur service plusieurs femmes entrant tantôt par une barrière, tantôt par une autre, pour ne point exciter les soupçons des commis d'octroi, et portant le gibier caché sous leurs jupons pour le livrer directement au domicile des personnes qui en avaient fait la commande.

XLVII

ASSASSINAT DE JULIETTE FLAMME

Le 23 juillet 1851, un jeune homme et une jeune fille proprement vêtue et paraissant appartenir à la classe ouvrière se présentaient vers neuf heures du soir chez un logeur, marchand de vins, rue du Cherche-Midi, 119, et demandaient une chambre et une bouteille de vin. Une demi-heure s'était à peine écoulée que le jeune homme descendait et sortait tranquillement de la maison. Après un certain laps de temps, les gens de l'hôtel ne le voyant pas rentrer, et n'entendant aucun bruit dans la chambre louée, conçurent quelques soupçons et voulurent s'assurer que la jeune fille n'était pas sortie à son tour sans qu'ils s'en aperçussent; mais, en ouvrant la porte de cette chambre, ils reculèrent épouvantés. Le lit était inondé de sang, la jeune fille s'y trouvait étendue inanimée; une blessure au cou, profonde et béante, indiquait assez la nature du crime; la mort avait dû être instantanée, car la carotide avait été tranchée. Le commissaire de police du quartier fut appelé

28

aussitôt; il constata le crime, et la victime, étant inconnue, fut transportée à la Morgue, où je me hâtai de placer deux agents en surveillance pour s'assurer de toute personne qui reconnaîtrait la malheureuse victime. Hélas! c'était sa mère elle-même qui devait avoir la douleur de venir me renseigner, et voici quels étaient les événements antérieurs au crime.

Juliette Flamme était âgée de dix-sept ans, ouvrière blanchisseuse de fin. Elle avait été mise fort jeune en apprentissage, et son intelligence, trop faible peut-être pour séparer le bien du mal, s'était imbue des principes désolants de certains ateliers. En un mot, démoralisée par les pires exemples, Juliette, légère et gentille, menait une conduite peu régulière.

Le jour du crime, l'infortunée était allée, selon son habitude, travailler à sa boutique, rue d'Angevilliers; mais vers midi, le nommé Humblot, âgé de dix-neuf ans, garçon limonadier, rue Saint-Lazare, avec lequel elle avait des relations intimes depuis longtemps, était venu la chercher, et, à partir de ce moment, on ne savait ce qu'ils étaient devenus.

Cette particularité me fit penser que ce garçon pouvait être l'assassin. Après avoir obtenu de la veuve Flamme le signalement du meurtrier présumé et l'adresse de sa mère, j'allai prendre des renseignements chez le limonadier de la rue Saint-Lazare. Humblot y avait été employé, mais depuis plusieurs jours il n'avait point paru; je mis alors son nom en recherche aux hôtels et maisons garnis; il y était

inconnu. Persuadé, d'après les renseignements obtenus, que je n'avais pas affaire à un assassin ordinaire, je pensai que, pour rechercher le coupable, je ne devais mettre en œuvre ni les finesses ni les roueries du métier. Je changeai donc complètement mes premières dispositions, et certain qu'il ne quitterait pas Paris sans embrasser sa mère, pour laquelle il avait une grande affection, j'établis au domicile de cette dernière deux agents en surveillance avec ordre de suivre non seulement cette femme partout où elle irait, mais encore les personnes qui viendraient chez elle et surtout à la nuit close. J'avais la conviction que Humblot enverrait à sa mère quelque commissionnaire ou quelque personne de connaissance pour la prier de se rendre à l'endroit où il se trouvait; je fis également surveiller la maison de Juliette, pensant que son amant pourrait s'y présenter pour éloigner les soupçons. Enfin une troisième surveillance fut exercée à la Morgue pour appréhender Humblot s'il lui prenait fantaisie de venir contempler sa victime sur la dalle funèbre; et, comme en pareille circonstance on ne doit négliger aucune chance de réussite, je donnai son signalement à tous les agents de la voie publique, pour qu'ils eussent à l'arrêter s'ils l'apercevaient dans la rue. Le surlendemain du crime, vers neuf heures du soir, une femme se présenta chez la mère Humblot. A sa sortie, un agent la suivit, et, rue Saint-Honoré, à la hauteur du n° 80, il la vit s'arrêter auprès d'un jeune homme qui l'attendait sur le trottoir. Après

avoir échangé quelques paroles, ils se séparèrent ; la femme entra dans la maison nº 112, le jeune homme continua sa route du côté du Palais-Royal. A ce moment, l'agent qui le suivait, croyant l'avoir reconnu pour être l'assassin, passe sur le trottoir opposé afin de le mieux examiner et de s'assurer de l'identité du signalement qui lui a été remis; mais alors, par une aberration inexplicable, au lieu de l'arrêter à l'instant même, il préfère continuer à le suivre pour savoir où il va. Au détour d'une rue, deux voitures se croisent, les cochers jurent, les piétons se sauvent, et Humblot disparaît, laissant de l'autre côté de la rue l'agent dans l'impossibilité de le rejoindre. Quand celui-ci s'aperçoit qu'il a perdu la piste de son homme, il va, vient, revient sur ses pas, court à droite, vole à gauche, croyant toujours saisir l'objet de sa poursuite. Tout à coup, dans ce dédale inextricable, il croit enfin reconnaître son fugitif; hors d'haleine, l'œil fixe, il le suit et le voit entrer dans une maison voisine des messageries Laffite et Caillard. Alors sa présence d'esprit l'abandonne, et, ne sachant que faire, il s'empresse de venir me raconter ces circonstances. Je me fais immédiatement conduire par mon maladroit à la maison signalée, ou j'opère une perquisition de la cave au grenier, mais inutilement. Un jeune homme y était bien entré à l'heure indiquée, l'âge et la taille étaient les seuls points de similitude qui existaient entre lui et Humblot. Après cette visite, je me rendis au nº 112 de la même rue, où mon agent recon-

nut dans la concierge de la maison la personne qu'il avait suivie. Je demandai à cette femme le motif de sa démarche chez la dame Humblot et quel était l'individu qui lui avait parlé dans la rue Saint-Honoré? Elle m'avoua que le fils Humblot était venu la prier, comme étant amie de la famille, d'aller dire à sa mère qu'il désirait la voir et qu'il l'attendait rue Saint-Honoré, que cette dame n'avait pas voulu venir, parce qu'elle présumait que la police surveillait toutes ses démarches. Cette dernière circonstance prouvait suffisamment la culpabilité du fils. Je compris doublement la maladresse de l'agent qui, le tenant sous la main, l'avait laissé fuir en suivant un autre individu à sa place; mais toujours convaincu que Humblot, d'après son caractère, ne prendrait une résolution quelconque qu'après avoir vu sa mère, et que pour cela il s'adresserait encore à la concierge, je plaçai une surveillance dans la loge de celle-ci; et, après avoir désigné d'autres agents pour remplacer le lendemain à cinq heures du matin ceux qui auraient passé la nuit, j'allai me coucher, après toutefois m'être assuré par moi-même que tout le monde était à son poste. Je déplorais tellement l'entêtement et le faux raisonnement de mon agent, que je passai la nuit en proie à une insomnie complète. Une nouvelle contrariété m'attendait le lendemain, mais celle-là ne devait pas avoir des conséquences fâcheuses. L'agent qui se trouvait dans la loge de la concierge s'absenta pendant le cours de la matinée pour aller

avec ses camarades chez le marchand de vins voisin manger un morceau sur le pouce. Pendant cette absence, qui n'avait duré que cinq minutes, le fils Humblot s'était présenté de nouveau chez la concierge pour la prier de se rendre chez sa mère. Quelques minutes de plus, l'affaire était encore une fois manquée, mais fort heureusement l'agent revint à temps, et l'assassin de Juliette Flamme fut arrêté et conduit à la préfecture de police, où je procédai aussitôt à son interrogatoire.

— Comment vous appelez-vous?

— Joseph Humblot.

— Quel âge avez-vous?

— Dix-neuf ans.

— Vous êtes né?

— A Nancy.

— Quel est votre état?

— Garçon limonadier, rue Saint-Lazare.

— C'est vous qui êtes l'assassin de Juliette Flamme?

— Oui, monsieur.

Et à ces mots, ses traits, qui étaient empreints de la plus vive émotion, prirent une expression d'angoisse indéfinissable; il leva les yeux au ciel et me fit, avec l'accent de la plus entière vérité, le récit de ce drame épouvantable.

— J'aimais Juliette de l'amour le plus vif, le plus ardent qu'on puisse imaginer; pour moi, c'était la vie! le bonheur! Mais, hélas! la malheureuse ne comprenait pas combien mon amour était impétueux et profond; aussi, par sa coquetterie et sa

conduite inconséquente, me causait-elle souvent des accès de jalousie dont je n'étais pas le maître et qui me mettaient hors de moi. Il y a quinze jours, je rencontrai une de ses camarades :

— Monsieur Joseph, me dit-elle, Juliette vous trompe.

— Allons donc ! vous plaisantez !

— Non, là ! vrai ! comme je suis une brave fille. Je vous jure que Juliette a un amant...

— Mais...

— Il n'y a pas de mais ! puisque c'est un marchand de vins, un vieux qui demeure telle rue, tel numéro, qui doit l'entretenir; à preuve qu'il va lui meubler une chambre. Pauvre garçon, va ! vous ne méritiez pas ça ! C'est pas moi qui...

Mais je ne l'entendais déjà plus, j'étais parti, je courais comme un fou, ne sachant où aller cacher ma rage et ma jalousie, j'étais à chaque pas tenté de me jeter la tête sous la roue d'une voiture; toutes mes pensées étaient bouleversées!... Lorsque j'eus recueilli un peu de tranquillité, je pris la détermination de surveiller moi-même mon infidèle et de m'assurer d'une manière positive du malheur dont je me trouvais menacé. Je quittai ma place, sans rien dire à personne, pour aller me mettre en embuscade; je ne tardai pas à voir entrer Juliette chez le marchand de vins qu'on m'avait désigné. Elle y resta environ un quart d'heure, et lorsqu'elle en sortit, je l'accostai en lui adressant les plus vifs reproches. Elle éclata bientôt en sanglots et me jura que jamais elle

ne retournerait chez ce miserable. Malgré cette promesse, une idée sinistre vint subitement m'assaillir, je pensai à la vengeance, et préférant voir ma maîtresse morte plutôt que dans les bras d'un autre, je résolus de la tuer si sa conduite me donnait encore un motif de soupçonner une trahison de sa part. Je continuai donc à l'épier; quelques jours après, je la vis monter dans un omnibus, que je suivis à la course pour savoir où elle se rendait; mais bientôt à bout d'haleine et craignant de la perdre de vue, je montai dans la voiture et m'asseyant auprès d'elle, je lui demandai où elle allait.

— Je vais voir une de mes amies, me dit-elle avec un trouble et une hésitation qui prouvaient clairement qu'elle mentait.

Je la reconduisis jusque chez sa mère, mais dès lors cette pensée : il faut que cela finisse ! il faut que je la tue ! ne sortit plus de mon cerveau.

Avant-hier, j'allai la chercher chez sa patronne, rue d'Angevilliers, sous le prétexte de la promener; il était environ midi. Nous nous promenâmes jusqu'à neuf heures du soir ; nous trouvant alors rue du Cherche-Midi, nous entrâmes chez un marchand de vins logeur; je demandai une chambre et une bouteille de vin. Arrivés dans la chambre, nous nous couchâmes tout habillés sur le lit, je lui passai aussitôt la main sur le cou en lui demandant si elle m'aimait bien?

— Oui, me dit-elle, mais d'un ton si froid, si indifférent, que je ne saurais vous dire ce qui se passa en moi; le sang me couvrait les yeux. Je fouillai dans

la poche de mon paletot, j'y pris un rasoir que j'y avais placé tout exprès, et, l'ouvrant sans qu'elle s'en aperçût, je coupai le cou à ma bien-aimée Juliette, qui expira en prononçant ces mots : Maman ! ma... man !

Ici les larmes le suffoquèrent, et il fut obligé d'interrompre son récit.

Tout habitué que je fusse à de pareils événements, quelque sang-froid que réclament les fonctions si longtemps pratiquées par moi, j'éprouvai moi-même un sentiment de commisération si vif pour la victime, et pour le coupable lui-même, que les larmes me vinrent aux yeux. Je ne m'en loue point, mais je ne le regrette pas.

Bientôt Humblot reprit :

« Lorsque j'eus commis mon crime, je lavai mes mains toutes sanglantes ; je boutonnai mon paletot pour cacher le sang qui avait jailli sur moi, et, embrassant une dernière fois ma pauvre victime, je sortis de la maison pour aller à la rivière laver le sang dont mes vêtements étaient couverts, puis je me rendis chez ma mère, que je quittai bientôt en lui disant : « Embrassez-moi pour la dernière fois, je suis un misérable ! tout est fini ! l'échafaud m'attend !... » J'errai à l'aventure, de rue en rue, ne sachant où je dirigeais mes pas, et, après une course assez longue je fut tout étonné de me trouver hors barrière. J'entrai alors dans une maison garnie pour y passer la nuit. Hier matin, je me rendis à la Morgue, croyant pouvoir y contempler encore une fois les traits chéris

de celle que j'adorais, mais hélas! je n'eus pas même ce bonheur, car son corps n'était déjà plus exposé. Je m'en allai bien triste, allez! je l'aimais tant!... Alors l'idée me vint de me détruire afin de me débarrasser d'une existence désormais insupportable; mais avant de mettre mon projet à exécution, je voulais me confesser. Je parcourus plusieurs églises dans l'espérance d'y trouver un prêtre, je n'eus pas la consolation d'en rencontrer, et, le cœur gonflé par le remords, je retournai passer la nuit dans un garni de la banlieue. Aujourd'hui, je vois bien que tout est fini, et j'en remercie Dieu, car il m'eût été trop pénible de vivre avec la pensée que j'avais tué celle qui était tout pour moi. »

Pendant ce récit, Humblot avait versé d'abondantes larmes et tenu constamment les yeux levés vers le plafond, avec une expression souvent suppliante. Jamais je n'avais interrogé un tel meurtrier; c'était un genre à part, une anomalie dans le crime, un assassin chérissant sa victime, la regrettant, et pourtant, par un sentiment déplorable, s'applaudissant au fond du cœur de ce qu'il avait fait.

J'allais lui adresser la parole quand je m'aperçus qu'il tombait en faiblesse. Je crus au premier moment que cette défaillance était le résultat de la profonde émotion que lui avait occasionnée la confession qu'il venait de me faire; mais quand des sels l'eurent ranimé, il m'avoua que, depuis la veille, il s'était abstenu de nourriture, dans l'intention de se laisser mourir de faim. Je lui fis reproche d'avoir pris cette

détermination, en ajoutant que je ne pouvais l'y croire décidé, puisqu'il paraissait espérer que Dieu lui pardonnerait son crime.

— Ah ! oui, me répondit-il, j'ai tort d'avoir eu cette pensée, car j'ai mis tout mon espoir en Dieu, j'espère que, dans sa bonté, il prendra pitié de moi, et permettra que dans l'autre monde je sois réuni à ma Juliette bien-aimée.

Je me hâtai de lui faire apporter un potage et un verre de vin qu'il prit avec avidité, et qui le ranimèrent complètement. A partir de ce moment, il ne manifesta plus la moindre idée de suicide.

Devant la justice, il renouvela tous les aveux qu'il m'avait faits, et chaque fois que j'allai le voir dans sa prison, ce fut toujours le même langage, les mêmes pensées, le même espoir dans la miséricorde divine, le même amour pour cette Juliette qu'il avait immolée à sa jalousie. Quand je lui parlais de son procès : « Je voudrais, me disait-il, que tout cela finisse, afin que je puisse aller rejoindre là-haut ma Juliette qui m'attend ! »

Quelques jours après sa condamnation à mort, j'eus avec lui une dernière entrevue :

« Tout sera donc bientôt fini pour moi en ce monde ! me dit-il avec un air de satisfaction indicible. Je ne désire qu'une seule chose, c'est de vous voir au moment suprême pour vous remercier de vos bontés. » Il me tendit la main, que je pressai légèrement dans la mienne ; il m'en remercia par un regard si plein de reconnaissance, que je lui promis d'assister

à son grand acte expiatoire. Mais le jour de son exécution, le 16 décembre, je n'étais plus chef de la police de sûreté, ayant été mis à la retraite le 15 novembre, et j'ai toujours regretté de n'avoir pu tenir ma promesse à cet infortuné.

Voici en quels termes le *Journal des Débats* rendit compte de son exécution :

« Ce matin, vers six heures et demie, le greffier de la prison de la Roquette est entré dans la cellule d'Humblot et lui a annoncé que son pourvoi était rejeté. Presque aussitôt, l'aumônier des prisons est entré et lui a offert les consolations de la religion ; le condamné les a acceptées avec empressement, et il est resté pendant près d'une heure en conférence avec son confesseur qui l'a préparé dignement à la mort.

« A huit heures moins un quart, l'exécuteur des hautes-œuvres, qui attendait dans une pièce voisine, l'a réclamé, et l'aumônier le lui a remis pour le laisser procéder à la toilette. En entrant dans cette pièce, Humblot, apercevant le directeur de la prison, l'a salué et lui a dit d'une voix calme : « Adieu, monsieur le directeur, je vous remercie pour tous les bons soins que vous n'avez cessé de me faire prodiguer pendant ma captivité ici. » Ce dernier, l'ayant engagé à avoir du courage, l'aumônier a répondu aussitôt : « Il en aura, je vous en réponds, il en a puisé dans la religion. » L'un des gardiens ayant demandé en ce moment au condamné s'il voulait prendre quelque aliment, il a ré-

pondu qu'il n'avait besoin de rien; mais, sur les instances de son confesseur, il a consenti à boire un verre de vin; on a procédé ensuite à la toilette : il a subi ces apprêts, qui ne durent que quelques minutes, sans proférer un seul mot, mais avec calme et sans aucune altération dans les traits; après cette opération, il a demandé un second verre de vin qu'il a bu, et le funèbre convoi s'est mis en marche à pied, le patient entre les deux aides avec son confesseur et l'exécuteur en avant.

« Conformément à l'arrêté préfectoral du mois de novembre dernier, qui décide qu'à l'avenir les condamnations criminelles à la peine capitale seront exécutées à Paris, sur la place de la Roquette, devant la prison de ce nom, c'est sur cette place qu'avait été dressé l'échafaud, dans la matinée.

« Humblot, en quittant sa cellule, avait prié l'aumônier d'écrire à son père et à sa mère pour les instruire de ses sentiments dans ses derniers moments et de sa fin, en ajoutant qu'il lui serait obligé de retarder le plus possible l'annonce de sa mort à sa mère. Il a ensuite traversé la cour d'un pas ferme, en écoutant avec beaucoup de recueillement les exhortations de son confesseur, et en récitant avec ferveur les prières qu'il lui indiquait. En arrivant à la porte de la rue, croyant qu'il allait à la barrière Saint-Jacques, il a été saisi d'un léger mouvement d'effroi en apercevant l'échafaud dressé devant lui; il a prié les aides de le soutenir jusqu'au bas des degrés, et il s'est agenouillé pour réciter une dernière

prière. Puis, après avoir approché avec effusion ses lèvres du crucifix et avoir embrassé l'aumônier, il a franchi les degrés sans prononcer un seul mot, soutenu sur sa demande par l'exécuteur ; quelques secondes plus tard, la justice humaine était satisfaite. »

XLVIII

ATTENTAT DU 14 JANVIER 1858

Je ne crois pouvoir mieux terminer mes mémoires qu'en faisant connaître, au point de vue de l'intervention de la police, les observations nées de l'attentat du 14 janvier.

Cet attentat jeta la consternation parmi les habitants de la capitale et dans toute la France. L'opinion publique accusa aussitôt la police d'imprévoyance et d'incapacité, pour n'avoir pas su prévenir ce crime en arrêtant les auteurs avant qu'il fût consommé. Quelques jours après cet événement, M. le préfet de police, en résignant ses fonctions, vint en quelque sorte donner à cette opinion une certaine autorité.

Je vais examiner le plus brièvement possible si la police pouvait prévenir cet attentat et si les fonctionnaires chargés d'une si grande responsabilité peuvent avoir eu conscience d'avoir entièrement accompli leur devoir.

Le 7 janvier, une dépêche télégraphique annonçait au ministre de l'intérieur que le nommé Pieri se rendait à Paris en compagnie d'un autre individu

dans l'intention de tuer l'empereur (ainsi dit l'acte d'accusation établissant les charges contre les auteurs de l'attentat).

Partis de Londres le 6 janvier, Pieri et Gomez arrivèrent à Calais à une heure quarante-cinq minutes du matin ; ils quittèrent immédiatement cette ville pour se rendre à Lille ; là, Gomez attendit Pieri, qui alla à Bruxelles ; et enfin, le 8, ils arrivèrent à Paris. D'un côté, le *Moniteur* dit qu'on était informé, depuis le mois de juin précédent, que l'on fabriquait en Angleterre des bombes destinées à être jetées sous la voiture de l'empereur, et que ces bombes devaient produire un terrible effet, vu l'ingénieuse disposition de ces engins de destruction.

D'un autre côté, M. le comte de Morny annonçait, dans le discours d'ouverture de la chambre législative, que l'on était instruit que les sociétés secrètes de province s'attendaient pour la mi-janvier à une catastrophe suivie d'un mouvement.

On devait croire que, d'après des données aussi sérieuses, des indices aussi précis, et surtout après la dépêche de M. le ministre de France à Bruxelles, la police avait dû prendre des mesures efficaces pour arrêter tout d'abord Pieri à son arrivée à Paris ; et pourtant voici comment les choses se passèrent :

Pieri descendit rue Montmartre, 132, hôtel de France et de Champagne, dans un des quartiers les plus fréquentés de la capitale. Peut-être s'est-on figuré que, changeant de nom, restant enfermé dans sa chambre, fuyant toute espèce de compagnie, Pieri

méditait en silence et dans l'ombre son projet diabolique, ou qu'attendant le moment de l'exécution il se tenait prudemment caché, déjouant ainsi les recherches de la police. Il n'en est rien : Pieri était descendu à l'hôtel avec un passe-port portant les noms de Joseph-Andreas Pierey, falsification bien légère pour arriver à cacher entièrement un homme signalé comme il l'était. Puis, au dire même des témoins veuve Briand, maîtresse de l'hôtel, et Doerch, garçon de l'établissement, Pieri dînait à table d'hôte avec tous les autres voyageurs ; il restait dans la salle à manger pour y lire le journal, ou, s'il sortait, il fréquentait les cafés, les endroits publics, se promenait en voiture, allait voir sa femme les 8, 11 et 14 janvier, à Montrouge, rue du Champ-d'Asile, et prenait à cet effet l'omnibus de la barrière d'Enfer, descendait ensuite à la place du Châtelet pour aller dîner au passage du Saumon, et tout cela sans que cette préfecture de police, dont il semblait, en passant si près d'elle, braver la vigilance, eût le moindre indice sur sa présence dans la capitale. Il est donc établi que Pieri ne se cachait pas, que la police était avertie que ce misérable était arrivé à Paris pour assassiner l'empereur, qu'il était allé voir sa femme trois fois, qu'il s'était promené dans les rues les plus fréquentées.

Que faisait la police pour mettre la main sur Pieri ? Rien, malgré la simplicité des moyens qu'il lui eût suffi de mettre en usage. C'est l'alphabet vulgaire du métier, et je le prouve.

L'officier de paix, celui-là même qui, le 14 au soir, arrêta Pieri rue le Peletier, au coin de la rue Rossini, était spécialement chargé des garnis et des réfugiés politiques, et il avait pour mission expresse de découvrir Pieri parmi les personnes arrivées depuis le 8 de Londres ou de Belgique et descendues dans les hôtels. S'est-il sérieusement occupé des recherches qui étaient prescrites? Non, je ne puis le croire; car s'il s'était donné la peine d'aller dans les hôtels examiner tous les voyageurs arrivés de Belgique, lui, qui connaissait particulièrement Pieri, il l'eût alors reconnu, comme il l'a reconnu plus tard rue le Peletier. En outre, chaque matin, il recevait la liste des noms, prénoms, âge, lieu de naissance, ainsi que l'indication de la ville d'où venait chaque voyageur descendu dans quelque hôtel garni que ce fût. S'il en eût pris connaissance, certes, il eût trouvé aussitôt celui qu'il devait rechercher. En effet, Pieri était porteur d'un passe-port sous les noms de Pierey Joseph-Andréas, au lieu de ses vrais noms, Pieri Joseph-André. La falsification était trop peu sensible pour que l'officier de paix dont je viens de parler ne fût pas frappé de cette désignation nominative.

D'un autre côté, ce même fonctionnaire connaissait la demeure de la femme de Pieri; et, en admettant qu'il ne la connût pas, il n'était certainement pas difficile de se la procurer pour y faire établir une surveillance afin d'y arrêter le mari, s'il s'y présentait pour voir sa femme, ce qui était probable. L'arrestation de Pieri était encore assurée par là. Une autre

surveillance aurait dû être également exercée place Dauphine, où le fils de Pieri était en apprentissage, dans la prévision toute naturelle où le père viendrait embrasser son enfant. Et, en face de ces probabilités, les surveillances offraient d'autant plus de chances de réussite, qu'elles pouvaient être exercées par des agents qui connaissaient parfaitement Pieri.

En se plaçant à un autre point de vue, si l'on se rend compte de l'organisation du service établi pour la sûreté de l'empereur, on est également frappé de la négligence du chef de la police municipale dans la direction de ce service. Lorsque l'empereur doit se rendre au spectacle, on donne à quatre brigades d'agents de la politique, à celle du service de sûreté, à celle des garnis et à celle du château, l'ordre de se trouver présentes pour l'arrivée de Sa Majesté. Mais quelles sont les prévoyantes mesures prescrites dans cet ordre? Le chef de la police municipale se contente d'envoyer un simple carré de papier sur lequel sont inscrits l'heure et l'endroit où les brigades doivent se trouver, sans autres détails, sans *aucune instruction*, sans la moindre désignation particulière. Les chefs de brigade signent ces papiers pour constater qu'ils en ont pris connaissance, et partent chacun de leur côté pour le lieu indiqué. Or les sept brigades agissent séparément, sans solidarité, sans entente, se placent où et comme bon leur semble, mais toujours en première ligne et devant la foule, au lieu d'être au milieu et derrière celle-ci pour la surveiller. Et voilà comment Orsini et ses complices

ont pu lancer leurs bombes sans être aperçus, et s'échapper ensuite sans que personne pût se douter alors qu'ils étaient les auteurs de l'attentat.

Pendant ce temps, où était le chef de la police municipale, qu'on n'a pu découvrir que vers onze heures du soir?...

Passons à un autre ordre d'appréciations. Admettons que des circonstances ignorées, des particularités que nous n'avons pas prévues, parce qu'elles n'ont pas dû exister, aient empêché la police de connaître, le jour même, l'arrivée de Pieri dans la capitale. Malgré ce retard, lors même que la police n'eût été prévenue de son départ de Bruxelles pour Paris que la veille ou le jour même du crime, l'officier de paix des garnis avait encore le temps, par les moyens que j'ai indiqués, d'arrêter Pieri, soit chez sa femme, qu'il est encore allé voir le 14, soit dans l'hôtel où il était descendu.

D'un autre côté, quel est le raisonnement à tirer de quelques phrases d'une réponse faite par Orsini dans un de ses interrogatoires?

« J'ai remarqué, dit-il, que, pendant la route de la rue Monthabor à l'Opéra, Pieri se tenait en arrière; j'ai même dit à Rudio qu'il me faisait l'effet d'un homme qui voulait déserter. En arrivant à la rue le Peletier, au contraire, il est passé devant nous; nous sommes restés peut-être deux minutes au coin de cette rue et du boulevard, et ensuite nous sommes entrés dans la rue. A peine y avions-nous fait une vingtaine de pas, que j'ai rencontré Pieri qui revenait

vers nous, accompagné d'un monsieur que je ne connaissais pas. Il a cligné de l'œil en passant à côté de moi ; mais je n'ai pas compris qu'il voulût me dire qu'il était arrêté ; j'ai pensé, au contraire, qu'il avait rencontré quelqu'un de connaissance, et qu'il profitait de cela pour nous abandonner. »

C'est Orsini qui parle, il y a donc là une vérité incontestable, puisqu'elle sort de la bouche du principal accusé, sur le point de périr : je déduirai de ceci une simple conséquence, c'est que Pieri, ayant cligné de l'œil en passant près d'Orsini, celui-ci n'a pas compris que Pieri était arrêté. Or, s'il avait compris, que serait-il arrivé ? Voyant leur complice entre les mains de la police, Orsini et Rudio se seraient retirés avec Gomez, et l'on n'aurait eu ni l'un ni l'autre. Partant, il est vrai, pas d'attentat, mais aussi, contre Pieri, aucune preuve réelle de culpabilité, car il aurait soutenu jusqu'au bout la fable qu'il a avancée.

Aussitôt arrêté, Pieri fut fouillé ; on trouva sur lui un poignard, un revolver et une bombe, puis le chef du service actif des maisons garnies revint tranquillement à son poste où il attendit que Leurs Majestés arrivassent, et fut blessé lui-même par la bombe qui éclata sous la voiture impériale.

N'est-il pas incroyable qu'un homme chargé de veiller à la sûreté du souverain ait fait preuve de si peu de prévoyance ? Sachant que Pieri était venu à Paris pour assassiner l'empereur et le voyant aussi terriblement armé, ce fonctionnaire ne devait-il pas

penser que le misérable pouvait avoir des complices, que, dans cette foule qui stationnait aux abords de l'Opéra, il y avait peut-être non pas un, mais dix autres individus venus dans le même dessein et porteurs des mêmes instruments de destruction? Ne tombe-t-il pas sous le bon sens qu'il fallait, immédiatement et avant que la voiture impériale arrivât, faire évacuer entièrement la place, repousser la foule dans les rues adjacentes, et ôter par ce moyen, si simple en apparence, toute chance de succès aux auteurs de l'attentat? N'est-il pas incompréhensible qu'un homme qui doit avoir une expérience parfaite de ces sortes de choses, un homme qui doit être rompu à toutes les finesses, à toutes les roueries de son métier, n'ait trouvé rien de mieux à faire que de laisser aller les choses, sans prendre aucune mesure, aucune précaution pour éviter un semblable désastre? Et cependant le temps n'avait pas manqué à ce fonctionnaire pour prendre des mesures, car il est établi par des témoins oculaires que l'arrestation de Pieri a été opérée une demi-heure, ou du moins de vingt à vingt-cinq minutes avant l'arrivée de Leurs Majestés. Mais en admettant même, ce qui n'est pas, que Pieri n'ait été appréhendé au corps que cinq minutes avant l'explosion, ce laps de temps était encore suffisant pour empêcher un tel malheur.

Puis, après l'attentat, quelle fut la conduite de la police? De quelle sagacité a-t-elle fait preuve dans les recherches qu'elle a exercées? Comment a-t-elle pu découvrir des individus qu'elle ne connaissait nul-

lement, puisqu'elle n'avait pas su mettre la main sur Pieri, signalé dès son départ de Londres, et qu'elle connaissait si bien?

Certes, ce n'est pas à sa sagacité, à sa pénétration, que l'on est redevable de l'arrestation des coupables. En effet, après l'attentat, la police, s'étant rendue à l'hôtel de France et Champagne, y avait trouvé de Rudio couché, l'avait interrogé et n'avait pas cru devoir l'arrêter. Si elle est revenue sur cette première décision, ce n'a été qu'après les déclarations de Gomez. Et ce dernier lui-même, comment est-il tombé au pouvoir de la police?

Gomez, l'homme qui déjà une fois avait été soupçonné par ses complices d'avoir des velléités de trahison, Gomez perdit entièrement la tête après l'attentat; il entra au restaurant Broggi, rue le Peletier, 19. Là, pendant une heure et demie environ, il ne fit que se lamenter; aussi, le témoin Diot, garçon de salle, frappé de la singularité d'une pareille douleur, alla avertir un sergent de ville qui vint arrêter Gomez. Comme on le voit, ce n'est pas même un employé de la police qui a eu l'idée de cette arrestation, et Orsini, ainsi que de Rudio, ne furent arrêtés que grâce aux dénonciations de Gomez.

En résumé, quelle fut la conduite de la police en cette circonstance?

Elle pouvait prévenir le crime, elle n'a rien prévenu. Après l'arrestation de Pieri, elle pouvait empêcher l'exécution de l'attentat, elle n'en a rien fait; et si le hasard, ce dieu protecteur des êtres irréfléchis,

ne lui était venu en aide, les auteurs de la catastrophe du 14 janvier seraient peut-être retournés à l'étranger mûrir l'idée d'un nouveau crime, en raillant l'impuissance de ces hommes auxquels sont confiés de si hauts et si graves intérêts.

Après avoir analysé ce qui a été fait et ce qui devait se faire, je ne puis passer sous silence mes impressions sur l'étrange résultat de cette tentative de régicide, quant au personnel de la police.

Le préfet de police avait, suivant moi, rempli toutes les obligations que lui imposaient ses fonctions, en prescrivant impérieusement au chef de la police municipale de faire faire des recherches actives, incessantes, de mettre tous les moyens en œuvre pour opérer l'arrestation de Pieri. Il ne pouvait personnellement faire plus, ses subordonnés devaient agir, chercher sans relâche et découvrir! Il est assez prouvé qu'ils n'ont pas satisfait à leur mission, et que les faits accusent leur négligence ou leur incapacité.

Pourtant, quelle a été la conclusion de cette regrettable affaire? La voici. Le préfet de police donna sa démission, le chef de la police municipale conserva ses attributions, le chef du service des maisons garnies fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et plus tard obtint une augmentation d'appointements, plus une pension!

Comment expliquer un pareil dénouement?

FIN

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Sceaux. — Imp. Charaire et fils.

